



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

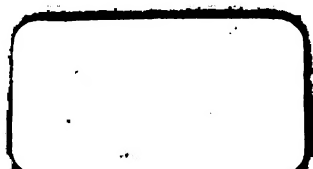
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08245037 4



Boilat

Digitized by Google

BME

ESQUISSES
SÉNÉGALAISES.

*Au dépôt des publications de la Librairie P. BERTHARD,
chez MM. TROTTIER & WÜRTZ, à Strasbourg.*

Paris. — Imprimerie de L. MARTINET, rue Mignon, 2.

Seneg 21
(11)

ESQUISSES SÉNÉGALAISES,

PHYSIONOMIE DU PAYS — PEUPLADES
— COMMERCE — RELIGIONS — PASSÉ ET AVENIR —
RÉCITS ET LÉGENDES,

PAR

L'ABBÉ P.-D. BOILAT,

Missionnaire apostolique, membre de plusieurs Sociétés savantes.



PARIS.

P. BERTRAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
53, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS.

1853. A

XXOY W33:
21.854
VNAV331

A MONSIEUR

SCHWINDENHAMMER,

**SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT ET DU SAINT
CŒUR DE MARIE.**

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

Enfant du Sénégal, et chargé, pendant plusieurs années, du ministère apostolique sur ces plages confiées à votre Congrégation, j'ose vous prier de vouloir bien accepter la dédicace de cet ouvrage, œuvre de mes loisirs, que d'heureuses circonstances m'ont permis d'exécuter.

Vous y trouverez, Monsieur le Supérieur, la reproduction aussi vraie, que mon modeste talent a pu la rendre, des mœurs, des usages, des types et costumes des différents peuples de ce pays, où vos missionnaires ont commencé leurs travaux et où Dieu ne tardera pas à couronner, par le succès, leurs fatigues et leurs souffrances.

Daignez, je vous prie, y voir aussi un hommage de l'estime sincère et de la plus profonde reconnaissance,

**De votre très humble et très obéissant
serviteur,**

D. BOILAT.

PRÉFACE.

Il est peu de contrées sur notre globe, offrant tant de variétés de l'espèce humaine, tant d'objets d'étude de tout genre, tant de matières de recherches scientifiques, que celui dont nous allons parler dans cet ouvrage. Tout y est si peu en rapport avec nos idées européennes, qu'en y arrivant, pour la première fois, il semble qu'on soit tombé dans un monde nouveau. La principale chose qui frappe la vue, c'est ce bel horizon sans nuage, pendant six mois de l'année, de couleur grise, transparente, sur lequel se détachent merveilleusement tous les objets, comme sur le plus beau tableau du plus habile des peintres. Le vent d'Est souffle-t-il ses vapeurs, un nouveau mystère se présente à l'esprit; ce même vent est très sec et très humide, très chaud et très froid. Le matin jusqu'à huit heures on est transi; de huit heures du matin au coucher du soleil, il semble que l'air est embrasé, il permet à peine de respirer; le thermomètre monte de 40 à 45 degrés centigrades à l'ombre; on voudrait transpirer et on ne peut se donner ce soulagement, tant la température est sèche, et durant ce temps l'eau est d'une fraîcheur extraordinaire. Quelquefois même, quand ce

vent est dans toute sa force, il semble qu'en remuant les bras, on les passe au travers d'un four chaud. On ne garde sur soi que des vêtements très légers, on ferme ses portes et ses fenêtres pour intercepter l'air extérieur, et voilà qu'aussitôt le thermomètre descend à 26 ou 27 degrés. Dans les champs, dans les jardins, tous les arbres et toutes les plantes abaissent leurs feuilles pour les relever au déclin du jour. Sur les cinq heures du soir, la fraîcheur commence; dès lors on est obligé de se bien couvrir, et la nuit, on a besoin de se tenir chaudement. Le soir amène une rosée excessivement fine qui vivifie la nature et supplée aux pluies qui ne sont pas de la saison. Cependant, ce vent d'Est est un don du ciel, il ouvre les troncs des gommiers, en fait couler des larmes qui se coagulent et deviennent gomme arabique, objet principal du commerce du Sénégal.

Le vent tourne-t-il de l'Est à l'Ouest ou au Nord-Nord-Est, alors on respire, on se sent renaitre de cet état d'inertie où l'on avait été jeté, on se trouve à l'aise, les forces et le courage reprennent à la fois. Cette brise bienfaisante se fait sentir jusque dans les appartements fermés; on se hâte d'ouvrir les portes et les fenêtres, pour l'accueillir avec reconnaissance, et adorer la bonté et la puissance divine qui l'envoie régulièrement de deux à trois heures de l'après-midi, au moment même où il semble qu'on va être anéanti par la chaleur.

Chaque jour amène ses merveilles : depuis quelque temps vous n'avez aperçu aucun nuage ; aujourd'hui, vous voyez au fond de l'horizon une nuée azurée, vous y distinguez toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, vous entendez un murmure semblable au bruit des flots d'une mer en furie, ou bien encore, à celui d'un nuage chargé de grêle ; ne vous effrayez pas, attendez un peu, et vous verrez de vos propres yeux ce phénomène. Tout à coup, l'horizon noircit, la nuée crève sur votre tête et couvre la terre, les arbres, les cases et les maisons, d'une quantité incalculable de libellules (*nuées de sauterelles*), et les peuples de ces contrées, de les ramasser avec précipitation, de les faire dessécher et de s'en régaler comme d'un mets délicat.

Je rencontre de grand matin un jeune voyageur, le visage tourné vers l'Orient, il attend l'aurore ; il s'imagine que dans cette zone, le lever du soleil doit être annoncé par les couleurs les plus variées ; mille idées poétiques roulent d'avance dans son cerveau ; il fait encore une nuit très sombre, c'est avec peine qu'il distingue les objets qui l'entourent : six heures sonnent, et tout à coup, comme lancé par une main puissante, l'astre brillant des jours est jeté dans l'air ; on s'imagine en voir le mouvement rapide ; tout est éclairé à la fois, comme en plein midi.

Le soir approche ; je retrouve à la campagne le même observateur ; il attend avec impatience le crépuscule ; de temps en temps il interroge sa montre ; il

regarde le ciel ; pas le moindre changement dans les couleurs éthérées ; il est six heures, l'ordre du Tout-Puissant est donné, le soleil obéit et descend graduellement comme on voit marcher les aiguilles d'une montre ; il disparaît ; les ténèbres succèdent immédiatement. Il lève les yeux au ciel, il est en extase devant cette multitude d'étoiles qui lui paraissent plus incalculables qu'en Europe. J'essaierais en vain de peindre les émotions qu'il va éprouver au lever de la lune dont l'extraordinaire clarté lui permet de lire, dans ses livres, comme devant un grand phare.

L'été s'annonce, c'est ce qu'on appelle l'hivernage. Les vents d'Est ont disparu, ceux du Nord-Nord-Est ont établi leur règne et combattent de temps en temps contre ceux du Sud-Est. Le beau temps est confié aux premiers, les autres sont les maîtres de la pluie et des tornades ; le ciel prend un autre vêtement. De quelque côté que les nuages les plus denses se grossissent, tant que le vent du Sud-Est ne souffle pas, les orages se dissipent ; mais une tornade menace-t-elle du Sud-Est, vous êtes averti d'avance ; c'est un petit nuage blanc qui se grossit en un quart d'heure, et couvre l'atmosphère ; un vent tourbillonnant se lève avec furie et soulève le sable à une hauteur prodigieuse ; la mer, les fleuves, les arbres, tout est en agitation ; il semble que la nature va être bouleversée, que tout va être incendié par le feu ; le tonnerre, grondant avec éclat, vous jette dans la consternation,

la pluie tombe comme par torrent, la terre en est inondée. Alors, selon l'antique usage, les nègres de tout âge et de tout sexe sortent de leurs cases pour se baigner à la pluie et parcourir les rues en chantant le *Soyane*.

Voulez-vous visiter la campagne, parcourir les nombreuses branches de nos fleuves? Armez votre embarcation de ses voiles ou de ses rames; tout en fendant les flots, vous voyez s'étaler devant vous des palétuviers qui s'élèvent dans l'air avec une verdure ravissante; dans leur feuillage et autour d'eux, gazouillent et voltigent des oiseaux au riche plumage et dont nos bouquets aux couleurs belles et variées ne nous retraceraient qu'une image bien imparfaite. Contemplez ces sites, ces bosquets plantés par la nature, ces vastes prairies où paissent des troupeaux de bœufs à bosse, des moutons à poils longs et soyeux et des cabris; vous pensez malgré vous trouver au fond de ce paysage un château antique qui rappelle la perfection des beaux-arts. C'est tout au plus si vous rencontrez quelques cases en roseaux où une vieille négresse sera occupée à piler le mil qui doit entrer dans la préparation de son kouskou.

Je ne m'arrêterai pas à décrire les impressions qu'éprouve l'observateur, en voyant sur les eaux, tantôt des poissons de toute espèce et de toute grandeur, sautant en l'air et tombant quelquefois dans sa nacelle, tantôt des caïmans allongeant leurs têtes sur la sur-

face des eaux, tantôt des hippopotames se baignant dans les marigots, tantôt, dans le lointain et sur le continent, des lions et des panthères cherchant leur proie ; ou, durant la nuit, des hyènes, des chacals, des chats-tigres, rôdant autour des cases pour trouver des volailles ou des agneaux ; tantôt des serpents et surtout d'énormes boas se suspendant aux arbres pour faire la chasse et magnétisant, en quelque sorte, les pintades, les poules de Putiphar et de Pharaon ; tantôt une république de singes que les chaleurs du jour avaient forcés de s'enfoncer dans les solitudes, sortant à la fraîcheur du soir, grimpant sur les arbres, faisant mille bonds, sautant sur le dos des bœufs pour les contrarier, courant au-devant de l'observateur et s'arrêtant à certaine distance, pour l'examiner.

Que n'éprouve-t-on pas, surtout, en voyant de près ces géants de la végétation, ces baobabs dont les pousses multipliées ont fait penser à plusieurs savants naturalistes qu'ils pouvaient être antérieurs au déluge ? On serait tenté, sans doute, de graver son nom sur leurs troncs monstrueux, à côté de ceux de nos plus illustres voyageurs.

Je n'en finirais pas si je voulais vous offrir seulement un résumé de ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce pays ; je serais obligé de vous conduire jusque dans ces régions dont les rivières, les ruisseaux charrient des paillettes d'or mêlées avec le sable du rivage. Mais arrêtons-nous à considérer les peuples

qui l'habitent ; nous y trouverons matière à des études, à des recherches des plus curieuses et des plus intéressantes, au point de vue scientifique. Dans une seule contrée , quelle variété d'hommes , de mœurs , de croyances et de langage ! Les uns sont d'un noir d'ébène , les autres d'une nuance un peu plus claire , d'autres sont d'un cuivre foncé, d'autres rougeâtres , d'autres enfin sont simplement basanés. Tels sont les Wolofs, les Sérères, les Mandingues, les Sarackoullés, les Peules, les Toucoulaures, les Bambaras, les Lawbés, les Dhiolas et les Maures. Chaque peuple a son type, sa constitution physique, son tempérament, ses usages, sa langue et son gouvernement. Vivant ensemble, ayant entre eux des rapports journaliers, leurs langages diffèrent autant que leurs traits. Que de mystères ! Comment se fait-il, qu'habitant sous le même soleil, usant des mêmes aliments, sujets aux mêmes maladies, il y ait une différence si marquée qu'on distingue au premier aspect, avant de les entendre parler, ceux qui sont de telle ou telle nation ? Comment se fait-il que, depuis tant de siècles, ils n'aient pas fondu leurs idiomes en une seule langue commune ? Sont-ils tous issus d'une même souche, ou de plusieurs ? De quelles contrées sont-ils venus ? ont-ils émigré au Sénégal à des époques différentes ? Ce sont des questions qu'on se fait naturellement , mais dont la réponse n'est pas facile.

Comment se fait-il que les uns, au lieu de cheveux,

ont de la laine et les autres ont une chevelure crépue ? pourquoi chez quelques uns une espèce de soie fine et chez d'autres de vrais cheveux bouclés ; et parmi ceux mêmes qui ont de la laine , pourquoi les uns l'ont-ils courte et les autres longue?... Comment aussi des hommes sans éducation, sans grammairiens , sans académie , sans conventions, même verbales, ont-ils dans leurs langues tant d'ordre, de règles d'ensemble et de méthode ?

Bien des savants ont travaillé sur ces matières ; tous laissent des mystères à pénétrer. Une seule chose est certaine : ces hommes sont enfants d'Adam , créés à l'image de Dieu, rachetés par le sang de Jésus-Christ. Ce dernier point suffit aux âmes chrétiennes , aux jeunes lévites du sanctuaire, pour contribuer, chacun suivant sa vocation, au salut de ces nombreuses populations assises à l'ombre de la mort. C'est dans le but d'attirer les prières des fidèles , d'animer le zèle du jeune clergé catholique et de susciter des ouvriers évangéliques, que j'ai voulu entreprendre cet ouvrage. Aussi n'ai-je point cherché à faire paraître de la science ni de l'éloquence , mais à parler avec la plus grande simplicité et surtout avec la vérité la plus exacte. J'ai dépeint les mœurs , les usages , les croyances religieuses , les superstitions et les gouvernements de chaque peuple. Je me suis attaché à montrer ce que les missionnaires anciens et modernes y ont fait de remarquable , les entreprises qu'ils ont tentées pour

la civilisation chrétienne et ce qui reste encore à faire pour arriver à un résultat plus consolant, tant pour la religion que pour l'instruction et le commerce. Pour donner à mes lecteurs une idée plus précise des peuples dont je parle, j'ai cru devoir dessiner, d'après nature, les types de ces hommes dont les migrations et les origines préoccupent tant de savants et donnent lieu à tant de systèmes. Aussi, puis-je assurer que tous mes personnages sont autant de portraits qui ont été trouvés très ressemblants, au jugement même des indigènes qui ne cessaient de m'amener leurs parents et leurs amis, pour voir mon atlas et s'étonner de ce que, par le mystère de la peinture et avec quelques coups de pinceaux, on pût déposer, sur un morceau de papier, des personnages semblables à ceux qui existent réellement. Les plus savantes descriptions ne m'eussent pas paru suffisantes pour donner, à ceux qui n'ont pas été sur les lieux, une idée tellement exacte qu'ils pussent distinguer un peuple noir d'avec un autre peuple noir. Ce *je ne sais quoi* qui caractérise la physionomie d'une race est réservé à l'art du peintre, et encore ce n'est pas sur des copies ni sur des dessins d'imagination qu'on peut le trouver, mais sur les portraits mêmes des individus. Il appartient au peintre de saisir la nature sur place et de la reporter, dans toutes les parties du monde, en caractères que tous ceux qui ont des yeux peuvent lire et comprendre. J'y ai joint une carte géographique indiquant dans chaque contrée

les peuples qui l'habitent. J'ai marqué d'une croix tous les lieux où l'Évangile a été prêché.

Puisse cet ouvrage être accueilli, avec indulgence, de tous les amis de la religion et attirer sur le Sénégal un grand nombre de missionnaires et les bénédictions les plus abondantes de la miséricorde divine !

AVIS DE L'ÉDITEUR.

On vend, séparément de ce volume, l'Atlas des 24 planches représentant les Types et Costumes que l'auteur a dessinés lui-même, d'après nature, et qu'il a accompagnés de notes explicatives.

ESQUISSES SÉNÉGALAISES.

CHAPITRE PREMIER.

Notice sur l'île de Gorée.

FONDATION DE CETTE COLONIE. — ORIGINE DES HABITANTS. —
COSTUMES ANCIENS ET MODERNES. — RELIGION. — PHILANTHROPIE.
— COMMERCE.

La ville de Gorée forme aujourd'hui le deuxième arrondissement du Sénégal. Cette ville est appelée dans le pays du nom de *Ber*, en prononçant l'*e* fermé. Ce nom a pu lui être donné parce que, dès le principe, il pouvait y avoir, dans l'île, des bers, espèce d'abricotiers qui vient en abondance sur le continent. L'île est d'origine volcanique ; on y voyait encore, il y a quelques années, un grand trou qui semblait un ancien cratère. Elle est formée d'un rocher nu de 880 mètres de largeur et de 215 de longueur, séparée de la presqu'île du cap Vert par un canal de trois quarts de lieue de longueur ; elle a tout au plus une lieue de tour. Du côté du sud, les roches s'élèvent en colonnes

à plus de 60 mètres. On y aborde du côté du nord, où se trouvent en rade les navires de l'État et ceux du commerce. Du même côté est un petit port naturel, avec un joli débarcadère qu'on a reconstruit depuis peu d'années. Dans la saison des orages, les navires mouillent du côté du canal pour éviter le danger de se jeter sur les roches de la pointe du Nord. Le principal édifice est le fort, qui est vraiment digne d'attention. L'hôtel du gouvernement est trop petit, ainsi que l'hôpital ; cependant ce dernier est aujourd'hui bien agrandi. L'église est assez bien, mais elle est trop carrée. La population est d'environ 4,500 habitants : elle a diminué beaucoup depuis quelques années.

Elle est située à 19° 45' de longitude, et à 14° 40' 10" de latitude ; elle s'étend du nord-nord-ouest au sud-est.

Sa situation est très agréable. Au sud, la vue s'étend sur l'immense Océan et n'est bornée que par l'horizon. Au nord, elle s'étend du cap Vert et les terres voisines jusqu'au cap de Naze. Pendant la saison sèche l'île semble stérile, mais pendant la saison des pluies la végétation y est prodigieuse. Le fort, appelé le Castel, devient un véritable tapis vert que l'on fauche jusqu'à trois fois. Il en est de même dans l'intérieur de la ville ; les murs même se couvrent alors de plantes et d'arbustes de toutes espèces. Du côté du sud, entre les roches, sont trois

ou quatre fontaines d'eau douce, appartenant à des particuliers qui y ont établi de petites cabanes dont les portes ferment à clef. Les habitants, comme les employés du gouvernement, boivent de l'eau venant du continent, c'est-à-dire de la petite rivière de Ekane, au village du même nom. Le gouvernement a fait construire de grandes citernes au Castel, pour les militaires et le commandant particulier. On vient d'en construire une autre à l'hôpital pour l'usage des malades. Ces citernes sont alimentées par les pluies de l'hivernage. Dans la ville même, on a creusé trois puits publics à l'usage des noirs. Ces puits sont très profonds et donnent de l'eau saumâtre qui est assez bonne pour la cuisine.

L'île de Gorée a été découverte par les Portugais dans le ^{xv}^e siècle ; je reviendrai sur cette question plus tard. En attendant, nous ferons parler les chroniques du pays.

Un Woloff de la presqu'île du cap Vert, pêcheur de profession, demeurant à Belair, près Dakar, apportait son poisson dans cette île inhabitée pour le faire sécher au soleil, étant assuré que ni hyènes ni voleurs ne viendraient enlever le fruit de ses travaux (1).

En 1617, parut au large un navire hollandais qui semblait chercher des découvertes ; à force de sonder

(1) Les peuples du Sénégal ont l'habitude de faire sécher au soleil les poissons qu'ils veulent conserver, soit pour leur usage, soit pour vendre dans l'intérieur du pays.

il arriva en face de l'île et donna inutilement beaucoup de signaux. Enfin le capitaine se décida à descendre à terre, et y trouva le Wolof dont nous avons parlé, nommé Denga-Mafal, et lui demanda à qui appartenait l'île. Celui-ci lui fit signe qu'elle était à lui. Il le pria de la lui vendre pour du fer et des verroteries. Le marché fut conclu ; Denga-Mafal accepta sa petite fortune et rentra content dans son village. Devenus maîtres de l'île, les Hollandais lui donnèrent le nom de *Gorée*, qui signifie, dans leur langue, bonne rade. Ils y bâtirent deux forts, le fort Saint-Michel, qui est remplacé par le Castel, et le fort Saint-François, au bas de la ville, dont il ne reste d'autres traces qu'un fondement qu'on peut remarquer en temps de pluie. Les Hollandais jouirent paisiblement de leur conquête jusqu'en 1663, époque à laquelle les Anglais s'en emparèrent. L'année suivante, l'amiral hollandais Ruyter la reprit. Le vice-amiral comte d'Estrées s'en rendit maître en 1677 ; elle resta aux Français jusqu'en 1758, où elle fut prise par les Anglais, qui la remirent aux Français par le traité de Versailles, en 1763. Depuis cette époque, Gorée passa successivement des Français aux Anglais, et des Anglais aux Français, pendant les années 1770, 1774, 1778, 1784, 1800 et 1804, jusqu'au traité de 1815, où elle fut tout à fait cédée à la France.

Une autre chronique rapporte que l'île dépendait

de Biram, alkati ou chef de la presqu'île du cap Vert, qui y avait ses champs et ses jardins, lui et quelques uns de ses sujets, entre autres Denga-Mafal, dont nous avons parlé, et que ce fut Biram et non Denga-Mafal qui vendit l'île aux Hollandais.

ORIGINE DES HABITANTS.

Gorée fut peuplée par des habitants de la presqu'île du cap Vert, de Rufisque, Portudal et Joal, dont nous parlerons plus tard, et des descendants des différents Européens qui l'occupèrent. De là l'origine des mulâtres, dont les hommes prirent le nom d'*habitants*, et les femmes celui de *signares*, du mot portugais *signora* (dames). Ces dénominations se sont conservées jusqu'à présent. La population des noirs libres porte le nom de *gourmets*. Les habitants et les signares ont toujours été chrétiens dès le principe, à cause de la religion de leurs pères. Les gourmets, étant les plus intelligents parmi les noirs et approchant de plus près les Européens, sont chrétiens aussi. Les habitants ont toujours tenu à baptiser les captifs ou esclaves qui étaient de bonne volonté. Ces captifs étaient traités comme des enfants de la maison; ils n'étaient jamais vendus qu'en punition de quelques crimes. Je ne parle point des esclaves de traite, ceux-là n'avaient pas le temps d'être connus de leurs maîtres : ils étaient bientôt embarqués pour l'Amé-

rique; je parle de ceux qui habitaient Gorée ou quelques habitations aux environs (1).

COSTUMES ANCIENS ET MODERNES.

Ancien costume des habitants.

Le costume des habitants consistait, d'après les renseignements qui m'ont été donnés par les vieillards de l'île, en une chemise de thiaweli, c'est-à-dire de coton, grossièrement tissé et teint en bleu ou en couleur de bistre, avec de l'écorce de coco, et un pantalon de même étoffe. Ils portaient des chapeaux de feuilles de rondier, et des sandales à leurs pieds. Les femmes employaient les mêmes étoffes pour se faire des pagnes, dont un couvrait les reins, l'autre les épaules; sur leurs têtes elles avaient un mouchoir venu d'Europe; à leurs reins, sous le pagne, une grande quantité de verroteries, ainsi qu'un tour de mêmes verroteries à leurs pieds. La plupart portaient des sandales. Dans ce temps la traite des noirs avait enrichi tout Gorée. Tous vivaient heureux et sans inquiétude autre que les changements fréquents de domination.

De l'habillement actuel des habitants.

Depuis une cinquantaine d'années, les habitants ont perfectionné, petit à petit, et amélioré le costume

(1) Les mœurs et les usages étant les mêmes qu'à Saint-Louis, j'en parlerai quand il en sera temps.

que nous venons de décrire. Les navires de tous les ports de France leur portèrent des habillements français tout confectionnés. Il vint aussi des tailleurs s'établir dans le pays. Ils se firent habiller par ceux-ci, formèrent quelques captifs à cet état et à d'autres. Aujourd'hui les hommes sont habillés entièrement à la française, et tous parlent le français sans accent particulier. Les signares, à la même époque, commencèrent à mettre du luxe dans leur costume. Elles achetèrent des marchands européens des chemises brodées autour du cou, des bas et des souliers de toute couleur ; firent fabriquer par des tisserands formés dans le pays de beaux pagnes, dont elles portèrent jusqu'à une demi-douzaine autour de leur corps, en grande tenue. Elles se procurèrent de beaux madras, qu'elles arrangèrent autour de leur tête en forme de pain de sucre. C'est encore le costume de la plupart des signares, avec la différence qu'elles font et brodent elles-mêmes leurs vêtements. On a aussi imité en France le genre de dessins de leurs pagnes, qui se vendent aujourd'hui à meilleur marché.

Plusieurs sont entièrement habillées à la française ; d'autres, quoique habillées ainsi, conservent sur la tête le *ndioumbeul*, ou coiffure en pain de sucre. A Gorée, toutes les signares parlent français.

Les jeunes gens des deux sexes sont entière-

ment habillés à la française avec toutes les nouvelles modes.

Du costume de la population noire.

La population noire se divise en deux classes : les libres , c'est-à-dire les gourmets dont nous avons parlé, et les esclaves ou captifs, appelés aujourd'hui *libertés*, pour libérés.

Parmi les gourmets, les hommes qui sont à leur aise sont habillés à la française comme les habitants.

Parmi les anciens captifs, il faut distinguer les gens de métier, comme les maçons, charpentiers, menuisiers. Ceux-ci portent un pantalon sur lequel ils laissent tomber leurs chemises en guise de redingote et une veste. Quoiqu'ils ne portent point de souliers, ils ont quelquefois des pantalons à sous-pieds pour les jours de fête.

Les derniers, qu'on nomme *laptots*, qui servent à tout, n'ont qu'une petite culotte courte et une espèce de chemise par-dessus leurs épaules. La culotte s'appelle *dhiata* et la chemise *mboube* ; nous reviendrons sur ce costume quand nous voyagerons du côté de Saint-Louis.

Les noirs laissent leurs enfants nus jusqu'à sept et huit ans.

Les femmes noires, en général, gourmettes ou non, n'ont pour tout habit qu'un pagne très court qui

couvre leurs régions lombaires et descend jusqu'aux genoux. Ce n'est qu'en grande tenue qu'elles se couvrent la poitrine d'une espèce de camisole appelée *mboube*. Les jeunes filles sont de même; celles-ci ne se couvrent la tête d'un mouchoir que quand elles sont mariées. Devenues nubiles, elles se frisent la laine avec de petits morceaux de bois ou de jonc, et la couvrent d'un beurre dégoûtant, qui gêne la respiration de tout étranger passant à côté d'elles.

DES EUROPÉENS.

Les Européens sont de trois classes : les employés du gouvernement, les négociants et les marchands. Il y a peu de négociants à Gorée; ce sont en général des représentants des négociants de Saint-Louis. Ces messieurs vivent en très bonne harmonie avec les habitants, et beaucoup se marient aujourd'hui dans le pays avec des signares.

Les habitants font le cabotage sur toute la côte et vendent aux négociants l'arachide, la cire, les peaux de bœuf, le riz, le café de Rio-Nunez, etc. Ils reçoivent des Français les denrées d'Europe.

DES ÉCOLES.

Ce n'est que depuis 1818 que le gouvernement français a établi des écoles à Gorée pour les deux sexes. Auparavant chaque père de famille confiait

ses garçons à un militaire, qui se chargeait de les instruire pour un prix convenu. Les jeunes personnes n'apprenaient que la couture. Aujourd'hui ces écoles, confiées aux sœurs Saint-Joseph de Cluny, ainsi qu'aux frères de Ploërmel, marchent sur un très bon pied et donnent beaucoup d'espoir pour la religion et la prospérité du pays.

J'ai été chargé pendant quelques années, par le gouvernement local, de l'inspection générale de l'instruction publique au Sénégal et dépendances; j'ai été à même de connaître et d'apprécier le bien que les écoles opéraient tant à Gorée qu'à Saint-Louis.

Les jeunes gens sont très bien tenus par les frères de Ploërmel; ils font de grands progrès dans leurs études et parlent passablement le français.

Les jeunes filles sont aussi fort bien élevées; les sœurs rivalisent de zèle avec les frères pour les faire avancer dans la science, la vertu et les préserver des dangers.

Cependant, malgré leur bonne volonté, je remarquais tous les jours avec peine que ces demoiselles n'avaient nullement cette tendre piété que l'on remarque en France dans les personnes de leur âge. Elles aiment les prédications, les lectures de piété, et néanmoins rien ne paraissait les toucher et leur faire goûter les douceurs que l'amour de Dieu répand dans les âmes innocentes. En vain j'en cherchais la cause dans les dissipations extérieures; je

me suis aperçu du contraire. Elles s'occupent chez elles tantôt à étudier, tantôt à lire, ou à coudre ou à broder. Elles ne sortent jamais que sept ou huit à la fois; en un mot, malgré la légèreté de leur âge et l'influence du climat qui tend un peu à la dissipation, elles se font de grands efforts pour se maintenir dans le recueillement.

Animé du désir de planter parmi cette portion précieuse du troupeau, la vraie dévotion, cette religion éclairée, sans laquelle, point de civilisation, et en cherchant les différentes causes du mal, j'en ai cru trouver une, entre autres, dans l'habitude de parler le wolof. Un discours que je prononçai à la distribution des prix de l'école des Sœurs, et que je vais citer, fera connaître les raisons qui m'ont fait pencher pour cette opinion.

Pères et mères,

Vous êtes ici rassemblés pour examiner les progrès que les jeunes demoiselles ont faits dans leurs études durant cette année scolaire.

Rien de plus juste que de connaître par vous-mêmes les travaux et les succès de vos enfants; c'est un moment de bonheur pour un père et une mère. Cependant, tout en admirant leurs progrès, vous devez aussi vous sentir liés par deux devoirs : la reconnaissance envers le gouvernement qui fait tant de sacrifices pour instruire vos enfants, les civiliser, en

faire pour ainsi dire de jeunes Françaises, et envers ces dames qui ont renoncé à leur pays et à leurs familles pour venir dans une terre meurtrière consacrer leur temps, leurs veilles et souvent sacrifier leur santé, pour former vos filles à la société et à la morale évangélique. Conséquemment, Messieurs, vous devez les aider de tout votre pouvoir à diriger et maintenir vos enfants dans la voie du progrès. L'un des moyens que vous devez employer est de leur parler en français et d'exiger d'elles qu'elles ne parlent point d'autre langue dans vos maisons.

Ce moyen, qui vous paraît peut-être de peu d'importance, est absolument nécessaire pour avoir ici une jeunesse instruite, des filles vertueuses et des personnes civilisées.

Je dis d'abord une jeunesse instruite. Ces enfants étudient la grammaire française, font des analyses grammaticales, s'appliquent à l'histoire, à la géographie, à l'astronomie et au calcul. Or, sans une connaissance assez approfondie du français, elles ne pourraient jamais parvenir à raisonner des termes qu'elles ne comprennent pas. L'histoire, loin de les instruire, ne ferait que charger leur mémoire d'une infinité de mots inutiles. La géographie, cette belle science qui nous fait parcourir en esprit toutes les contrées de la terre et qui est l'âme de l'histoire, deviendrait pour elles un objet d'ennui insurmontable. L'astronomie, qui nous découvre dans le firma-

ment la gloire, la puissance et la majesté de Dieu, deviendrait une suite de mots absurdes et barbares. Les mathématiques seraient une montagne escarpée qu'il leur serait impossible de gravir. Toutes les leçons de la classe seraient, de la part de la maîtresse, une peine infructueuse, et pour le gouvernement des dépenses folles. Toutes ces enfants, en général, annoncent une grande intelligence et une brillante mémoire.

S'il en est qui soient encore bien arriérées dans leurs études, c'est toujours faute de comprendre et de ne pas parler le français. Vous remarquerez aisément que celles qui ont profité le mieux sont les enfants qui, chez elles, ont été familiarisées avec la langue française. Celles au contraire qui ne connaissent que l'idiome du pays prennent du dégoût à l'étude, manquent souvent la classe, et arrivent à l'examen aussi arriérées qu'au commencement de l'année.

Des filles vertueuses.

Déchus par le péché de nos premiers pères, Dieu nous retira les prérogatives dont il nous avait comblés. Nous naissons avec le germe de tous les vices, et nous sommes plus portés vers le mal que vers le bien. Il faut donc la religion pour nous éclairer au milieu des ténèbres et soutenir nos pas chancelants dans le sentier de la vie. Les jeunes filles surtout ont

« Les paroles touchent, dit un savant, les leçons » instruisent, mais l'exemple entraîne. L'exemple est » un langage muet qui persuade sans qu'on y pense, » qui pénètre l'âme, qui répond agréablement à la » conviction, surtout quand il vient de personnes » avec qui on a de fréquentes relations. »

Cependant il faut s'entendre pour construire un édifice. Ces dames emploient toute leur énergie pour obliger les enfants à parler le français pendant qu'elles sont à l'école. Au sortir de là, elles se rendent dans leurs maisons; leurs pères parlent le français, leurs mères en savent un peu. Si ces dernières voulaient se donner la peine de converser en français avec leurs jeunes filles, elles se perfectionneraient, toutes prendraient l'habitude du français. Il s'engagerait même des conversations très utiles et très intéressantes. Les enfants raconteraient à leurs mères le peu de religion, d'histoire ou de voyages géographiques qu'elles auraient appris en classe, leur expliqueraient les beautés de la religion, et leur feraient comprendre combien on est heureux de connaître Dieu et de le servir. La mère, dans la conversation avec sa fille, trouverait un bonheur et une consolation bien grande. Sa maison se remplirait de bénédiction.

Si elles parlaient le français avec leurs compagnes, ayant reçu les mêmes principes, elles se reprendraient l'une l'autre, se piqueraient d'émulation pour mieux parler, se perfectionneraient dans la prononciation

(qui leur coûte le plus), mettraient en pratique les leçons de politesse qu'elles reçoivent en classe.

Si elles parlent le français à leurs domestiques, elles éviteront d'entendre une foule de mots que la décence ne permet point et qui sont sans cesse dans la bouche des noirs.

Dans peu de temps, les domestiques parleraient français; alors elles tâcheraient de les civiliser par la religion, leur apprenant tous les devoirs que la religion impose aux serviteurs à l'égard de leurs maîtres. Bientôt vous verrez tous les vices qu'amène l'esclavage se détruire, tels que le vol, le mensonge et l'hypocrisie, qui sont l'apanage des domestiques de ce pays. Vous serez servis avec plus de fidélité. Toutela société y gagnera. On aura au moins des personnes avec qui on pourra tenir des conversations raisonnables et suivies. Les alliances illégales disparaîtront de jour en jour. Alors, et alors seulement, la civilisation aura fait plus de progrès que depuis plusieurs siècles que la colonie est fondée.

Vous voyez, Messieurs, toutes les richesses morales que vos enfants accumuleraient en parlant le français : l'instruction et la civilisation. Mettez donc la main à l'œuvre. Il en coûtera très peu. Presque toutes comprennent un peu le français; quelques unes le parlent couramment; d'ailleurs vous allez en juger par l'examen, et je suis persuadé qu'après avoir été témoins de leurs travaux et de leurs succès, vous

prenez la résolution de veiller tellement sur elles, qu'elles ne perdent pas pendant les vacances les fruits de tant de travaux, et qu'elles deviendront pour vous un sujet de joie, d'espoir, de consolation.

Catéchisme woloff de M. Fridoil. — Arrivée de Mgr. Monet à Gorée.

J'ai donné ce discours uniquement pour les enfants qui fréquentent les écoles françaises. La majeure partie de la population, ne recevant aucune éducation, a au contraire besoin d'instruction dans la langue indigène. C'est ce qui excita M. l'abbé Lambert à faire imprimer un catéchisme en langue woloffe; mais malheureusement ce catéchisme ne put être distribué qu'aux enfants des écoles. L'esclavage retenant aux travaux la population pour qui ce catéchisme avait été fait, ce ne fut qu'au moment de la liberté solennelle qu'on put réunir les Wolofs libérés. Cette œuvre était réservée au zèle de M. l'abbé Fridoil. Il fit convoquer tous les Wolofs des deux sexes pour se rendre à l'église tous les soirs, à huit heures, pour apprendre les principes de la religion.

On ne se serait jamais attendu au succès dont ses peines furent couronnées. Tous les soirs, à huit heures précises, l'église était entièrement remplie de noirs de tout âge et de tout sexe. M. Fridoil avait eu soin de mettre en forme de cantiques tout le dogme catho-

lique, et de le faire chanter sur les airs mêmes des chansons des noirs.

C'était un spectacle touchant que d'entendre chanter attentivement le chœur des hommes et des femmes, accompagné de l'orgue touché par M. l'abbé Luiset, dont le talent musical est très connu dans le Sénégal; j'en ai été saisi et touché jusqu'aux larmes.

Que de conversions s'en suivirent!!... Tous les dimanches et fêtes, c'étaient des baptêmes de trente à quarante adultes de tout âge et de tout sexe.

Je dois, dans une histoire, dire toute la vérité. Ce catéchisme déplaisait à une foule de libertins venus d'outre-mer, parce qu'avec la religion il y avait plus de moralité dans les négresses, et pour ce motif on se permit des cancan, des satires et des calomnies. Ainsi marchent les œuvres de Dieu. Tout ce qu'il y a de certain et d'incontestable, c'est qu'au lieu de chanter des orgies comme autrefois, on entendait et l'on entend encore chanter, dans toutes les rues de Gorée, les commandements de Dieu et de l'Église, les devoirs du chrétien. Je dirai bien plus : j'ai entendu, dans le Coyer et le Baol, des femmes et des jeunes filles mahométanes et idolâtres chanter avec plaisir le dogme catholique.

Ces cantiques sont aujourd'hui adoptés par les missionnaires de Dakar, de Joal et de Sainte-Marie de Gambie.

Un grand nombre de ces noirs avaient déjà fait leur

première communion et avaient été mariés, lorsque Mgr. Monet, évêque de Madagascar, passa à Gorée. Ils avaient appris que sa Grandeur était un bienfaiteur de leur race; ils se rendirent en grande tenue au nombre de cinq à six cents de tout âge et de tout sexe sur le port, pour recevoir sa bénédiction, et s'écriaient de tout leur cœur : Vive la religion ! Vive monseigneur Monet ! !...

RELIGION.

Mission des prêtres chargés de Saint-Louis et de Gorée, sur la côte occidentale de l'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'à Sainte-Marie en Gambie. (Depuis l'an 1635 jusqu'à nos jours.)

Les Portugais sont sans contredit les premiers qui envoyèrent des prêtres sur les côtes qui nous occupent en ce moment. Quoique nous n'ayons aucun registre concernant leur mission, la chrétienté de Joal, dont nous parlerons plus tard, en est une preuve palpable. Nous les verrons s'honorer du nom de Portugais, et conserver glorieusement leur titre de chrétiens, malgré toute leur ignorance et toutes leurs superstitions. Les vieillards de quatre-vingt-dix ans se vantent encore d'avoir été les enfants de chœur des derniers missionnaires portugais, et aiment à raconter des traditions de leurs pères touchant les premiers qui portèrent chez eux le flambeau de la foi. J'ai eu l'occasion de causer avec ces vieillards, dont les plus âgés ont payé maintenant le

tribut à la nature, tels que Domingo, Papaille et surtout le vénérable la Police. Ce dernier avait une mémoire prodigieuse des dates et des événements; c'est de lui que je tiens les faits que je vais citer.

En 1635, deux révérends pères capucins nommés le père Alexis de Saint-Lô et le père Bernardin de Renouard, allèrent s'établir à Rufesque, alors comptoir portugais très fréquenté par plusieurs nations de l'Europe. Ils y firent un certain nombre de chrétiens. Sans faire une mission spéciale chez les Nones, qui alors commençaient à fermer l'entrée de leur pays à tout Européen, c'est-à-dire à tout marchand d'esclaves, les religieux allèrent néanmoins visiter l'Alkati du cap de Noze, et en furent reçus avec empressement. Ce chef était chrétien ainsi que son fils. Ils évangélisèrent Portudal et Joal et baptisèrent un certain nombre d'idolâtres. Cette tradition s'accorde, quant au fond, à la relation du voyage du cap Vert par le révérend père Alexis de Saint-Lô, imprimée à Paris en 1737.

L'abbé Demanet fut le premier prêtre qui y fut envoyé avec les titres de curé et d'aumônier de par le roi, en 1763. A cette époque, l'île de Saint-Louis et tous les établissements du Sénégal avaient été cédés aux Anglais, par le traité de paix de cette même année 10 février. La France n'avait conservé que Gorée et quelques petits comptoirs sur la côte. L'abbé fit des missions à Joal, où il obtint de nombreuses conver-

sions. Il se préparait à aller évangéliser les habitants de la Cazamance, lorsqu'il tomba malade et fut obligé de partir pour la France.

Cet ecclésiastique a fait imprimer ses relations de voyage, en 1767, sous le titre de *Nouvelle histoire de l'Afrique française*.

Pendant plusieurs années, l'église de Gorée resta sans prêtres. Les vieillards crurent devoir y suppléer en réunissant les fidèles dans une maison particulière, tous les dimanches, à huit heures du matin, pour y faire la prière en commun, réciter le chapelet et lire le saint Évangile.

En 1775, arriva le révérend père Jean-Pierre de Manel, avec le même titre de curé de Gorée et d'aumônier de par le roi. Il s'occupa vivement des missions de Gorée, de Joal et de Sainte-Marie de Gambie. Il avait l'habitude de donner, à chaque chrétien, un acte de baptême écrit de sa propre main.

L'abbé Sévéno, révérend père cordelier, qui lui succéda en 1777, marcha en tout sur ses traces. Les actes de baptême délivrés par ces deux missionnaires ont servi d'actes de naissance pour leurs chrétiens ; on les conserve encore dans les familles.

L'abbé Sévéno ne resta qu'une année. La Sénégambie était sans aucun secours spirituel, lorsqu'un événement providentiel jeta sur ces parages des prêtres destinés pour Cayenne : c'étaient des missionnaires de la congrégation du Saint-Esprit. Au nom-

bre de ces hommes apostoliques se trouvait l'abbé Bertoul, qui plus tard devint le supérieur de la congrégation et du séminaire.

Voici ce qu'il en dit lui-même ; je l'extrais de son manuscrit : « En 1778, nous partîmes, M. Deglicourt, le supérieur désigné par M. Barel, et moi ; nous fîmes naufrage sur un banc de sable à la latitude du cap Blanc, sur la côte occidentale de l'Afrique. Dix de nos compagnons furent noyés. Pour nous et le reste de l'équipage, nous nous sauvâmes à l'aide d'un radeau. Pendant deux jours et deux nuits, nous fûmes exposés à chaque instant à périr. En arrivant près de terre, les Maures qui habitent cette côte vinrent nous prendre, nous dépouillèrent et nous firent esclaves. Après deux mois d'une dure captivité durant laquelle nous fûmes souvent exposés à être égorgés, ils nous conduisirent à l'île de Saint-Louis, située sur le fleuve du Sénégal, où nous fûmes rachetés par le gouverneur anglais. Tous les habitants étaient catholiques, mais n'avaient point vu de prêtres depuis près de vingt ans. Dans la capitulation qu'ils avaient faite avec les Anglais, ils avaient demandé l'exercice libre de leur religion ; mais parce qu'ils n'avaient pas parlé de prêtres expressément, le gouvernement anglais ne voulut jamais leur en accorder. Ils nous reçurent avec toutes sortes d'égards ; nous firent baptiser un grand nombre d'enfants et d'adultes, et nous prièrent de faire quel-

ques mariages. Ils nous expliquèrent leur triste situation par rapport à la religion, et le désir qu'ils avaient de rentrer sous la domination française. Ils nous dirent que, si ces heureux événements arrivaient, ils s'adresseraient à notre séminaire pour avoir des missionnaires. Le gouverneur s'aperçut de l'affection que les habitants avaient pour nous et nous ordonna de partir après trois jours; ce que nous fîmes, à notre grand regret et à celui des habitants. Nous nous embarquâmes sur un vaisseau anglais pour nous rendre en Europe. Sur le point d'arriver à Londres, nous fûmes pris par un corsaire français qui nous conduisit au Havre, où nous nous étions embarqués six mois auparavant.

» Le commissaire ordonnateur, M. Mistral, fut fort surpris de nous revoir; il nous demanda tous les détails de notre naufrage, de notre captivité, de notre rançon, de la situation du Sénégal, etc., etc. Il fit partir aussitôt un courrier extraordinaire pour en instruire M. de Sartine, qui était alors ministre de la marine; il nous engagea de l'aller voir sitôt que nous serions rendus à Paris; ce que nous fîmes. Le ministre nous reçut avec beaucoup de bonté, nous offrit tous les secours dont nous pourrions avoir besoin, nous recommanda de nous reposer, ajoutant qu'il nous ferait partir, par une voie sûre, pour notre destination. Trois semaines après, il nous écrivit pour l'aller trouver, et nous donna une audience particu-

lière. Alors il nous proposa de nous embarquer de nouveau pour Cayenne, attendu qu'il se présentait une occasion des plus favorables. Sur la représentation que nous lui fîmes que nos santés étaient toutes délabrées à cause des misères que nous avions éprouvées, il nous dit que c'était l'intention du roi que nous partissions, que le bien de la religion et de l'État l'exigeait. C'étaient pour nous deux motifs bien puissants; nous consentîmes à nous embarquer de nouveau.

» Cependant j'avais rapporté d'Afrique une incommodité que je ne regardais pas comme fort sérieuse. Nos supérieurs néanmoins ne voulurent pas me laisser partir sans que les personnes de l'art eussent prononcé; ils trouvèrent que j'avais la fistule et qu'il était impossible à moi de partir. Un missionnaire qui devait partir pour la côte de Coromandel, se trouvant trop âgé pour apprendre les langues indiennes, vint se présenter pour aller à Cayenne où l'on parle français, et il prit ma place. M. Deglicourt et lui prirent la poste, par ordre du ministre, pour se rendre au plus tôt à Lorient, où l'on préparait une flotte, disait-on, pour aller aux Antilles. La flotte, commandée par M. de Vaudreuil, partit en effet avec des ordres cachetés qu'on ne devait ouvrir qu'à une certaine hauteur. Alors on vit que la flotte était destinée pour s'emparer du Sénégal; le duc de Lauzun, en était nommé gouverneur, et que l'intention du roi et du ministre était que les deux missionnaires qui y

avaient été rachetés six mois auparavant y restassent. La flotte arriva près de l'île Saint-Louis : on tira quelques coups de canon et aussitôt le pavillon blanc parut. La première chose que les habitants demandèrent au duc de Lauzun, était s'il y avait des prêtres pour eux : le duc répondit qu'il y en avait, et même un de ceux qu'ils avaient rachetés quelque temps auparavant ; alors ils firent éclater leur joie.

» Cet établissement est important pour sa situation. On peut remonter le fleuve du Sénégal jusqu'à deux cents lieues. Il y a sur ses bords des comptoirs et des forts de distance en distance, qui sont dépendants du chef-lieu. Les Maures et les nègres y conduisent leurs esclaves, y apportent les productions de leurs pays, telles que la gomme, l'ivoire, la poudre d'or ; ils font des échanges contre des marchandises françaises. Cette île est aisée à défendre à cause de la barre qui se trouve à l'embouchure du fleuve, et qui empêche les vaisseaux de guerre d'y entrer. Si les habitants n'avaient pas été pour les Français, jamais ils ne l'auraient reprise, ou ce n'aurait été qu'avec beaucoup d'effusion de sang. »

A dater de ce moment, le séminaire du Saint-Esprit fut chargé de fournir de prêtres la province du Sénégal. Il est à propos que je fasse connaître ce séminaire dans lequel j'ai eu le bonheur de passer quatre années, et par lequel je fus envoyé en mission au Sénégal.

La congrégation du Saint-Esprit fut fondée le jour de la Pentecôte, en 1703, par M. Poulart des Places, du diocèse de Rennes, dans le but d'élever des ecclésiastiques destinés à se consacrer aux œuvres les plus délaissées. En 1723, l'assemblée du clergé, considérant les importants services que rendaient aux diocèses les prêtres sortis du séminaire du Saint-Esprit, assigna à cet établissement une pension annuelle, qui fut augmentée par les assemblées subséquentes.

En 1776, la congrégation du Saint-Esprit fut chargée d'entretenir habituellement vingt missionnaires et un préfet apostolique à la Guyane française.

En 1778, elle fut chargée du Sénégal, comme nous venons de le voir.

En 1792, elle partagea le sort de tous les établissements religieux de la France. Son séminaire fut supprimé, ses prêtres dispersés, sa maison vendue par l'État.

Dès que la paix fut rendue à la France par le concordat de 1801, M. Bertoul, seul et sans maison, recommença l'œuvre de M. Poulart des Places au milieu de difficultés sans nombre.

En 1816, une ordonnance royale rendit l'approbation légale à la congrégation du Saint-Esprit, et elle fut chargée seule de fournir des prêtres à toutes les colonies françaises.

En 1780, M. l'abbé Coste fut envoyé en qualité de

chef ecclésiastique au Sénégal. Ce saint prêtre fut l'apôtre de Joal : c'était en ce lieu qu'il passait la majeure partie de l'année à catéchiser le Sérères. Nous verrons plus tard, en parlant des habitants de Joal, combien il était vénéré dans ce pays. Les offices se faisaient à la chapelle avec une solennité admirable. Il avait formé des chantres distingués, dont les principaux étaient le vieux Nicolas Jouga et le père la Police. Il mourut en 1784 au milieu de sa chrétienté, et fut enterré au cimetière de Joal. Quelques jours après son inhumation, un navire de Gambie ramenait à Joal l'abbé Chevalier qui avait été envoyé en mission à Sainte-Marie, et qui revenait dangereusement malade. Il mourut en rade de Joal. Le capitaine fit descendre le corps à terre, et les chrétiens de Joal s'empressèrent de lui faire à leur manière les honneurs de la sépulture. Ne pouvant trouver dans tout le pays des planches ni des menuisiers pour lui confectionner une bière, ils essayèrent de mettre le corps plié dans une malle; ce fut chose impossible. L'idée leur vint d'ouvrir la fosse de M. Coste, et de réunir ensemble les corps de ces deux apôtres. Les chrétiens récitèrent des prières en commun pour le repos de leurs âmes, et versèrent des larmes amères, car ils étaient sincèrement regrettés. Depuis la mort de ces deux missionnaires, le Sénégal demeura sans prêtres jusqu'en 1815.

Pendant ce temps, les habitants de Saint-Louis et

de Gorée demandèrent des secours spirituels au provincial des missionnaires des îles du cap Vert. De temps à autre on leur envoya un religieux pour faire quelques baptêmes, mais jamais pour y demeurer. Celui d'entre eux qui y a travaillé le plus assidûment au salut des âmes a été le révérend père Manuel, de Casas-Novas.

En 1815, l'abbé Judicelly fut envoyé avec le titre de préfet apostolique; il réorganisa les anciennes missions, et depuis cette époque elles ne furent plus suspendues.

Néanmoins ce prêtre n'a laissé aucun registre dans la colonie. C'est en 1819 qu'on commença à tenir des registres en règle à Gorée, et en 1820 à Saint-Louis. Les curés de Gorée furent chargés spécialement des missions sur les côtes, jusqu'à Sainte-Marie de Gambie inclusivement.

Nous nous contenterons, pour l'édification des amis de la propagation de la foi, de donner le nombre des baptêmes faits annuellement parmi les infidèles. Depuis l'année 1819 jusqu'en 1845, il y a eu 1,154 baptêmes d'adorateurs des démons et de mahométans de tout âge et de tout sexe. Je n'y comprends pas les enfants des chrétiens.

Désireux de marcher sur les nobles traces de mes honorables confrères, et de connaître par moi-même ces contrées si ignorées dans le monde chrétien, j'entrepris, en 1846, un voyage de Joal qui fera l'ob-

jet du chapitre suivant. Les résultats de ma mission furent 90 baptêmes d'adultes à Joal, et 25 à Mbour.

Déjà la divine Providence semblait avoir jeté des regards de miséricorde sur toute la côte occidentale de l'Afrique, depuis la presqu'île du cap Vert jusqu'au golfe de Guinée. Quoique, d'après mon plan, je ne veuille parler que du Sénégal, je me sens obligé de dire un mot sur le vaste plan de la nouvelle mission fondée par M. Libermann pour la conversion des noirs. Vers l'année 1840, quelques prêtres sortis du séminaire de Saint-Sulpice, touchés profondément de l'état de dégradation et de délaissement où étaient plongées les populations des côtes occidentales de l'Afrique, conçurent le projet de se réunir pour voler à leur secours. Voyant les difficultés de l'œuvre qu'ils voulaient entreprendre, et leur impuissance à en procurer l'exécution, ils résolurent de l'unir à l'œuvre de l'archiconfrérie, persuadés qu'elle triompherait de tous les obstacles par le cœur immaculé de Marie si plein de miséricorde envers les âmes pécheresses et délaissées.

Vers ce temps, M. Baron, préfet apostolique du cap Palmas, en Guinée, venait d'être sacré évêque et nommé vicaire apostolique des deux Guinées. Il vint à Rome et en France pour chercher des coopérateurs. De plus en plus découragé, il arriva jusqu'au vénérable curé de Notre-Dame des Victoires, M. Desgenettes, qui s'empessa de lui dire que des auxiliaires

étaient tout trouvés et l'attendaient à la Neuville.

Ce fut une grande joie quand l'apôtre se présenta ; tous ceux qui furent désignés pour le suivre se levèrent et partirent. Hélas ! le dirai-je ? j'ai eu entre mes mains le journal des croix qu'ils eurent à porter sur le territoire d'Assiné, journal écrit de la main du dernier qui survécut et qui perdit courage. Cinq moururent presque en arrivant et furent enterrés près du rivage de la mer. Un seul resta sans communication au Gabon ; on le crut mort avec ses frères, et on le comprit pendant dix-huit mois dans la mémoire des défunts, jusqu'à ce que M. Schwinden-Hammer, envoyé en 1845 à Rome pour négocier la reprise de la mission des noirs, y trouva Mgr. Baron qui lui apprit les douloureux détails de la première expédition, et lui donna l'espoir qu'un missionnaire restait encore en Guinée. Cet apôtre était M. Bessieux, que Dieu destinait à devenir l'un des premiers et des plus saints évêques de ces régions.

Ce fut alors que cette vaste mission fut donnée à la congrégation naissante du Saint-Cœur de Marie, en y ajoutant la Sénégalie, sauf toutefois les villes de Saint-Louis et Gorée.

Mgr. Baron reçut une autre destination, mais sur sa demande un préfet apostolique fut nommé, et l'un des membres les plus distingués de la nouvelle congrégation reçut ce poste de dévouement. Trois autres missionnaires prirent la même direction, mais par

une autre voie. Ils étaient déjà installés à Gorée. Le nouveau préfet apostolique partit seul sur *le Papin*, corvette à vapeur. Arrivé à la hauteur de Mogador, on fut assailli d'une tempête si violente, que bientôt un péril imminent de mort menaça tout l'équipage épouvanté. Le missionnaire élève la voix pour lever les dernières illusions et absoudre les victimes déjà condamnées. Tout l'équipage s'agenouille sous la main du prêtre et chacun donne son âme à Dieu.

Un juif désespéré se jette aussi à ses genoux et le conjure de le sauver. « Mon ami, lui répond le missionnaire, je ne puis rien pour vous ; mais faites-vous chrétien, et nous irons au ciel ensemble. » Dieu accorda juste le temps d'échanger contre un acte de foi le saint baptême. Une lame impétueuse emporta dans l'abîme le missionnaire, le néophyte, le vaisseau et une grande partie de l'équipage.

Malgré cette nouvelle alarmante, les missionnaires du Saint-Cœur de Marie continuaient à Gorée leur plan et leur mission avec une vive ardeur : quelques passages que je vais extraire des lettres de M. l'abbé Arragon à M. Libermann, supérieur de la congrégation du Saint-Cœur de Marie, en donneront une idée.

Gorée, le 27 septembre 1845.

« MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

» Jeudi dernier, nous sommes allés voir le roi de Dakar. Le palais de ce prince est une simple case, et

son trône n'est qu'un lit. C'est une majesté que l'on aborde sans façon ; en entrant, je me contentai de lui souhaiter le bonjour , auquel il répondit par une poignée de main et en nous faisant asseoir à ses côtés. Nous lui demandâmes s'il voulait nous laisser établir dans son village une école pour les enfants. Il nous répondit qu'il y en avait déjà une où l'on apprenait l'arabe, et qu'il craignait que notre enseignement ne vînt ruiner sa religion.

» M. Briot, mon confrère, se hâta de répondre que l'école existante n'offrait pas les mêmes avantages que la nôtre, puisque aux leçons d'arabe nous joindrions encore celles du français ; que, pour la religion, nous ne forcerions la conscience de personne ; que ceux-là seuls se feraient chrétiens qui voudraient embrasser l'Évangile en toute liberté.

» Plus l'entretien se prolongeait, plus nous devenions bons amis : à la fin nous demandâmes de nouveau qu'on cédât une portion de terrain pour nous y établir et faire l'école. Le roi nous répondit qu'il n'y avait pas de difficulté, puisque c'était pour le bien, et qu'il n'y avait à ses yeux qu'une petite différence entre notre religion et la sienne ; mais qu'il ne pouvait prendre cette décision sur lui-même, et qu'il en parlerait à son peuple. »

C'est qu'en effet son autorité est fort restreinte : simple marabout, il est plutôt le conseiller que le maître de ses sujets ; le consulte qui veut dans les

affaires difficiles. Tout ce qui le distingue des autres, c'est une plus large part des droits que les étrangers paient à cette espèce de république.

Déjà M. l'abbé Warlop, en sa qualité d'habile architecte, avait commencé à bâtir la maison qui devait servir de séminaire pour la mission. Déjà le zélé missionnaire avait acquis la confiance de toute la république de Dakar.

PHILANTHROPIE DES HABITANTS DE GORÉE.

Je ne puis terminer ces notes sur Gorée, sans dire un mot sur certaines vertus qui en caractérisent les habitants. Ils ont, en général, une vive compassion pour les malheureux; je citerai, à l'appui, des faits dont j'ai été témoin.

Le 2 juillet 1846, on débarquait deux cent cinquante noirs des deux sexes du bord d'un trois-mâts négrier, pris dans le golfe de Guinée, nommé *l'Elizia*. Toute la ville était présente à ce touchant spectacle. Quelle horreur, de voir deux cent cinquante squelettes ambulants, tout nus et pouvant à peine se traîner ! Les signares en versèrent des larmes amères ; elles coururent chez elles et leur envoyèrent une multitude de pagnes de tout prix. Le lendemain, les personnes du sexe furent amenées à la mer pour être dégrassées. Les signares ainsi que leurs demoiselles, les voyant passer toutes nues, leur jetèrent leurs

propres pagnes, et de là se rendirent chez M. le maire, le conjurant de les leur distribuer, et qu'elles se chargeraient de les nourrir et vêtir à leurs frais et dépens. Le maire les renvoya au commandant particulier, qui leur montra le regret qu'il avait de ne pouvoir condescendre à leur charité sans l'autorisation du ministre de la marine.

Le 7 octobre de la même année, l'incendie prit à trois heures de l'après-midi dans la maison d'une pauvre femme, mère de six ou sept enfants; toutes les signares s'empressèrent de lui porter secours. En deux jours, non seulement elle avait recouvré tout ce qu'elle avait perdu, mais elle eut 600 francs de plus.

Le 22 octobre de la même année, mourut de mort subite madame veuve G..., Française d'origine, laissant sa vieille mère, une fille de dix-sept ans et un petit garçon de huit ans. Depuis très longtemps, cette famille européenne vivait dans la gêne et faisait des efforts inutiles pour se remettre au niveau de ses affaires. A la nouvelle de sa mort, les créanciers accoururent, mais aucun d'eux ne voulut se charger de l'infortunée famille. Les signares se la disputèrent; une d'elles emporta la victoire, la prit dans sa maison. Au bout de vingt jours on ne les reconnaissait plus : ils avaient gagné sous tous les rapports. J'étais témoin des soins dont ils étaient l'objet. En outre, toute la ville s'empressa de leur faire des aumônes; mais

la signare exigea que l'argent fût déposé chez le maire, pour leur servir à leur arrivée en France.

Je pourrais citer un habitant, entre autres, dont le dévouement pour les pauvres et les malades est connu dans tout le Sénégal. M. l'abbé Quintons, missionnaire apostolique, curé de Gorée, ayant été en mission à Sainte-Marie de Gambie, y fut pris de ces mauvaises fièvres si communes sur ces parages. Il arriva à Gorée dans l'état le plus alarmant ; on le conduisit à l'hôpital où, malgré tous les soins du docteur, il ne donna aucun espoir de salut. Sa bouche desséchée ne pouvait s'ouvrir pour recevoir le moindre soulagement ; il n'avait aucune connaissance. M. de Saint-Jean accourut avec une bouteille de vieux vin de Bordeaux ; lui ouvrant seulement les lèvres, il en fit couler quelques gouttes entre les dents dans la bouche du malade : de moment en moment il renouvela la même opération. Ces soins furent fructueux, le malade se trouva mieux et ouvrit enfin la bouche ; il lui en fit prendre un verre ; bientôt après il s'endormit d'un paisible sommeil, et se réveilla au bout de quelques heures, ayant recouvré toute sa connaissance. M. de Saint-Jean, encouragé par de si heureux succès, continua de visiter souvent son malade jusqu'à parfaite guérison.

Je l'ai vu prodiguer les mêmes soins à M. l'abbé Lossedat, aussi missionnaire apostolique, dangereusement malade à Gorée.

Ce M. de Saint-Jean est probablement le même ou un parent de ce de Saint-Jean dont parle M. Durand dans son *Voyage au Sénégal*, chapitre IV, quand il décrit le bloc d'ambre qui fut trouvé sur les bords de la rivière de Saloum, et dont M. Pelletan fit l'acquisition. « Un habitant de Gorée, dit-il, nommé de Saint-Jean, trouva un jour des nègres à lui, occupés à espalmer leur pirogue avec une matière qu'ils avaient fait fondre, et dont ils ne connaissaient ni la nature ni la valeur. De Saint-Jean la reconnut à l'odeur, et fit enlever ce qui restait du bloc de plus de cent livres qui avait été trouvé. » Cette branche de commerce, ajoute-t-il, deviendrait fort importante, puisque le premier propriétaire vendit cette matière de 9 à 10 francs l'once, qui fut revendue 36 francs en France.

COMMERCE.

D'après tout ce que nous venons de dire, il est facile de conclure que la ville de Gorée n'a été fondée que pour la traite des noirs, et que cette île était un des points les plus favorables à ce dessein. Depuis que cette traite est prohibée, cette colonie a toujours été languissante. Mais il restait encore quelques ressources aux habitants. Les captifs travaillaient pour le gouvernement et pour les commerçants ; la moitié de leur salaire revenait à leurs maîtres. La liberté arriva comme un coup de foudre. Les captifs conti-

nuèrent leurs travaux et augmentèrent leur salaire de la portion qui leur était retenue auparavant. Les maîtres furent réduits, pour la plupart, à la plus grande gêne.

J'ai vu de mes propres yeux un vieillard vénérable, dont les revenus consistaient en près de cinq cents captifs, assis en caleçon sur son escalier, la tête soutenue sur ses mains. Je lui demandai ce qu'il faisait là : « Je pleure ma misère, me dit-il. Il est dur à mon âge de rompre non seulement toutes mes habitudes, mais encore de n'avoir plus aucun domestique, pas même une personne pour me faire la cuisine. »

Gorée était donc anéanti sous le rapport commercial. Dès que l'habitant n'a plus de ressource, les commerçants français n'ont plus de débouchés.

La nécessité les rendit industriels; on se mit à établir des magasins de commerce à la presqu'île du cap Vert, pour vendre aux peuples de l'intérieur les denrées d'Europe. Ce commerce réussit parfaitement, et maintenant que, par un décret du gouvernement métropolitain, le port vient d'être déclaré franc, la concurrence s'établit, les marchandises sont à meilleur marché. Nous avons lieu d'espérer que dans quelques années tous seront heureux et à l'aise.

Voici les marchandises qui se débitent le mieux :

1° Les pagnes fabriqués à Rouen; les mouchoirs de toutes couleurs; les indiennes pour robes; des chemises, des habits, gilets et autres effets confectionnés

pour hommes ; des chaussures pour les deux sexes , pour l'usage des habitants.

2° La poudre, les plombs, les balles, les fusils, les sabres, du tabac en feuilles , de l'eau-de-vie et des barres de fer pour l'intérieur.

3° Du bon vin, des liqueurs et de la bière pour les habitants.

4° Du sucre blanc pour les habitants et pour l'intérieur.

5° De la farine pour les habitants et les Européens.

6° Des planches et des poutres pour les constructions.

7° Ceux qui entreprendraient le commerce des fruits des îles Canaries, tels que raisins frais, cocos, bananes, melons d'eau, etc., les vendraient considérablement à Gorée.

Des tisserands capables et des teinturiers manquent entièrement dans le pays ; il me semble qu'ils feraient des fortunes immenses. Je le ferai mieux comprendre quand j'expliquerai leur manière de tisser les pagnes.

Des moulins à vent établis à la presqu'île du Cap, pour moudre le mil et en vendre la farine aux gens de l'intérieur, me paraîtraient une chose très lucrative. On le comprendra facilement quand j'aurai fait connaître la peine que se donnent les femmes pour préparer le kouskous.

Ces tisserands, teinturiers et menuisiers, ne pour-

raient s'établir qu'à Gorée ou à la presqu'île du cap Vert, parce que cette dernière, étant en république et amie des Français, permettrait volontiers tout ce qui sera utile à la civilisation du pays.

Sur les côtes du Cayor, du Baol, des Nones, de Nahiégghem et de Sine, on n'en obtiendrait pas l'autorisation des chefs d'État.

Pour les autres marchandises dont nous avons parlé, on peut les vendre facilement partout sans danger.

Les commerçants européens qui s'établiraient sur toute la côte du cap Vert jusqu'en Sine devront penser à leur santé avant tout. Ils n'épargneront rien pour avoir une bonne nourriture et du bon vin : il vaut mieux faire un peu moins de profit que d'exposer sa santé. Ils se muniront d'une certaine quantité de sulfate de quinine contre les fièvres ; ils éviteront de coucher au grand air pendant les grandes chaleurs. Les transpirations ne nuisent point, tandis qu'un refroidissement produit la dyssenterie ; ils porteront toujours une chemise et une ceinture de flanelle. Avec ces mesures de prudence et un lit convenable, ils pourront y vivre parfaitement et y faire une fortune satisfaisante.

CHAPITRE II.

RÉPUBLIQUE DU CAP VERT OU DAKAR. — NOTICE SUR RUFISQUE.

— RÉPUBLIQUE DES NONES.

Ce fut en 1446 que Denis Fernandez passa l'embouchure du Sénégal, et, pénétrant plus loin, découvrit à l'extrémité occidentale de l'Afrique les îles de la Madeleine, Gorée et le cap Vert, dont nous allons parler. Il le nomma ainsi, à cause des beaux arbres qui le couvraient; mais, sans s'y arrêter, il y planta une croix de bois sur le rivage et se hâta de porter cette glorieuse nouvelle au prince Henri de Portugal.

Salut, ô première croix plantée sur le sol sénégalais! Salut, espérance des Africains! C'est à vous que nos pères ont dû leur vocation à la foi; c'est à vous que je dois la mienne. C'est par votre vertu divine qu'à la place même de cette croix s'élèvent aujourd'hui une chapelle, un séminaire africain, un évêché.

La république de Dakar comprend toute la presqu'île du cap Vert dont Dakar est le chef-lieu. Elle est fermée au nord par la baie de Yof, si célèbre en naufrages, et au sud par la baie où se trouve la Gorée. Les terres sont généralement élevées; elles le

deviennent de plus en plus en allant de l'est à l'ouest jusqu'aux deux Mamelles, au sud desquelles la côte tombe presque à pic sur le bord de la mer. Presque tout le flanc nord du cap Vert se compose de falaises escarpées, couvertes de grandes masses d'oxyde de fer et de colonnes de basalte régulières, et conservant pour la plupart leur position verticale.

Le terrain des Mamelles et presque tout celui du centre de la presqu'île paraissent reposer sur des laves argileuses et en décomposition. Il est fertile et forme les champs de la population. Près de Dakar, le terrain est arrosé par un grand nombre de ruisseaux; pendant la saison des pluies, la végétation y est prodigieuse. Outre les mils de toute espèce, les légumes d'Europe y viennent parfaitement. C'est Dakar qui fournit tous les légumes à Gorée.

Nous avons des traités de 1763 et 1765 passés entre le demel du Cayor et le gouvernement français, d'après lesquels le demel ou roi du Cayor cède cette presqu'île à la France. J'admets qu'ils soient signés du demel, mais il paraît qu'il regardait néanmoins ces traités comme illusoires. Les habitants du cap Vert les ignoraient, car la population continuait à payer au demel les contributions comme à l'ordinaire. J'ajouterai que le demel se croyait en droit de pouvoir les vendre en esclavage, comme il fait partout dans son royaume, et que ce fut une cause de révolte de la part des habitants de la presqu'île. Au pre-

mier bruit de l'approche de l'armée du demel (c'était en 1790), les habitants, à la tête de leur alcati nommé Mour-Dhial, se réunirent pour bâtir à leur façon des fortifications, depuis la baie d'Yof jusqu'à la baie de Ckane. L'armée ennemie arriva : elle était composée, dit le chef de Dakar, de plus de cinq mille cavaliers et d'à peu près autant de fantassins. Le combat dura toute une journée ; le demel fut défait et perdit presque toute son armée. Les assiégés ne perdirent qu'un homme et un chien. C'est toujours le chef du Dakar qui parle. Dès ce moment Mour-Dhial fut nommé chef de la république de Dakar. Il se mit sous la protection de la France, et le demel n'osa plus les inquiéter. Le président de la république prit le titre d'élimanne, qui signifie président de la république. Afin de maintenir la moralité parmi les citoyens, il fut décrété que le gouvernement serait basé sur les lois du Koran, et que l'élimanne serait toujours le premier marabout ; qu'il y aurait un sénat composé des chefs de chaque village et de vieillards de Dakar, qui est la capitale. L'élimanne est nommé à vie, tant qu'il pratique les devoirs de sa religion. Je ne pense pas qu'il y ait plus de 10,000 âmes dans toute la presqu'île. Tous les hommes sont soldats en temps de guerre : ce sont des Wolofs comme ceux du Cayor, quoiqu'ils aient pris le nom de Lébus. Leurs mœurs étant les mêmes, nous en parlerons à l'article des Wolofs.

L'élimanne actuel est un homme civilisé par ses fréquentes relations avec les Français, chez lesquels il a pris certaines habitudes dont il aurait de la peine à se défaire. Il lui faut du vin blanc à ses repas et de l'absinthe pour se rafraîchir dans la journée, chose criminelle d'après les constitutions de l'État. En qualité de bon politique, il trouva facilement le moyen d'en user en cachette. Les missionnaires commençaient à bâtir leur maison à Dakar ; les abbés Arragon et Warlop y habitaient provisoirement une petite cabane. Son Excellence allait cacher derrière le lit de M. Warlop son vin blanc et son cognac. Quand elle en sentait le besoin, elle se faisait accompagner de deux ou trois sénateurs, ils visitaient ensemble les tableaux de la chambre, et pendant qu'ils étaient attentifs, l'élimanne passait lestement derrière le rideau du lit et prenait de sa liqueur. Il reparaissait ensuite et causait comme si de rien n'était.

Il avait encore imaginé un autre expédient. Les Wolofs ont coutume d'avoir dans leurs cases un grand vase de terre appelé *canari*, pour contenir leur provision d'eau et la maintenir fraîche. L'élimanne en mit deux dans la sienne. Le premier contenait de l'eau pure, le second de l'eau mêlée d'absinthe. Cette ruse lui réussit longtemps ; mais un jour il fut découvert par un jeune homme de Gorée travaillant pour le génie militaire à une carrière de chaux, près

du village (1). Les chaleurs étaient fortes et notre jeune homme, pressé par la soif, alla demander un batou d'eau à l'élimanne. Le batou est une petite calebasse servant de gobelet chez les noirs. Son Excellence, qui était assise dehors sur le sable, respirant à l'ombre, lui permit d'entrer et de boire au premier canari. Le jeune homme, soit par erreur, soit par malice, tira le couvercle du second, remplit son batou et but à satiété. L'odeur s'en répandit dans toute la case et dehors. L'élimanne, effrayé, s'écrie : « Mon fils, au lieu d'eau, tu as bu de mon remède ! — C'est que le remède était aussi bon pour moi, » répliqua le jeune homme.

Dévouement des habitants de Dakar pour les missionnaires.

Les missionnaires avaient fait venir de Gorée une grande quantité de planches pour leur nouvelle construction ; elles avaient été déposées sur le rivage de la mer. La nuit approchant, les habitants du village vinrent de leur propre mouvement les tirer de là pour les mettre à l'abri des flots. Cette gracienseté de la part de gens qu'on regarde comme barbares me toucha jusqu'au fond du cœur. Mais je fus encore bien plus surpris lorsque, ayant achevé ce travail

(1) Jusqu'ici aucun voyageur n'avait cru qu'il pût y avoir des carrières de chaux sur le cap Vert. Cette découverte est due au rare talent de M. Warlop. La carrière se trouve au pied du cap Vert.

pénible, M. Warlop les voulant récompenser de leur peine, ils refusèrent son argent en disant qu'ils n'avaient travaillé que par amour pour les missionnaires.

Quand je réfléchissais sur le bon cœur de ces gens, ils vinrent m'entourer et me prier de leur servir d'interprète auprès de M. Warlop. Ils avaient oui dire que ce missionnaire devait être envoyé au Gabon. « Nous ne le souffrirons pas, disaient-ils : ce » marabout possède notre confiance; il nous enseigne la vérité, chacun de nous cherche à s'instruire; » il est sur le point d'obtenir tout le succès possible, » et tout serait perdu. » Alors ils commencèrent à me citer des ophthalmies parfaitement guéries, des fiévreux bien soignés, et un lépreux, dont on désespérait, presque totalement rétabli.

Je les consolai de mon mieux et les rassurai, en leur montrant que leur crainte était mal fondée.

Je viens de donner une idée d'un vaste projet de civilisation chrétienne pour cette petite république. Ce sont quelques rayons d'un soleil levant; c'est un coup d'œil jeté dans un lointain admirable.

Déjà, l'année 1847, la maison était terminée; placée sur une hauteur, elle domine la mer et tous les villages voisins. Sept missionnaires y étaient installés avec des frères, et une école y était ouverte à la jeunesse de l'endroit. Le zèle et la prudence de M. l'abbé Gravière avaient tout installé sur un bon

piéd. La confiance et l'amitié des Dakariens étaient acquises.

Ce sont vraiment des grâces admirables de la divine Providence ! Il semble que les choses ne pourraient être mieux ; mais la bonté de Dieu est infinie, elle est inépuisable. Au commencement de janvier 1847, on sacrait évêque de la Sénégambie et des Guinées Mgr. Truffet. La cérémonie avait lieu à Notre-Dame des Victoires, où Marie lui avait inspiré sa vocation à l'apostolat des noirs. Faire un digne éloge de ce saint évêque est au-dessus de ma portée. J'ai eu le bonheur de le loger chez moi pendant trois semaines du beau mois de Marie à Gorée ; je l'ai plus connu encore depuis ; je me contenterai de dire que je n'ai jamais vu un homme d'une foi si vive, d'un esprit si éclairé et d'une érudition si profonde. Dans les quelques mois qu'il vécut sur le sol africain, il avait si bien gagné le cœur des Dakariens, que j'oserais assurer qu'il les eût tous convertis si Dieu lui eût accordé de plus longs jours. Je n'oublierai jamais son entrée triomphante à Dakar, où je versai les larmes de joie les plus abondantes.

Le 8 mai 1848, M. Trébuchet, capitaine du port de Nantes, arma de bon matin sa chaloupe pour conduire Monseigneur à Dakar. Il arbora le pavillon tricolore ; je m'étais embarqué avec lui. La traversée fut longue, parce que nous fûmes obligés de louvoyer au large. Pendant ce temps, tous les missionnaires,

avec leurs enfants, tout le village de Dakar, et toute l'armée de la république, l'élimanne en tête, attendaient sur le rivage. A peine fûmes-nous descendus à terre, et Monseigneur eut-il entonné les prières prescrites par le Pontifical romain, que les détonations des armes à feu se firent entendre de tout côté. Plus de cinquante tamtams roulaient ensemble au milieu des chants d'allégresse : on eût cru se trouver au milieu des chrétiens de la primitive Église. Mahomet était réellement oublié ce jour-là. Je ne pus retenir mes larmes tout le temps de cette procession, qui dura depuis quatre heures jusqu'à sept du soir. Les cris de joie, les détonations des armes, se firent entendre si loin, qu'ils alarmèrent une tribu voisine. Elle croyait tout bonnement que c'était la guerre, et le lendemain ses ambassadeurs, agréablement trompés, prenaient part à la fête générale.

Les choses en étaient là, lorsque sur la fin de ce beau mois de Marie, le bruit vint à se répandre que sa Grandeur allait faire un *grand salam*, c'est-à-dire une cérémonie d'ordination. Je l'annonçai en chaire à Gorée, pour engager nos paroissiens à assister à une si belle cérémonie qui ne s'était jamais vue dans le pays. Ils s'y rendirent tous ; mais les habitants des villages voisins les avaient devancés : de tous les côtés on voyait arriver des pirogues chargées de monde. Laissons parler M. l'abbé Gallais, décrivant à son supérieur général les impressions de ce

beau jour où il reçut le diaconat ; jour mémorable où le pontife lui dit pour la première fois ces paroles de Jésus-Christ à ses apôtres : « Allez, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

« A huit heures du matin, dit-il, on ouvrit l'église ; en un moment elle fut remplie. M. Warlop et moi nous étions prosternés en aube, au pied de l'autel, avec nos dalmatiques sur le bras et nos flambeaux allumés à la main. Ce fut alors que mon confrère fit son pas irrévocable, et moi j'eus l'incalculable bonheur d'aller au diaconat ; c'était le 29 mai. Le 18 septembre, il a reçu le diaconat et moi la prêtrise.

M. Warlop frappait singulièrement nos bons noirs ; sa taille avantageuse, sa longue barbe noire, qui lui retombait jusqu'à la poitrine, sa blanche aube, son maintien modeste et pieux, tout les jetait dans un profond étonnement. Mais ce fut bien autre chose quand ils virent Monseigneur, revêtu de ses ornements pontificaux. Alors, vous auriez mis sous leurs yeux l'Afrique entière et toutes les merveilles du monde, que vous n'auriez pu les distraire. Son ornement d'or, sa croix d'or et surtout l'air angélique qui brillait sur son visage, les plongeait dans une admiration extatique dont ils ne pouvaient revenir ; le plus profond silence régnait dans toute l'assemblée. Mais, à peine la cérémonie terminée, éclatent des transports impossibles à dépeindre. On croira peut-

être que ces hommes, étrangers aux idées de notre hiérarchie ecclésiastique, n'auront point su lequel de nous deux recevait le plus de pouvoir dans cette ordination ; détrompez-vous, la méprise était facile. Je n'étais, comme je ne suis encore, qu'un pauvre enfant à peine sorti des bancs de l'école, et M. Warlop, dans ces contrées, passe pour un véritable prodige. La belle maison qu'il a fait surgir comme par enchantement au milieu des humbles cases indigènes, ses connaissances en médecine et les milliers de guérisons justement attribuées à sa science, en font un homme tout extraordinaire. On dit qu'à plus de 300 lieues dans l'intérieur des terres, on parle de lui. Eh bien ! malgré tout cela, vous auriez entendu après la cérémonie ces braves gens, sans que personne les eût avertis, dire que le P. Warlop n'était point encore le plus grand thierno (prêtre), et pourquoi ? Parce que le grand kélifa n'avait pas mis la main sur la tête de M. Warlop ; mais, quant à l'autre, Monseigneur avait pratiqué cette cérémonie, c'est-à-dire imposé sa main droite sur lui.

Comme vous voyez, c'était surtout l'imposition de la main du pontife qui les avait frappés. A l'issue de la cérémonie, on vit surtout une pauvre femme qui en était hors d'elle-même. Elle s'écriait : Yalla ! Yalla ! à n'en plus finir. Jamais, disait-elle, elle n'avait rien contemplé de si beau, et elle commandait impérieusement qu'on la menât au ciel, et sur le champ. On lui

donna une médaille qu'elle s'empressa de mettre à son cou. Souleymanne, neveu du président de la république, était dans le fond de l'église, il regardait, et des larmes coulaient de ses yeux. Je pleurais un peu, disait-il ensuite, ma tête commençait à tourner; et mon cœur roulait dans ma poitrine.

Nos chers enfants du petit séminaire étaient dans une jubilation qui ne se peut traduire. On leur dit que pour la première ordination de prêtres noirs, ce serait une fête tout autrement solennelle; alors ce fut le comble de la joie : rien, ce semble, ne manquait plus à leur bonheur. C'était parmi eux un zèle extraordinaire, on voulait étudier, on s'excitait à hâter par ses efforts l'époque du sacerdoce, on se choisissait déjà son district : celui-ci allait au Cayor, celui-là dans le Fouta; un troisième prenait pour lui les Sérères, un autre s'adjugeait la Guinée, et déjà le vicariat apostolique tout entier était distribué.

Je ne vous parlerai pas de notre intéressante population; seulement, qu'on se le persuade bien, ils ne sont pas tels que la calomnie s'est plu si souvent à les peindre.

Figurez-vous les temps antiques, où les princes et les rois allaient bonnement sans appareil et sans pompe. Imaginez-vous les chefs des peuples, menant eux-mêmes leurs bœufs boire au ruisseau, et conduisant leurs chameaux aux pâturages; servant eux-mêmes leurs hôtes, et leur apprêtant le kouskous et le

poisson. Représentez-vous surtout les princesses se levant avant l'aurore pour piler, dans un tronc d'arbre artistement creusé, le mil qui fera la fête de la famille et des étrangers, et vous commencerez à avoir une juste idée de nos chers Wolofs.

Messieurs Arragon et Siméon (frère couvert), prisonniers dans le Cayor.

Avant l'arrivée de Monseigneur Truffet au Sénégal, M. l'abbé Arragon avait formé déjà le projet d'aller visiter le roi Demel et de lui demander son autorisation pour prêcher librement dans le Cayor. Il partit dans le courant d'avril 1847, accompagné du frère Siméon. Ils ignoraient sans doute qu'on ne peut voir les rois du Sénégal sans leur porter un cadeau convenable. La facilité avec laquelle ils abordaient tous les jours l'élimanne de Dakar les avait induits en erreur. Ils se mirent en marche comme les disciples de Jésus-Christ, ne portant ni or ni argent, demandant l'hospitalité de village en village. Ils avaient à peine fait huit lieues qu'ils furent arrêtés au village de Neshiarell. L'alkati les retint au nom du demel. Des fers furent apportés pour leur mettre aux pieds, mais par commisération pour leur faiblesse, ils se contentèrent de les surveiller de près et de les empêcher de s'éloigner du lieu de leur prison. Ils y passèrent un mois, pendant lequel ils furent nourris très grossièrement et encore plus mal couchés. Monseigneur avait déjà fait son installation à Dakar. Il avait

ouvert des conférences religieuses à ses missionnaires. Le 20 mai, Sa Grandeur avait entrepris un sujet d'instruction qu'il traitait avec une éloquence admirable; les missionnaires étaient tous attentifs à ce discours, quand tout à coup Souleymann se présenta à la chapelle accompagné d'un soldat du demel. Ce guerrier s'assit à terre et planta sa lance debout devant lui. Souleymann empressé voulut interrompre Monseigneur, Sa Grandeur lui fit signe d'attendre dehors. Non, Monseigneur, répliqua Souleymann, Arragon est aux fers avec Siméon; le demel demande de l'argent pour leur rançon, ou il va leur faire trancher la tête.

Monseigneur réfléchit quelques secondes, puis leur dit avec calme et avec sa fermeté ordinaire : Dites au demel qu'il n'aura pas d'argent de notre part. S'il les tue, ce sera un motif pour nous de prêcher encore plus hautement la religion de Jésus-Christ.

Dans la même journée, le commandant particulier fut informé de cet accident; il en écrivit au gouverneur du Sénégal et dépendances à Saint-Louis. Je présume que ce dernier dut envoyer quelqu'un auprès du demel avec des ordres sévères; ce que je sais positivement, c'est que l'élimann se montra vraiment noble et digne dans cette circonstance. Il écrivit immédiatement la lettre suivante au demel.

« Au nom du Dieu clément et miséricordieux : il

» n'y a pas d'autre Dieu que Dieu et Mahomet est son
» prophète.

» Élimann, chef de la république de Dakar, au roi
» Demel salut.

» Je t'envoie cette lettre pour te dire de donner
» immédiatement la liberté aux marabouts Arragon
» et Siméon, parce qu'ils habitent ma république,
» qu'ils sont sous ma protection et n'ont fait aucun
» mal chez toi. Tes gens viennent chez moi sans que
» je leur fasse de mal, il faut traiter les miens de la
» même manière. Si tu ne les délivres aussitôt cette
» lettre reçue, je te déclare une guerre de trente
» ans. »

Cette lettre fut portée par les principaux sénateurs de Dakar. Elle eut le résultat le plus heureux. Ces messieurs revinrent avec les ambassadeurs.

Qui aurait jamais pu les reconnaître ? Leurs longues barbes, qu'ils n'avaient pu soigner durant la captivité, étaient tellement couvertes de poussière et entrelacées, qu'ils furent obligés de les couper. La mauvaise nourriture les avait si épuisés, qu'ils semblaient plutôt des spectres que des hommes.

Quand nous décrivons les mœurs des Wolofs et surtout des rois, on comprendra facilement que le désir d'avoir de l'eau-de-vie plutôt que la haine de la religion, avait excité les chefs du Cayor à se saisir de la personne de ces messieurs. L'alkati de Dhiéral

était intimement persuadé qu'il recevrait au moins six barriques d'eau-de-vie pour la rançon des prisonniers. Monseigneur, qui comprenait fort bien leur esprit, jugea à propos de ne rien donner.

NOTICE SUR TANGUEGUETH OU RUFISQUE.

Tanguegueth est situé dans le royaume du Cayor à cinq lieues environ au sud du Dakar, au bord de la mer. Il a une bonne rade où les navires marchands mouillent en sûreté sur un fond de sable d'environ sept brasses. Ce village fournit encore des bœufs, des cuirs et des arachides aux habitants de Gorée. Les habitants sont des Wolofs, comme à Dakar. Je ne parlerai de leurs mœurs que quand je traiterai des Wolofs en particulier.

Les Portugais, depuis le x^v^e siècle, s'étaient établis à Tanguegueth, auquel ils avaient donné le nom de Rio-Fresco à cause de la fraîcheur de ses sources, d'où par corruption on a fait Rufisque, nom que les Français lui ont conservé jusqu'à présent.

Les Hollandais l'occupèrent en 1617 et y bâtirent un comptoir qui fut détruit en 1677 par le vice-amiral d'Estrées dans une guerre contre les Hollandais, et rebâti peu après par M. Ducasse, lieutenant général des armées navales de France. C'est à ce dernier que nous devons la possession de ce pays que la France a abandonné. M. Ducasse avait passé un

traité avec le demel du Cayor et le tègne ou roi du Baol, dont les principales conditions furent que toutes les côtes de la mer du Cayor, à partir de Rufisque et du Baol, à six lieues dans les terres, appartiendraient pour toujours à la France, et qu'elle y ferait le commerce à l'exclusion de toute autre nation sans payer aucun droit ni coutume. Cependant nous n'y possédons rien par le fait, et nous abandonnons à la merci du demel et du tègne un pays très avantageux pour le commerce, et des forêts magnifiques dont nous parlerons en détail.

Il ne reste à Rufisque aucune trace de comptoir. Rufisque se compose de quatre groupes de villages, séparés par un cimetière où l'on a enterré quelques chrétiens de Gorée. Au sud-est, à l'un des groupes, habitent les marabouts, qui, par principe de moralité, ne veulent qu'aucune personne des autres groupes passe chez eux avec de la boisson enivrante. On compte à Rufisque dix mille âmes. L'occupation principale des habitants est de vendre partout du vin de palme pendant la bonne saison. Dans la mauvaise, qui est celle des pluies, ils cultivent leurs champs et leurs légumes, sans négliger en aucun temps de l'année la pêche. Parmi les nombreux poissons qu'ils prennent, il est une espèce de hareng qu'on trouve en abondance sur toute la côte depuis Dakar. Je les ai vus en prendre en si grande quantité qu'on eût pu les comparer à la pêche miraculeuse

de l'Évangile. Ils salent ce poisson, l'exposent au soleil pendant quelques jours, et vont le vendre dans l'intérieur du pays pour du mil, du coton et d'autres denrées.

Les pêcheurs sont divisés par tentes. Lorsqu'ils arrivent sur le rivage avec leurs pirogues, chaque membre de la tente vient prendre ce qu'il lui faut et rentre chez soi : les passants en ont aussi leur part gratuitement. A chaque village, il y a un chef résident, mais il y a un alkati en chef faisant la fonction de gouverneur.

Superstitions.

Les habitants de Rufisque ont une grande vénération pour les génies de la mer, avec lesquels ils se croient parents. Ce génies demeurent tout à fait au fond de la mer. Ils y ont des villes magnifiquement bâties. Quelquefois ils invitent les pêcheurs à passer quelques jours avec eux, et quand ces derniers sont de retour, ils en racontent des merveilles. En 1846, quand j'y passai pour la première fois, une pirogue, qui avait été à quatre lieues au large pour pêcher, avait disparu depuis huit jours. Les familles de ces malheureux, loin de les pleurer et d'en porter le deuil, attendaient avec patience leur prochain retour. Ils avaient été invités par leurs parents sous-marins à passer quelques jours avec eux, ils s'y

trouvaient si heureux, qu'ils oubliaient pour le moment leurs familles de ce monde visible. Il paraît qu'ils finirent par se fixer chez leurs bons amis les génies.

Quelquefois, une vague impétueuse fait chavirer leurs pirogues; ils les retournent et en vident l'eau pour s'y remettre; durant ce temps des requins accourent pour les saisir, mais reconnaissant en eux des parents, ils leur demandent excuse et se retirent.

Depuis la pointe de Thiothie, où commencent les groupes de villages qui forment Rufisque, la forêt se développe majestueusement à perte de vue en allant vers le royaume de Sine. On reconnaît cette pointe à deux bancs de rochers sur lesquels reposent ordinairement toute sorte d'oiseaux aquatiques.

Le rivage est couvert de précieux coquillages auxquels il n'est pas permis de toucher. Les génies de la mer, quelques mânes des Rufisquois habitent ces mollusques et obligent les imprudents voyageurs à les remettre en place.

Je voulus y ramasser en cachette de ces coquillages si mystérieux : j'en remplis un petit sac que je confiai à un de mes guides; mais, à mon insu, il reporta tous les coquillages à leur place. Il avait entendu leur voix mystérieuse, il avait été menacé par les génies.

A deux lieues de Rufisque est un village composé aussi de groupes de cases : les habitants sont Wolofs. Ce village est la dernière limite du mahométisme.

On ne trouve plus que des pays fétichistes jusque sur les rives de la Gambie.

Près de Bargni, sur le bord de la mer, on trouve des pierres siliceuses qui s'élèvent par couches horizontales de quelques décimètres d'épaisseur.

RÉPUBLIQUE DES NONES.

Entre le cap Rouge et le cap de Nase est située la petite république du peuple appelé None. Ce peuple diffère des Wolofs qui les avoisinent au nord, et des Sérères qui les entourent de l'est au sud. Ils ont une langue particulière, quoiqu'ils comprennent pour la plupart le wolof et le sérère. C'est une belle race noire. Les hommes sont grands et de fort belle constitution. Tout le pays est traversé par une chaîne de montagnes élevées; l'air y est frais et pur; j'ai eu l'occasion d'aller jusque dans l'intérieur du pays. J'ai trouvé les habitants tous assez bien vêtus et me paraissant plus civilisés que les Sérères dont je parlerai plus bas. Ce peuple m'a paru de sa nature très doux, mais d'un caractère très ferme et indépendant. Cet esprit d'indépendance leur a attiré sans doute la réputation de méchanceté et de cruauté dont ils jouissent.

Aimant essentiellement la liberté, ils ont vu avec peine dès le ^{xv}^e siècle les Portugais, les Hollandais, ensuite les Français et les Anglais acheter autour d'eux des Wolofs et des Sérères, et les emmener en es-

clavage. Craignant d'être pris et vendus, ils résolurent de fermer l'entrée de leur territoire à tout étranger. C'est pour ce motif qu'ils assassinaient quiconque se permettait d'entrer dans leurs villages. Le chemin, lui disaient-ils, est fatigué de te supporter, retire-toi, et aussitôt un coup de fusil terrassait le voyageur qu'ils avaient soin d'enterrer dans les bois.

Depuis que la liberté des esclaves a été proclamée dans toutes les colonies, non seulement ils laissent passer tout le monde, mais ils vont eux-mêmes chercher du travail à Gorée.

Les Nones reconnaissent deux dieux : un bon qui ne s'occupe pas des hommes, et un mauvais qui leur envoie toute sorte de maux. Aussitôt que le mauvais esprit a ôté la vie à quelqu'un, tout le village après l'enterrement s'arme de fusils et marche en bataille dans la forêt, pour châtier cet être malfaisant. Ils tirent des coups de fusil en l'air toute la journée et reviennent vers le soir triomphants et satisfaits, persuadés qu'il ne recommencera pas de longtemps.

En 1848, une mission fut fondée chez les Nones au village de Yangol; elle donnait beaucoup d'espoir, lorsqu'elle fut tout à coup détruite en 1851, au même moment que celle de Mbour dont nous parlerons plus bas. M. l'abbé Arragon y avait fait déjà un certain nombre de chrétiens.

CHAPITRE III.

PAYS HABITÉS PAR LES SÉRÈRES.—ROYAUME DE BAOL.—VILLAGES DE SALI OU PORTUDAL.—VILLAGE DE MBOUR.—DÉTAILS INTÉRESSANTS SUR CE PAYS. — MŒURS, COUTUMES ET SUPERSTITIONS. — FORÊT. — ARRIVÉE DES MISSIONNAIRES. — DESTRUCTION DES CANARIS. — AVENTURE DES ABEILLES.

RÉPUBLIQUE DE NDHIÉGHEM. — DÉTAILS DONNÉS PAR M. GALLAIS. — CARACTÈRE DU PEUPLE. — PILLAGE ORDONNÉ PAR LE DEMEL. —DESTRUCTION DE LA MISSION DE MBOUR.

Au démembrement du royaume de Dhiolof dont nous parlerons en son lieu, le Baol s'érigea aussi en royaume. Ce fut alors que le roi de ce pays prit le titre de tègne. Les tègues régnèrent indépendants des royaumes voisins jusqu'en 1786. A cette époque le roi de Baol mourut sans laisser de postérité directe. Le demel du Cayor saisit cette occasion de s'emparer de ce royaume. Depuis longtemps il avait formé le projet de réunir le Baol sous son autorité; l'état maladif du dernier tègne avait favorisé des desseins dont il avait préparé le succès en se faisant un parti dans le pays. Toutes les mesures avaient été concertées d'avance, et, le jour même de la mort du tègne, il entra dans le royaume accompagné d'un grand nombre de personnes notables du Cayor, et menant avec lui quatre cents hommes de cavalerie et trois cents thiédos à pied, tous armés de fusils et de

lances. Il marcha sur Lambaye, capitale du Baol. Dès qu'il y fut arrivé, il rassembla les chefs et le peuple, leur déclara que l'extinction de la famille régnante des tègnes le rendait héritier de cet État; qu'il y venait pour les soutenir et rentrer dans ses droits.

La proposition avait du vrai, mais il restait encore des descendants du tène qui avaient également des droits légitimes au trône. Ils furent rejetés, leurs droits méprisés, et l'usurpateur régna sur le Baol. Sa présence étant nécessaire au Cayor, il y établit un vice-roi avec le titre de tène.

Les demels régnèrent donc sur le Baol jusqu'en 1845, où un prince, nommé Malik-Koumba, se révolta contre le demel et se déclara tène indépendant.

En effet, Biram-Fatma-Thioubé, demel du Cayor, laissa, en mourant, des neveux qui se disputèrent le trône du Cayor. Ces neveux étaient Malik-Koumba issu de la branche aînée du sang royal et Mayssa-Tendé, issu de la branche cadette. Les droits de Malik étaient incontestables, car comme on le verra plus tard, les fils de roi ne règnent jamais, les neveux seuls doivent hériter de la couronne. Mayssa-Tendé est le fils de Lat-Guène-Fali, tène du Baol, décédé, et Malik est neveu du demel décédé; cependant Mayssa-Tendé, soutenu par les grands du royaume, fut préféré et nommé demel. Malik, ne pouvant souffrir cette injustice, se fit déclarer roi

dans le Baol et eût à combattre contre le demel jusqu'en 1850, où il mourut, dit-on, empoisonné. Ses sujets cachèrent sa mort et nommèrent un successeur qui règne encore sous le nom de Malik-Koumba, qui est censé retiré dans le royaume de Sine, d'où il donne ses ordres.

Les villages les plus importants de ce royaume sont : Sali ou Portudal et Mbour. Le premier est à deux lieues environ du second. Mbour est à dix lieues de Gorée. Les Portugais qui avaient fondé ce comptoir lui donnèrent le nom de Portudal, qui lui est resté. Ce comptoir fut rebâti par les Hollandais et détruit en même temps que celui de Rufisque, dont nous avons parlé. Ce pays est très fertile, sa forêt contient entre autres arbres, dont nous parlerons plus bas, d'énormes caillédras. La population de ce village aime beaucoup les Français et regrette qu'on ait abandonné ce point autrefois très commerçant. On y vendait des cuirs, des dents d'éléphants et de l'ambregris. Les usages étant les mêmes qu'à Mbour, nous n'en parlerons pas ici.

Village de Mbour. — Ce village, situé à huit lieues de Gorée, se compose de quatre groupes de cases entourées de bosquets, dont le principal groupe est dominé par un immense bombax ou fromager, arbre fétiche, habitation d'un diable appelé Mboudayé, protecteur de l'endroit. Autour de Mboudayé, sont déposées les provisions des habitants sous la puis-

sante protection de cet esprit infernal. Celui qui aurait le malheur d'y porter une main furtive serait tué à l'instant.

Depuis Portudal jusque sur les rives de Gambie, les démons seuls sont adorés et invoqués; eux seuls ont des autels et des sacrifices.

Le village est un des plus importants du Baol. Les habitants sont tous Sérères, ils en parlent la langue; quelques uns parlent aussi le wolof. Les hommes sont très noirs, forts et bien constitués. Les femmes parvenues à l'âge de quarante ans sont d'un grand embonpoint. A côté du village est une espèce de charmille très touffue, non loin de l'arbre mystérieux, où une multitude d'hommes oisifs, presque nus, vont passer une partie de la journée. Les habitants de Mbour détestent le mahométisme. Toutes les fois qu'un marabout, en passant dans le pays, a le malheur d'y faire son salam, c'est-à-dire sa prière, on le force de ramasser le sable sur lequel il a prié au nom de Mahomet et on le poursuit hors du territoire avec de mauvais traitements. Aussitôt qu'un malade a rendu le dernier soupir, on assemble les parents et les amis, tous les hommes tirent des coups de fusil. Après l'avoir enterré, si c'est un homme, on part pour tuer des bœufs et on en porte les chairs devant la case du défunt; on donne les plus beaux morceaux aux invités et aux parents, pour fêter le mort et danser en son honneur pendant quatre jours;

si c'est une femme, la même cérémonie a lieu pendant trois jours.

Ainsi, comme on le voit, la mort est un objet de fête et de réjouissance publique. Jamais on ne tue des bœufs que pour un service funèbre.

D'après leurs idées, l'âme en quittant le corps va s'amuser dans un autre monde.

Je fus invité par un habitant notable à assister à une cérémonie funèbre. Je trouvai dans la case mortuaire, dix-huit jeunes gens tout nus, chantant en sérère les vertus du défunt et toujours sur le même refrain. Je remarquai que devant la porte de sa case pendaient à un bâton fourchu les vêtements dudit mort. C'était un jeune homme de vingt ans; on avait accusé sa grand'mère de l'avoir ensorcelé. On la soumit à une rude question, mais eu égard à son âge, on lui fit grâce; autrement elle eût été la pidée.

Un homme avait perdu dernièrement son frère; on voulut le fouetter, et craignant de succomber sous les coups, il se déclara coupable d'ensorcellement. Il fut soumis à la surveillance du public; ne pouvant supporter ce déshonneur, il se suicida.

Il est très rare que la mort ne soit pas attribuée à un ensorcellement, et malheur à celui qui en est soupçonné.

Un vénérable vieillard, nommé Moundor Sar, chef de tous les villages de Mbour jusqu'à Sali exclusive-

ment, vint me voir dans la case où je logeais. Il me trouva prenant des notes sur le pays, et me pria d'y ajouter que la jeunesse du pays était maintenant perdue, que son fils l'avait battu et lui avait enlevé le bout du nez, qui était encore saignant. Il me pria de tirer son portrait et de l'envoyer au roi de France, afin qu'il apprît ce qui se passe d'infamie dans le pays et qu'il l'aidât à y remédier. A cette condition il me permettait d'approcher de l'arbre mystérieux. J'acceptai volontiers cette condition, et me mis à lui tirer son croquis. Il alla ensuite se mettre en grande tenue. Il revint au bout de cinq minutes avec sa prétendue crosse à la main, c'est-à-dire une longue perche fourchue. Il me conduisit dans la forêt, me fit visiter la belle charmille, que je dessinai. Il me fit faire en silence le tour de l'arbre mystérieux. A mon avis, il a 80 pieds de tour. Son énorme tronc est remarquable en ce qu'il semble taillé en forme de groupes de piliers carrés; le feuillage en est très touffu.

A Mbour, chaque famille a un lieu particulier consacré aux démons. On y fait des libations tous les samedis pour les besoins de la famille. Ce lieu s'appelle *toure*, qui signifie *verser*, parce qu'ils y versent du lait et de l'eau-de-vie. Ils ont encore un lieu particulier pour protéger le pays : c'est le *canari*. Là, dans le mystère de la forêt, dans un lieu caché, ils ont des vases appelés *canaris*, dans lesquels ils vouent aux esprits infernaux les âmes de leurs ennemis.

Comme ils ne permettent à personne de le voir, j'en m'y rendis secrètement et le dessinai.

Des arbres les plus remarquables de la forêt de Mbour.

Dans la forêt de Mbour, j'ai trouvé des mûriers dont les fruits sont délicieux ; leur goût tient un peu du muscat romain. Les habitants m'ont assuré que durant les mois d'avril et de mai, on en mangeait en abondance dans tout le pays.

Les baobabs y sont d'une grosseur surprenante et en grande quantité : j'en ai mesuré quelques uns qui avaient de 60 à 80 et 90 pieds de tour. C'est sur l'immense dôme de verdure des baobabs qu'on voit se jouer dans le feuillage une foule d'oiseaux parés des plus riches couleurs ; les perruches et les perroquets y sont innombrables. Cet arbre est non seulement très utile aux nègres, mais il leur est indispensable. De ses feuilles desséchées, ils font une poudre qu'ils appellent *lalo*, qu'ils mêlent avec le kouskous. Ils se purgent avec ses racines ; ils boivent l'infusion chaude de son écorce pour se guérir des affections de poitrine. Le fruit, appelé *pain de singe*, sert à cailler le lait et se mêle à la nourriture qu'ils appellent le *lack* ou *sanglé*. Nous verrons plus loin que cet arbre sert quelquefois de demeure aux Sérères. Ils pratiquent tout simplement une ouverture dans sa circonférence pour servir de porte ; ils ôtent l'espèce de moëlle qui remplit l'intérieur du tronc. Ainsi vidé, l'arbre n'en

subsiste pas moins. Ils y mettent du feu pour en sécher l'aubier, et dans peu de temps, l'écorce, au lieu de s'arrêter en bourrelet, croît, s'étend et finit par recouvrir tout l'intérieur. J'en ai vu plusieurs dans cet état, mais le plus remarquable est celui d'Amar-Ngoné, dont je parlerai plus loin.

Il y a aussi plusieurs espèces de gommiers; certaines parties de la forêt en sont remplies, mais les habitants de ce pays n'en connaissent pas la valeur. Je crois qu'avec des encouragements on obtiendrait de leur faire tirer de la gomme pour en faire le commerce. Le P. Jean Escale, de Gorée, essaya, il y a peu d'années, de faire ramasser de la gomme de la forêt de Mbour. Il fit une assez bonne traite et vendit très bien sa gomme à Gorée, à raison de 1 franc la livre.

On y trouve beaucoup de rondiers de 50 à 60 pieds de hauteur, dont chaque feuille représente un éventail de 5 pieds environ d'ouverture. Ces arbres donnent du fruit toute l'année. Les Sérères en font un grand commerce. Ce fruit, cueilli vert, donne une amande aqueuse très rafraîchissante, qu'ils appellent *kóni*. Parvenu en maturité, on le fait bouillir pour manger l'écorce, qui a une odeur et un goût tirant sur l'ananas : c'est ce qu'ils appellent *rone*. On sème ensuite le coco, qui au bout de trois mois donne une racine qui tient lieu de salsifis, et qu'ils nomment *poulock*.

On y voit quelques cocotiers. Je n'y ai remarqué que le dattier nain dont les dattes sont mauvaises. Les Sérères tirent le vin de palme du rondier et de ce petit dattier. Le premier est préférable : ce vin est une liqueur qui distille de l'arbre par une incision que l'on fait au sommet ; il a de la douceur et une sorte d'acidité qui le rend agréable. Lorsqu'il est fait nouvellement, on peut en boire en quantité sans autre danger qu'une purgation ; mais s'il reste seulement une journée, il fermente et envoie des vapeurs à la tête. La méthode des Sérères comme des Wolofs, pour recueillir le vin de palme, est de suspendre leurs gourdes ou leurs cruches à quelques doigts au-dessous de l'incision pour y faire couler la sève. Ils coupent une branche et laissent le vase attaché au chicot. Lorsque la sève a coulé trente ou quarante jours par différentes incisions, ils couvrent de terre grasse les ouvertures du tronc et la place des branches coupées.

Les tamariniers y sont très communs ; ils sont en général de la grosseur d'un noyer, mais plus touffus. Leurs branches sont grosses, s'étendent régulièrement de tous côtés et se divisent en plusieurs autres branches d'où sortent de plus petites. Elles produisent un feuillage épais qui fait la beauté de l'arbre par l'ombrage et la fraîcheur qui l'accompagnent toujours. Le fruit du tamarinier est très recherché. Les nègres l'emploient dans le kouskous et dans le san-

glé (1). Ils en font aussi une espèce de cidre avec de l'eau et du sucre ou du miel.

On y voit environ six espèces de figuiers. Ce sont des arbres d'environ 20 pieds de hauteur ; leurs branches s'étendent beaucoup et produisent une grande quantité de feuilles, qui approchent plus ou moins de celles du noyer. Elles sont fortes, unies, luisantes, d'un vert clair au-dessus et pâle au-dessous. Les uns portent des figues de la grosseur de celles d'Europe ; d'autres les ont grosses comme un œuf de pigeon. Ces deux espèces de figues sont très tendres. Il en est d'autres dont les figues au contraire sont fort dures ; les nègres les font cuire avec de la viande : c'est ce qu'ils appellent *gang*. Enfin la plus petite espèce est petite comme une cerise. Les Sérères nourrissent leurs porcs avec ses fruits, parce qu'ils sont d'un goût très fade.

Le bombax, ou fromagier, s'y trouve à chaque pas. Nous verrons, à l'article des pirogues, l'utilité de son bois. Il y vient d'une hauteur prodigieuse. On peut le classer parmi les plus beaux arbres de la forêt ; aussi passe-t-il pour l'habitation privilégiée des génies (2).

Quand j'arrivai à Mbour, nous étions encore dans

(1) Nous expliquerons, en parlant des mœurs des Woloffs, le kous-kous et le sanglé.

(2) Voyez ce que nous avons dit de l'arbre fétiche de Mbour dont le génie est appelé Mbondaye.

les premiers jours d'avril ; j'eus l'occasion de remarquer la pousse de ces arbres. Ils étaient sans feuilles, et dans l'espace de huit jours je les vis se garnir de verdure.

Ces feuilles sont divisées en trois, comme le trèfle, d'un vert tendre dans leur naissance, et d'un vert foncé en vieillissant. Les fleurs sont petites, blanches, tendres et délicates. Elles tombent en huit jours, et sont remplacées par une coque verte, d'une forme ovale et un peu pointue par les deux bouts. Cette coque, qui devient de 3 à 4 pouces de longueur, contient une espèce de soie ou de coton, couleur perle. Les Sérères n'en font aucun usage. Ce coton pourrait être employé au moins à leur faire des matelas et des oreillers, s'ils étaient plus industriels.

Des principaux animaux de la forêt.

Inutile de dire que ces forêts épaisses sont le repaire des animaux féroces, tels que le lion, les panthères, et les léopards, connus au Sénégal sous le nom général de tigres. Un matin, j'avais réuni un grand nombre d'habitants du village sous la charmille dont il a été mention plus haut, pour faire le catéchisme ; il y avait à peine une demi-heure que je parlais, lorsque des coups de fusil redoublés se firent entendre dans la forêt. Tous se levèrent en sursaut et se dirigèrent du côté des coups ; je les suivis. C'était un énorme tigre que des enfants avaient aperçu dans le tronc d'un baobab.

Ils étaient allés avertir leurs parents qui travaillaient à la campagne. Tous se mirent en cercle autour de l'arbre. Le tigre, blessé dans son antre, sortit en fureur, et comme chacun tirait sans cesse, il succomba bientôt criblé de balles.

Aussitôt les Sérères formèrent une espèce de civière avec des branches d'arbres, le posèrent dessus et le portèrent en triomphe au village. Les tamtams étaient à la tête du cortège, et les jeunes gens suivaient en tirant sans cesse des coups en l'air, chantant et dansant. Arrivé au principal groupe de cases de Mbour, on le déposa à terre. Celui qui l'avait blessé au cœur fut couvert d'un pagne blanc, on le fit asseoir sur une belle natte devant le corps de l'animal, et les filles et les garçons dansèrent en cercle autour du vainqueur et du vaincu. Quelques femmes vinrent jeter des grains de mil sur la tête du vainqueur et sur le corps du tigre. La fête dura toute la journée, et le lendemain on porta le corps au groupe voisin pour recommencer la même cérémonie. Ensuite ils coupèrent la tête du tigre, qu'ils pendirent sur une longue perche au milieu du chemin qui conduit à la forêt, afin, disaient-ils, d'effrayer tous les tigres.

Les grains de mil jetés sur le vainqueur et le vaincu devaient apporter une grande abondance de récolte à la fin de l'hivernage.

Ce Sérère triomphateur du tigre est le premier

chrétien que je fis à Mbour : son nom est Amar-Sâr ; j'y baptisai vingt-cinq enfants en bas âge. Je différai le baptême des adultes, afin qu'ils fussent plus instruits et qu'on pût avoir une certitude morale qu'ils persévéraient.

Dieu avait des vues de miséricorde sur ce pays de Mbour, je n'étais appelé qu'à y prêcher le premier et à y faire quelques chrétiens. Peu de temps après, ce terrain cessait de faire partie de la préfecture apostolique du Sénégal, et tombait sous la juridiction de l'évêque des deux Guinées et de la Sénégalie.

Mgr. Truffet mourut le 23 novembre 1847, avant d'avoir pu s'occuper de ces pays fétichistes. Il fut regretté de tout le monde, tant à Dakar qu'à Gorée. Pendant ce temps, M. Bessieux, alors provincial de la congrégation et grand vicaire, commença à envoyer des missionnaires à Joal ; ils passèrent à Mbour par la forêt pour se rendre à leur destination ; nous les laisserons raconter eux-mêmes leurs aventures à la fin de ce chapitre.

En 1848, M. Bessieux fut élu et sacré évêque pour remplacer Mgr. Truffet au vicariat apostolique de la Sénégalie et des deux Guinées ; le saint-siège lui donna pour coadjuteur Mgr. Kobès. Ils se partagèrent leur district : Mgr. Bessieux alla se fixer en Guinée, et Mgr. Kobès prit la Sénégalie. Ce fut alors que ce dernier établit sur des bases solides une mission à Yangol, chez les Nones ; une à Mbour, et

une maison d'éducation près de Joal, qui prit le nom de Saint-Joseph. Nous verrons plus bas, au sujet de la république de Ndiéghem, les persécutions que ces missionnaires ont eu à soutenir; comment elles sont tombées, et comment celle de Joal a seule été épargnée.

Départ de Mbour pour se rendre à Joal par la forêt.

Après avoir passé quelques semaines à Mbour, je partis à cheval, pour me rendre à Joal dont je devais visiter la chrétienté, qui dépendait encore jusque-là de la préfecture apostolique. Amar-Sâr, le néophyte, portait mes provisions, et Moundor-Sâr, le chef du village, armé de son sabre, portait mes cahiers de notes et mes articles de dessin. Nous partîmes à huit heures du matin; après trois quarts d'heure de marche, nous passâmes devant un joli petit ruisseau nommé Boaling, qui sépare les propriétés de Moundor-Sâr d'avec celles de sa sœur. A neuf heures nous arrivâmes à un village qui porte le même nom que le ruisseau. Il est habité par des Sérères, et n'a rien de particulier que sa situation au bord de la mer. Avant d'entrer dans le village, je rencontrai une foule de jeunes gens nus, armés d'arcs et de flèches; ils revenaient de la chasse.

Ici nous entrâmes dans l'intérieur de la forêt qui attirait à chaque pas mon admiration. Tantôt c'était une multitude innombrable de pintades courant çà

et là sur l'herbe et passant tout près de nous sans s'effrayer; tantôt des centaines de gazelles qui avaient l'air de m'examiner avec calme. Je les pris la première fois pour un troupeau de chèvres, et je demandai à mes guides s'il y avait un village près de là si riche en troupeaux; mais en arrivant et passant à quelques pas d'elles, je fus agréablement détrompé.

Après une heure de marche, j'aperçus dans le lointain une compagnie de kobas ou antilopes, de la grosseur de bœufs ordinaires, à cornes étroites et élancées en l'air : ils marchaient avec majesté, et semblaient se diriger vers quelque ruisseau voisin.

Il était dix heures et demie quand mes guides m'avertirent que nous étions à quelques pas du village de Gnaning; nous pressâmes notre marche pour y arriver. Bientôt nous vîmes au loin dans la forêt de jeunes enfants s'amusant à cueillir quelques fleurs. Dans le nombre je remarquai trois jeunes filles, habillées à l'européenne et en chapeaux de paille (chose étonnante dans un pays où les enfants sont tout nus jusque passé l'adolescence). Nous voyant accourir au village, ils furent si effrayés, qu'ils coururent au travers des bois et annoncèrent au village que l'ennemi arrivait. Ils criaient de toute leur force en se sauvant. Surpris de leur peur, j'interrogeai mes guides, qui me répondirent simplement que ces enfants avaient peur des chevaux.

A onze heures j'arrivai au village. Les habitants,

armés de fusils et de lances, vinrent à ma rencontre avec des visages si féroces, que je crus qu'ils allaient m'assassiner.

Le chef s'avança et me demanda brusquement pourquoi j'avais effrayé tout le pays. Je répondis avec douceur que je n'en avais pas eu l'intention et que je n'avais pu m'expliquer la terreur des enfants à la vue de nos chevaux.

Mon air calme et mes paroles douces le rassurèrent : je le vis totalement changer de visage. Je lui montrai alors que je n'avais aucune arme, que j'étais prêtre, c'est-à-dire un homme de paix et de conciliation. Il me demanda pardon et excuse, en ajoutant que le demel avait coutume de piller le pays de temps en temps, et d'en emmener les enfants en captivité ; que c'était là le motif pour lequel les enfants s'étaient effrayés. Tous vinrent ensuite m'entourer, me demandant mon nom, mes intentions, etc., etc.

De là nous rebroussâmes chemin, pour regagner la forêt et la route que nous avions quittée. Nous ne vîmes plus d'autres animaux que des lièvres, de distance en distance, deux énormes sangliers et quelques centaines de singes batifolant sur les branches des baobabs.

Enfin nous arrivâmes sur les dernières limites du royaume de Baol, où commence la république de Ndieghem, à la rivière de Fasna. Je la suivis jusqu'au village du même nom, où j'arrivai à midi, et qui ne

m'a présenté rien de remarquable. Je me dirigeai ensuite au bord de la mer, près de l'embouchure de la Fasna. Nous descendîmes de cheval; mais fatigué, n'ayant plus de force, me sentant refroidir, je me couchai sur le sable, à la mode des noirs, en plein soleil : je m'endormis.

J'ai dit à la mode des noirs, car les noirs, toutes les fois qu'ils ont chaud, dorment la journée au soleil pour éviter de prendre froid pendant le sommeil, ce qui pourrait être très dangereux sous ce climat. Au bout d'une demi-heure, je m'éveillai les yeux couverts de sable. Je mangeai quelques huîtres qu'on m'apporta de la rivière. Nous nous mîmes ensuite sous les mangliers pour nous abriter contre le soleil, et attendre jusqu'au soir pour partir pour Joal.

Le manglier est un arbre qui croît au bord de toutes les rivières et des marigots dans ce pays. Ses branches se courbent vers l'eau, y prennent racine, et se mêlent avec si peu d'ordre qu'il est impossible de distinguer le premier tronc de l'arbre. Un même arbre s'étend ainsi fort loin sur les bords d'une rivière. C'est aux branches qui touchent à l'eau que s'attachent les huîtres; celles d'en haut servent à abriter les voyageurs. En général, ces arbres sont chargés de nids d'oiseaux. Je pris un bain dans la rivière et j'y ramassai de beaux coquillages. A cinq heures du soir, nous traversâmes à gué pour nous rendre à Joal. Chemin faisant, nous arrivâmes à un

arbre d'une grosseur vraiment extraordinaire. C'est un baobab creux qui sert de case et de magasin à un nommé Amar Ngoné, de Joal. Il y a deux pièces ; nous y entrâmes pour le visiter et j'en fis le croquis. J'arrivai à Joal à sept heures du soir.

Arrivée des missionnaires du Saint-Cœur de Marie à Mbour. —
Destruction des canaris. — Aventures des abeilles racontées
par M. Gallais.

Nous partîmes de Dakar à la façon des apôtres, sans autres provisions qu'un peu de vin pour le saint sacrifice de la messe, un autel portatif, et un peu d'argent qui ne devait pas nous servir, puisque nous allions dans un pays où il n'avait pas cours. Nous montâmes sur un léger canot, et bientôt quelques bouffées d'un vent favorable nous eurent déposés à Gorée, où nous passâmes la nuit chez M. l'abbé Boilat, curé de l'île. Le lendemain dimanche, j'y chantai la messe. Nous nous embarquâmes sur la goëlette de M. Turpin, pour nous rendre à Mbour, village important où monseigneur Kobès a depuis fondé une mission, qu'il a confiée aux soins vigilants et au zèle apostolique du P. Lamoise.

Nous fûmes on ne peut mieux accueillis par l'excellente famille Thiéma, dont le chef vénérable noir, septuagénaire à barbe et cheveux blancs, s'empressa de mettre sa maison sur pied pour nous faire une réception digne de ceux qu'il disait ses amis et ses

frères. Il avait été baptisé dans sa jeunesse et eût fait un excellent chrétien, s'il eût été instruit. Seulement l'ignorance et l'éloignement de tout prêtre et de tout secours religieux en faisaient un bon patriarche de la loi naturelle.

Nous fîmes notre promenade du soir aux environs du village, dont nous voulûmes prendre connaissance; et nous ne tardâmes pas à découvrir leurs tourous et leur *ckerem*, leurs hauts lieux, leurs petits temples d'idoles, et leurs lieux d'idolâtrie et de superstitions; où ils faisaient des libations et des sacrifices en l'honneur du génie protecteur de Mbour. Là étaient des urnes renversées; là des trépieds et des baguettes bifourchues; là était encore un petit temple qui s'élevait à l'ombre d'un immense bombax, et dans lequel rampait un monstrueux serpent, formé apparente que voulait bien prendre le dieu protecteur, auquel le prêtre Moundor-Sâr faisait chaque jour des libations de liqueur et de lait, en proférant de mystérieuses prières qui lui valaient, disait-il, de secrètes communications du génie bienfaiteur, qui lui apparaissait; tantôt sous la forme d'un génie prenant son essor dans les airs, et tantôt sous la forme d'un homme blanc aux longs habits rouges et chamarrés. Que sa foi fût vive, et que l'imperturbable ton de sincérité avec lequel ce prêtre infidèle débitait ces mystérieuses illustrations fût l'expression de sa croyance et de sa conviction, et qu'il y découvrit la moindre réalité,

c'est certes ce que je suis loin de croire, et j'avoue qu'en entendant un pauvre idolâtre vous narrer toutes ses croyances et visions ridicules, on est pris d'un rire invincible, ou profondément ému de compassion et de pitié pour ces pauvres aveugles qu'enveloppent encore de si profondes ténèbres. Toutefois le zèle du missionnaire doit être prudent, discret, sage et modéré, et j'avoue que nous eûmes grand tort dès notre début; car, nous promenant dans la campagne et considérant que personne ne nous voyait, nous renversâmes à coups de pied plusieurs de ces signes idolâtriques et superstitieux, ce qui certes était plus que suffisant pour nous faire abhorrer et poursuivre, et n'aurait pas manqué d'aveugler encore davantage ces peuples grossiers et superstitieux, en leur faisant attribuer à la vertu et à la puissance de leur génie vengeur tous les incidents fâcheux, les maladies et les souffrances qui, par des causes toutes naturelles, sont les compagnes inséparables du missionnaire vivant en ces parages. La journée du dimanche passée, nous allâmes, après nous être munis d'un assez bon souper à la wolofe, nous étendre sur nos nattes, dans une des cases du P. Thiéma, pour y prendre notre sommeil. Bien avant l'aurore, nous nous mîmes en devoir de partir pour notre mission de Joal. Le bon frère Claude, qui nous accompagnait, monta avec nos quelques effets sur une pirogue qui, dans une douzaine d'heures, eut franchi la distance

qui séparait Mbour du lieu de notre destination. Le P. Arragon et moi, voulant connaître la voie de terre et nous proposant d'explorer les villages qui bordaient la côte, nous suivîmes à pied le bord de la mer. Infailliblement nous devions arriver le jour même, et le frère Claude ne devait nous devancer que de quelques heures. Mais il n'en fut rien, hélas ! Notre voyage à nous devait devenir autrement pittoresque, et nous devions apprendre à nos dépens ce qu'il en coûte de voyager sans expérience et sans guide. A peine avions-nous marché l'espace d'une demi-heure, que voici se dérouler sur nos pas une petite rivière qu'au lieu de traverser à son embouchure, puisqu'elle n'était pas profonde, nous allâmes traverser au loin dans l'intérieur des terres, pour ne pas quitter nos chaussures. Mais nous ne fûmes pas longtemps sans déplorer notre délicatesse. Car ayant une fois abandonné le grand sentier battu, et voulant regagner le bord de la mer, notre boussole nous fit défaut, nous ne fûmes plus capables de nous orienter, et dès lors nous voyageâmes à l'aventure dans un pays dont nous ignorions la carte. Plus nous voulions nous approcher du rivage que nous avions perdu, plus nous nous en éloignions, et plus nous nous enfioncions dans les épaisses profondeurs des forêts.

La journée du lundi se passe tout entière, et nous cherchons le bord de la mer !!! Celles du mardi et du mercredi, et nous le cherchons encore, sans manger

ni boire, sous ce ciel brûlant qui nous dévore et nous dessèche le palais avec toutes les ardeurs d'une soif brûlante ! Et cela sans autre abri que le ciel et sans autre couche que la terre nue, marchant au milieu des épines et des broussailles, et par des sentiers impraticables où l'on ne découvre plus les traces de l'homme, mais seulement les vestiges et repaires des bêtes sauvages.

Enfin, le jeudi matin, lorsque, exténués de fatigues et succombant sous les brûlantes ardeurs d'une soif dévorante, nous en étions réduits à un point dont il est difficile de se faire une idée, voici luire un dernier rayon d'espérance. C'est une ruche d'abeilles placée au haut d'un tamarinier ! Si petite que nous paraît cette dernière ressource, elle nous en semble cependant une dans notre désespoir. Je dépose ma chaussure et ma soutane, et monte avec peine et bien des reprises jusqu'au haut de l'arbre, d'où, après un grand effort, je précipite la ruche sur le P. Arragon qui tendait les bras pour la recevoir. Mais, ô ciel ! quel supplice et quels tourments affreux ! Les abeilles irritées se précipitent sur nous, nous piquent et nous dévorent. Il ne se passe qu'un instant et nous sommes métamorphosés en ruches vivantes ; nous nous roulons par terre, sans pouvoir nous délivrer de la fureur de ces insectes. Au contraire, nous ne faisons que les exciter, que les irriter davantage. Le danger est imminent ; vite nous faisons notre confession dernière et nous

nous donnons l'absolution *in articulo mortis*, n'attendant plus dans notre douloureuse agonie que notre heure dernière, et pleinement convaincus que c'est fait de notre vie, et que Dieu s'est contenté de notre sacrifice ! Toute la journée durant, ces cruelles cannibales en fureur nous tourmentent, nous piquent et nous dévorent ; et nos têtes, nos fronts, nos yeux, nos lèvres, nos narines et nos oreilles, nos bras et nos jambes, toutes les parties du corps, en un mot, sont hérissées de dards acérés de ces terribles abeilles, dont la piqûre venimeuse nous fait enfler d'une manière informe, effrayante ! Enfin le soir arrive bien tardivement au gré de nos désirs, et la fraîcheur de la nuit, en nous délivrant de ces parasites incommodes, nous permet enfin de respirer et de recueillir les quelques souffles qui nous animent encore.

Le lendemain au matin, après avoir adressé au ciel une ardente prière, nous réunissons tout ce que nous avons de forces et nous tâchons de nous traîner quelques pas encore, où il plaira à nos anges gardiens de nous conduire. Mais, ô chose déplorable ! nous avons perdu au pied du malheureux arbre à abeilles, nos chapeaux, nos souliers, nos bréviaires et nos manteaux ; forcé fut donc à nous de marcher tête et pieds nus, sous les brûlantes ardeurs des tropiques, et au milieu des ronces et des épines, par des sentiers affreux, impraticables.

Par un bonheur inattendu, l'ange qui dirigeait nos

pas au milieu de ces sentiers pénibles et désolants nous fait suivre des vestiges d'animaux de tout genre, qui nous conduisent à l'ombre de grands et immenses bombax, où, pour la première fois, nous trouvâmes dans cette brûlante forêt une quantité d'eau suffisante pour étancher notre soif inextinguible. Mille fois nous bénissons le Seigneur, qui, après le désespoir, fait encore luire à nos yeux un dernier rayon d'espérance, et nous nous précipitons à ses genoux avant de nous désaltérer dans cette eau bénie ! Puis, après en avoir bu à longs traits, je recouvrai enfin la parole, car ma langue desséchée s'était tellement collée à mon palais que, depuis la triste aventure des abeilles, j'en étais réduit au mutisme le plus complet, ne pouvant plus articuler aucun son. Enfin, après une aussi rude épreuve, nous découvrîmes sur le soir une grande étendue d'eau qui se déroulait à nos yeux à l'horizon. C'était la rivière de Fasnâ, puis un peu plus loin la grande mer, dont, depuis cinq jours entiers, nous avions perdu le rivage. Alors l'espérance nous donne des forces, nous nous croyons sauvés et dirigeons vers cet horizon consolateur nos pas épuisés. A peine arrivés sur le bord de la rivière, nous nous y jetons à corps perdu, y buvant à longs traits l'eau salée comme l'eau douce, ce qui nous valut encore l'une des plus fortes purgations, et ce qui peut-être nous sauva.

Après avoir passé une partie de la nuit, étendus et

gisants sur le sable de la rivière, après avoir remonté son cours et trouvé enfin un endroit propice où nous la pourrions passer sans avoir de l'eau par-dessus les épaules, nous la traversâmes dans la matinée du samedi, et atteignîmes enfin le bord de cette mer tant désirée. Nous n'étions plus éloignés que de quelques lieues de Joal, et nous marchions dans la mer même, pareils à des êtres amphibies, ayant de l'eau jusqu'à la partie supérieure du corps, et plongeant à chaque instant pour nous rafraîchir la tête et tempérer un peu les ardeurs de cette brûlante chaleur qui nous dévorait.

Enfin, après mille et mille fatigues capables de tuer les hommes les plus robustes, après avoir tourné plusieurs fois autour du village que nous savions être proche, et après lequel nous soupirions, comme après une terre promise, au sortir d'un désert affreux, nous voyons paraître des feux dans les ténèbres de la nuit, puis nous entendons des chants, des claquements de mains, puis le son bruyant du tamtam qui chauffe et surexcite les danses de tout un village. Nous y dirigeons nos pas et nous frappons à la porte d'une case : ce sont des Sérères de *Ndhiong* qui n'entendent pas le wolof ! Notre costume étrange et bizarre, nos longues barbes ondoyantes, encore toutes dégouttantes de l'eau de la mer et pleines du sable sur lequel nous nous étions assis et reposés, nos figures blêmes, au teint et à la couleur de cadavres, tout les jette dans

le plus prodigieux étonnement, et ils nous prennent pour des génies ou des fantômes. Ils ne nous entendaient pas et nous ne les entendions pas non plus, car c'était des Sérères, et nous n'entendions encore que le wolof. Bref, la pantomime leur fit comprendre que nous en voulions au village de Joal, et ils nous conduisirent en grand cortège à la porte de Ngodhiock, notable chrétien du village tant désiré. Là, nous fûmes en pays de connaissance, bien que nous n'y fussions jamais venus : là, nous étions attendus, désirés comme des frères et des sauveurs, comme des hommes extraordinaires, qui devaient apporter aux chrétiens de Joal la joie, le bonheur, la fortune, l'abondance et même l'âge d'or ! Moins grande fut la joie de Tobie recevant dans ses bras son fils depuis longtemps absent, que ne fut celle du brave Ngodhiock recevant dans sa case des gens d'outre-mer qu'il croyait lui devoir apporter la bonne fortune ! Il nous tend les mains et nous embrasse ! Vite toute sa nombreuse maison est sur pied : ce sont des cris, des acclamations, une joie, une jubilation impossibles à décrire ! On nous entoure, on nous environne, on nous presse, on nous porte comme en triomphe, comme des hommes perdus et retrouvés, et le bruyant tamtam annonce à toute la population joyeuse que les *Padres blancs* sont arrivés ! Trois jours durant, tous les braves chasseurs de Joal avaient parcouru la forêt en tout sens, et l'avaient

fait retentir de leurs nombreuses détonations, pour donner un point de ralliement aux pauvres égarés : malheureusement ils étaient allés d'un côté opposé au nôtre ! On nous conduit en grande solennité nocturne et au son du tamtam jusqu'à la maison d'un métis appelé Bodin, chez lequel était descendu le frère Claude qui, pendant toutes nos tristes aventures, avait été plongé dans les plus mortelles inquiétudes.

Deux grands noirs me soutenant, chacun de son côté, me conduisent au milieu de la foule, et tous de me suivre, de m'entourer, de me presser, de me passer la main sur les cheveux et le visage, disant : « Comme celui-ci est bon, comme il est fatigué, comme il est doux !... » Arrivés chez Bodin, on s'empresse de nous apporter à manger et à boire ; mais quant à moi, il me fut impossible de rien prendre de solide, je ne fis que boire. On me hissa sur un lit sur lequel je n'avais plus la force de monter, et chacun de me caresser de nouveau, et de me passer encore la main sur la figure et les pieds en me plaignant comme un homme dont les souffrances les apitoyaient.

Le P. Arragon, qui était peut-être un peu moins fatigué que moi, mangea et but avec l'appétit d'un homme qui n'avait pas de temps à perdre, ce qui lui donna la force de dire à tous ces gens étonnés quelques mots de notre trop fameuse aventure aux abeilles, qui excita la compassion et la pitié chez les uns, et

provoqua chez les autres un rire inextinguible. On nous toucha affectueusement la main, on nous souhaita une nuit heureuse et nous cédâmes à un sommeil qui déjà appesantissait nos paupières. Le lendemain, dimanche, malgré notre épuisement extrême, la circonstance et la dévotion nous donnèrent encore la force de dire la sainte messe. Le frère Claude parcourut tout le village, la clochette à la main, et dans un instant tous les chrétiens de Joal furent sur pied. La case se remplit, et tout à l'entour se pressaient ces prétendus enfants de la prière, tout fiers et tout orgueilleux de faire le triple signe de la croix à la portugaise, mais sans en prononcer les paroles qu'ils ne savaient plus. Le P. Arragon prêcha ; puis, sa messe terminée, je dis la mienne, à laquelle tous assistèrent plus nombreux encore, attendant jusqu'à ce que j'eusse fini mon action de grâces, et ne pouvant plus quitter ni le *Padre* ni le lieu de la prière. Nous célébrâmes nos messes pieds nus, ayant perdu nos souliers dans la forêt, lors de la triste aventure aux abeilles, et n'en ayant pas d'autres. Après nos messes et actions de grâces, nous nous étendîmes sur des nattes, où je restai, moi du moins, pendant trois jours, n'ayant plus la force de me relever ni de faire aucun pas. Ce qui occasionnait chez moi cette faiblesse extrême, c'est qu'après avoir passé six jours dans la forêt sans manger, j'en passai encore trois autres à Joal sans rien prendre de solide :

je ne pouvais que boire, et boire sans cesse, sans jamais pouvoir étancher ma soif. Ce qui fit craindre pour mes jours et apitoyer quelques-bonnes gens au cœur sensible; aussi me prodigua-t-on tous les soins possibles. Enfin, l'habileté de la bonne Hélène, femme de Baguick, chez lequel nous logions, et les soins habiles et empressés d'une autre chrétienne nommée Ursule, finirent par me tirer de danger et me sauver la vie. Elles me préparèrent du laitage et des choses légères qui, en réhabilitant les voies digestives, me ramenèrent l'appétit, la force et la santé. Grâce leur en soient rendues ! Sans leurs soins intelligents et empressés, j'aurais probablement déjà fourni mon contingent au cimetière de Joal.

RÉPUBLIQUE DE NDIÉGHÈM, TROISIÈME RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL.

Caractère du peuple. — Pillage de Mbour ordonné par le demel du Cayor. — Destruction des missions de Mbour, de Saint-Joseph et de Yangol.

Entre le Baol et le royaume de Sine, au milieu de peuples belliqueux et chasseurs d'hommes, existe, dans les profondeurs des forêts de Ndiéghem, une nation peu nombreuse, il est vrai, mais forte et courageuse, mettant toute sa gloire dans son esprit d'indépendance et de liberté. Aucun voyageur, à notre connaissance, n'a encore parlé de cette inté-

ressante portion du peuple sérère, qui s'honore de porter le nom de république de Ndiéghem, du nom de la forêt qu'elle habite, et que ses voisins se plaisent à qualifier du titre infamant de brigands et d'assassins, tandis que d'autres hommes, plus justes et plus désintéressés peut-être (ainsi nombre de chrétiens de Joal), n'hésitent pas à les décorer du titre de héros, de braves ! Si l'on veut bien, en effet, se donner la peine d'écouter les diverses raisons par lesquelles les nations voisines s'efforcent de flétrir ce peuple, que l'on se plaît à donner comme l'épouvantail du voyageur, on se convaincra bien vite que son plus grand crime est de combattre pour sa liberté et son indépendance, pour la défense de ses champs et de ses forêts, pour la libre possession de ses troupeaux, mais surtout pour l'inviolable liberté de ses femmes et de ses enfants, que l'on voudrait chasser comme des bêtes fauves, pour les réduire en servitude et en esclavage. Seule, au milieu des nations qui l'environnent, la petite république de Ndiéghem regarde l'esclavage comme un crime : acheter et vendre son semblable, comme on vend ses troupeaux, c'est une monstruosité que Dieu réprouve, et qui, dans l'autre monde, fera peser une servitude éternelle sur les malheureux qui auront exercé sur la terre ce trafic abominable et infâme. C'est ce que je me rappelle avoir entendu dire moi-même de la bouche d'un chef du pays, maudissant ce commerce

coupable dont il déplorait les tristes abus et les fâcheuses conséquences. La nation de Ndiéghem n'attaque pas, mais elle se défend jusqu'à la mort. Souvent elle voit ses villages incendiés, ses récoltes ravagées et foulées aux pieds des chevaux de l'armée ennemie, mais rien ne la déconcerte, et elle aime mieux périr tout entière que de jamais courber la tête sous le joug et la dure captivité de ses injustes oppresseurs. Ce n'est pas que nous voulions en faire une nation privilégiée, comme certains esprits enthousiastes, qui en feraient volontiers un peuple de héros; non, nous voulons seulement dire qu'autant que nous avons pu en juger par nos fréquents voyages et les continuelles relations que nous avons eues avec lui, ce peuple vaut bien tous ceux qui l'environnent, si même il n'a pas sur eux l'avantage. Ce sont du reste les mêmes usages, les mêmes coutumes, les mêmes mœurs et la même religion, comme aussi le même langage; seulement ils veulent être libres et indépendants, et ils regardent l'esclavage comme un crime : ils ne veulent ni rois ni empereurs, seulement ils veulent se gouverner eux-mêmes par leurs vieillards, sans jamais consentir à se soumettre à aucune domination étrangère. Ce qui a pu accréditer cette idée fâcheuse sur la république de Ndiéghem, que ses voisins aiment à donner pour l'épouvantail du voyageur, c'est son esprit de liberté et d'indépendance, comme aussi le juste et sévère châtement

qu'ont eu à subir parfois parmi eux les chasseurs d'hommes, que ces peuples libres ont toujours eus en abomination et en horreur.

Dans le cours de l'année 1850, nous fûmes témoins d'une razzia épouvantable que le demel du Cayor fit en se ruant sur toute la république de Ndiéghem, et voici à quelle occasion. L'année précédente, le roi du Cayor, voulant boire, selon sa noble coutume, avait envoyé quelques aventureux thiédos (soldats) faire une excursion sur les frontières de Ndiéghem, où ils avaient surpris nombre de jeunes filles et d'enfants, qu'ils avaient réduits en esclavage et conduits, enchaînés, à la maison du demel. Surprise à l'improviste, et n'ayant pas encore trouvé l'occasion favorable de se venger, la nation républicaine attendait un jour propice que Dieu, disait-elle, ne manquerait pas de lui envoyer. Il s'en présenta une des plus séduisantes. Le demel, voulant boire encore, avait envoyé chercher dans la colonie française de Gorée une cargaison de marchandises ; mais surtout force eau-de-vie, vins de Bordeaux, vins de Médoc, vins Muscat, vins de Champagne, liqueurs et spiritueux de tout genre et de toute espèce, afin de s'enivrer, disait-il, avec toute sa cour, à l'occasion d'une fête militaire qu'il donne chaque année à ses thiédos : c'est le Dhiouli. Forte de son nombre et de la terreur que répand au loin le seul nom du demel, que toute sa nation donne volontiers pour le plus puissant potentat de la terre, la cara-

vane, pour abrégér son chemin, crut pouvoir passer en sûreté au travers du pays de Ndiéghem. Quoique le demel soit un puissant buveur, malheureusement il n'est pas le seul qui aime à boire. C'est aussi le faible des républicains de Ndiéghem. Une caravane toute riche de marchandises, mais surtout cinq chameaux chargés d'eau-de-vie et de liqueurs de toute espèce!... c'était là une tentation bien délicate et bien forte pour des gens offensés à qui l'occasion seule aurait peut-être suffi pour en faire des larrons. Bref, l'occasion leur parut si favorable qu'ils la crurent présentée par Dieu même. Dans un instant tout un village est sur pied : on s'arme du fusil, du poignard, du carquois et de la flèche, on s'empare de toutes les marchandises, et, pour couronner dignement cet exploit, on s'enivre et l'on renvoie les gens de la caravane dépouillés et presque nus, dire à leur maître, que si l'eau-de-vie et les liqueurs étaient bonnes pour le demel, elles ne valaient pas moins pour les habitants de Ndiéghem, qui avaient jugé à propos d'en profiter eux-mêmes en justes représailles de ce qu'il leur avait fait l'année précédente. A cette nouvelle des plus fâcheuses pour un aussi zélé serviteur de Bacchus, l'autocrate du Cayor se sent blessé au vif dans sa fibre la plus sensible ; il entre en fureur et jure l'extermination des coupables. Une armée de 2000 thiédos est mise sur pied, et c'est le formidable Fara-Kava, le plus terrible de tous les guerriers du Cayor, qui

est chargé de l'exécution des démoniaques projets de vengeance. Surprises à l'improviste, et se trouvant dans l'impossibilité de résister à des forces aussi importantes, les populations de Ndiéghem s'enfuient épouvantées, traînant avec elles leurs femmes et leurs enfants, leurs richesses et leurs trésors, leurs troupeaux, avec leurs mortiers, leurs pilons, leurs chaudières, leurs calebasses, leurs vases et tous leurs autres instruments de ménage et de cuisine, et vont se cacher, partie dans les montagnes du cap de Naze, et partie dans les profondeurs des forêts du royaume de Sine, pour laisser passer le torrent dévastateur qui, malgré l'abandon des villages et la fuite précipitée de leurs habitants, ne laisse pas de décimer bien des familles et de faire verser bien des larmes. Ici ce sont des jeunes filles prises et emmenées, comme un troupeau de bétail, en esclavage ; là ce sont des enfants qui n'ont pas été assez rapides à la fuite ; ailleurs ce sont de vieilles femmes trouvées indignes d'être emmenées en servitude et dépouillées jusqu'au dernier des haillons qui couvraient leur nudité. Innocents et coupables, jeunes et vieux, tous sont victimes de la fureur du demel ; tout est rasé, pillé, saccagé, brûlé et renversé de fond en comble, et il n'est pas jusqu'à l'innocente maison des missionnaires établis à Mbour, sous la protection au moins verbale du gouvernement, qui n'ait la douleur de se voir pillée et dépouillée jusque dans ses objets les plus chers et

les plus sacrés. La magnifique chapelle de bois qu'y avaient élevée les missionnaires est forcée, les décorations sont enlevées, la belle statue de la sainte Vierge renversée et mutilée, et les ornements sacerdotaux endossés par une bruyante soldatesque, qui s'en décore comme d'un trophée. Tout ce que peut faire l'intrépide et courageux frère Amand Martin, est de se saisir des vases sacrés qu'il enfouit dans sa robe, afin d'en empêcher la profanation. Et encore est-il heureux d'avoir la vie sauve ; car malgré toutes ses protestations et son énergique résistance, on le repousse avec indignité et violence, et on le menace de la mutilation.

Une fois arrivées dans le royaume de Sine, et après avoir passé le rio de la *Gracia* (1), les populations de Ndiégheem commencèrent enfin à respirer. Les seuls villages de Ndhiony et de Joal accueillirent dans leur sein plus de huit cents de ces malheureux fugitifs, auxquels ils prodiguèrent tous les soins d'une bienveillante hospitalité. Nous n'attacherons ici aucun sentiment d'orgueil en rendant justice à nos chers chrétiens de Joal, que nous avons alors le bonheur d'évangéliser : seulement nous devons dire, à leur avantage, que déjà ils semblaient avoir admirablement profité des immenses avantages que leur donnait sur leurs voisins la religion toute de charité

(1) C'était le nom que portait autrefois la rivière de Fasnâ.

qu'ils représentaient dans ces régions infidèles ; ils tendirent une main secourable aux pauvres fugitifs , leur ouvrirent leurs cases et partagèrent avec eux leurs kouskous, avec le fruit de leur chasse et de leur pêche , sans oublier les liqueurs d'Europe et le vin de palmier, qu'ils savaient distribuer avec une admirable profusion à leurs frères malheureux, pour leur adoucir leurs misères et leurs peines.

Après avoir passé sept jours à Joal, les réfugiés de Ndiéghem apprirent enfin que l'armée du demel avait repris le chemin de ses foyers, ne laissant après elle que des ruines et des décombres. Aussitôt un vieillard à barbe et cheveux blancs fait battre le tamtam, pour annoncer que dès le milieu de la nuit toute la troupe eût à se tenir prête pour regagner ses pénates abandonnés. Quelqu'un lui fit la représentation qu'ils pouvaient se fixer dans le royaume de Sine, et que s'ils retournaient dans leurs forêts, ils étaient fort exposés à être, l'année suivante, victimes d'une expédition non moins fâcheuse. « Dieu est bon, dit-il, il vient de m'envoyer son ange, qui m'a assuré que le Seigneur, nous ayant créés libres comme le lion de nos forêts, ne permettra jamais que nous soyons soumis à une domination étrangère. » Il harangua ensuite tout le peuple, qui, à la nuit tombante, se mit en devoir de regagner ses champs et ses forêts.

Peu de temps après leur retour dans leur pays, sitôt qu'ils eurent reconstruit leurs cases et travaillé

leurs terres, le demel du Cayor, qui les croyait soumis, leur envoya un gouverneur pour le représenter comme maître du pays vaincu. Mais à peine ce nouveau chef avait-il passé un mois parmi eux, que son esprit d'absolutisme les irrita. En qualité de chef absolu, il s'était cru le droit de ne se rien refuser de tout ce que lui faisait convoiter son cœur pervers et corrompu. Les républicains de Ndiéghe, indignés, crurent que tout son pouvoir ne le mettait point au-dessus des lois fondamentales et essentielles que Dieu a profondément gravées dans le cœur de l'homme même le plus sauvage ; ils le jugèrent, et après l'avoir mutilé et lui avoir tranché l'extrémité des pieds et des mains, coupé le nez et les oreilles, ils l'enterrent vivant.

CHAPITRE IV.

PAYS HABITÉS PAR LES SÉRÈRES. — ROYAUME DE SINE. — NOTIONS HISTORIQUES SUR JOAL. — MŒURS ET COUTUMES. — MARIAGE ET JUSTICE. — HABILLEMENT. — NOTES DE M. GALLAIS SUR LE CARACTÈRE DES SÉRÈRES ET LES PERSÉCUTIONS CONTRE LES MISSIONNAIRES. — AMBASSADE DE MGR. KOBÈS AUPRÈS DU DEMEL AU SUJET DU PILLAGE DE MBOUR. — DÉTAILS INTÉRESSANTS SUR MBISSEL.

Dans le chapitre précédent, j'ai parlé de mon voyage de Mbour à Joal par la forêt. A un quart de

licue de Joal, mes guides me conduisirent devant un arbre tout à fait extraordinaire pour sa grosseur. Je le mesurai, il avait 80 pieds de tour. C'est un baobab, il est creux et sert de case à un nommé Amar Ngoné, de Joal. Il y a deux pièces : l'une est sa chambre, l'autre lui sert de magasin.

En arrivant à Joal, aussitôt entré dans la case qui nous était destinée, harassé de fatigue, je fus bientôt couché et endormi, ayant dans mes poches mon encrier et autres objets sans les sentir. Dès le lendemain, j'ouvris mes catéchismes ; tout le village venait le matin et le soir à la prière ; j'y passai un mois pour les instruire et préparer au baptême les catéchumènes.

La ville de Joal, l'une des plus importantes du royaume de Sine, est un ancien comptoir portugais qui fut pris par les Hollandais, repris par les Français, aujourd'hui entièrement abandonné des uns et des autres, comme ceux de Rufisque et de Portudal. Cette ville était autrefois très commerçante : on y prenait, d'après M. Durand, des vivres pour les navigateurs et pour Gorée, c'est-à-dire des bœufs, des moutons, des poules, du mil et du riz, le tout à meilleur compte que partout ailleurs. Deux raisons, d'après M. Bruc, avaient déterminé la Compagnie française à s'y faire un comptoir : 1° La certitude de s'y procurer près de deux cents esclaves, plus de trois mille cuirs, douze ou quinze cents quintaux

d'ivoire et quatre ou cinq cents quintaux de cire jaune sur le même tarif que celui du demel; de sorte qu'en tenant ses magasins bien remplis, la Compagnie était sûre d'y jouir de tout le commerce et d'éloigner par conséquent tous les vaisseaux interlopes. 2° La nécessité de tenir le demel en respect et de se garantir de ses caprices, dont les Français avaient fait plusieurs fois l'expérience. Le roi de Sine était sans cesse en guerre avec le tègne ou roi du Baol et le demel ses deux voisins. Les différends continuels de ces trois princes tournaient à l'avantage de la Compagnie, qui était en état, lorsqu'elle tenait ses magasins bien garnis, d'acheter tous les prisonniers qu'ils faisaient l'un sur l'autre, et qui s'enrichissait ainsi de leurs pertes.

Il est à présumer que la prohibition de la traite des noirs a été le motif de l'abandon de Joal : c'est, à mon avis, un tort ; car les autres marchandises que nous avons citées ne sont pas à dédaigner.

Joal est la seule ville qui ait conservé des souvenirs du christianisme sur toute cette côte jusqu'en Gambie. Quoique noirs, les habitants se disent Portugais et donnent encore des noms portugais à quelques uns de leurs enfants. On y trouve encore des Michel, Papaille, Domingo, Francisco, Dominga, Cuterna, etc.

Ils ont un cimetière réservé aux chrétiens. J'y comptai à mon passage, en 1846, cinquante tom-

beaux bâtis et soignés, dont plusieurs avaient des croix de fer et de bois.

Hors du cimetière étaient les tombeaux de princes de Sine, morts sans baptême; ils sont enterrés sous le toit de leurs cases.

Le cimetière des Sérères fétichistes est hors du village, dans la forêt; les tombes sont toujours recouvertes du toit de leurs cases, entourées de coquillages. Les vieillards m'expliquèrent l'histoire des principales tombes. Ils m'indiquèrent, entre autres, celle où furent enterrés ensemble MM. Coste et Chevalier, dont j'ai parlé plus haut, et celle d'un prêtre portugais. Les deux premiers, d'après le P. la Police, qui avait été leur enfant de chœur, moururent en 1781; le Portugais est décédé plus anciennement, la date et le nom sont inconnus.

Si l'on en croit Papaille et Michel-Maria, son frère, qui prétendent avoir été toujours à la suite des anciens missionnaires, ces ecclésiastiques faisaient la classe aux enfants, et donnaient des instructions auxquelles tout le monde assistait. Ils avaient béni toutes les maisons et faisaient des processions solennelles dans tout le village. Le vieux Papaille me montra une vieille croix qu'il disait avoir prise dans la case du défunt M. Coste; il l'appelait *santa cruz*, et la faisait baiser aux mourants. Papaille et Michel se croyaient prêtres, parce qu'ils enterraient les chrétiens à défaut de missionnaires.

Depuis mon arrivée à Joal, j'entendais tous les soirs le bruit du tamtam et des claquements de mains; je ne pouvais croire que ce peuple fût toujours en fête. J'allai voir par moi-même et m'informai des motifs de leurs réjouissances. C'était le service funèbre d'un Sérère; on dansait depuis quatre jours, tous les soirs, en son honneur, et tous les matins on pleurait et poussait des cris aigus singeant le désespoir, depuis quatre heures jusqu'au lever du soleil.

Cérémonies des formalités requises pour les mariages légitimes
chez les Sérères.

Les parents du futur demandent solennellement la jeune personne à ses parents réunis, auxquels on laisse une barre de fer (monnaie du pays) et unealebasse de vin de rondier. La future n'est jamais présente au mariage, on ne l'en prévient pas, ou elle est censée l'ignorer. La demande étant exaucée, les deux familles sortent hors du village, se cachent sous les arbres et attendent le moment où la future épouse est très attentive au travail des champs. Tout à coup, un des parents du prétendu pousse un cris : La voilà ! la voilà ! La fiancée, effrayée, lève la tête et se sauve au travers de la campagne, ses parents la suivent, feignant d'aller à son secours ; les autres courent pour la saisir. Elle est enfin fatiguée, elle s'arrête pour reprendre haleine; on la prend par

forée, on l'emporte. Une bataille commence entre les deux familles, et souvent on se fait beaucoup de mal : ceux-ci croient qu'elle n'ira pas, les autres jurent qu'elle ira ; la captive pleure de toutes ses forces. La foule arrive au village, on enferme la mariée dans une case pendant un mois ; défense au marié d'y mettre le pied. Il est seulement obligé de la nourrir comme il faut pendant ce temps-là. La retraite terminée, le mari vient chercher sa femme et la conduit chez lui, sans tumulte ni bruit. Les parents les viennent féliciter, et les saluent en se retirant : il est bien entendu que la plupart d'entre eux ont eu déjà des enfants avec leurs futures, ce qui n'empêche en rien cette cérémonie indispensable pour légitimer les enfants.

De la justice de Joal.

Le chef du village porte le titre de *staure*, comme dans tous les pays sérères. Quoique ailleurs il juge les différends, ici on s'adresse à deux tribunaux plus relevés, plus mystérieux : celui du lézard et celui du tanari.

1° Le lézard est employé contre les voleurs. A-t-on volé dans une maison, le propriétaire prend un lézard, fait annoncer au son du *tañtam* qu'il va le porter chez le forgeron. On sait ce que cela signifie. Le voleur, qui est persuadé que chaque coup de marteau que le forgeron donnera au lézard lui fera

éprouver la même souffrance qu'à l'animal, se hâte de restituer le tout, on conjurant le propriétaire de donner la liberté au lézard. Le propriétaire est obligé lui-même de payer au forgeron quatre têtes de tabac et une bouteille d'eau-de-vie.

2° Le canari est un grand bombax ou un baobab placé dans un lieu solitaire. Les habitants n'osent pas prononcer ce nom redoutable; ils l'appellent *bante*, qui signifie: bâton. Il est institué pour toutes sortes de causes : pour se défaire d'un ennemi, pour faire mourir un calomniateur, un voleur, un adultère et toute une famille.

On va trouver Wacine, *fitoure* de l'endroit; on lui paie une barre de fer et un bœuf. Il fait ses cérémonies et enferme l'âme du coupable dans le canari. Il faudra absolument que le coupable meure avec toute sa parenté. Si le prétendu coupable apprend ce malheur, il y accourt, paie le même prix que son ennemi et s'y fait laver : il est alors délivré.

Ces canaris sérères sont redoutés dans toute la Sénégambie, même des chrétiens de Saint-Louis, de Gorée et de Sainte-Marie. Ce n'est peut-être pas à tort; car ils peuvent empoisonner ou faire empoisonner le monde pour accréditer l'erreur.

Le canari de Joal se nomme *Mamaguey* : l'arbre est tombé de vétusté; ils y ont suppléé par une petite case qu'ils ont construite à la même place, près du cimetière des chrétiens, et dans laquelle ils ont planté

trois bâtons fourchus fichés en terre. Ces bâtons sont les sièges du diable *Mamaquey*, de sa femme et de son fils.

De l'habillement.

Les hommes et les femmes mariées sont les seuls habillés à Joal. Les filles sont nues, n'ayant que quelques rangées de perles autour de leurs reins et un linge de deux ou trois pouces de large accroché en avant et en arrière à ces perles. Ce n'est pas qu'elles manquent de vêtements, mais cette nudité est le symbole de la virginité; elles conservent leurs vêtements pour leurs noces et pour leur enterrement.

D'après ceci, il semblerait que le clergé du Sénégal ne se soit pas assez occupé de ce peuple intéressant. C'est une erreur : le clergé se composait de trois prêtres dont deux à Saint-Louis et un à Gorée; encore était-il rarement au complet. Tous les ans l'un d'eux a été prêcher à Joal; ils y ont tous été en mission, c'est un fait constaté par les registres de Gorée. C'était assurément tout ce qu'on pouvait faire; car un seul prêtre administrant la paroisse de Gorée ne pouvait s'absenter fréquemment sans que tout en souffrît. Ils y baptisaient les enfants, préparaient les adultes au baptême. Ils recevaient ces derniers après une instruction suffisante, renvoyant ceux qui n'étaient pas assez préparés à une autre tournée. Si,

au bout de quelque temps, ces néophytes oubliaient le peu qu'ils avaient appris, et revenaient à leurs superstitions, il faut, ce me semble, l'attribuer à ce qu'ils étaient privés de la présence d'un missionnaire pendant tout le reste de l'année. Maintenant nous avons tout lieu d'espérer que les habitants de Joal deviendront de bons et fervents chrétiens, les secours spirituels leur étant prodigués par de zélés missionnaires qui vivent au milieu d'eux.

M. l'abbé Gallais, du diocèse de Nantes, en 1848, a été le premier prêtre demeurant à Joal, où il a appris parfaitement les langues woloffe et sérère. Il a recueilli des notes très intéressantes sur ce pays ; je vais les mettre sous les yeux des lecteurs, ils y verront non seulement le courage et la prudence de ce missionnaire, mais le caractère privé des Sérères.

Les habitants de Joal, dit-il, auraient été jadis, si on veut les croire, de fervents chrétiens et d'excellents catholiques ; depuis soixante-quinze ans, ils n'auraient eu que des prêtres passants. Leurs derniers missionnaires reposent au milieu du cimetière, et avec eux aurait disparu la piété des fidèles ; si bien qu'à notre arrivée, tous avaient plusieurs femmes, sauf ceux qui n'étaient pas encore assez âgés ou assez riches pour en entretenir plusieurs. Les uns en avaient six ; d'autres, cinq ; d'autres, quatre ; plusieurs en avaient trois ; le plus grand nombre deux ;

merce, ayant bien soin de proclamer partout, au roi de Sine et à son peuple, que le tabac, le fer, la poudre, l'eau-de-vie et toutes les autres marchandises d'Europe ne peuvent leur venir que par leur intermédiaire. A tant d'astuce et de duplicité, ils joignent encore le triste avantage d'être les plus fourbes et les plus beaux parleurs du royaume. Ils ont oublié le portugais, mais en revanche ils entendent tous admirablement les deux langues *woloffe* et *sérère*, ce qui leur fournit le triste moyen de tromper et d'abuser leurs pauvres voisins qui n'entendent que leur langue maternelle, et qui ne veulent ou ne peuvent pas apprendre le wolof; car la charité du chrétien de Joal est telle, qu'il ne voudrait pas enseigner à ses voisins une langue qui leur donne une sorte de supériorité sur eux : au contraire, il aime un langage cabalistique et mystérieux qu'il se réserve pour lui, ses enfants et ses adeptes, affectant en tout un air de supériorité sur tous les Sérères, qu'il traite de barbares. Ils sont libres et exempts d'impôts et de vexations, et ne relèvent, disent-ils, que de Dieu seul, tandis que leurs malheureux voisins sont grevés de tributs exorbitants : bien que noirs, comme les plus noirs Africains, ils ont la modeste prétention d'être blancs tout purs, et c'est leur faire une grande injure que de les prendre pour des nègres ou pour des Sérères. Ils veulent qu'on les appelle les blancs de Joal, les chrétiens de Joal, parce qu'ils descendent des

Portugais en ligne directe et qu'ils sont baptisés. Pour tout dire, en un mot, être chrétien, c'est être blanc; être blanc, c'est être libre, c'est avoir le droit et les moyens de boire! Aussi veulent-ils resserrer autant que possible ces excellentes prérogatives.

Ils ne voulaient point autrefois d'alliance étrangère, au moins comme mariage, et depuis un quart de siècle que ces malheureux et prétendus enfants de Dieu se laissent séduire par la beauté des filles des enfants des hommes, le zèle de Papaille et du faux prophète Michel s'allume, et ils ne cessent de s'élever contre ces unions avec les infidèles qui vont produire de nouveaux géants, de nouveaux monstres que personne ne pourra plus ni gouverner ni contenir! Mais ce qu'ils déplorent surtout davantage, c'est que bientôt, par ces unions étrangères, il n'y aura plus d'aristocratie chrétienne et que tout le monde aura le droit de boire. Il faudrait entendre Papaille déplorer avec amertume les temps actuels pour parler avec regret des temps passés.

« Nous sommes, dit-il, dans des temps malheureux; les hommes d'aujourd'hui corrompent leurs » voies et nous marchons au désordre! Autrefois le » roi et les princes avec les chrétiens seuls buvaient » du *sangara* (1), et aujourd'hui des hommes de néant » vont boire le *sangara* pur, tandis que nous, l'élite

(1) C'est-à-dire de l'eau-de-vie.

» des chrétiens de Joal, nous ne boirons bientôt plus
» que de l'eau ! »

Mais il est encore à propos de signaler ici ces deux importants et notables personnages, pour avoir une idée de nos braves chrétiens de Joal.

Papaille était un bon vieillard qui pouvait bien avoir quatre-vingt-douze ou quatre-vingt-quinze ans; de haute et avantageuse taille. Il marchait encore droit comme un jeune homme; son teint, noirci et brillant comme un beau vernis noir, faisait un frappant contraste avec sa vieille chevelure blanche comme une laine éclatante. Il déplorait beaucoup le malheur des temps présents et était un fort louangeur des temps passés; il entendait et parlait à merveille le wolof et le sérère; son caractère était affable, doux et charmant avec ceux qui savaient entrer dans ses idées, et il n'avait plus guère que le défaut de se griser un peu dans l'occasion; il était le seul qui eût connu les prêtres portugais.

Mais il ne lui restait plus guère de leur science, car il ne savait plus que faire le triple signe de la croix à la portugaise, ayant complètement oublié toute autre prière, si jamais il en a su aucune autre dans sa jeunesse; seulement il s'écriait souvent : Jésus, Marie ! les temps sont changés ! Son grand âge et son peu de science, son caractère d'ailleurs doux et paisible, mais surtout le caractère dominant et ambiteux de son frère Michel-Maria, l'avaient engagé à

céder à cet intrigant compétiteur le gouvernement temporel et spirituel des chrétiens de Joal.

Papaye, homme paisible et pacifique, s'était contenté du modeste titre de *curé de Joal*, qu'aux jours de fêtes il portait écrit sur son chapeau pastoral, à l'instar de nos ouvriers de grands chemins; mais *Michel-Maria*, beaucoup plus enflé de sa science et de son mérite, mais surtout beaucoup plus dominant et plus ambitieux, crut qu'il devait faire mieux : il prit le titre emphatique et grandiose de roi des chrétiens et préfet de Joal.

Grand et bel homme, au teint noir, aux cheveux et à la barbe blanche, Michel peut bien avoir soixante-douze ou soixante-quinze ans; homme au regard dominant et impérieux, à la démarche fière, au geste qui commande, tout obéit au moindre signe de sa volonté, et pour peu que l'on soit timide, on est involontairement effrayé à la vue de ses deux prunelles flamboyantes qui brillent sous son front éthiopien comme deux flambeaux au milieu d'une nuit sombre! Ivrogne parfait, il ignore jusqu'au nom de la tempérance et de la modération dans le boire. Boire et boire encore, boire toujours! voilà son suprême bonheur, et il ne conçoit guère autrement le bonheur d'un roi des chrétiens et d'un préfet de Joal! Il voulait sérieusement qu'à la messe on distribuât, en guise de pain bénit, une grande dame-jeanne, un grand vase plein de son affreux et détestable *sangara*!

Tel était en résumé l'état des choses lors de notre arrivée au milieu des soi-disant chrétiens de Joal : un peuple dont toute la génération n'avait point vu de prêtres séjourner parmi eux ; un peuple qui se glorifiait du nom de chrétien, sans en avoir l'instruction ni les mœurs ; un peuple corrompu jusque dans la moelle des os ; un peuple enfin bien pire que les païens purs, et dont tout le christianisme consistait, selon l'expression de Mgr. Baron, à recevoir le baptême et à faire de grandes orgies le saint jour de Pâques ; car c'est là la seule fête qu'ils eussent conservée du christianisme, et encore comment la célébraient-ils?... Ajoutez à cela une extrême confiance dans leurs propres lumières et un orgueil que semblaient légitimer une foule de privilèges et une supériorité incontestable... Être chrétien de Joal, c'est encore avoir le droit de vexer tout le monde et de n'être vexé de personne. Qu'un Européen, un peu ignorant des usages, vienne au milieu d'eux, c'est pis que l'Anglais en France : il paiera tout au prix exorbitant de Gorée, c'est-à-dire au prix le plus élevé et vendra tout au vil prix des Sérères. C'est ainsi qu'ils trompent les Européens, le roi de Sine et ses sujets, avec un tel succès, qu'ils se prendraient volontiers pour les inventeurs de la ruse et de l'adresse non seulement pour le commerce, mais pour toute chose.

C'est surtout en matière religieuse qu'il fallait voir

le faux prophète Michel dogmatiser avec une suffisance et un aplomb qui lui donnaient aux yeux de la multitude ignorante une sorte d'infailibilité : il parlait admirablement le wolof et le sérère, mais il avait le talent d'embrouiller et de parler un langage prétendu relevé pour en imposer au commun des hommes. Parlait-il aux Wolofs, il y mêlait du sérère ; parlait-il à ceux-ci, il y mêlait tout exprès beaucoup de wolof, affectant en tout un air de supériorité qui le fit prendre pour un homme qui ne vivait point dans un monde ordinaire. Pût-on le suivre en ces deux langues et se mettre au niveau des mille et une erreurs qu'il débitait comme des points dogmatiques, il en inventait et en empruntait de nouvelles aux chrétiens, aux idolâtres, aux mahométans, et prêchait le tout dans un langage cabalistique et mystérieux qui en imposait aux plus audacieux. Il ne savait que quelques mots portugais, mais en revanche il avait appris en français l'oraison dominicale, la salutation angélique et le symbole des apôtres, qu'il défigurait à ne s'y plus reconnaître. Ainsi, disait-il : *Au nom du Père, et du Fils, Aspi, sisoti. Notre Père quatre aux yeux*, et ainsi de suite, faisant une progression ascendante de ridicule en ridicule depuis son : *Notre Père quatre aux yeux*, jusqu'à la *vie tornelle!!* Et avec son aplomb à ne douter de rien, et sa science plus que ridicule, il se faisait passer pour le plus grand *tamsir* (docteur) des chré-

tiens et à plus forte raison des marabouts maures ou wolofs : ceux-ci venaient-ils vendre des amulettes et des talismans, ou débiter à haute voix leurs interminables prières, Michel leur récitait la première sou-rate et quelques versets du Coran, comme s'il l'eût su tout entier par cœur ; puis il les traitait ensuite du haut de sa grandeur, leur disant insolemment qu'ils n'étaient que des ignorants, et qu'une seule des communications de son archange saint Michel dont il portait le nom, lui en apprenait cent fois davantage : et pour preuve qu'il ne donnait point d'assertion gratuite, il leur récitait avec suffisance son Notre Père quatre aux yeux, ou quelques autres paroles mystérieuses qu'il disait lui avoir été communiquées par l'archange saint Michel, par opposition aux musulmans qui prétendent recevoir les leurs, comme leur prophète, de l'archange Gabriel, et il ajoutait sur un ton triomphant et victorieux : Voilà qui s'appelle prier Dieu !!!... Et tous d'applaudir et de le couvrir de louanges. Son autorité, du reste, son aplomb et la force de ses poumons, son air d'homme consommé dans toutes sortes de sciences suffisaient pour lui donner raison, et il n'avait pas accoutumé d'être contredit.

Avec un pareil état de choses, on conçoit qu'il était important de ménager un tel personnage. Eh bien, rien de plus facile et de plus difficile en même temps ; car aux rares qualités que nous lui avons assignées,

il joignait encore celle d'être une sangsue insatiable, un mendiant éternel ! Qui l'aurait voulu vêtir comme un noble de Joal et nourrir comme un prince, mais surtout l'abreuver à satiété de ces pernicieuses liqueurs dont il était si avide, en aurait fait un esclave soumis, un adulateur éternel qui aurait baisé la poussière de ses pieds !

Mais ne lui rien donner, condamner l'ivrognerie et lui interdire de boire avec tant d'excès, faire la prière en wolof et nous établir au milieu des chrétiens de Joal ; faire tomber son crédit et ses dîmes d'eau-de-vie et de tous les bœufs tués dans le village, voilà qui ne lui plaisait guère. D'abord on lui donna quelque chose, pour l'apaiser et ménager ses bonnes grâces : mais ces gâteaux que l'on jetait à cet exigeant gardien du troupeau, n'avaient une vertu soporifique que pour quelques heures, et le monstre alléché par l'appât n'en montrait que plus de passion et de vorace avidité. Non, il n'est pas une chose que ce mendiant éternel ne nous ait puissamment sollicitée ; je dirai même plus, la grande cause de rupture qui exista ensuite entre lui et nous, c'est que nous le surprimes de nuit au fond de nos magasins en flagrant délit. A tant de si beaux titres que nous lui avons impartialement assignés, il joignait donc encore la glorieuse recommandation d'être un voleur, et un voleur de nuit ! Or, gagner un tel homme, en lui jetant l'or et l'argent, était un moyen qui n'était

point en harmonie avec la sagesse et la raison non plus qu'avec nos facultés. Il nous fallut pourtant tolérer un homme qui certes était loin d'être l'un de nos plus chauds partisans.

Lorsqu'il vit comment nous procédions, il cria à la nouveauté. Quoi ! être prêtre de Joal, et ne pas apporter d'eau-de-vie, ne pas en faire le commerce, et surtout ne pas l'en rassasier ! Ce n'est point là la façon de procéder à Joal. Point d'eau-de-vie !... Mais de quoi vivrez-vous ? C'est une chose essentielle et nécessaire ; c'est l'or et la seule monnaie courante pour se fixer et vivre ici : acheter avec autre chose n'est pas possible. C'est comme un Wolof ou un Sérère qui irait en France avec des cauris ou des coquillages pour y acheter une maison et y fixer sa demeure ! Point d'eau-de-vie ! point de mission, point de pouvoirs, point de juridiction. Telle était la conclusion de notre illustre chef des chrétiens de Joal.

Ensuite enseigner la prière en wolof et même en sérère à ceux qui n'entendaient pas la dernière de ces langues, mais c'est encore chose inouïe ! Non, dit Michel, on doit enseigner dans un langage occulte, mystérieux, cabalistique, qui donne aux chrétiens de Joal le pouvoir et le droit de tromper les autres, dans un langage qu'ils n'entendent pas ; et pour ce qui est des Sérères, le prêtre ne doit jamais avoir de relations avec eux, à plus forte raison ne doit-il pas les instruire. Ce sont des gens damnés auxquels il ne

fant jamais parler de religion, car ils sont faits pour ne pas en avoir. Enfin vouloir se fixer à Joal à pareilles conditions, sans eau-de-vie; blâmer la polygamie et l'ivrognerie; enseigner en wolof et prêcher l'observation du dimanche; mais surtout usurper les droits du faux prophète Michel, voilà ce à quoi il n'était guère disposé. Aussi s'opposa-t-il de toutes ses forces à notre établissement définitif à Joal, et devint-il l'âme de toutes les persécutions dont il sera question plus bas.

Établissement provisoire à Joal.

Arrivée du provincial. — Cependant depuis quinze jours nous étions à l'état de parasites à Joal dans une case de Mbagnik-Dhiodhiok. Cet état ne pouvait durer, et force fut à nous de chercher un gîte propre et de briguer la faveur d'être enfin citoyens de Joal. Ce n'était point chose facile, c'était même impossible sans employer l'eau-de-vie. Sur ces entrefaites nous vint M. le provincial Bessieux, depuis évêque de Gallipolis, qui, voyant l'état des choses et l'impossibilité de se jamais fixer au milieu des chrétiens de Joal sans eau-de-vie, seule monnaie courante, fut obligé de nous installer au moyen de cette monnaie indispensable pour les commencements, avec l'intention de l'éliminer plus tard. On acheta donc deux cases; dont une passable et l'autre misérable et à

peine bonne pour les palefreniers sérères, et encore fallut-il les payer à un prix exorbitant pour le pays; et malgré nous les placer sur le bord de la mer, afin, disaient-ils, qu'en cas d'hostilité entre le gouvernement du Sénégal et les chrétiens de Joal, nous servissions à ces derniers de remparts et de boucliers. Dès que ces deux huttes furent installées, la seule odeur de ce poison détestable faisant fermenter les cerveaux, notre chétif loyer ne fut bientôt plus qu'une taverne fumante des vapeurs de l'affreux *sangarâ*, qui exalte les dévots chrétiens de Joal et ne les rend plus maîtres d'eux-mêmes! Dès le matin, avant l'oraison, avant la messe, nos cases sont encombrées : impossible de les évacuer; impossible de faire la prière; ce n'est plus qu'une tumultueuse troupe d'ivrognes qui veulent boire et qui le veulent à tout prix. Le très dévot Michel est tout embrasé de ferveur, et il ne rêve plus que la prière! Dès le matin, avant l'aurore, il vient frapper à la porte; la nuit n'est plus faite pour dormir ni le jour pour travailler; mais seulement pour prier et pour boire! A l'oraison, à la messe, à primés, à tierce, à sexte et à none, à vêpres; à matines et à laudes, partout, en un mot; il nous suit et demande si ce n'est point une prière nécessaire pour lui. Si nous lui disons que c'est seulement pour les prêtres, il nous répond qu'il fera volontiers toutes ses prières de surrogation et comme quelque chose de plus parfait, mais toujours à la condition

de boire, et de boire encore ! On pense aisément que nous nous serions volontiers passés d'une pareille colonne de la prière. Mais impossible ! Il nous suivait et nous accompagnait toujours, faisant, avant de nous saluer, son triple signe de croix à la portugaise, et demandant à boire pour avoir plus de dévotion.

Mais sur ces entrefaites viennent des députés du roi de Sine, montés sur de superbes chevaux ; ils portent la lance et le turban, et leurs têtes sont ridiculement ornées d'un panache à la queue de bœuf. Ils ont une suite nombreuse et revendiquent les droits du roi leur maître qui les envoie demander ses droits, ses coutumes, sa liqueur royale.

Le P. Arragon, accablé par son état languissant et la tournure pittoresque que prenait une pareille vie apostolique, ne sait plus de quelle pierre faire feu. D'un côté le père Michel assure qu'il est le seul maître et roi de Jébal, et que le roi de Sine n'a rien à voir ; et de l'autre, ces fiers ambassadeurs protestent énergiquement qu'on ne s'établit point sur les terres de leur grand maître sans s'arranger préalablement avec lui et se déclarer ses sujets.

Au milieu d'un pareil embarras, le P. Arragon remet la chose à son supérieur absent, et les apaise en un instant en leur jetant pour leur propre compte quelques flacons d'eau-de-vie dont l'odeur allèche tous les aventureux buveurs qui tentent dès lors tous

les moyens imaginables pour obtenir de quoi boire.

A peine sont-ils partis qu'arrive une nouvelle et plus curieuse aventure.

Le bon frère Claude se promenant aux environs du village et voyant sur sa route un cheval d'une belle crinière, s'approche de lui et en coupe quelques crins pour tendre des lacets aux perdrix et aux pigeons ramiers : malheureusement le maître de ce malheureux cheval aperçoit la peccadille, il en fait un crime affreux, abominable, et il vient furieux demander vengeance d'un pareil attentat!... Toucher au cheval d'un seigneur de Sine!... Et qui plus est, lui couper la crinière!... Le soleil éclaira-t-il jamais un pareil forfait depuis que Massa-Waly fonda le royaume de Sine?... Vengeance, s'écria-t-il, on a jeté un sort sur mon cheval! Bientôt il va mourir, ou il me fera mourir dans les batailles!... Il faut qu'on me le paie, et sur-le-champ! Il poussait des hurlements, des vociférations à effrayer.

Le P. Arragon, déconcerté, en appelle au sanhédrin de Joal; les vieillards et les chefs du peuple s'assemblent sous le grand arbre du conseil; de là se rendent à notre case pour prononcer cette injuste sentence : Le nommé Kama-Ndhiogou, seigneur de Sine, ayant été offensé et son cheval ensorcelé, a la liberté d'exiger la satisfaction qu'il lui plaira, et les coupables n'ont qu'à s'y conformer.

Le P. Arragon, indigné, s'écrie que toute justice

a disparu de la terre de Joal, et que les juges eux-mêmes se sont laissé corrompre pour opprimer l'innocent : toutefois, pour obéir aux puissances temporelles, il va jusqu'à proposer la somme de cent francs à ce malheureux qui les refuse, pensant avoir une meilleure aubaine.

Sur ces entrefaites revient M. le provincial qui, voyant le P. Arragon perdre patience et le frère Claude tout en pleurs dans la pensée qu'il était la cause de si tristes aventures, s'épuise en arguments et finit par apaiser l'orage de ce cerbère écumant, en lui jetant un beau fusil, six bouteilles d'eau-de-vie et quelque peu de tabac, ce qui le détermina à partir... Qui ne connaîtrait pas les noirs de Sine croirait peut-être que tout est pacifié ; il n'en est rien : en donnant à boire à un ivrogne, on n'a fait que lui faire goûter les bords d'une coupe enivrante, et quand il a goûté d'une douce liqueur, il ne s'arrête pas à déguster, il faut qu'il boive, et qu'il boive encore, jusqu'à ce qu'il ait vidé la coupe.

L'habitant de Sine est observateur : il rampe, il flatte, il caresse, il crie, il tonne, il menace ; il lève le cimeterre et l'épée, il vous met le poignard et l'arme à feu sur le cœur et sur la gorge. Malheur à vous si vous sourcillez ! il a de l'empire sur vous et en profite ; mais restez-vous ferme, calme et tranquille, il vous aime et vous admire, et vous dit lui-même que les vagues écumantes se viennent briser

contre les rochers; et que depuis des siècles l'immense bamba et le baobab de ses forêts méprisent la fureur des vents et des orages.

Le nègre de Sine est encore assez semblable à ces carnassiers de nos forêts qui suivent l'homme pas à pas et l'observent : vient-il à faire un faux pas, ils le dévorent; fait-il une bonne contenance, ... ils le laissent suivre sa route et rentrent dans les profondeurs de leurs forêts.

Aussitôt après le départ du provincial; et le soir même qu'on eût satisfait à l'injuste exigence du maître du cheval ensorcelé; paraît encore un grand envoyé du roi de Sine; c'est l'alquier Surababa-Dhioufi. Bien que le jour touche à sa fin, il nous rend son importante visite, et le lendemain il rassemble les vieux de Joal et de Ndhlong; il organise des sanhédrins et des conseils, et menace de nous chasser et de nous renvoyer si on ne le rassasié de sangara et si on ne lui en donne une grande quantité pour porter au roi. Ennuyé de tant d'aventures, et d'ailleurs accablé par son état languissant; le P. Aragon, qui ne supportait plus l'humeur bataillonne du peuple Sérère; délibère pendant la nuit et part incognito; accompagné de Waly-D'hiouf qui le conduisit jusqu'à Mbour. Me voilà donc tout seul à Joal avec le bon et pacifique frère Claude; et cela non pas pour quinze jours ou un mois, mais pour dix-huit mois entiers!... C'est bien alors que nous étions comme des

agneaux au milieu des loups. Toutefois nous pûmes expliquer toutes ces choses et ne crûmes pas que le mérite de la vie apostolique et même religieuse consistât à baisser pavillon devant les intrigues et les vociférations d'une tourbe aventureuse; à l'humour turbulent et tracassière:

À peine la nouvelle du départ du P. Arragon fut-elle connue que voici s'ourdir toutes les trames les plus iniques : le grand sanhédrin de Joal se rassemble, l'alquier du roi en tête et tous les vieillards de Joal et de Néhioig; et nombre de *thiédos* (soldats) les estortent la lance à la main; ils encombrèrent nos cases, puis, s'étant tous assis à la chinoise, l'alquier prend la parole et dit : Arragon a pris la fuite; mais celui-ci est en otage; esclave du roi. — Oh! oh! esclave de Dieu; oui; mais du roi de Sine, pas encoré; lui répliquai-je. Pour ce qui est de ce que tu appelles la fuite du P. Arragon; tu peux courir après et l'atteindre. — Et par où s'est-il enfui; que je prenne mes chevaux et le poursuive? — Il a passé la grande mer : vois si tes chevaux y peuvent courir comme dans la plaine. Puis il trépigne de colère et dit : Mais toi; au moins; tu ne pourras t'enfuir; tu es l'esclave du roi! — Non seulement je n'enfuirai pas; mais tu ne pourras même pas me forcer à m'enfuir. Je suis ici sur le bord de la mer; libre comme l'oiseau qui vole, et commence par nous laisser tranquilles chez nous et par nous donner la paix. Le fier alquier ne

s'attendait pas à un pareil langage. Il croyait l'occasion favorable, et l'intrigant Michel se tenait assuré du succès. Cinq jours durant ce ne fut que pourparlers éternels, qu'interminables harangues et menaces affreuses. Le fougueux Michel, dans sa furibonde éloquence, attisait le feu de la persécution et ne cessait d'ourdir ses trames diaboliques; mais il y perdit son temps et sa peine. Le fier alquier et toute sa suite commencèrent à voir que tous leurs efforts venaient se briser contre des rochers; ils n'obtinrent jamais un pouce de terrain et ne purent même parvenir à flairer leur détestable *sangara*; ils nous auraient plutôt mis le pied sur la gorge et passé leurs longues hallebardes au travers du corps que de nous faire trembler devant eux, et reculer d'un seul pas en arrière, tant nous étions convaincus, le frère Claude et moi, que céder aux injustes exigences d'une émeute de Sérères, c'est leur donner sur nous un ascendant tracassier, qui ne finirait que quand ils nous auraient sucé jusqu'à la dernière goutte de sang, et laissés tout nus comme le dernier de leurs esclaves.

Le nègre de Sine est un grand enfant; qu'il faut dominer par l'ascendant du caractère, et à qui il ne faut jamais rien céder que quand vous le voyez, pauvre et malheureux, implorant votre clémence et votre générosité; mais céder à son humeur criarde et tracassière, ce serait vous faire tort et à vous et à

lui, car il ne manquerait pas de prendre votre indulgence et votre amour pour la paix, pour de là pusillanimité et de la crainte, et il prônerait partout sa fanfaronnade comme une véritable bravoure et un glorieux triomphe. Le nègre Sérère ne ressemble pas à l'Européen ; celui-ci, plein de loyauté et de bravoure, s'attaque aux braves et aux forts et tend la main aux faibles ; mais celui-là, accoutumé depuis longtemps à aller à la chasse de ses frères, évite les forts et met toute sa bravoure à attaquer les femmes, les enfants, les jeunes filles et tous les êtres faibles qui ne peuvent se défendre. Il les vend ensuite volontiers par droit de conquête et se prend pour le premier guerrier du monde. Au contraire, il n'estime rien tant qu'un homme qui est prêt à vendre sa vie pour la liberté et qui ne craint pas la mort.

Pleins de cette pensée dont la vérité nous avait tout d'abord clairement apparu au milieu de ce peuple, nous résolûmes, le frère Claude et moi, de ne jamais céder un seul pouce de terrain et de braver et les conseils, et les assemblées, et les émeutes, et les criailleries, et les menaces, et les insultes, et les violences même plutôt que de jamais céder à l'humeur batailleuse de ces faux braves. Nous nous défîmes de notre eau-de-vie ; que nous cédâmes à M. Baudin, et nous résolûmes de nous débarrasser pour toujours de ce malheureux poison, source de tant de misères. Cependant le grand sanhédrin

de Joal se rassemble encore, sous la présidence d'un nouvel alquier du roi, plus aventureux et plus audacieux que le premier : c'est Samba Dhiouf. Vingt thiédos l'escortent la lance à la main, et tous les puissants buveurs de Joal et de Nelhiony lui font cortège. Leur but est de nous effrayer par une réunion plus imposante et une attitude plus menaçante. Temps et peines perdus ! Deux heures durant on parle, on péroré ; chaque orateur a sa lance fichée en terre à ses côtés, puis tous gardent le silence, et l'alquier expose sa royale mission. Il faut lui donner du *sangara*, il faut en envoyer au roi, il faut lui donner de la poudre, il faut lui donner un fusil, il faut lui donner des burnous, etc., etc., etc. Il faut des choses aussi impossibles que prendre la lune avec les dents ! Et chacun de s'attacher à la ceinture un grand sabre qui se laisse pendre sur la cuisse, puis de pérorer au milieu de tous, et de jeter, en terminant son olynthienne, le sabre au milieu de l'assemblée pour un nouveau tribun sérieux ! La séance dura ainsi deux heures avec un ridicule sérieux. Une seule chose les déconcertait ; c'est que je n'avais guère l'air de m'en émouvoir. Enfin, l'alquier trouve que la séance est un peu longue. « Et moi aussi, lui répliquai-je. » Puis je me lève pour partir et ne plus me rasseoir. « Assieds-toi, me crie-t-on de toutes parts, ce n'est pas fini. — Quand je me suis levé, je ne m'assieds plus, et si ce n'est pas fini pour vous,

c'est fini pour nous ! — Mais que donneras-tu à l'alquier du roi ? Que donneras-tu au roi lui-même ? — Rien, pas même cette épingle que vous me voyez sur la manche ! — Mais il me faut du *sangara* ! il me faut de quoi boire et il me faut en porter au roi mon maître, qui ne laisse personne séjourner sur ses terres sans qu'il lui paie sa liqueur royale. — Eh bien ! si tu veux boire, va-t-en au bord de la mer et bois-en l'eau salée, afin qu'elle te rende plus sage. Le *sangara* te ferait tourner la tête, et elle me semble déjà assez mal organisée. Pour ce qui est du roi ton maître, dis-lui que moi je ne traite pas avec les envoyés du roi et que je lui parle tête à tête, parce que les intermédiaires de ta trempe ne me vont pas. — Et quand iras-tu voir le roi ? — Quand il me plaira. — Et tu ne me donneras rien, à moi, le premier alquier du roi ? — Pas même une épingle (1). — Mais je m'en vais brûler ta case et te chasser du village ! — Eh bien ! j'ai mon parasol pour m'abriter et le rivage de la mer pour me promener ; il appartient à tout le monde ! » Ennuyé de tant de réponses qui ne lui allaient guère, il tire son long sabre et dit d'un air menaçant : « Mais sais-tu bien que si tu ne veux obtempérer à mes demandes je puis te le passer au travers du corps ? » Alors, ouvrant sa soutane et

(1) Cette expression : pas même une épingle, est très commune dans la langue sébère.

lui montrant ma poitrine, je lui dis : « Ose-le ! » Et toute l'assemblée pousse un cri d'effroi et s'écrie : « *Dhiiné o!* c'est un démon ! » Et elle se disperse, n'y entendant plus rien aux affaires des blancs, et disant que jamais on n'avait vu un seul homme de la race noire résister comme nous à tout un village.

Deux mois entiers se passèrent ainsi dans une attitude qui nous donnait autant l'air de Templiers ou de religieux militaires que de simples et modestes novices, tels qu'on aime à se les représenter, présentant leur joue gauche quand on les frappe sur la droite, ou bien encore prenant tranquillement leur mouchoir pour s'essuyer quand on leur crache sur le visage. Nous eûmes encore bien d'autres aventures plus solennelles et plus critiques encore, qu'il serait bien trop long de raconter. Il suffit de dire qu'elles étaient toutes dans le même genre, et que nous les combattîmes toutes avec les mêmes armes, tant nous étions persuadés qu'en agir autrement avec ces aventureux personnages, sans mission authentique et tous plus fiers imposteurs et plus grands *clamitailleurs* encore, c'était s'attirer de nouvelles histoires pareilles à celle du cheval ensorcelé ou même pires encore.

Cependant, au milieu de tant de difficultés et d'une vie qui paraît plutôt une vie romanesque et aventureuse qu'une vie religieuse et apostolique, on se demande où est le prêtre, où sont les néophytes, où

sont les fidèles, et l'on se demande encore si telle est donc la vie du missionnaire en ces tristes et malheureuses contrées. Hélas ! oui, bien un peu ! Toute mission qui commence a ses obstacles, ses difficultés et ses épines, et d'autant plus que Dieu a sur elle de plus grands desseins de bonté et de miséricorde. C'est la grâce qui se prépare ; ce sont des nuages qui doivent laisser tomber la rosée céleste ; c'est le démon qui hurle et tout l'enfer qui se déchaîne pour retenir sa proie qui lui échappe !

Déjà depuis notre court séjour à Joal, le Seigneur se ménageait ses élus qui ne fléchissaient point le genou devant Baal : déjà une quarantaine d'enfants étaient baptisés, et les jeunes gens, beaucoup moins pervers et moins corrompus que la vieille génération, bravaient les menaces des vieillards, venaient à la prière, à la messe, et s'instruisaient des premiers éléments de la foi. Les vieillards, pour les en détourner, leur racontaient mille épouvantails de grand-mères et leur disaient que s'ils continuaient à venir chez nous, bientôt ils ne manqueraient pas d'être les victimes d'une poudrière souterraine que nous cachions, disaient-ils, pour les tuer tous, ou bien encore que nous les mettrions aux fers pour les vendre et les envoyer esclaves en France. Ils leur interdisaient notre maison, les frappaient, les maltrai- taient ; et ces intéressants enfants, bien plus judicieux et éclairés que ces fourbes et méchants vieillards,

voyaient que nous les aimions sincèrement et ils nous aimaient ; ils se pressaient autour de nous, encombraient nos cases, nous suivaient et nous accompagnaient à la prière, à la promenade, au bord de la mer et à la forêt, quand nous y dirigions nos pas ; aussi, quand un enfant était absent de la maison paternelle, on savait tout de suite où le prendre : à la case ou à la suite du prêtre blanc. Ces jeunes et très dociles enfants, contre les habitudes de leurs pères qui, pour la plupart, ne voulaient suivre aucun précepte du Seigneur, commençaient à aimer Dieu et la prière, à tel point que plusieurs, comme Matès, Albis, se laissaient battre plutôt que de violer le saint jour du dimanche, représentant fermement à leurs pères qu'en leur faisant violer les préceptes du Seigneur, ils se couvriraient de péchés, disaient-ils, comme ils se couvraient les épaules de leurs pagnes et de leurs burnous.

De si belles dispositions dans la génération nouvelle, qui là, plus que partout ailleurs, est si digne d'intérêt, nous déterminèrent à accomplir la résolution qui nous était chère, de nous établir définitivement une demeure à Joal. Afin donc d'y fonder une mission pour ce village et pour tout le peuple sérère, l'un des plus nombreux et des plus intéressants de la Sénégambie, j'écrivis à M. le provincial, qui s'empressa de faire construire à Dakar une chapelle de bois qu'il n'y aurait plus qu'à envoyer par une goëlette et faire installer à Joal.

J'étais depuis deux mois à Joal seul avec le frère Claude, quand, au commencement de juin 1848, on m'envoya pour confrère le cher M. le Brounec avec quelques centaines de planches pour la chapelle. Une dizaine de jours plus tard nous vint M. le grand-vicaire avec tout le reste des planches et matériaux nécessaires à la construction et élévation de notre église paroissiale, ou plutôt modeste et très modeste chapelle de Joal; mais à peine est-il arrivé avec tous ces matériaux qu'une puissante révolution s'organise dans le village et dans tous les villages d'alentour, et dans moins de deux jours la nouvelle en parvient jusqu'à la capitale du royaume de Sine. Bâtir une chapelle de bois dans un pays où les temples d'idols, les mosquées, les maisons et les palais des seigneurs et des potentats sont de paille, c'est chose nouvelle, inouïe, qui ne s'est pas faite et qui ne se fera pas. L'axiome des nègres c'est : Faisons comme nos pères; tout ce qui est nouveau n'est que pour les juifs et les abominables. D'un côté, le vieil intrigant Michel père comme un tribun, et prétend qu'à lui seul appartient de donner aux blancs droit de résidence et de citoyens : et il faut en passer par toutes ses exigences ridicules et insupportables.

De l'autre côté, les fiers ambassadeurs du roi de Sine avec leurs nombreuses suites, avec tous les potentats de *Ndhiong* et de *Fadhiouth*, protestent énergiquement qu'il n'appartient qu'au roi de Sine tout

seul d'accorder aux blancs qui veulent s'établir sur ses terres droit de domicile et de protection : ce dernier parti était évidemment le seul à suivre, et dès lors un voyage devenait nécessaire auprès de Sa Majesté. D'abord M. le provincial Bessieux avait conçu le projet d'y aller lui-même en compagnie de M. le maire de Gorée, qui lui avait promis de le conduire à la cour des trois grands potentats de Sénégalambie, qui sont le roi de Sine, celui de Cayor et celui de Saloum.

Mais ce projet ayant échoué, et M. le provincial étant venu se faire sacrer évêque en France, M. le grand vicaire dut prendre sur lui la mission d'aller à Dhiackaw, s'aboucher avec Sa Majesté africaine.

Mais, sitôt qu'il fut question du départ, ce ne furent plus que difficultés, obstacles sur obstacles, embarras sur embarras, avec une longue suite d'aventures toutes plus ou moins curieuses, plus ou moins romanesques, qui obligèrent M. Gravier lui-même, malgré tout son calme et sa prudence, à menacer du fusil la tourbe d'aventureux batailleurs qui voulaient exploiter notre douceur et éprouver notre fermeté. Bref! il serait difficile de nombrer tous les prétendus ambassadeurs du roi qui se présentaient jusqu'à trois et quatre par jour, pour nous porter l'antienne du roi leur maître, et nous menacer de violences et de la mort même, si nous ne leur donnions du *sangara* que M. le grand vicaire avait en-

core apporté pour cadeau à Sa Majesté noire, afin de nous la rendre favorable.

D'autre part, le fougueux Michel et tous ses intriguants s'opposaient vigoureusement au voyage de M. Gravière : c'était un charivari, un tintamarre à ne s'y plus reconnaître et à étourdir les oreilles les plus calmes. Au milieu de tant de criaileries différentes, impossible de reconnaître parmi tous ces exploiters le véritable envoyé du roi. Au milieu de pareils embarras, à qui se fier et que faire ? Comment aller à Sine ? Et comment élever une chapelle ?... M. le grand vicaire n'y renonçait pas encore : il fait vingt tentatives pour faire ce curieux et pittoresque voyage ; mais impossible. On alla chercher un cheval, tous se refusèrent à en louer et même à en vendre ! On chercha un guide qui voulût l'accompagner à pied, et personne n'osa s'aventurer dans ce périlleux voyage, tant les trames ourdies par l'intrigant Michel étaient fortement et habilement organisées. Ce malfaiteur avait fait publier au son du tamtam la défense expresse à qui que ce fût de nous accompagner à Sine.

Toutefois, dans un état de choses aussi désolant, lui un dernier expédient à tenter encore : c'est de gagner en secret un homme brave et fidèle, qui consente à partir de nuit et incognito, au mépris de la défense portée. Le fidèle Guissali est appelé secrètement, mais il n'ose affronter la défense, et il décline,

quoique à regret, dit-il, les avantages que lui offrait notre invitation. Deux autres hommes, également intelligents et sur lesquels nous aurions pu compter, font la même chose, et tout nous annonce que nous marchons sur un terrain de plus en plus difficile.

Une dernière ressource, c'est *Malidme-Dhiouf* ! Il n'est pas le plus intelligent, mais au moins il est le plus brave, le plus discret et le meilleur chrétien de Joal. Je l'appelle de nuit et il assiste dans notre case à notre conseil secret. Comme il était prudent et discret, et qu'il s'en faisait gloire, je commence par lui demander s'il a assez de discrétion pour entrer dans les secrets maçonniques des blancs et assez de courage pour en expérimenter les épreuves. A cette proposition sa figure grave et réfléchie se recueille avec un sérieux qui me commande un rire invincible, puis ouvrant la bouche, il jure par le *Mamadhiombo* des Mandingues et des Sérères qu'il est prêt à tout. (*Le Mamadhiombo est une sorte de grand Orient, chef d'une société secrète, pour maintenir les femmes dans le devoir, et dont celles-ci ne peuvent jamais savoir le secret.*)

« Mais auras-tu assez de bravoure ? » Puis comme il mettait précisément tout son orgueil dans son courage et sa bravoure : « Parle, dit-il, j'en jure et par mon père et par le grand *Mamadhiombo* que je suis homme à entrer dans tes vues les plus cachées et à seconder tes entreprises les plus périlleuses. Parle. S'agit-il de

mettre le feu aux villages, ou de courir de Tougol (1) à Tombouctou, ou bien encore, des régions où le soleil se lève jusqu'à celles où tu le vois se coucher dans les eaux, tu peux prendre Maliâme-Dhiouf pour ton serviteur, et croire que nul chrétien ne le surpassa jamais, ni en valeur, ni en courage. • Il ne s'agit plus que de profiter du moment d'exaltation où il était et de partir la nuit même. Je le lui propose, et il me répond loyalement qu'il n'a encore jamais manqué à sa parole, et que ce n'est pas le *padre* des chrétiens de Joal qui verra le premier Maliâme-Dhiouf n'être plus Maliâme-Dhiouf. Puis il retourne dans sa case pour faire ses préparatifs de voyage.

Pendant ce temps-là, nous délibérons, M. le grand-vicaire, M. le Brounec, le frère Claude et moi, touchant celui de nous qui devra partir pour Sine, afin de s'aboucher avec Sa Majesté noire. Mais, comme le voyage était un peu romanesque, et que la longueur du chemin et le défaut d'intelligence de la langue *sérère* ne permettaient pas à M. le grand vicaire d'aller à pied et sans interprète, il jeta les yeux sur moi pour accomplir ce voyage.

On se met en préparatifs dans le mystère de la nuit. Nous ne laissions pas de craindre quelque peu que notre homme ne fût un matamore oublieux de ses emphatiques promesses; mais certes nous avions bien tort et nos appréhensions étaient bien gratuites!

(1) Tougol signifie l'Europe.

Car le coq n'avait pas encore chanté, quand se présenta, en costume de voyageur, le brave *Maliâme-Dhiouf* qui devait être mon fidèle compagnon de voyage. Que l'on s'imagine un petit homme au teint pareil à un beau vernis noir, le turban sur la tête et le pagne nonchalamment jeté sur l'épaule gauche, son chapelot au cou et deux médailles de la sainte Vierge en guise de pendants d'oreilles, deux pistolets aux côtés, la lance à la main et le fusil sur l'épaule : tel est le portrait du voyageur chrétien de Joal. Pour chasser les vapeurs et les miasmes du matin, il s'administra avec une légère mortification, avant de partir, quelques gorgées de cette précieuse liqueur qui, dit-il, fait les braves; puis, au moment du départ, il s'en charge encore une dame-jeanne sur la tête, pour en faire un cadeau à Sa Majesté noire, et il me dit : « Père, quand tu seras prêt, tu sauras que Maliâme-Dhiouf n'est qu'un brave. » Je prends mon bréviaire sous mon bras et mon parasol à la main droite; puis je dis adieu à M. Gravière, qui nous souhaite un heureux voyage, et nous voilà en route.

Après avoir marché une douzaine d'heures, nous arrivâmes au grand village de *Nguilas*, dont la population peut s'élever à environ 2000 âmes. Là, se faisait, lors de notre passage, une cérémonie funèbre, à propos de la mort d'un homme riche et puissant dans le pays, et dont les obsèques avaient, me dit Maliâme, attiré une foule d'au moins 3000 étrangers,

venus de l'intérieur des terres. Je fus curieux de contempler de près cette foule immense, tant pour entendre leurs vociférations funèbres, que pour leur montrer que bien que je fusse seul et sans armes, je n'avais pas peur; et je tenais à cela, car ils estiment singulièrement les braves. Mais à mon arrivée, les cris et les vociférations cessent, les danses les plus frénétiques s'arrêtent tout court, les joueurs ne battent plus leur infernal tamtam, et la multitude étonnée ouvre de grands yeux pour voir, quoi? Un prêtre blanc! Parmi toute cette immense multitude venue, comme nous l'avons dit, du fond des terres, c'est à peine s'il y en avait quelques uns qui eussent vu dans leur vie un homme blanc. Mais un blanc!... Mais un marabout blanc venu d'au delà des mers!... C'est chose qui ne s'était pas vue dans les mille années écoulées depuis la fondation de la monarchie sérère! Aussi bon nombre me prenaient ils pour un *dhüné*, un *malaka*, un bon ou mauvais génie ou peut être pour un démon: comme nous nous plaçons à faire les démons noirs, ainsi les nègres s'imaginent que les esprits, les génies et les démons sont blancs... Mais comme je m'entretenais familièrement avec mon fidèle Maliàme, cette multitude ignorante ne tarda pas à se rassurer sur mon compte. Je pris, du reste, un air et un abord souriant et facile, pour ne pas les effaroucher. Ils ne tardèrent pas à s'apprivoiser, et alors chacun de s'approcher et de me tendre la main, de sorte qu'il me

fallut un temps considérable pour donner une poignée de main à une immense partie de cette multitude, qui ne voulait retourner dans ses foyers sans pouvoir dire qu'elle avait touché la main d'un marabout blanc. Plusieurs prenaient ma croix que j'avais sur la poitrine pour un poignard. Mais quand je leur en eus expliqué la signification, ils conclurent que c'était un précieux talisman qui m'élevait au-dessus des hommes, et me donnait le droit de jeter des sortilèges. Au milieu de cette immense multitude il y eut une femme, peut-être un peu plus simple que les autres, qui, m'approchant par derrière et me passant doucement la main sur ma soutane, depuis l'épaule jusqu'au poignet, s'écria : « Dieu, il a une peau tout comme nous ! » Dans sa simplicité, elle s'était bonnement imaginé que mon parasol et ma soutane faisaient partie de moi-même, et que j'étais, comme eux, un homme à la peau noire, mais à la tête plus élevée, à la figure et aux mains blanches.

Nous mîmes trois jours entiers pour arriver à la capitale du royaume de Sine, allant à petites journées, faisant à peu près une dizaine de lieues par jour. Mon guide avait de moi un soin extrême, et sous le beau prétexte de ma santé, il n'était pas fâché de la lenteur de notre voyage et de l'immense multitude de curieux que lui attirait la présence d'un prêtre blanc, dont il était tout fier d'être le conducteur. Il savait en profiter à son avantage ; sachant que je n'avais pas grand

appétit, il disait partout : « Voici un grand-prêtre
» blanc qui connaît le roi de France, le gouverneur du
» Sénégal et dépendances et bientôt tous les rois de
» la terre : il va voir le roi de Sine, il ne boit ni *sanga*,
» *gara*, ni vin, ni liqueurs, ni rien qui enivre ; mais il
» lui faut du bœuf, du mouton, du poulet, du riz et
» du kouskous royal. »

Le ton emphatique avec lequel il prônait ma prétendue grandeur et ses goûts qu'il donnait pour les miens convainquait tout le monde : on se hâtait de nous apporter un délicieux kouskous avec le plus riche confortable pour le pays ; mais comme j'avais fort peu d'appétit, d'autant plus que pour me conformer aux habitudes du pays, il me fallait manger à l'instar de nos premiers pères, mon cher guide et commensal suppléait à ce qui me manquait sous ce rapport, et se chargeait de faire largement honneur aux mets exquis qu'il disait me convenir.

Tout allait à merveille sur notre passage : ce ne fut qu'à Nguiroup que nous survint une nouvelle aventure.

A mon départ de Joal, le furibond Michel, irrité de ce que l'on eût déjoué ses projets et méprisé ses défenses, avait soulevé les villages de Joal et de Ndhiong, et communiquait sa frénétique fureur à tous leurs chefs. Une bande de malfaiteurs sont lâchés à notre poursuite avec mission de nous arrêter et de me demander, à moi, qui m'avait permis de voyager à travers les États du roi de Sine sans sauf-con-

duit; et à Maliâme, qui avait pu lui donner assez d'audace pour s'ingérer à conduire un blanc que toutes les autorités s'étaient refusées à conduire au roi. Vingt thiédos nous entourent, les poignards sont tirés, les zagaies fichées en terre et les chaînes de fer apportées pour faire captif mon infortuné compagnon de voyage. J'aurais pu craindre pour mon pauvre Maliâme, mais il me convainquit qu'il n'avait pas trop tort de prôner sa bravoure; car à peine voit-il les chaînes qui lui sont préparées, que, faisant son triple signe de croix à la portugaise, puis tirant son poignard et s'armant de sa longue zagaie qu'il menace de passer au travers du corps du plus audacieux, il paraît grand comme Marius sur les ruines de Carthage, et fait reculer le chef de cette tourbe de scélérats, en lui disant : « Avance seulement, que je t'envoie dire aux hommes de l'autre monde ce qu'il t'en a coûté pour oser attaquer un marabout blanc, roi de la mer, et Maliâme-Dhiouf, le plus brave des chrétiens de Joal !! » Et ces insignes brigands laissèrent tomber les chaînes et nous quittèrent.

Après pareil exploit, mon brave Maliâme, dont l'amour-propre n'était pas tellement exclusif qu'il n'aimât à se communiquer, publia devant tout le village, que c'était de moi qu'il tenait ce courage, que je le lui avais inspiré en lui disant qu'un chrétien ne doit rien craindre sous le soleil, hors le péché ! Il publia même que nous étions invulnérables par la vertu

de la croix, qui est le plus précieux et le plus grand des talismans des chrétiens. Alors toute la maison où nous prîmes notre repas et une foule de personnes du voisinage s'empressèrent de venir voir ce précieux talisman qu'ils baisaient et portaient avec respect sur leur cou et sur leur front... Je ne puis oublier non plus un chef nommé Waly-Dhiouf qui, n'aimant que le courage et la valeur, dont il portait du reste de nobles marques, ayant été criblé de balles et de flèches dans les guerres du roi de Sine avec son compétiteur Rhamat-Koumba, fut si charmé de ma prétendue bravoure, qu'il tua sur-le-champ un beau mouton auquel Maliâme, suivant sa bonne coutume, fit un très grand honneur. Après avoir passé la nuit à Nguiroup, nous continuâmes notre marche, traversâmes plusieurs bourgades, et sur le soir nous arrivâmes à la ville capitale de Sa Majesté. C'était le 20 juin et un grand jour de fête pour tout Dhiackaw. Ce n'était partout, en effet, qu'immenses réunions sur les places publiques, que claquements de mains et danses échauffées au son bruyant de nombreux tamtams.

A notre arrivée surgit un nouveau genre de difficultés. L'aristocratie sérère s'était mis en tête, dès les premiers bruits de mon arrivée, de tenter tous les moyens possibles d'obtenir pour elle-même un peu de ce précieux opium sérère, sans lequel un blanc ne se présente pas devant la face du roi; elle

nous fit passer par nombre d'intermédiaires, avant d'être admis en la présence de Sa Haute Majesté.

Maliâme, qui ne connaissait pas le château de Sa Majesté royale, demande la maison du roi, et voilà qu'on nous conduit précisément chez le *dhia raf*, comme qui dirait le ministre de la guerre. Un conseil s'organise; ce fier personnage est assis sur sa natte, les jambes croisées à la façon des aristocrates sé-rères, sa lance est fichée en terre à ses côtés, et il fume tranquillement sa pipe, tandis que dix de ses familiers parlementent et pérèrent tour à tour. La conclusion de ce conseil est de m'empêcher d'arriver au roi, si je ne fais auparavant des cadeaux à l'*al-quier* de la maison du roi et à lui-même. Comme je n'avais rien apporté pour ces deux sortes d'aristocrates, et que d'ailleurs j'étais convaincu que, donnant à ceux-là, je verrais surgir aussitôt une foule de hauts dignitaires qui n'auraient pas manqué de se donner pour des êtres nécessaires, je dis que je n'avais affaire qu'au roi, et qu'en conséquence je n'avais apporté de cadeaux que pour lui seul. Ils se seraient mieux accommodés d'une réponse plus favorable; aussi protestèrent-ils que, dans cette hypothèse, il n'était pas possible de pénétrer jusqu'à Sa Majesté sérère. Tous étaient contre nous, et nous étions seuls pour tenir tête à tous. Maliâme, qui était plus brave qu'éloquent orateur, épuise toute sa rhétorique et son éloquence; il ne lui restait plus qu'à s'asseoir par terre

et se prendre le menton dans le creux de la main, en regardant fixement les étoiles, car il commençait déjà à faire nuit... Un seul homme, nommé Biram-Sène, chef de la ville de Mar, prend chaleureusement mon parti et péroré avec toute la violence d'un orateur africain. On commençait à le contredire, quand, fatigué de tant de lenteurs, je me lève et dis : « Eh bien, quoi, *alquier*, tu veux m'empêcher d'obtenir une audience du roi ton maître ! Soit, reste en paix, assis sur ton burnous, et délibère avec ton conseil ; pour moi, je pars et te laisse avec ton roi... » Puis, adressant la parole à mon fidèle Maliâme : « Partons, lui dis-je ; ni le roi ni eux ne goûteront de notre *sangara* royal. » A peine eus-je prononcé ces paroles, qu'une forte rumeur s'élève contre eux et contre l'*alquier* lui-même. Tous lui crient que s'ils me laissent partir sans avoir obtenu une audience du roi, celui-ci sera irrité et ne laissera pas la chose impunie. Bientôt donc ce ne fut plus une discussion entre eux et moi, mais une escorte de cent thiédos nous suivit, la lance à la main, pour nous introduire.

Le palais du roi de Sine n'est pas un Louvre, il s'en faut : imaginez-vous une grande place carrée, bordée d'immenses bombax et d'énormes baobabs, à l'ombre desquels le peuple de Sine vient se reposer et célébrer ses réjouissances et ses fêtes ; pénétrez un peu plus avant et voyez ces dix rangées de cases, en lignes de dix, chacune ; voyez au milieu, cette case à la

forme conique, bien plus élevée et plus grande que les autres : c'est le palais d'un roi qui, prenant dans le creux de sa main une poignée de sable fin du désert, dit qu'aussi nombreux est le nombre de ses sujets, qui peuplent ses terres jusque dans les régions où le soleil se couche. Cependant toutes les avenues de ce palais étaient gardées comme le palais d'un grand monarque. A chaque case étaient des gardes armés de poignards et de zagaies, et ils étaient bien éloignés de laisser pénétrer tout venant.

Nous passâmes par cinq cases consécutives, avant d'arriver à celle du roi, dont une grande porte de bois garnie de verrous défendait l'entrée : c'était la porte d'une petite cour carrée où Sa Majesté venait se reposer, assise sur une natte, à l'ombre d'un immense bombax, et entourée de ses familiers. Cette porte était minutieusement gardée par plusieurs thiédos, qui paraissaient tout fiers d'être au service d'un si grand prince. De toute la troupe qui me suivait, un seul entra pour annoncer mon arrivée au roi et parlementer avec lui. En attendant, il me fallut rester quelques instants à prendre patience. Trouvant ce court délai un peu long, et craignant que l'on ne tramât quelque nouvelle aventure, je me mis à montrer de l'impatience et à dire tout haut : « Dites à votre roi que, s'il y a tant de difficulté pour le voir, je vais repartir sur-le-champ. » A peine cette nouvelle lui fut-elle portée que la porte s'ouvrit. Un familier

du roi, me prenant par la main et laissant mon guide, me conduit à Sa Majesté, devant laquelle je m'incline selon nos habitudes. Puis elle me tend gracieusement la main et me fait asscoir auprès d'elle. A côté du roi était assis son vieux père, vénérable vieillard à la figure noble, aux yeux vifs et brillants, à la barbe et aux cheveux blancs comme la neige, contrastant fort avec la noirceur de ses traits éthiopiens.

Tout autour d'eux étaient rangés, sur des nattes ou sur des peaux de mouton, une centaine de courtisans graves comme des sénateurs.

Ramat-Dhiouf est le nom du roi ; il est jeune et l'un des plus beaux noirs que j'aie vus ; d'une haute taille et d'une figure noble et distinguée ; il joint encore à ces avantages extérieurs toutes les qualités de l'esprit et du cœur ; il parle admirablement bien jusqu'à six langues différentes. Il est aimé de ses sujets et il les aime. Il est à regretter que tant de qualités soient ternies par les vices qui sont ceux des rois idolâtres, la passion pour les liqueurs et surtout pour les femmes. Tout jeune qu'il est, il a un sérail de quinze femmes, et si Dieu prête encore des jours à sa vie luxurieuse, il en aura jusqu'à quarante, comme son oncle le fameux roi Wagane-Ndhiongalar. L'audience de roi de Sine fut des plus gracieuses et des plus favorables. Il me témoigna éprouver beaucoup de peine de toutes les misères et persécutions que nous avaient suscitées et les mauvais chré-

tiens de Joal, et les plus pervers de ses sujets, qui s'étaient donnés pour ses envoyés sans avoir aucune mission. Il nous permit d'installer à Joal autant de cases que nous voudrions et d'y bâtir une église de bois; libre à tous les citoyens de son royaume d'embrasser la loi d'Issa (1) que lui-même reconnaissait, disait-il, pour être le plus grand des prophètes après le prophète de Dieu, Mahomet (2). Il me fit souper avec lui et son vieux père, quoiqu'il ait toujours coutume de manger seul. Nous étions assis tous les trois sur un immense burnous étendu par terre : trois grandes calebasses pleines d'un excellent kouskous, et surmontées chacune de cinq poulets, composaient tout le service royal. Un esclave nous présentait de l'eau pour nous laver et un autre rafraîchissait le kouskous encore chaud avec un éventail de feuilles de palmier. Après que nous fûmes rassasiés, l'esclave emporta nos nobles restes pour les marabouts, les femmes, les princes et les esclaves du palais.

Le lendemain, le roi de Sine, échauffé sans doute par la vertu du *sangara* dont il est si avide, voulut me faire un festin tout royal. Il me tua modestement un gros bœuf et me dit que c'était pour mon dîner.

Quelque appétit qu'eût mon conducteur, nous au-

(1) Jésus.

(2) Quoique la plupart de ses sujets soient fétichistes, le roi est Wolof et mahométan. Il en est de même au Baol.

riens été bien embarrassés pour nous défaire d'une paroille part. Heureusement à Sine, comme dans beaucoup d'autres pays, on trouve plus facilement des amis de table que des amis d'infortune. Je fis de ce gros cadeau royal une largesse au peuple, qui ne manqua pas de me combler de bénédictions et d'éloges et de composer des chants à mon honneur.

Dans la soirée, le roi me conduisit sur la place publique à l'ombre du grand arbre du jugement, et là, quand nous fûmes assis sur des burnous à la façon des aristocrates wolofs, on nous apporta nombre d'immenses gargoulettes de vin de palmier, que nous bûmes avec les courtisans et les officiers de sa maison. Je pris ensuite congé du roi et de son vieux père, en leur tendant la main, qu'ils se portèrent respectueusement sur le cœur et sur le front. Ils m'adjoignirent un héraut qui devait m'accompagner et crier partout que ce blanc était le grand marabout blanc du roi qui l'avait comblé d'honneur, et que désormais tout le monde eût à le laisser voyager en paix dans toutes les provinces de son royaume, et bâtir sa demeure et sa maison de prière à Joal.

Pendant qu'à Sine on me faisait une si gracieuse et si bienveillante réception, M. Gravière, gardien et représentant de notre maison, était dans les embarras et les perplexités les plus étranges. Huit jours durant il eut à soutenir les plus grandes difficultés qu'il y eût eu peut-être encore. Ce n'était que faux

envoyés sur faux envoyés, que soldats, griots, dont il eut à repousser et les insultes et les menaces. Sa patience à toute épreuve et son inébranlable fermeté les étonnèrent. Il laissa un nom dans le pays, et trois ans après son départ on disait encore de lui : Ce vieux marabout blanc est plein de sagesse ; son grand âge ne lui a rien enlevé de la force et de l'énergie de son caractère ; et s'il n'a plus tout le bouillant d'un jeune homme, il en a encore toute la valeur et le courage, qu'il rehausse par une fermeté que rien ne saurait ébranler. Il ne craint ni le fusil, ni le poignard, ni la zagaie ; il faut que la vertu de ses talismans l'ait rendu invulnérable.

A mon retour à Joal, les mécontents durent se taire, mais ils frémirent de dépit, de rage et de colère. J'arrivai dans la nuit, et dès le matin tous les vieillards de Ndhiong et de Joal vinrent en grand cortège m'adresser des félicitations sur l'heureux succès de mon voyage. De la part des uns ces félicitations étaient assurément sincères, mais chez les autres elles étaient purement l'effet de l'hypocrisie. L'intrigant et fourbe Michel, qui, comme les autres, était venu me complimenter et me faire des protestations d'amitié inviolable, ourdit encore l'une de ses trames iniques. Il parvint à exciter Macène, le plus furibond des malfaiteurs errants du royaume de Sine. Cet étrange et méchant personnage vint à la tête d'une trentaine de furibonds comme lui, tous armés

du poignard, de la zagaie et du fusil. Il entre et entame assez insolemment son pourparler, en exigeant de l'eau-de-vie pour lui et ses gens. Il se saisit d'une image de la sainte Vierge pour en faire, dit-il, sa compagne, et pour s'en servir de talisman dans les batailles : comme je n'étais guère décidé à faire pareille concession, il m'applique sur la joue gauche un vigoureux coup de crosse de fusil qui me renverse dans la poussière, et une voix s'écrie : « Il est mort !... » Par un mouvement spontané, je me relève soudain et m'arme d'une énorme massue que j'allais décharger sur tout ce qui se rencontrait devant moi, quand je vis cette troupe de brigands s'enfuir comme l'éclair.

Cependant il était temps de commencer les travaux et d'élever enfin notre maison de prière, que les mécontents disaient devoir être un arsenal ou un *blockhaus* que nous allions armer de cent bouches à feu.

A peine les premiers matériaux furent-ils placés, qu'une femme, qui semblait plutôt appartenir à la race des harpies qu'à l'espèce humaine, paraît tout échevelée, courant tout le village en jetant le cri d'alarme, et s'écriant : « C'en est fait, les Blancs se sont emparés de notre village ! !... »

Et tous de s'attrouper et de venir pleins de dépit considérer les travaux qu'exécutait habilement le frère Jean-Marie, commandant quelques ouvriers

noirs, tandis que M. le grand vicaire et moi nous nous promenions gravement comme deux gardiens vigilants qui avaient fort affaire de protéger le troupeau contre la rapacité des êtres malfaisants. Toutefois on se contenta de regarder. Cependant, le soir, après notre souper, pendant notre promenade, nous vîmes pleuvoir sur nos cases et sur nos têtes une grêle de coups de pierres que nous lançaient en s'enfuyant des hommes soudoyés par les mécontents, qui voulaient ainsi nous décourager et nous faire cesser nos travaux. Notre patience était à bout. M. Gravière, malgré sa bonté et sa douceur naturelles, crut qu'il fallait au moins épouvanter ces misérables, et il fit tirer en l'air un coup de fusil chargé seulement à poudre : ce malheureux incident faillit nous perdre ; car dès lors la révolte leur parut légitime. L'immense populace de Ndhiong et de Joal accourt armée de fusils, de poignards et de zagaies ; on fait pleuvoir sur nos têtes et sur nos cases une grêle de pierres ; on jette des tisons ardents sur ma case remplie de dix barils de poudre, et l'on est sur le point de forcer la maison et de tout livrer aux flammes, quand tout à coup, au milieu de la multitude, se fait entendre une voix qui crie : « Sauvons-nous ! on met le feu à la poudrière et nous sommes tous perdus ! » Et toute l'immense populace de s'enfuir, et nous de respirer enfin après un si grand orage.

Le lendemain, M. le grand vicaire partit pour

Dakar où l'appelaient d'autres soins de la mission ; quoique atteint de la petite vérole et épuisé par les suites de mon lointain et pénible voyage de Sinc, nous n'en continuâmes pas moins activement les travaux. Le frère Jean-Marie travaillait avec les ouvriers, l'intrépide frère Claude et moi nous portions les planches et les matériaux, que nous défendions contre la rapacité de cette multitude ennemie, qui ne nous aurait pas laissé une seule planche, si nous n'avions eu tous les deux le glaive de la parole et souvent de l'action, pour repousser les hostilités, en même temps que nous nous servions de la truelle pour bâtir. Pendant toutes ces persécutions, M. le Brounec, qu'on m'avait donné pour confrère, aimait à rester seul et dans le silence de sa case, en continuelles oraisons. Pieux et pur comme un ange, modeste et timide comme une jeune vierge, ce bien-aimé confrère se trouvait tout hors de son atmosphère, au milieu de troubles, de tracas et de bruyantes clameurs. Ses oreilles étaient trop délicates et trop pures pour entendre les vociférations et les mille discours obscènes de ces masses corrompues ; ses yeux étaient trop chastes et trop simples pour voir de près cette jeunesse lascive, que son aimable timidité rendait encore plus libre et plus effrontée. Il n'avait rien de si doux que de passer ses jours dans le silence et la solitude. Il s'appliquait avec tant d'ardeur à l'étude de la langue qu'au bout de quelques mois il s'exprimait avec facilité. Mais le

Seigneur, content de sa bonne volonté, le trouvait déjà mûr pour le ciel.

Épuisé par tant de tracas et d'agitations qui ne convenaient nullement à son caractère; affaibli d'ailleurs par un régime hygiénique qui ne pouvait convenir à sa complexion faible et délicate, sa santé ne tarda pas à s'altérer profondément et à me faire grandement craindre pour ses jours. Je me vis obligé de l'envoyer à l'hôpital de Gorée : mais le mal déjà avait fait tant de progrès, que les médecins se hâtèrent de l'expédier pour la France. Il était trop tard : ce bien-aimé confrère termina sa jeune carrière à Marseille, quelques jours après son arrivée.

Après le départ de ce cher confrère, il me fallut vivre près d'une année tout seul, jusqu'à ce que Mgr. Kobès, étant arrivé de France en 1849, s'empressa de m'adjoindre M. l'abbé Poussot.

Pendant tout ce temps d'isolement, l'un des confrères de Dakar venait pour me confesser tous les six semaines, et quelquefois tous les deux mois. Puis M. Arragon ayant fondé la mission de Yangol, nous faisions à jour donné chacun dix lieues et nous nous donnions rendez-vous à Mbour, où nous pouvions nous voir et nous confesser tous les mois. Après tant de misères, de troubles et de difficultés, il nous fut enfin donné de jouir du fruit de nos peines et de goûter les douceurs de la paix... L'horizon, qui jusque-là avait semblé si sombre et si plein d'orages, parut

enfin plus pur et plus serein. Dieu se mit évidemment de la partie. L'un de nos plus ardents persécuteurs, Samba Thiaré, mourut d'une mort affreuse. Il n'est pas le seul que Dieu ait puni d'une manière visible. Un grand nombre de nos persécuteurs ont été aussi frappés de la main de Dieu, et d'une manière si visible, que les infidèles disaient que nous avions des talismans pour faire mourir ceux qui nous persécutaient. Naguère encore le frère Claude m'écrivait une lettre où il m'annonçait la mort de six de nos persécuteurs. Après la mort frappante de Samba Thiaré, bien des cœurs se rapprochèrent de nous, et nous ne tardâmes pas à être en paix et en bonne intelligence avec tous. Le roi avait proclamé que j'étais son grand marabout blanc, et que quiconque me maltraiterait le maltraiterait lui-même; nos travaux étaient terminés, nous étions dès lors des citoyens de Joal; nous n'étions plus des étrangers, mais des amis et des frères, mais des padres et des chrétiens de Joal.

Tranquilles et heureux après tant de troubles, le bon frère Claude et moi nous étudions les deux langues sérère et woloffe avec un zèle infatigable. Les enfants s'attroupaient autour de nous, remplissaient notre chapelle et notre maison; ils savaient que nous les aimions; nous leur faisons chaque jour le catéchisme, et plusieurs d'entre eux ne tardèrent pas à en savoir la lettre tout aussi bien que nos enfants les plus intelligents d'Europe. Nous

en choisîmes quatre parmi ceux qui montraient le plus de dispositions pour nous approcher de plus près et pour servir la messe.

On admirait leurs blanches aubes et leurs soutanes rouges : ce qui pique d'émulation les jeunes gens. Ils tinrent à honneur d'assister à la messe du dimanche et aux catéchismes hebdomadaires. Mais les plus belles conquêtes furent deux vieilles femmes plus qu'octogénaires, qui se convertirent et reçurent la grâce du baptême. Elles sont ma joie, ma consolation et ma couronne ; rien de plus touchant que la piété de ces deux bonnes âmes assidues à la prière, et retraçant vivement la ferveur et la piété des premiers fidèles.

Mais ces deux conversions si consolantes me faillirent attirer un refroidissement de la part des chrétiens de Joal. Après avoir eu la douce consolation de faire entrer dans l'assemblée des fidèles ces deux catéchumènes toutes revêtues de leurs longues robes blanches, je vis arriver en grande solennité une noble députation des chrétiens de Joal ; c'est Michel, ce sont tous les vieillards, c'est toute l'élite et la fleur du pays. Avant que d'entrer dans ma case, ils quittèrent et laissèrent leurs sandales à la porte, prirent de l'eau bénite dont ils s'aspergèrent en faisant le signe de la croix, s'assirent dans la poussière, et me voyant disposé à les écouter, leur représentant Michel prit la parole et dit :

« Padre,

» Ce qui nous amène ici, c'est un sujet tout pacifique ; mais ce que tu viens de faire aujourd'hui, Padre, il n'y a que toi d'assez audacieux pour le faire ! Comment, tu as baptisé Coumba Dhiola et Mamma Ténigne ? Mais sais-tu bien qu'elles sont du peuple des dhiolas et qu'elles ne sont point de la race des chrétiens ? Sais-tu bien que les dhiolas se nourrissent de chiens dans leurs fêtes et qu'ils ne sont faits que pour adorer les chiens ? Ces deux femmes ne sont point de la famille des chrétiens et ne peuvent en être ! Ne fais plus pareille chose à l'avenir, ou bien nous ne serons plus de la même religion. »

Je n'eus pas de difficultés à réfuter de pareilles objections. J'ai voulu seulement rapporter cette circonstance pour donner une idée des préjugés de caste chez les noirs.

J'étais depuis près d'un an seul à Joal, quand m'arriva M. Poussot, envoyé par Mgr. Kobès, nouvellement chargé de la mission ; ce ne fut pas pour longtemps ; car à peine trois mois s'étaient-ils écoulés, que ce nouveau confrère fut pris d'une forte fièvre typhoïde qui, pendant huit jours, me fit désespérer de sa vie : nous l'envoyâmes donc à l'hôpital de Gorée où trois mois de soins assidus des plus habiles médecins parvinrent enfin à le tirer des portes du tombeau. M. Poussot étant parti, il me fallut encore

rester seul pendant trois mois jusqu'au commencement de novembre 1849, où j'eus le bonheur de recevoir pour confrère M. Chevalier.

Ici commence une nouvelle phase de notre histoire. Bientôt nous ne serons plus seuls à Joal, mais nous verrons s'élever à côté de nous un petit séminaire et une ferme modèle sous l'invocation de saint Joseph, fondés par Mgr. Kobès avec M. Chevalier. Ayant une certaine prédilection pour le peuple sérère, dont le pays offrait des ressources et des avantages, ils conçurent le projet d'y transporter le collège de Dakar. Rien de plus cher à mon souvenir que les quatre mois qu'il me fut donné de passer avec le digne M. Chevalier. Dès le lendemain de son arrivée, je commençai à faire installer quatre cases pour les enfants qui étaient au nombre de seize ; et notre maison de Joal augmentant de personnel, la mission aussi sembla prendre un développement proportionné. M. Chevalier s'occupait exclusivement des enfants, et moi je continuai à m'occuper à mon ordinaire du ministère extérieur. Mais les cérémonies et le chant captivant la jeunesse de Joal, bientôt notre chapelle fut trop étroite, et il fallut lui donner une autre dimension. Ces quatre mois furent une époque de bonheur et de progrès pour la mission ; tout allait au gré de nos désirs.

Cette tournure des choses fit réaliser le projet déjà préconçu, de fonder, à l'endroit que nous avons

nommé depuis Saint-Joseph, le séminaire de ce nom.

J'eus envoyé de nouveau à la capitale pour demander au roi la concession du terrain ; à mon retour, on se mit à l'œuvre, et les cases et le commencement de ce séminaire furent inaugurés pour la fête de saint Joseph, le 19 mars 1849.

M. Chevalier partit avec ses enfants pour demeurer à Saint-Joseph. Mgr. Kobès m'envoya pour collègue M. Luiset, avec lequel j'eus le bonheur de passer une année tout entière, depuis le mois de mai 1849 jusqu'au même mois de l'année 1850. A Joal, nous n'avions plus aucune misère à supporter ; nous jouissions de la paix au dedans et au dehors. Notre établissement, basé sur des difficultés inouïes, était solidement fondé, et il ne nous restait plus qu'à déployer tout ce que nous avions de force et de zèle pour faire progresser cette pauvre et intéressante mission, qui nous avait coûté tant d'embarras, de peines, de dangers et de fatigues.

M. Luyset comptait parmi ses jours heureux celui où il me fut donné de l'avoir pour collaborateur, et je ne pus m'empêcher de m'en réjouir pour le progrès de la religion. Nous travaillâmes de concert et fîmes sur la langue des travaux considérables ; nous parlions le wolof avec une égale facilité, et je ne tardai pas à communiquer tout ce que je savais de la langue sérère, que je connaissais mieux que la langue wolof, à M. Luyset, dont l'humilité ne rougit pas de se faire

écolier. Après un an d'étude, il parlait la langue sérère presque avec autant de facilité que la langue woloffe.

Je ne dois pas oublier non plus le bon frère Claude, dont la fermeté, le zèle et l'intelligence ont rendu tant de services, et à la mission de Joal, et peut-être encore plus à la maison de Saint-Joseph ; il parlait la langue sérère avec une grande facilité, et ne contribuait pas peu à nous attirer et à instruire tous les enfants de Joal, qui l'aimaient comme un père, et sur lesquels il avait une étrange autorité.

Cette année fut donc tout entière une époque de repos, de tranquillité, de bonheur et de paix pour Joal ; les enfants fréquentaient nos catéchismes et observaient les dimanches ; chaque soir, hors la saison des travaux, on les voyait sortir de nos instructions en faisant retentir le village du chant des cantiques. Tout prenait la tournure d'un village chrétien, et l'on commençait à avoir un petit peuple d'élus au milieu de toutes ces nations idolâtres.

Mais, hélas ! fallait-il que notre âme, commençant à goûter des consolations à Joal, fût si tôt inondée d'aillours d'angoisses cruelles et de peines amères ? L'année 1850 fut un temps de désolation, de misères et d'épreuves pour toute la pauvre mission de Sénégambie : selon l'expression de Mgr. Kobès, on eût dit que tout l'enfer se déchaînait pour nous livrer un assaut général.

A Sainte-Marie de Gamble, la mission faisait une grande et douloureuse perte dans la personne du pieux et zélé M. Bonar'ch, que Mgr. Kobès, dans l'impartialité qui le caractérise, appelait le meilleur de ses missionnaires.

La mission d'Albreda était encore plus malheureuse; en perdant son chef, M. l'abbé Morel, elle tombait non pas dans la privation ou le veuvage, mais dans un complet anéantissement, et il n'y avait plus personne pour la faire revivre.

Que dirons-nous de celle de Mbour, cette belle et magnifique mission, confiée aux soins vigilants et au zèle tout apostolique du P. Lampise, et qui, par l'inverse des choses ordinaires de la vie, semblait promettre la moisson avant la culture et les semailles. Elle fut renversée et détruite par une bande de *thiédos*, sans qu'il fût plus possible de la relever ensuite!

Et cette pauvre mission de Yangol, sera t-elle plus heureuse? Oh! non, tant s'en faut, elle est encore la plus infortunée. A la vue de la bande aventurière qui se ruait du côté des montagnes du cap des Nases, on crut prudent de se retirer, pour laisser passer le torrent dévastateur qui ne vint pas; et pendant l'absence des missionnaires, cédant à l'orage qui grondait dans le lointain, les restes du malheureux établissement furent détruits de fond en comble, non par des hommes étrangers à la mission, mais par ses

propres enfants. Lors de notre passage à Yangol, Mgr. Kobès et moi, nous n'y trouvâmes plus paille sur paille.

Voilà comment de tous côtés l'enfer se déchainait et déjouait les beaux projets de cette pensée si admirablement conçue d'échelonner la côte, afin de la voir bientôt prise et attaquée de toutes parts, et bientôt toute chrétienne !

Et cette grande et importante maison de Saint-Joseph, cette ferme modèle et ce séminaire, réussiront-ils mieux ? Il lui fallut subir à peu près le même sort ! Les choses entreprises sur une vaste et grande échelle ne tardèrent pas à éveiller les susceptibilités, les jalousies et les persécutions au dehors, les peines, les fatigues et la mort au dedans.

On prit une immense quantité de terres, un carré de mille pas qu'on se mit à défricher avec des travaux inouïs. Alors commencèrent des vexations moins éclatantes sans doute que celles qui avaient existé à propos de la maison de Joal, mais non moins dangereuses : car il ne s'agissait plus seulement alors de deux missionnaires résolus et décidés à tout, et qui méprisaient les violences et la mort même ; mais il s'agissait de l'avenir du séminaire, et il fallait nécessairement manœuvrer avec une prudence rationnelle et calculée, qui faisait précisément la force de ce peuple à l'humeur turbulente et tracassière.

Pendant une année tout entière, M. Chevalier se

conduisit, dans toutes les difficultés, avec une sagesse, une force et une rare prudence. Mais il ne pouvait suffire à tout ; seul avec ses enfants dans les bois, sur un lieu de passage et extrêmement fréquenté par des caravanes de voyageurs, à l'humeur crierde et batailleuse, sa tâche était vraiment grande et difficile. Je fis bien tout ce qui était en mon pouvoir pour le seconder, mais je ne pouvais être partout dans ces circonstances critiques. Deux fois, je fis le voyage de Sine : la première fois, je fus reçu froidement par le roi, qui prétendit que ses sujets protestaient contre l'utilité de nos travaux et nous accusaient de construire un fort armé de canons ; la seconde fois, j'eus la précaution de lui apporter des cadeaux : il se radoucit et la paix fut rétablie.

A mon retour, je trouvai de nouvelles difficultés ; c'étaient des vols continuels chez M. Chevalier : tantôt c'était un bœuf qu'on lui avait dérobé ; tantôt ses magasins que l'on avait pillés pendant la nuit.

Tels sont les intéressants détails que j'ai pu recueillir de ce missionnaire, dont l'énergie et le zèle méritaient quelques pages dans cet ouvrage. Il tomba bientôt malade comme son dévoué collègue M. Chevalier, et les docteurs jugèrent un prompt voyage de France indispensable pour sa santé délabrée. Durant ce temps, Mgr. Kobès, dont la sagesse et la prudence retracent les premiers apôtres, ordonna de transporter de nouveau le petit séminaire à Dakar.

Nous ne pouvons cependant nous empêcher encore de rapporter ici une ambassade de Mgr. Kobès auprès du demel, au sujet du pillage de Mbour. Ce voyage, dont M. Gallois fut chargé, intéressera nos lecteurs; c'est lui-même qui parle.

**Ambassade de Mgr. Kobès auprès du demel au sujet du pillage
de Mbour.**

La chapelle et la maison des missionnaires de Mbour ayant été livrées au pillage et à la rapacité des *thiédos* de Fara-Cava, le plus formidable et le plus terrible des guerriers du Cayor, comme aussi le plus digne exécuteur des plus iniques projets du demel, toutes les plus belles espérances de cette mission naissante s'évanouirent, et laissèrent tous les habitants de ce bon village dans la désolation et les alarmes.

Sept de leurs plus nobles jeunes filles avec une mère et ses deux enfants avaient été, malgré la précipitation de leur fuite, prises et enchaînées, et emmenées en esclavage par de farouches cavaliers, qui les chassaient brutalement devant eux, à peu près comme dans nos régions civilisées de rustres marchands d'animaux immondes chassent devant eux leur vil bétail.

Les missionnaires eux-mêmes, après le passage du torrent dévastateur qui leur avait enlevé tout moyen de vivre, avaient disparu, et les ruines de leur maison

restaient tristes et solitaires; seulement habitées, disaient les gens de Mbour, par les oiseaux de mauvais augure et encore par les génies des forêts du Baol, qui s'y étaient retirés pour faire entendre, pendant la nuit, leurs plaintes sinistres.

Rentrés dans leur village où ils n'avaient plus trouvé que des ruines et des décombres, ces pauvres malheureux travaillaient tristement, pendant le jour, à réparer les maux affreux qu'avait faits, dans sa course furibonde, ce cruel vandalisme. Le soir, il est vrai, la bruyante jeunesse se réunissait encore sur la place publique, pour faire retentir tout le village de ses chants et de ses nombreux claquements de mains; mais ce n'était plus de ces airs bruyants et joyeux, qui électrisaient autrefois la population tout entière : on n'entendait plus que les accents lugubres et plaintifs des infortunés qui pleuraient des amies et des compagnes enlevées à leur tendresse et à leur amour, et livrées à la cruelle et barbare exploitation d'hommes farouches et brutaux chasseurs de leurs semblables. Ces tristes accents étaient encore suivis de sombres vociférations qui maudissaient Fara-Cava, le cruel fils de la lionne du désert, et qui maudissaient encore la mère barbare qui lui avait donné le jour et l'avait nourri de son lait.

Dès les premiers feux du jour, les mères éplorées des malheureuses captives sortaient silencieuses de leurs cases, aux murs et au toit de chaume, et s'enve-

loppant dans leurs amples pagnes négligemment jetés sur leurs épaules, elles allaient tristement s'asseoir sur la rive solitaire où elles chantaient leur douleur, en roulant de grosses larmes dans leurs grands yeux noirs. Le soir les revoyait encore assises sur cette même rive où chacune d'elles murmurait encore en pleurant les tristes accents de sa douleur.

« O ma fille, les chevaux du guerrier farouche
» t'ont surprise dans ta fuite rapide, et je pleure.
» Oh! que n'entends-tu mes gémissements et ne
» vois-tu mes larmes!... O ma fille, le terrible fils
» de la lionne du désert t'a prise et emmenée dans
» une région lointaine, et je pleure! O mer, n'es-tu
» point touchée de mes larmes. »

La cloche du village n'appelait plus à la prière; et chaque fois que quelques uns des bons habitants de Mbour nous venait voir dans nos missions de Joal ou de Dakar, ou bien encore lorsque quelqu'un de nous allait les consoler en passant et essuyer leurs larmes, on n'entendait plus que cette voix de la population tout entière qui criait : Oh! qui nous rendra nos prêtres blancs? Qui nous ramènera nos jeunes filles captives avec la mère Coumba et ses deux enfants?
Lamaz, ô lamaz, iel na nya delono lamaz ô lamaz!

Touché de leur juste douleur et de leurs ardents désirs, tenant d'ailleurs essentiellement à rétablir cette intéressante mission marquée, presque dès sa naissance, du cachet de la croix et de la tribulation,

Mgr. Kobès conçut le dessein d'aller trouver en personne cette mystérieuse majesté du demel du Cayor, qui, pour des raisons politiques et mille superstitions bizarres, se montre d'un accès si difficile aux étrangers, aux yeux desquels il tient essentiellement à exagérer le prestige de sa personne et de sa puissance.

M. Caille, chef de bataillon d'état-major, chargé des affaires extérieures du Sénégal, étant allé un jour jusqu'à Nguignis, capitale du Cayor, pour se donner le plaisir de voir cette précieuse et singulière majesté, on prétexta que deux si grands hommes ne pouvaient se voir en face, et que s'ils se voyaient, l'un d'eux mourrait nécessairement dans le courant de l'année. Bref, la tradition populaire dit que le demel ne se laisse guère voir que la nuit.

Monseigneur avait l'intention de lui demander justice, en raison des injustes vexations dont ses missionnaires avaient été victimes, et voulait obtenir de lui la permission définitive de s'établir, sous sa haute protection, sur ses terres, pour y prêcher partout le saint évangile. Il se disposait à partir, accompagné d'un interprète intelligent, lorsque des raisons graves ne lui ayant pas permis de s'abstenir pour lors du centre des affaires, Sa Grandeur jeta les yeux sur le P. Lamoize et sur moi, pour nous charger de cette aventureuse mission.

Nous partîmes donc de Joal, où nous nous trouvions alors, pour nous rendre immédiatement à

Dakar; tous deux montés sur d'excellents chevaux, à la course rapide, nous eûmes bientôt franchi les forêts du Baol et gravi les montagnes du cap de Naze. Deux jours et une nuit nous suffirent pour nous faire parcourir la distance d'une trentaine de lieues qui séparent ces deux missions l'une de l'autre. Arrivés à Dakar, nous nous y reposâmes pendant deux jours. Le 17 février 1851, dans l'après-dîner, le P. Lamoize et moi, nous attachant à une caravane de Maures et de noirs qui partaient pour le Cayor, afin d'y exploiter le commerce des arachides, nous partîmes en société du mulâtre Hippolyte, qui commandait toute la troupe, et dont les soins officieux à notre égard mériteraient ici une mention particulière, s'il n'était déjà connu par son entier dévouement aux missionnaires. Comme nous avions tous trois d'excellents coursiers wolofs, il ne nous fallut que peu de temps pour laisser derrière nous le village de Ckann et la célèbre baie d'Yof, et le soir, à la nuit tombante, nous joignîmes la caravane, qui avait pris les devants et stationnait sur les bords du lac d'Entanne, pour y passer la nuit. Là, sur les bords des eaux, dans les ombres obscures d'un épais bois de rondiers, étaient réunis adossés à un impénétrable buisson de palmiers hommes et bêtes, qui semblaient tous se presser à l'envi à l'entour de grands feux que l'on avait déjà allumés, pour mettre toute la caravane à l'abri des froides bouffées de la

brise du nord, qui commençait à souffler avec violence et avec une fraîcheur de nature à nous faire oublier que nous habitions la zone torride. C'était un spectacle vraiment curieux de voir une si grande variété de la création dans un aussi petit espace. Maures, Wolofs, Bambaras, Toukoulaires, tous s'y trouvaient réunis avec leurs types et leurs couleurs différentes : ajoutez encore à cette bigarrure un mulâtre et deux blancs avec leurs couleurs variées, et vous commencerez à avoir une légère idée du tableau. Tous se pressaient confusément autour du brasier pétillant, tandis qu'à leurs côtés étaient attachés les ânes, les bœufs porteurs et les chameaux, qui rumaient et servaient encore de rempart contre la fraîche brise de la nuit. On mangea gaiement le kouskous et les poissons de voyage; puis, après de joyeux propos échangés de part et d'autre, tous s'étendant par terre et s'enveloppant dans leurs amples pagnes, s'endormirent pêle-mêle après toutefois s'être rapprochés du feu et se réchauffant encore les uns les autres.

Pour nous, le P. Lamoize et moi avec M. Hippolyte, nous étant d'abord munis d'un léger kouskous et promenés quelque temps sur le bord des eaux, en observant tout le pittoresque que présentait cette curieuse caravane, nous allâmes nous-mêmes chercher du fourrage, dans l'obscurité de la nuit, pour donner à nos chevaux. Après avoir faitensem-

ble la prière du soir, et prié nos anges gardiens de veiller à notre sommeil et de guider nos pas pendant le voyage, nous nous enveloppâmes dans nos manteaux et nous endormîmes sur quelques herbes sèches, que nous avions ramassées et disposées auprès du feu, pour nous en faire une couche.

Notre sommeil fut des plus doux et des plus tranquilles; mais dès trois heures du matin, Hippolyte, qui commandait la caravane, donne le signal du réveil pour le prochain départ. Aussitôt nous levant et nous mettant à genoux à l'écart, nous adressons de nouveau notre prière au Seigneur. Trouvant que nous prions trop bas, à son gré sans doute, et peut-être aussi pour nous faire concurrence, un marabout maure, tourné du côté de l'orient, se met à crier à tue-tête sa prière qu'il commence par ces mots emphatiques : « A la gloire du Dieu tout-puissant, créateur du ciel, de la terre et des mers, père éternel de tous les êtres vivants. » Après avoir achevé sa bruyante prière qu'il termine par l'éternel adage musulman : « Dieu seul est Dieu, et Mahomet est son prophète, » il déploie toute son éloquence pour nous convertir à la religion du prophète, en voulant nous prouver qu'il est de l'essence de la prière, pour qu'elle soit bonne, qu'elle soit faite pieds nus et la tête tournée du côté de la Mecque.

Le signal du départ donné, toute la caravane se met en marche. Nous prenons les devants avec nos

chevaux rapides, et, après neuf heures d'une course presque continue, nous nous arrêtons sur les bords d'une petite rivière d'eau douce, dans un endroit appelé Cagnac, où nous attendons l'arrière-garde qui devait s'y reposer pendant quelques heures, pour abreuver à longs traits tous les animaux haletants et fatigués. Sans nous arrêter davantage, nous étant seulement assurés que toute la caravane était arrivée, nous la laissons encore en arrière, et le soir, à la nuit tombante, nous arrivons au grand village de Tayba, où nous sommes accueillis au son des tam-tams et des plus bruyants claquements de mains. La nuit passée, nous nous remettons en marche; avant le soir nous arrivons au terme du voyage de M. Hippolyte, à la moitié environ du nôtre. C'était à l'important village de Karsala, du nom de son chef, qui avait été autrefois un grand chasseur d'esclaves et qui déplorait fort le malheur des temps actuels au préjudice des temps anciens qui lui permettaient, disait-il, de s'enrichir par le commerce des *badolos* (esclaves paysans), qu'il garrottait avec tant de courage et qu'il allait vendre lui-même jusqu'à Rufisque et partout où stationnaient les navires négriers. « Où sont-ils ces temps heureux, s'écriait-il avec amertume ! Maintenant que les blancs n'achètent plus de captifs, me voici bientôt réduit à cultiver la terre, et si ce n'était le commerce que je fais par le moyen de M. Hippolyte, je serais dans un état voisin de la mi-

sère!... » Quoi qu'il en soit, grâce à l'entremise de M. Hippolyte qui nous avait conduits jusque chez lui, surtout à une valeur de cinq francs de tabac que nous lui offrîmes, ce chef nous donna l'un de ses esclaves pour nous conduire jusqu'à Emboul, résidence du terrible Fara-Cava qu'il fallait nécessairement voir, avant de pouvoir pénétrer jusqu'au demel. Partis le matin, nous arrivâmes le soir bien avant dans la nuit à Emboul, où l'on s'empressa de nous loger dans la case d'un célèbre marabout toukouloure, que Fara-Cava avait appelé auprès de lui, pour lui écrire de précieux talismans et enseigner à son fils tous les préceptes de la religion de Mahomet.

A en juger par ses premiers procédés, Fara-Cava aurait dû se montrer des plus aimables et des plus gracieux à notre égard. Aussitôt après notre arrivée, en effet, il s'empressa de nous envoyer un délicieux kouskous au bouillon de bœuf en nous faisant une part de prince, voulant par là nous donner une haute idée de sa puissance et de sa générosité, comme aussi de sa manière de traiter avec les blancs qu'il se vantait de connaître, au dire de son marabout toukouloure, aussi bien que les noirs de sa nation. Dès le lendemain de notre arrivée, de grand matin, même gentillesse, même part de prince, et Fara-Cava ne désirait rien tant que de nous voir. Sur les huit heures du matin, dans la journée du 21 février 1851, il nous fit appeler chez lui, pour nous donner une audience

particulière. Il attendait bonne aubaine, car nous pouvons déjà dire en passant, qu'en sa qualité de grand guerrier du Cayor, Fara-Cava n'est pas moins dévoué à Bacchus qu'au dieu Mars. Quoique fort humble du reste, la maison de ce guerrier célèbre est vraiment une maison princière, pour le pays. Après avoir passé par neuf cases successives, toutes gardées par des esclaves, nous arrivâmes enfin à la sienne, où nous le trouvâmes nonchalamment étendu sur un lit décoré d'une natte, et tout entouré d'un ample moustiquaire imitant les rideaux de nos lits de France, le coude appuyé sur l'un de ses esclaves, et laissant tomber dans le creux de sa main son front martial, sous lequel étincelaient deux yeux perçants. Fara-Cava, malgré sa pose de repos, avait néanmoins quelque chose d'éminemment caractéristique et d'éminemment fier. A ses pieds étaient assis dans la poussière ses esclaves et ses gardes, qui tous semblaient pleins d'un sentiment de joie et d'orgueil de se voir au service d'un si grand maître. A notre arrivée, il se lève sur son séant, tout chargé de ses talismans et de ses amulettes, puis nous tendant affectueusement la main et nous faisant asseoir à ses côtés, il nous prête une oreille attentive. Nous lui représentâmes tout d'abord que nous étions les envoyés d'un grand calife de la religion chrétienne, qui nous députait vers le demel du Cayor pour lui demander le pouvoir de nous établir sur ses terres, afin

d'y prêcher la loi de Dieu et le chemin du ciel, que nous voulions lui enseigner à lui et à tous ses sujets. A cette première idée clairement comprise, le guerrier montra une approbation manifeste, ne désirant rien tant, disait-il, que les bons marabouts qui lui pussent montrer le chemin du bonheur, et lui écrire des talismans incomparables, qui le rendissent toujours invulnérable à la guerre et lui accordassent une éternelle victoire sur tous ses ennemis. Il nous interrogea ensuite sur la France et son roi qu'il ne jugeait pas, à beaucoup près, aussi grand et aussi puissant que lui, puisqu'il n'avait qu'une seule femme et ne devait en avoir qu'une. Il nous congédia avec bonté, nous promettant de nous obtenir une audience favorable du demel son maître, qui ne manquerait pas, disait-il, d'accéder à toutes nos demandes. En attendant, il nous pria de lui envoyer nos cadeaux qui sont toujours les plus sûrs passe-ports et les moyens de négociation les plus efficaces pour traiter avec les rois d'Afrique, afin qu'il pût les examiner lui-même et juger s'ils étaient dignes de la majesté du demel. Malheureusement nous n'avions apporté ni eau-de-vie ni liqueurs, chose toujours indispensable pour nouer une amitié solide avec ces sortes de majestés. L'avidé Fara-Cava, qui n'était pas moins grand buveur que grand guerrier, considérant, pendant notre absence, l'exiguité de nos cadeaux, qui ne consistaient qu'en deux paniers de

vin avec un pain de sucre, subit dans ses sentiments pour nous une étrange métamorphose. Aussitôt il dépêche l'un de ses esclaves au demel qui est déjà averti de l'arrivée de deux prêtres blancs venus pour le voir. En un instant son *dhiaraf* et son *fara-mbinnkam*, dont la charge ou la dignité correspond à celles de nos ministres ou intendants de la maison du roi, se sont consultés et ont pris leur décision définitive. — Ils n'ont point apporté la liqueur royale, ils ne verront point le demel, et nous ne satisferons à aucune de leurs demandes. Ces paniers de vin ne sont pas pour des guerriers comme nous ; ils ne sont bons que pour des femmes et nous ne les accepterons même pas. Le soir même, Fara-Cava nous ayant fait appeler pour nous donner une nouvelle audience, et prenant un air grave et solennel au milieu des gardes et des nombreux esclaves qui l'entouraient : « Voici l'envoyé du demel, mon maître, nous dit-il, en nous montrant un courrier déjà à cheval et tout prêt à repartir, et voici ses paroles : « Tu diras » aux prêtres blancs : Qui t'a vu, m'a vu ; qui a entendu ta parole, a entendu mes paroles ; tu leur » diras donc : Voici ce que dit le demel, mon maître : » Si ces prêtres blancs venaient demander à s'établir » sur mes terres comme commerçants, ils seraient » les bienvenus et je les prendrais sous ma haute » protection, pourvu, toutefois, qu'ils m'apportassent » ma liqueur royale et me payassent mes coutumes

» (droits). Mais puisqu'ils ne sont que des hommes
» de religion et de prière, dis-leur que Dieu seul est
» Dieu et que Mahomet est son prophète, et que loin
» de recevoir la loi de Dieu des autres, c'est nous qui
» l'enseignons à la terre. Le Cayor est tout converti
» et n'a pas besoin d'hommes pour l'instruire. Que si
» néanmoins Dieu les envoie pour prêcher sa loi,
» qu'ils aillent dans les forêts des Ndiéghem, dans le
» pays des Nones et les montagnes du cap de Nase;
» là sont les peuples barbares et indomptables qui ne
» connaissent ni Dieu, ni chef, ni lois : puissent-ils les
» convertir ! »

Fara-Cava ajouta sur un ton sententieux : « Le demel
a parlé ; si Dieu lui-même me commandait de faire
autre chose que les volontés de mon maître, je ne lui
obéirais pas ! Mais pour que vous sachiez que je suis
aussi serviteur de Dieu, dont le demel est pour moi le
représentant et comme le frère cadet, je vous jure
que vous étant livrés entre mes mains, inoffensifs et
sans armes, vous n'éprouverez aucun mal sur toute
l'étendue de nos terres. Partez : voici l'un de mes
serviteurs qui vous conduira en toute sûreté jusque
sur les frontières de nos États. »

Soupçonnant que cette singulière conduite de Fara-Cava à notre égard, et la députation du courrier, ne
pouvaient bien être que l'une de ces manigances si
communes dans les cours des rois nègres, pour nous
empêcher de parvenir jusqu'au demel, nous deman-

dâmes la permission de passer, en retournant, par Nguignis, capitale du Cayor, où il nous resterait pour dernière ressource d'en appeler au demel lui-même. Le fier guerrier, qui se piquait de justice, ne put se refuser à notre demande et nous permit de partir immédiatement pour Nguignis ; mais il nous prévint en même temps que c'était une démarche entièrement inutile qui ne ferait qu'allonger notre route : car, qui l'avait vu, avait vu le demel, et qui avait entendu ses propres paroles, avait entendu celles de son maître.

En effet, partis du palais de Fara-Cava dans la matinée du 22 février, nous fûmes en quelques heures sur la grande place publique de Nguignis où nous rencontrâmes, avec ses ânes, ses chameaux et ses bœufs porteurs, une nombreuse caravane de Maures et de Toukoulaires, tous assis à l'ombre d'un boabab séculaire et d'un immense bombax qui servaient comme de vestibule au palais du demel. Nous nous faisons annoncer, puis nous nous présentons nous-mêmes pour pénétrer jusqu'au demel. Des gardes armés nous représentent que Sa Majesté se trouvant malade n'est pas visible, et qu'au reste, nous devons savoir qu'ayant vu Fara-Cava, nous avons vu le demel, et qu'en conséquence il est inutile d'insister davantage.

Sans donc nous arrêter un instant de plus, nous nous élançons sur nos chevaux et disparaissions avec

un air d'indifférence, n'attachant plus de prix à voir une majesté qui se faisait si précieuse.

On dit que le demel, ayant appris notre départ, en fut indigné, protestant qu'il tenait à nous voir pour traiter avec nous, et que les seules manœuvres d'un chef intrigant qui nous en voulait avaient ainsi conduit les choses à son insu. C'est ce qu'il fit dire lui-même au gouverneur du Sénégal, qui eût voulu le voir mieux traiter des missionnaires français que la barbare rapacité de ses soldats n'avait pas rougi de dépouiller. Cette raison pourrait peut-être convaincre ceux qui sont portés à croire à la sincérité des politiques Wolofs ; mais ceux qui les ont vus de près et qui ont étudié leurs grandes protestations de probité, d'honneur et de bonne foi, sauront toujours les réduire à leur juste valeur.

Après avoir fait parler M. Gallois, revenons à notre royaume de Sine, et donnons quelques petits détails sur les deux villes les plus importantes.

Le royaume de Sine a encore deux villages remarquables, ce sont : Fadhiouth et Mbissel. Le premier est en face de l'embouchure de la rivière de Joal et de celle de Polmarin ; le second, à sept lieues au sud de Joal. Après avoir terminé ma mission à Joal, en attendant l'arrivée du navire qui devait me ramener à mon poste de Gorée, j'entrepris le voyage de Mbissel.

Je m'arrêtai devant Fadhiouth, pour en prendre

la vue. C'est un grand village entouré d'arbres touffus ; à côté du village et à l'autre rive, sur le terrain de Joal, est le cimetière des habitants, qui est à peu près aussi grand que le village même. Ils enterrent les morts en posant sur la tombe le toit de leurs cases qu'on recouvre de coquillages, comme les fétichistes de Joal. A l'est du village, au milieu des bois, est encore un *canari* très redouté. Le génie invisible qui y préside fait mourir subitement les chevaux qui y passent. On est même obligé de quitter ses souliers et de passer en silence. Par crainte de ce terrible génie protecteur, les *thiédos* ou soldats du *demel* et du *tègne* n'attaquent jamais ce village, l'un des plus riches et des plus heureux du royaume de Sine. Le territoire en est fertile et bien cultivé ; on y trouve du riz, du mil, du maïs, des patates, du coton et des fruits en abondance. Il font aussi un grand commerce de scl.

La rivière, ou plutôt le *marigot* de Palmarin est bordé de mangliers sur ses deux rives ; les huîtres y sont très nombreuses. Celle de Joal en est pleine, mais elles sont au fond du lit. Ici non seulement le lit, mais les branches mêmes des mangliers en sont chargées. Les habitants en font un grand commerce avec les gens de l'intérieur. Ils les font bouillir et dessécher au soleil. A moitié chemin, notre légère pirogue n'ayant pas assez d'eau pour naviguer, il nous fallut débarquer et passer par la forêt avec une

chaleur des plus brûlantes; nous étions dévorés par la soif et l'eau nous manquait depuis une demi-heure. Après un quart d'heure de marche, nous trouvâmes quatre puits les uns à côté des autres; bientôt arriva un grand jeune homme tout nu, portant un seau avec une longue corde. Sans nous rien dire, il puisa de l'eau et nous la présenta. Il but après nous et continua sa route. Ces puits sont larges et profonds; l'eau en est pure et claire comme du cristal. Un quart d'heure après nous arrivâmes devant le canari, le plus bel arbre, je crois, de toute la forêt, depuis Rufisque jusqu'en Gambie. C'est un bombax dont l'enceinte est entourée d'une haie avec une porte d'entrée. Sous l'ancre, dans cette enceinte, sont déposés grand nombre de coffres, de malles, de sacs de grains, de paniers pleins d'effets. Cet arbre est un véritable magasin de sûreté pour l'endroit; on ne peut y voler sans être frappé de mort, parce que le génie protecteur appelé Massa-Wali en est le gardien. Autour de l'arbre il n'est pas permis de parler le wolof; le génie exige le sérère ou le silence absolu.

Le roi de Sine s'y rend tous les ans pour faire un sacrifice au génie; il lui offre l'âme d'un de ses parents le plus cher et le plus proche. De là il se rend au canari de Fadhiouth et enfin à celui de Joal. Arrivé à ce dernier, il congédie toute sa suite, excepté un domestique qu'il renvoie à minuit; alors il va se coucher devant la case du génie jusqu'au jour; il re-

commande les affaires politiques du royaume à la protection des dieux infernaux, et donne pour casuel, à la prêtresse qui le purifie, tous les habits qu'il portait sur lui et s'habille à neuf.

Le village de Mbissel est au milieu d'un bosquet : le gibier y abonde. On pourrait à juste titre l'appeler le pays des perdrix : pour les chasser, il ne faut que tourner autour de la case qu'on habite, elles se lèvent et on les tue au vol; aussi en tuâmes-nous une grande quantité. Les productions de Mbissel sont les mêmes que celles de Fadhiouth.

Observations générales sur les Sérères.

Les Sérères sont de beaux hommes, d'une taille grande, à membres nerveux, d'une couleur noire comme les Wolofs; à part le petit nombre de ceux qui, du côté de la Gambie, se sont alliés avec les Dhiolas, ils ne paraissent différer des Wolofs que par la langue et la religion. Au reste, ils n'ont pas eux-mêmes de traditions sur leur origine et leur transmigration. Nous savons par les traditions des Toucoulaures, dont il sera question en leur lieu, que les Sérères ont occupé autrefois la province de Fouta; que de là ils se sont dispersés dans le Cayor, où ils ont encore quelques villages, et qu'enfin ils sont venus s'établir définitivement dans le Baol; à quelle époque?... Les superstitions des noirs ne permettent pas de compter les années!

CHAPITRE V.

PAYS HABITÉS PAR LES SÉRÈRES. — ROYAUME DE SALOUM.

— TRAITÉ DE PAIX AVEC LA FRANCE. — COMMERCE. —

Au sud du royaume de Sine est placé le royaume de Saloum, le plus commerçant de toutes les contrées habitées par les Sérères. Le principal commerce se fait à Kawourne, capitale du royaume. Là se réunissent les marchands mandingues qui y apportent de l'or, de l'ivoire et des esclaves qu'ils tirent des royaumes de Tembouctou, du pays des Bombaras et des autres contrées de l'intérieur. Les habitants du pays y vendent la cire, le mil et le riz à très bon marché.

La rivière de Saloum ne remonte pas au delà de trente lieues dans l'intérieur des terres. A cette distance de la mer, elle n'est plus qu'un ruisseau presque à sec pendant une partie de l'année. A sept lieues de son embouchure, elle se partage en plusieurs branches qui vont toutes aboutir directement à la mer. Celle qui porte le nom de Fatik forme une baie de plus d'une lieue d'ouverture. Toutes les branches du fleuve sont bordées de mangliers. Quant aux mœurs et aux usages, les habitants de ce royaume ne diffèrent en rien des Sérères dont nous avons parlé.

Les rois de Saloum, toujours très puissants et redoutés de leurs voisins, ont toujours été les amis des

Français. Aussi M. de Repentigny, gouverneur du Sénégal en 1785, en profita-t-il en faveur de la Compagnie des Indes, alors cessionnaire de tout le commerce du Sénégal. Le 25 février 1785, M. le gouverneur appareilla de la rade de Gorée, à six heures du matin, sur le bateau *le Sénégal*, escorté par la corvette *la Blonde*, commandée par le chevalier de la Tour du Pin. A cinq heures, on mouilla à l'embouchure de la rivière de Saloum près Fatik. Le bateau entra seul dans la rivière, et la corvette prit la route de Gambie. Près d'arriver, M. de Repentigny fit tirer cinq coups de canon pour saluer le roi de Saloum qui, prévenu de la visite du gouverneur, avait rassemblé ses guerriers, les grands et une partie de sa cavalerie.

Au moment où M. de Repentigny débarqua de sa chaloupe, le roi avec sa suite vint à sa rencontre. Ils se saluèrent et se prirent la main en signe d'amitié. Après les compliments ordinaires, Sa Majesté sénégalaise conduisit le gouverneur sous le grand arbre du village. Des nattes avaient été étendues : ils s'y placèrent l'un à côté de l'autre ; les princes et les grands s'assirent à côté, suivant leur rang, à la droite du roi ; à la suite du général français, prirent place les deux officiers, son secrétaire et son interprète. Après que les *griots* ou crieurs publics eurent imposé silence, le général exposa au roi le motif de son voyage, et passa bientôt à des propos

généraux d'honnêteté et de pure civilité. Le roi y répondit obligeamment et de la meilleure grâce. On s'ajourna au lendemain, pour entamer les négociations; mais avant de se quitter, de Repentigny, enchanté de la cordialité du roi, lui proposa de venir voir son navire; ce qu'accepta le roi sans délibérer. Aussi nous garderons-nous bien de passer sous silence un trait du roi Sandéné, qui découvre la noblesse de ses sentiments. Au moment où il allait s'embarquer, ses sujets se portèrent en foule devant lui, l'invitant à ne pas faire cette démarche; mais le roi se tourna d'un air noble et fier, et montrant de Repentigny : « ce vieux guerrier, dit-il, n'a pas craint de descendre chez moi, pourquoi craindrais-je d'aller chez lui? »

Après une longue conversation sur la France et l'Angleterre, afin de connaître quelle était la plus puissante de ces deux nations, le soleil commençant à tomber, le roi salua le gouverneur et lui dit qu'il l'attendait le lendemain à son palais à Kawourne, et pour marque de confiance, il lui laissa sa couronne.

Le lendemain eut lieu l'entrevue. Je ne décrirai pas ici l'habitation du roi, pour n'être pas obligé de me répéter ailleurs, car tous les palais royaux sont semblables dans tous les royaumes du Sénégal. Je dirai seulement qu'après des compliments et des démonstrations réciproques d'égards et d'amitié, on passa au traité d'alliance par lequel les Français seuls

seraient reçus dans les États du roi de Saloum, et qu'ils y pourraient établir un comptoir. Malheureusement le climat de Saloum était si malsain pour les Européens, que M. le chevalier de Boufflers, qui succéda à M. de Repentigny, fut forcé de renoncer à cette entreprise, et le comptoir ne fut point établi.

Les habitants de Gorée continuent encore d'y faire un commerce considérable de riz, de mil et de cire. Le lieu de station est au village de Fatik, dans l'île de Sangomar.

C'est toujours la même famille qui règne encore dans le Saloum; elle se nomme Dhialeware. Le roi actuel est Balé: c'est un homme qui dépasse six pieds de hauteur, parfaitement proportionné et d'une démarche imposante. Je viens d'apprendre sa mort, mais cette nouvelle n'est pas encore confirmée.

CHAPITRE VI.

Notice sur le Sénégal.

BARRE DU SÉNÉGAL. — DES PILOTES. — DÉTAILS SUR LA RIVE DROITE.
 — ILE AUX PILOTES. — ILE AUX ANGLAIS. — RIVE GAUCHE, VILLAGE
 DE GANDHIOL. — SALINES DE GANDHIOL. — ILE DE BABAGUEY. —
 ILE DE SAFAL. — POINTE DE CHAMEAUX. — ARRIVÉE A SAINT-
 LOUIS. — GUETTE-OU-NDAR. — SES JARDINS. — NOTICE HISTORIQUE
 SUR LA COLONIE. — DESCRIPTION DE SAINT-LOUIS. — MONUMENTS.
 — ÉCOLES. — DES DIFFÉRENTES CLASSES D'HOMMES. — PROGRÈS
 DE LA RELIGION. — COLLÈGE.

Entrée et sortie de la barre. — Décrire la barre du Sénégal me semble, aujourd'hui, une chose superflue. Elle est si renommée par ses fréquents naufrages, qu'il est difficile d'en dire quelque chose de nouveau. Tout le monde sait combien elle offre de dangers aux navires qui doivent la passer soit pour entrer, soit pour sortir. Elle change fréquemment de place, d'année en année. Tantôt elle remonte à trois lieues de distance au sud de Saint-Louis, tantôt elle descend à quatre, cinq et six lieues plus bas. Le passage en est toujours très étroit; sa profondeur est de 8 à 9 pieds, ou tout au plus, quelquefois, de 10 à 12; le tangage y est extrêmement rude. Il n'est pas rare que les navires talonnent sur le passage. Les lames y sont très grosses, fort courtes et se brisent avec furie. C'est pour ce motif que le gouvernement

a établi des pilotes qui demeurent constamment près de la barre, pour la visiter tous les jours et en connaître exactement l'ouverture et la profondeur.

Le pilote chargé du passage de la barre porte le titre de pilote-major. Dans ce moment c'est un Wolof très intelligent, nommé Chimère, ancien capitaine de cabotage. Il a pour ce service plusieurs chaloupes solidement construites, et sous ses ordres, des pilotes auxiliaires, outre un nombre suffisant de bons marins noirs, fortement constitués et excellents nageurs. Cependant, malgré leur adresse, il arrive quelquefois qu'ils périssent eux-mêmes avec leurs chaloupes. Le 16 février 1852, un brick de Marseille, nommé *le Préféré*, arrivait de France : on signala barre-belle; les pilotes partirent vers les cinq heures du soir, au nombre de sept, pour sonder. Je me trouvais en personne à la dernière pointe de Barbarie, au pied de la barre, quand je les vis franchir. Je les suivis des yeux pendant une heure, tantôt s'élevant sur les flots, tantôt semblant disparaître; enfin je ne les vis plus. Croyant que les flots les dérobaient à ma vue, je me retirai. Comme la nuit commençait à tomber, je rencontrai, le long du rivage, le pilote-major et le capitaine stationnaire de la barre qui, avec leur grande chaloupe, allaient s'enquérir des pilotes. Ils les cherchèrent inutilement jusqu'à dix heures du soir. La chaloupe avait chaviré; cinq d'entre eux s'étaient noyés, et deux seulement avaient pu gagner

la rive à la nage, sur la côte du Cayor. Le moins épuisé avait enseveli son camarade dans le sable jusqu'au cou pour le réchauffer, après quoi il se rendit au poste pour annoncer la nouvelle à ses chefs et aux familles des défunts. Il rencontra la chaloupe du capitaine stationnaire où il s'embarqua. Le lendemain, les deux pilotes étaient encore à leur travail.

Quand un navire arrive d'Europe ou d'ailleurs, il attend en pleine mer; s'il vient de Saint-Louis, il mouille devant le poste du capitaine stationnaire et attend les signaux de la barre; alors les pilotes vont sonder et laissent des bouées pour indiquer le passage. Cette opération terminée, le pilote se rend à bord du navire, en prend le commandement; les autres pilotes suivent à quelque distance en cas d'accidents: c'est ainsi qu'on entre ou qu'on sort.

Ce passage si terrible ne dure qu'un quart d'heure, après lequel ceux qui sont sortis voguent hors de danger; ceux qui sont entrés se trouvent tout à coup sur une eau paisible. Le navire semble glisser sur sa quille vers Saint-Louis avec son pilote qui ne le quitte qu'au port. Le fleuve lui offre environ 25 pieds de profondeur, sur une immense largeur. On respire, on reprend courage et l'on parcourt des yeux les deux rives qui s'enfuient. Sur la rive droite est le désert de Sahara, appelé, depuis la barre jusqu'au-dessus de Saint-Louis, la pointe de Barbarie. Là, tout est désert, vous n'apercevez qu'un sable blanc,

sans autre verdure que quelques herbes qu'on rencontre de loin en loin. A deux lieues de la barre, sur les rives du désert, est le poste du capitaine stationnaire. C'est un capitaine au long cours, nommé M. Fabre, homme très instruit et très bienveillant à l'égard des voyageurs. Son poste est un lieu de convalescence pour toutes les familles respectables de Saint-Louis, pendant la mauvaise saison. Sa dame, quoique Française, parle le wolof dans la perfection, et est très liée avec les signares de Saint-Louis, qui se plaisent à l'aller visiter. A côté de ce poste est un petit village composé des *laptos* ou matelots de la barre avec leurs familles. Le capitaine est très aimé de ces gens-là, qui le regardent comme leur père et leur protecteur. Il y a fait un jardin magnifique, où il récolte toutes sortes de légumes d'Europe pendant toute l'année. On a échelonné des *sémaphores* sur le désert, afin de communiquer avec Saint-Louis. Le premier, en venant de la barre, est celui du poste qui porte le titre de *sémaphore* n° 5, parce qu'on le compte en partant du chef-lieu. A une lieue, en remontant toujours au nord, on rencontre le *sémaphore* n° 4 : c'est un petit enclos de *tapades* en roseaux où il y a deux cases de paille, dont l'une sert de chambre et l'autre de cuisine au gardien qui y vit tout seul et bien tristement, n'ayant rien pour l'égayer, pas même un canot pour se promener sur l'eau. A une autre lieue, vous rencontrez le *séma-*

phore n° 3, qui est bien mieux : c'est une petite maisonnette bâtit de brique, proprement récrépie et très bien tenue. Près de là, au milieu du fleuve, vous passez devant l'île aux Pilotes. Cette île est au niveau de l'eau et couverte de roseaux. L'œil commence à se satisfaire en voyant un peu de verdure. Bientôt après vous passez devant l'île aux Anglais; elle est aussi submergée. Ces deux îles sont très petites et peu importantes en elles-mêmes. Une lieue après le *sémaphore* n° 3, vous arrivez devant le *sémaphore* n° 2, en tout semblable au précédent. Vous êtes alors à une lieue et demie de Saint-Louis que vous apercevez de loin par le travers de la pointe de Chameaux qui, s'avancant sur le fleuve, semble ne faire qu'un avec la ville de Saint-Louis, dont elle est éloignée d'une demi-lieue.

Avant d'aller plus loin, jetons un regard sur la rive gauche. Cette côte est infiniment plus agréable que l'autre : son sol est couvert de verdure, de grands arbres dont la variété produit un très bel effet. Depuis la barre jusqu'au *sémaphore* n° 3, toute la rive gauche appartient à la terre ferme et forme une portion du Cayor, dont un des villages principaux est Gandhiol, qui se trouve à deux lieues au nord-est du poste de la barre. Il se divise en trois groupes de cases commandés par un représentant du demel, portant le titre de *montel*. Ce village fait un grand commerce avec Saint-Louis. Il fournit des arachides

en abondance, du mil, des peaux de bœuf et du sel pour la traite de Galam. Depuis près de dix ans, Gandhiol représente un vrai port de commerce. Les traitants ont toujours des navires mouillés devant le village. A terre, on a construit grand nombre de cases servant de magasins pour les marchandises. Dans le village même, on trouve des boutiques où l'on vend toute sorte de denrées d'Europe : ce village fournit le vin de palme aux habitants de Saint-Louis.

Je ne puis aller plus loin sans dire un mot sur les salines de Gandhiol. Aux environs de Gandhiol se trouvent des marais salants qui n'ont de communication directe ni avec la mer ni avec le fleuve ; ils sont séparés du Sénégal d'un quart de lieue par une chaîne de dunes que les eaux du fleuve et celles de la mer ne peuvent jamais atteindre. Ces salines rapportent au demel un revenu assez considérable, chaque traitant étant obligé de payer un droit ou coutume.

En continuant votre route au nord, vous arrivez devant l'île de Babaguey, une des plus élevées au-dessus du niveau du fleuve et la moins sujette aux inondations ; elle est très susceptible de culture ; elle appartient à la France depuis le mois de novembre 1799. Cette acquisition est due au général Blanchot, gouverneur du Sénégal. Cette île rappelle des souvenirs si glorieux à la mémoire du général Blanchot, qu'il nous semble opportun d'en dire un

mot en passant. En 1799, la garnison de la colonie était réduite à trente hommes ; dans le mois d'avril de la même année, on fit passer au Sénégal cent hommes de couleur des Antilles. Avec une garnison aussi faible et le secours des habitants de Saint-Louis, le général Blanchot repoussa l'attaque des Anglais dans la nuit du 4 au 5 janvier 1801. Le général avait établi un poste à Babagüey, vis-à-vis duquel était alors la barre. Les canons étaient braqués sur l'entrée de la barre et faisaient couler toutes les chaloupes anglaises qui en tentaient l'entrée. Les moyens de défense étaient concentrés à Saint-Louis et l'entrée du fleuve était protégée au sud, à l'ouest et au nord, par vingt-quatre pièces de canon. On avait établi une batterie au village de Guette-ou-Ndar, une autre à l'île de Sor, et placé des pièces de canon sur les dunes, vis-à-vis des passages que les changements de la barre pouvaient ouvrir.

On voit encore la batterie de Babagüey au fond de la rivière, quand la marée est basse. La muraille qui bordait la batterie y est en partie debout ; l'obusier est à la même place, les canons sont renversés.

Plusieurs familles de Saint-Louis ont des habitations à Babagüey. La plus remarquable est celle de M. Leautier Auguste, entourée d'un bosquet de cocotiers, ayant un beau jardin et une maison bâtie en octogone.

Des habitants de Cayor, persécutés par le demel,

sont venus depuis quelques années s'installer dans cette île, sous la protection de la France ; ils y forment aujourd'hui un village et y cultivent la terre.

A l'est de Babaguey, et sur la même parallèle, se trouve l'île de Safal, cultivée aussi par des habitants de Saint-Louis ; un peu au nord-est, celle de Guéber. Ces deux îles ont été acquises à la France par le général Blanchot.

Continuant la même route, on passe devant la pointe de Chameaux : c'est une langue de sable du désert (rive droite) qui s'avance dans le fleuve et qui est couverte de verdure.

Enfin on arrive à Saint-Louis, et l'on débarque où l'on veut, car les deux branches du fleuve sont navigables à l'est et à l'ouest ; cependant le plus grand nombre des grands navires prend son mouillage du côté est.

Guette-on-Ndar.

Avant de parler de Saint-Louis, je vais donner une idée des rives qui l'entourent, c'est-à-dire du désert et de l'île de Sor.

Dans le désert ou terre de Barbarie, en face de Saint-Louis, est un village considérable nommé *Guette-on-Ndar*, qui signifie, parc de Saint-Louis, parce que les Maures arrivent par là avec leurs chameaux et leurs ânes. Le village est placé sur une dune de sable, la batterie et la poudrière sont au milieu. Ce village

appartient à la France , et le chef est nommé par le gouvernement du Sénégal. Il porte le titre d'Alkâti, ayant un chapeau de général avec un sabre. Ce village, qui ne s'occupe que de la pêche sur la mer et sur le fleuve, fournit du poisson à Saint-Louis. Ils se servent de pirogues pour ce travail. Au reste, ce genre d'embarcation est le seul qui puisse résister aux brisants de la mer sur ces parages. Les pirogues sont de petits bâtiments faits d'une seule pièce et d'un tronc d'arbre creusé. Il y en a depuis 10 jusqu'à 30 pieds de longueur, sur une largeur de 2 ou 3 et 4 pieds, ayant une profondeur proportionnée. Celles de Guette-ou-Ndar sont de la dimension moyenne. Celles de Rufisque contiennent quelquefois trente personnes; elles servent à porter des bœufs à Gorée. Les pirogues de Dakar sont comme celles de Guette-ou-Ndar. Elles sont toutes terminées en pointe par les deux bouts pour briser les lames. Il n'y a point, dans tout le rivage du Sénégal, d'arbres propices pour faire des pirogues; tous les Sénégalais qui en font usage les vont acheter chez les Sérères. On en construit dans toutes les forêts de Rufisque, de Somone, derrière le cap Rouge, de Joal, du Lawourne. Les Sérères vont choisir dans l'intérieur des forêts les plus beaux fromagers. Ils les abattent et les ébauchent à l'extérieur, puis s'aidant les uns les autres, ils les roulent jusque sur les bords de l'eau. Ils se prêtent volontiers secours dans cette circonstance, parce que

le propriétaire les régale de bon kouskou pendant les jours qu'ils roulent cette énorme pièce de bois ; les femmes les chantent et le tamtam les anime. Arrivés sur le rivage, le propriétaire s'occupe lui-même avec ses esclaves de creuser la pirogue à coups de hache. Enfin, quand elle est terminée, il la brûle pour empêcher le bois de se fendre et de se déjeter. Les gens de Guette ou-Ndar, allant acheter leurs pirogues chez les Sérères, s'embarquent dedans et côtoient jusqu'à Gorée ; là, ordinairement, ils s'arrangent avec quelques capitaines de navire pour les leur transporter jusqu'à la barre du Sénégal. Arrivés à la barre, la fête commence, ils les arment d'une ou de deux voiles, si le vent est favorable ; dans le cas contraire, ils prennent leurs pagaies ; c'est à qui arrivera le premier au village. Chaque pirogue a son tamtam et les chansons retentissent dans l'air.

Ces pirogues marchent supérieurement. Du côté de Dakar, en allant au sud, les piroguiers rament assis avec des pagaies en forme de cuillère ; à Guette-ou-Ndar, ils ont des avirons courts et rament debout au fond de la pirogue. Un timonier est toujours assis derrière, gouvernant avec sa pagaie. Les voyageurs sont assis dans le fond, sur des traverses qui servent de bancs. Ils y ajoutent un bastingage qui est cousu avec de la paille, et goudronné de bouse de bœuf. On est plus en sûreté qu'on ne le pense sur ces pirogues ; à moins que le temps ne soit très mauvais, on n'a

d'autre risque que de se mouiller. Si par malheur la pirogue renverse, ces excellents nageurs la relèvent aussitôt et replacent les voyageurs, ayant soin de la retenir jusqu'à ce que l'un d'eux l'ait entièrement vidée. C'est par le moyen de ces pirogues que l'on communique à Saint-Louis avec les navires d'Europe mouillés en rade de Guette-ou-Ndar. Les noirs vont chercher les dépêches et emmènent les passagers qui veulent descendre.

On croirait, à voir le sable mouvant du désert, qu'il est impropre à la culture. Quelques expériences faites à Guette-ou-Ndar ont prouvé le contraire. J'ai déjà cité le jardin du capitaine stationnaire de la barre. Depuis l'année 1848, quelques familles de Saint-Louis ont obtenu du gouvernement du Sénégal l'autorisation d'installer des cases sur le sable du désert, en face de Saint-Louis, pour y aller changer d'air dans la mauvaise saison. Leur exemple fut imité, petit à petit il s'y est formé un petit village sous le nom de *Ndar-Toute*, qui signifie petit Saint-Louis. Le gouvernement vient d'y construire un hôpital où les malades vont, en convalescence, respirer l'air frais de la mer. La supérieure des sœurs de cet établissement, sœur Stéphanie, y a construit un jardin qui lui fournit des légumes pendant toute l'année. Le chef de Ndar-Toute avait planté, en 1852, dans tout son enclos, des melons, des citrouilles, des patates, qui réussirent à merveille. Il fut un temps

qu'il vendait ses melons 5 francs la pièce. Il suffit de bien clore son terrain pour le garantir des brises du nord qui brûlent les plantations. On a de l'eau douce partout où l'on creuse, pour arroser abondamment. Quand celle du fleuve devient douce, on comble les puits, parce que leur eau devient alors saumâtre.

Ile de Sor.

L'île de Sor est en face de Saint-Louis du côté est; elle a environ 3600 mètres de longueur et 230 de largeur; elle appartient à la France. Le terrain, quoique sablonneux, est d'une grande fertilité. Toute l'île est très boisée. Dans l'intérieur on trouve, entre autres arbres, des gommiers blancs, et surtout d'énormes baobabs, ces géants de la végétation. Je ne saurais assurer que ceux qu'Adanson visita en 1749 soient encore en vie, mais j'en ai vu cinq ou six qui portent des noms très anciens gravés sur leurs troncs; je dis très anciens, parce qu'ils sont devenus, par la croissance des arbres, tout à fait illisibles. Près du village de Sor, sur les bords de la branche ou *marigot* de Guigou, j'ai pu lire le nom de M. Dard 1816, et des initiales 1813 C. D., avec quelques chiffres qui sembleraient marquer 1750 ou 1757, sur les troncs des baobabs. Le village est situé près du *marigot*, qui est bordé de palétuviers ou mangliers. Le terrain est semé de mil, de blés de Turquie, de patates, de citrouilles et de haricots. Le chef du village est

nommé par le gouverneur du Sénégal, comme celui de Guette-ou-Ndar, et porte le même costume en grande tenue.

Le côté ouest de l'île, c'est-à-dire en face de Saint-Louis, est cultivé par les habitants de cette ville. On y trouve des jardins magnifiques et très bien tenus; entre autres, le jardin de l'infanterie de marine, qui suffit pour fournir toute sorte de légumes pendant toute l'année au bataillon; le jardin Goyaux, le jardin Héricé et le jardin Marie.

Depuis la liberté des esclaves, des bamboras libérés s'y sont installés et y font croître des légumes de France et d'Afrique.

On trouve à Sor, un blockaus pour protéger l'île dans les temps de guerre; le cimetière de Saint-Louis et la boucherie.

Toutes les îles dont j'ai parlé, depuis la barre, font partie de la province du Walo, aussi bien que Saint-Louis.

Notice historique sur la colonie du Sénégal.

Avant de parler des mœurs et usages du Sénégal, je crois qu'il est à propos de donner auparavant quelques détails sur la fondation de cette colonie.

Il n'entre pas dans mon plan de discuter des questions de découverte; cependant je vois avec peine différents auteurs modernes enlever aux Portugais l'honneur

d'avoir découvert le Sénégal, et l'attribuer aux habitants de Dieppe, en 1364. Nous savons que la plupart des expéditions françaises étaient faites par des navires du port de Dieppe et des côtes de Normandie; mais il ne faut pas oublier que les Français et les Anglais trouvaient partout, sur ces côtes, les Espagnols et les Portugais établis et installés, y possédant des comptoirs bâtis et ayant donné des noms à tous leurs postes, ainsi qu'aux rivières, aux caps, aux montagnes, et que ces noms sont restés jusqu'à nos jours, malgré les changements de domination. Il ne faut pas oublier non plus que les Français et les Anglais unissaient ensemble leurs forces pour combattre les Portugais, leurs ennemis communs.

Les traditions même de tous les peuples du Sénégal confirment ce que j'avance ici. Dans tous les royaumes du Sénégal, non seulement sur les côtes maritimes mais même dans l'intérieur, on donne au pays des blancs, soit que ceux-ci viennent de France ou d'Angleterre, ou même de l'Amérique, le nom de *tugal*, qui se prononce *tougal*; or, n'est-il pas évident que c'est le mot de Portugal dont ils ont retranché la première syllabe, suivant l'habitude du pays, dont les peuples évitent autant que possible les mots de trois syllabes? Les blancs eux-mêmes, de quelque nation qu'ils puissent être, sont appelés *toubab*; ce mot n'est que la corruption du mot *tougal*; c'est comme s'ils disaient le pays de Por-tougal et les

hommes por-toubab. L'article de position, d'après les règles de la langue woloffe, étant *be*, il eût fallu dire *tougal-be*, le *blanc*; ils ont trouvé plus doux d'en former le mot *toubab*, en retranchant l'*'l* et changeant le *b* en *g*.

Ce ne fut qu'en 1717, lors de la reconstitution de la Compagnie de commerce du Sénégal, sous le titre de Compagnie des Indes et du Sénégal, que l'on pensa à publier tout ce que les expéditions successives faites par les Français, dans l'intérêt de leur commerce, avaient pu apprendre, sur les côtes d'Afrique. Le P. Labat, de l'ordre des Frères Prêcheurs, fut chargé du travail, et M. Brüe, le dernier et le plus habile des directeurs de la Compagnie, lui remit tout ce qu'il avait écrit et lui donna de vive voix toutes les notions que sa mémoire lui fournissait. Il est à remarquer que les titres les plus anciens que fournissaient les archives étaient de 1626; mais la tradition et l'existence même de la Compagnie faisaient présumer que les Français avaient fait un grand nombre de voyages dans ces contrées avant cette époque. C'était tout ce qu'on pouvait dire; mais le P. Labat ne s'arrêta pas là : il affirma que dès le mois de novembre 1364, les Dieppois avaient fréquenté et visité les côtes de l'Afrique occidentale, et avaient établi leur commerce à Rufisque, à Portudal, à Joal, et jusqu'au delà de l'embouchure de la rivière de Sierra-Leone. Il oubliait sans doute que les noms mêmes qu'il citait

étaient tous portugais et démentaient son assertion, puisque ces endroits s'appelaient, avant les Portugais, des noms de Tangueth au lieu de Rufisque, Sâli au lieu de Portudal, et Fasséna au lieu de Joal, etc., et que les Portugais ne revinrent pas dans ces comptoirs après les Français.

La découverte du Sénégal est donc due à Denis Fernandez, en 1446. C'est le premier Européen qui passa l'embouchure de Sénégal et lui donna ce nom : nom facile à expliquer, quand on connaît la langue woloffe, car il l'appelle *Sanaga* ou *Sénégal*. Il me paraît évident qu'il dut demander au premier piroguier qu'il rencontra le nom du fleuve; celui-ci crut qu'il demandait le nom de sa pirogue, et lui répondit : *Samagal* (mon bateau), ou bien *Soumougal* (nos bateaux), et qu'il crut entendre *Sanaga* pour *Samagal*, ou *Sénégal* pour *Soumougal*.

En 1447, Lancelot vint aussi chercher des découvertes sur ces mêmes parages : il trouva une rivière qu'on appelait, dit-il, *Ovidech*, et à laquelle il donna le nom de *Séntga* ou de *Sénégal*. J'ajouterai encore ici une réflexion toute naturelle : il trouva sur le rivage des hommes auxquels il dut demander le nom de la rivière; ceux-ci comprirent parfaitement qu'il s'agissait du fleuve, et lui dirent : *Vi-dekh* (cette rivière); notre voyageur crut que *Videch* en était réellement le nom, et s'il l'a nommée Sénégal, c'est qu'il y a eu un malentendu semblable à celui de Denis

Fernandez. Tels sont les deux premiers navigateurs que nous connaissons avoir découvert le Sénégal, le Cap-Vert et l'île de Gorée.

Avant donc l'année 1626, on ne peut trouver nulle part de preuves que les Français se soient établis sur les côtes de Sénégal et de la Gambie. C'est vers cette époque seule que nous les voyons établis à l'embouchure du Sénégal.

La direction du commerce était alors entre les mains d'une Compagnie de Rouen, qui continua d'en jouir jusqu'en 1664. Mais, par l'autorité du roi, elle fut obligée d'abandonner et de vendre ses droits pour la somme de 150,000 livres à la nouvelle Compagnie qui prit le titre de Compagnie des Indes orientales. Cette Compagnie des Indes ménagea ses intérêts, qu'en 1673, le roi l'obligea de céder ses patentes à une autre Compagnie de nouvelle création pour la somme de 75,000 livres. La fortune ou la conduite manqua encore à celle-ci. Elle vendit, en 1681, ses prétentions à une autre société pour 1,010,000 livres. Le roi confirma cette troisième Compagnie par des lettres qui limitaient son commerce entre le cap Blanc et Sierra-Leone. En 1694, cette dernière Compagnie, voyant ses affaires en désordre, vendit, avec la permission du roi, dix-neuf ans qui lui restaient de son privilège, à d'Apagny, pour la somme de 300,000 livres. Dix-huit autres négociants qui s'associèrent à d'Apagny formèrent une quatrième

Compagnie sous le nom de Compagnie du Sénégal, pour laquelle ils obtinrent de nouvelles patentes. Mais, n'ayant pas plus de succès que leurs prédécesseurs, ils revendirent, en 1709, leurs droits pour la somme de 250,000 livres à une Compagnie de marchands de Rouen, en se réservant néanmoins, sous certaines conditions, la moitié du commerce. Ces conditions furent si mal observées que les marchands de Rouen furent confirmés exclusivement par le roi sous le titre de cinquième Compagnie du Sénégal. Enfin la nouvelle Compagnie des Indes ou de Mississipi, formée à Paris en 1717, acheta des marchands de Rouen, pour la somme de 1,600,000 livres, le commerce d'Afrique.

La guerre de 1744 suspendit les travaux : Delabrué prit le gouvernement de Saint-Louis, et fut remplacé à Galam par M. Aussenac, qui remplit dignement sa mission. La Compagnie eut un règne de plus de quarante ans ; elle eut à son service des hommes distingués par leurs lumières et leur zèle ; elle fit beaucoup de bien et marcha de succès en succès.

Sur les côtes ou dans l'intérieur de la concession, elle fit plusieurs établissements : Arquin et Portendik, le fort Saint-Louis et Podor, sur le Sénégal ; les forts Saint-Joseph et Saint-Pierre, au royaume de Galam et sur la Falémée ; Gorée, Joal et Albréda, sur la rivière de Gambie ; Bintam, sur la rivière des Gériges et les Bissagos. Les Anglais prirent l'île de

Saint-Louis et le Sénégal en 1758, mais en 1779 les Français y rentrèrent ; cette possession leur fut de nouveau assurée par le traité de paix conclu entre la France et l'Angleterre le 3 septembre 1783. Ce sont les dispositions de ce traité qui règlent les droits respectifs sur la côte occidentale de l'Afrique. Elles fixèrent les possessions de la France sur cette côte, depuis le cap Blanc au 19° 30' de longitude et 20° 55' 30" de latitude, jusqu'au cap Vert, situé au 19° 50' 45" de longitude et 14° 43' 45" de latitude. Elles en garantissent la propriété exclusive à la France et accordent seulement aux Anglais le droit de faire la traite de la gomme, depuis la rivière de Saint-Jean jusqu'à la baie et fort Portendik inclusivement, aux conditions qu'ils ne pourront former sur ladite rivière ni sur la côte, non plus que dans la baie de Portendik, aucun établissement permanent, de quelque nature qu'il puisse être.

Elles garantissent encore à la France l'île de Gorée, toutes les côtes entre le cap Vert et la rivière de Gambie, le comptoir d'Albréda sur cette même rivière.

Depuis la rive gauche de la rivière de Gambie, qui forme le cap Sainte-Marie, jusqu'à la rivière de Sierra-Leone, la côte n'appartient exclusivement à aucune nation ; les Français partagent avec les Anglais, les Portugais et tous les peuples commerçants, le droit de la fréquenter et de former de nouveaux

établissements sur tous les points qui ne sont pas occupés.

Aussitôt après la paix de 1783, on pensa à créer une Compagnie pour le Sénégal. Le 11 janvier 1784, le roi, par arrêt du conseil, accorda à la Compagnie de la Guyane le privilège exclusif de la traite de la gomme pour neuf années, à commencer du 1^{er} juillet 1784, jusqu'au 1^{er} juillet 1793, en indemnité de ses réclamations.

La Compagnie de la Guyane céda son privilège à plusieurs négociants qui prirent le titre de Compagnie de la gomme, par acte du 31 janvier 1785. Cet acte fut sanctionné par le gouvernement.

Par arrêt du conseil du 10 novembre 1786, le roi soumet la Compagnie à payer les dépenses coloniales fixées à 260,749 livres, et lui accorde en dédommagement la traite exclusive des nègres et la prolongation pour trois années du privilège de la gomme. Elle prit alors le nom de Compagnie du Sénégal. Enfin, le 20 janvier 1789, on étendit son privilège sur l'île de Gorée jusqu'à la rivière de Gambie et le comptoir d'Albréda. On la chargea des dépenses des divers établissements dans cette partie, qui s'élevaient à 41,412 livres. Le roi dépensait avant cette époque plus de 500,000 livres. Par cet arrangement, les frais d'administration furent considérablement réduits et fixés à 302,161 livres.

Cette Compagnie fut trop mesquinement organi-

sée; elle ne fit rien de grand; elle exista comme un marchand qui se borne aux bénéfices du jour, sans oser prendre d'essor; enfin elle fut entièrement détruite par un décret de l'Assemblée constituante, le 2 du mois de janvier 1794.

En 1801, les Anglais essayèrent de reprendre le fort de Saint Louis, mais ils furent vigoureusement repoussés par le général Blanchot, comme nous l'avons dit plus haut.

Le décret qui donnait la liberté aux noirs et la guerre générale avaient totalement anéanti le commerce d'Afrique, du moins pour les Français. Les Américains le continuèrent à leur profit. En 1794, ils avaient établi des maisons de commerce et des facteurs au Sénégal. Lors de la paix d'Amiens, en 1802, Bonaparte, par son décret de 30 floréal (20 mai), chercha à faire revivre le commerce de la France dans ces contrées. Il rétablit l'esclavage et la traite des noirs; mais la paix qu'il avait conclue ne fut pas de longue durée. Les Anglais rentrèrent de nouveau au Sénégal.

Au traité de paix du 20 novembre 1815, il fut décidé que la colonie du Sénégal rentrerait sous la domination de la France. En 1816, le gouvernement français équipa une expédition pour reprendre possession du Sénégal. Elle se composait de quatre navires, frêtés pour le transport : *la Méduse*, de quarante-quatre canons; *l'Écho*, *la Loire* et *l'Argus*. Tout le monde

connaît le trop célèbre naufrage de *la Méduse*, je n'en parlerai pas.

Le gouverneur anglais, M. Beurthonne, refusa de rendre l'île aux Français, et, après un accueil de quelques jours, il exigea que la troupe française en fût éloignée, quoique la plupart de ceux qui la composaient fussent sans armes et exténués par les longues fatigues d'un si cruel naufrage. Ils allèrent camper au cap Vert, près de Dakar. Le gouverneur français, M. Schmaltz, resta à Gorée.

Le 10 novembre 1816, le gouverneur des établissements anglais en Afrique, M. Macarty, autorisa le gouverneur français à habiter, sur la côte des anciennes possessions françaises, le lieu qui lui conviendrait le mieux. M. Schmaltz choisit l'île de Saint-Louis. On y transféra sans délai les tristes restes de ceux qui composaient l'expédition, et qui avaient échappé aux naufrages et aux maladies de Dakar. Là, tous les secours leur furent prodigués. La permission de M. Macarty, donnée au gouverneur français de résider à Saint-Louis, avec tous les Français qu'il avait amenés, n'opérait pas la remise de cette colonie et de tous les lieux qui en dépendent. Elle resta entre les mains des Anglais jusqu'au 25 janvier 1817, époque à laquelle les Français reprirent définitivement possession de leurs établissements sur la côte d'Afrique.

Description de la ville de Saint-Louis.

L'île de Saint-Louis est située au $18^{\circ} 48' 15''$ de longitude et $16^{\circ} 4' 10''$ de latitude, placée au milieu de la rivière et à près de sept lieues de la barre actuelle. Elle a 2,300 mètres de longueur du nord au sud, sur une largeur moyenne de 250 mètres. Le terrain est le même que les îles dont nous avons déjà parlé : il est sablonneux mais très propre à la culture. La ville occupe toute l'île, depuis la pointe du sud jusqu'aux promenades appelées *Pointe du nord*. Les rues sont alignées et spacieuses, les maisons sont bâties en brique et recrépies en chaux, ce qui lui donne un air de propreté continuelle. Toutes les bâtisses n'ont en général qu'un étage. On y trouve encore quelques cases à la pointe du sud et à celle du nord ; beaucoup d'habitants ont des jardins dans l'intérieur de leurs maisons.

Les principaux monuments sont : le fort, édifice ancien et bâti d'une manière irrégulière, dont le côté *est* contient une caserne, et le côté *ouest* l'hôtel du gouverneur ; le palais de justice est très élégant ; l'hôpital de la marine, vaste et aéré, est digne de remarque ; l'église est d'un beau style, il est dommage qu'elle ne soit pas voûtée ; deux magnifiques casernes du côté *ouest*, ainsi qu'une belle batterie, encadrent la place du Gouvernement. Il y a aussi une caserne

d'artillerie et une de cavalerie. A la promenade de la pointe du nord est la poudrière, devant laquelle on a bâti, très impolitiquement à mon avis, une mosquée pour les marabouts. La batterie que le général Blanchot avait construite à la pointe du sud est supprimée. Le cimetière est converti en hôpital civil; on n'y a laissé que le tombeau du général Blanchot, que l'on se propose de reporter au cimetière de Sor.

On compte à Saint-Louis environ 12,836 habitants, dont 177 Européens, 5,508 noirs libres, 477 anciens engagés à temps et 6,174 anciens esclaves à vie. On ne comprend pas, dans ce recensement, la population flottante qui se compose de toutes les nations du Sénégal, et qui peut monter à peu près à 4,000.

Il y a un préfet apostolique, un procureur général, une cour d'appel de la colonie, un tribunal de première instance, une cour d'assises, un tribunal de police correctionnelle et de simple police.

Deux écoles primaires dirigées par les Frères de Ploërmel et les Sœurs Saint-Joseph de Cluny : ces établissements sont dans un grand état de prospérité.

Les marabouts ont aussi des écoles où les enfants des deux sexes apprennent ensemble l'arabe; elles sont à peu près au nombre de douze. Il me semble qu'il serait de l'intérêt de la civilisation d'interdire ces dernières écoles et de forcer les parents d'envoyer leurs enfants aux écoles françaises, en y établissant un professeur d'arabe. En voici la raison :

les enfants élevés par les marabouts passent le plus précieux temps de leur jeunesse à n'apprendre qu'à lire le Koran, à mendier le matin, de porte en porte, la nourriture dont ils ont besoin (c'est un précepte de la religion de Mahomet); devenus grands, ils ne savent aucun métier; habitués à la mendicité, et ne recevant plus d'aumônes, ils deviennent voleurs et s'adonnent à toute sorte de vices. On viendrait à bout de les décider à envoyer leurs enfants à nos écoles, parce qu'elles sont gratuites, au lieu qu'il faut payer très cher pour ne rien apprendre chez les autres. De plus, avec l'éducation et de l'instruction, ils demanderaient bientôt le baptême, deviendraient catholiques et Français de cœur et d'âme.

Des Européens.

On peut voir ce que j'ai déjà dit des Européens, en parlant de Gorée. Les premiers chefs de chaque service du gouvernement se trouvent à Saint-Louis : ordonnateur, procureur général, chef de bataillon, directeur du génie, *idem* des ponts et chaussées, etc.

Les grands négociants habitent aussi Saint-Louis. Outre les denrées d'Europe qu'ils fournissent aux boutiquiers et aux habitants, ils fournissent aux traitants les guinées de l'Inde, pour le commerce des escales dont nous parlerons en leur lieu. Il y a aussi des Européens de diverses professions.

Des habitants.

Nous avons expliqué ce qu'on entend par habitants. 1° Ce sont les mulâtres, qui tiennent un rang honorable dans la société; ils sont tous chrétiens, de bon ton, et en général, instruits et spirituels. Comme les préjugés de couleur sont inconnus au Sénégal, ils vivent en bons concitoyens avec les Européens, et comme eux sont appelés, suivant leur mérite, à occuper des places honorables. La majeure partie des négociants français, beaucoup de marchands et d'autres Européens sont mariés légitimement avec les filles des habitants, ainsi que quelques employés de l'administration. Les unions libres ou temporaires, qui se faisaient autrefois sous le nom de mariages à la mode du pays, et dont plusieurs voyageurs ont parlé, sont tombées, du moins à Saint-Louis, dans le mépris et le déshonneur. Elles n'ont pu résister longtemps à la prédication de l'Évangile. Les familles sont aujourd'hui très bien constituées, et la moralité seule est en honneur. Nous allons donner des détails sur ces anciens usages, en dépeignant les progrès de la religion sous les divers préfets apostoliques.

Tous les habitants sont traitants, c'est-à-dire qu'ils font le commerce de la gomme, dans le fleuve, avec les Maures du désert. Je n'en dirai ici que peu de chose, me réservant de le développer ailleurs.

Les escales où ils se réunissent avec leurs navires

sont réduites à trois points : l'escale de Darmenkours, celle de Trazas ou du désert, non loin de Richard-Tol, et celle de Braknas ou du Coq, près de Podor. Autrefois cette traite était comme une source intarissable où les habitants puisaient, sans beaucoup de peine, des fortunes colossales ; les négociants européens se contentaient de leur vendre, à Saint-Louis, les guinées et autres denrées dont ils avaient besoin, et, au retour, les traitants leur vendaient les gommés. Aussi toutes les familles étaient-elles à l'aise : l'or brillait au cou, aux oreilles et aux bras de leurs femmes, de leurs filles, de leurs nombreuses servantes ; la joie et le bonheur régnaient partout. Depuis quelques années, le nombre des traitants s'est multiplié d'une manière prodigieuse ; tous, jusqu'aux marabouts, vont à la traite, et la quantité de gommés, qui enrichissait le petit nombre, ne pouvant suffire à tant de commerçants, a fait naître une malheureuse concurrence : c'est à qui fera le plus de dépenses et vendra à meilleur marché ses guinées pour accaparer ces gommés ; la plupart oublie qu'ils ont pris les guinées à crédit et qu'il faut les payer, fin de traite, en gommés ou en argent.

Les négociants guettent, pour ainsi dire, leurs démarches. Apprennent-ils que les traitants ont violé leur compromis, ils en expédient aussitôt d'autres pour eux-mêmes ; et comme ils ont eu leurs guinées de première main, ils les cèdent aux Maures à des

prix plus bas que ceux de l'habitant. Ajoutons encore que depuis quelques années les gommés sont plus rares et se vendent à bas prix en France. De là, la ruine de la majeure partie des habitants qui font de vains efforts pour se relever; comptant sur de meilleures traites, ils reportent l'année suivante et reviennent plus grevés. Le retour de la traite n'est plus un sujet de joie pour les familles, mais de chagrin et de douleur : ce sont des ventes de maisons ou de terrains par autorité de justice et des prises d'hypothèque sur ce qui leur reste. Il faut espérer que le gouvernement métropolitain, dont la sollicitude pour cette colonie est incessante, trouvera dans sa sagesse le moyen de remédier à de si grands maux.

Pour moi, je conseille à la jeunesse du pays de s'ouvrir d'autres carrières. Tous les hommes ne peuvent avoir le même état dans un même lieu. Que les arts et les métiers soient plus honorés, et que surtout on s'occupe de culture. La terre n'est jamais ingrate, elle donne à celui qui la cultive la récompense de ses labeurs.

Qu'on revienne aux cultures que l'honorable baron Roger avait si sagement entreprises dans le Walo, et la colonie revivra (1).

2^o Sont considérés comme habitants, les gourmets ou noirs baptisés, qui sont instruits et honorables

(1) Nous parlerons de ces cultures en leur lieu.

par leur bonne conduite et leur rang dans la société. Ils sont aussi traitants : leurs femmes sont appelées *signares*, et s'attirent par leurs bonnes mœurs le respect de tous les honnêtes gens. Aujourd'hui il y a peu de gourmets bien distingués, la plupart n'en méritent plus le nom et ne comptent pas parmi les habitants ; ils s'adonnent à la boisson et s'attirent le mépris. Ceux-là ne sont chrétiens que par le baptême, n'entrent à l'église que le vendredi saint pour baiser la croix, et le mercredi saint, pour recevoir les cendres qui leur portent bonheur.

3° Sont regardés comme habitants, plusieurs noirs mahométans dont les familles ont toujours été libres et ont tenu ou tiennent un rang dans la société.

Des signares.

Tout ce que j'ai dit des costumes des *signares* de Gorée peut se rapporter à celles de Saint-Louis. Ces dernières ne parlent pas si bien le français, mais elles sont plus portées à la religion que les premières. A Saint-Louis, presque toutes les mères de famille pratiquent la religion et ont renoncé depuis longtemps aux superstitions du mahométisme. Leurs occupations ordinaires sont la couture et la broderie. Les jeunes filles sont très modestes et d'un bon ton ; elles apprennent la couture, la broderie et la musique.

Des captifs libérés. ?

Cette classe d'hommes, tous mahométans, est la plus heureuse en ce moment. Comme ils avaient été exercés dès leur jeunesse par leurs maîtres aux états de charpentiers, calfats, menuisiers, forgerons, orfèvres, tisserands, laptots et traitants, et comme ils sont habitués aux travaux les plus rudes, ils continuent leurs professions, et gagnent, pour eux-mêmes en totalité, l'argent qu'ils étaient obligés de partager avec leurs maîtres. Un grand nombre d'entre eux s'étaient rachetés avant l'abolition de l'esclavage.

J'ai dit qu'ils étaient tous mahométans, et c'est ce qui les distingue de ceux de Gorée. Les habitants de Saint-Louis ont toujours cru qu'il n'était pas permis de garder en esclavage un chrétien. Aussi, dès qu'un esclave ou captif était jugé digne de recevoir le baptême, il recevait, avec ce sacrement, son acte de liberté. Tandis qu'à Gorée, les habitants, persuadés du contraire, faisaient baptiser tous les esclaves qui désiraient être chrétiens, sans aucune condition.

Des progrès obtenus sous les différents préfets apostoliques,
à Saint-Louis.

Depuis l'année 1815, où parut M. Judicelly, qui n'y fit pas un long séjour, la ville de Saint-Louis fut privée de tout secours spirituel jusqu'en 1820. A cette époque, arriva un prêtre passant et sans mission

spéciale. Ce prêtre ne descendit pas de son navire, mais on lui amena tous les enfants nés depuis cinq ans et un grand nombre d'adultes à baptiser. Il a laissé son registre à Saint-Louis. On peut juger de là que les chrétiens de Saint-Louis étaient attachés à la religion catholique, mais non qu'ils dussent avoir beaucoup d'instruction religieuse. On se transmettait par tradition les quelques prières que l'on savait; c'était tout. Au commencement de décembre 1822, le séminaire du Saint-Esprit y envoya M. l'abbé Fournier, préfet apostolique, qui y vint seul, car on ne lui avait adjoint aucun autre prêtre. En arrivant, il ne trouva ni église ni presbytère; ne comprenant point la langue, il ne pouvait se faire comprendre lui-même: telle était la situation de ce prêtre tout animé de zèle. Il commença par les baptêmes d'enfants, ensuite il choisit des interprètes pour répéter en wolof les instructions qu'il donnait en français. On voit clairement qu'un prédicateur obligé de se fier à un interprète devait être très gêné. C'est ainsi cependant qu'on prêchait à Saint-Louis et à Gorée, jusqu'à ce qu'on pût avoir des prêtres parlant la langue et que les jeunes gens, élevés dans les écoles, fussent assez instruits pour parler le français et profiter des instructions; disons mieux, jusqu'à ce que la génération fût généralement renouvelée par une éducation toute française.

Ils étaient donc chrétiens par le baptême comme

ceux de Joal, superstitieux comme les mahométans et les fétichistes. Leurs mœurs étaient à peu près les mêmes. Ces pauvres ignorants étaient plus à plaindre qu'à blâmer ; car nous avons vu ailleurs combien ils tenaient à la religion catholique, et le désir qu'ils manifestèrent à M. Bertout, lors de son naufrage, d'avoir des prêtres catholiques. Ce n'est donc pas la bonne volonté qui manquait de part et d'autre ; c'étaient des chrétiens sans instruction, dans un pays éminemment mahométan, et un seul prêtre étranger à la langue. C'est pour ce motif que l'abbé Fournier ne fait pas grand éloge des habitudes du pays. « Le 22 janvier 1823, je partis, dit-il, pour évangéliser la chrétienté de Gorée. Dans cette ville, les principes de la morale religieuse sont aussi ignorés qu'à Saint-Louis, et conséquemment les mœurs de ses habitants sont aussi corrompues. Tout le résultat de ma mission a été de baptiser beaucoup d'enfants et d'en catéchiser un plus grand nombre encore. Tout le monde est chrétien à Gorée. Mon séjour y a duré environ cinq semaines ; à ma sortie, je suis rentré dans le chef-lieu de ma préfecture, après avoir traversé le royaume du Cayor, dont le peuple est fortement attaché à la religion musulmane qu'il professe. » (Extrait des registres de l'abbé Fournier, préfet apostolique du Sénégal.)

J'ai dit qu'il n'y avait point d'église. La veille du départ de M. Fournier pour Gorée, 21 janvier 1823, était l'anniversaire de la mort de Louis XVI ; le gouverneur

avait convoqué tous les chefs de service et leurs officiers, pour assister à la messe. Où fut-elle célébrée ? Dans la cour de l'hôtel du gouvernement. Inutile de dire qu'on orna le mieux qu'on put cette chapelle improvisée, et que tous les chrétiens y assistèrent avec empressement. Continuons de consulter les registres mentionnés, nous y verrons que la cantine fut le lieu qu'on destina aux offices divins. « Le 27 mars 1823, dit-il, jour de la fête du jeudi saint, nous fabriquâmes à la cantine, lieu destiné pour le service divin, une chapelle pour y reposer le saint sacrement pendant vingt-quatre heures, suivant l'usage de l'Église. La chapelle étant très pauvre et dépourvue de linge, je fis, le dimanche précédent, un appel à la charité des fidèles pour me procurer le linge nécessaire. Toutes les *signares* de Saint-Louis ont rivalisé de générosité. Bien différentes en cela des dames blanches, parmi lesquelles pas une seule n'imita la femme veuve de l'Évangile, qui offrait au temple le denier qu'elle avait. »

L'abbé fait ensuite l'énumération des dons et conclut ainsi : « La majeure partie des objets ci-contre sont découpés à mesure que le besoin l'exige, pour franges, garnitures et nappes d'autel, pour aubes et surplis, soit pour le prêtre, soit pour les enfants de chœur. »

Il paraît qu'à force d'instances auprès de l'autorité locale, le préfet apostolique obtint enfin une salle

dans un ancien hôpital, qui fut consacré définitivement au service de la religion. C'était un grand progrès, les offices commencèrent à être célébrés convenablement. Trois anciens chantres qui, pendant le manque de prêtre, réunissaient les fidèles, pour chanter des cantiques, les jours de dimanches et fêtes, vinrent s'offrir à M. Fournier : c'étaient MM. Pierre Moussa, dont le fils est devenu prêtre et missionnaire au Sénégal depuis treize ans, Wali et Pierre Duprat. Ces vieillards avaient encore très bien conservé leurs voix.

« Le 15 août 1823 (c'est toujours M. Fournier qui parle), jour de l'Assomption de la sainte Vierge, convocation et invitation générale de tous les officiers civils et militaires à la chapelle dite succursale, ou ancien hôpital, à six heures du soir, pour assister à la procession de la Vierge, en mémoire du vœu de Louis XIII, roi de France. Le commandant de place avait fait afficher la convocation sur les lieux publics. Voici l'ordre suivi dans le cours de la procession. Le tambour-major à la tête avec ses tambours, puis la bannière portée par trois demoiselles ; à la suite de la bannière marchaient toutes les filles sur deux rangs. Après les filles, au milieu de la rue, venait une belle croix ornée, toute d'or, portée par trois demoiselles, puis suivaient les femmes qui avaient derrière elles la grande croix portée par les trois enfants de chœur ; puis immédiatement après les hommes sur deux rangs,

les chantres, le prêtre au milieu, entouré de quatre militaires en parade, et derrière lui les fonctionnaires du roi de tous grades et de toutes armes. Un piquet de cinquante hommes marchait sur les deux côtés de la procession .»

Les processions, inusitées jusqu'à ce jour au Sénégal, se font, ajoute-t-il, dans le plus grand ordre et avec la plus grande décence. Les marabouts et les mahométans, saisis d'admiration, suivaient la procession, en disant mille *bis milay*. Ils s'imaginaient que nous faisons la représentation du paradis sur la terre.

Les cérémonies extérieures attiraient beaucoup de monde à l'église. On commençait à s'y habituer ; le préfet ne tarda pas à ouvrir un catéchisme où il expliqua le mieux qu'il put la religion. « Le 11 novembre, dit-il, nous avons procédé à une cérémonie que les vétérans de Saint-Louis n'avaient jamais vue. Remarquons bien ce mot : c'est qu'en effet aucun habitant n'avait fait sa première communion. Trente personnes de l'un et de l'autre sexe, la plupart jeunes encore, ont fait leur première communion. Avant d'être admises à cet acte religieux, un des premiers devoirs du chrétien, elles ont subi une longue préparation, pendant laquelle cette portion chérie de notre mission a eu des catéchismes et des instructions réglées trois fois par semaine. Le jour désiré étant arrivé, les demoiselles et les dames habillées en blanc, les garçons en pantalons blancs et habits noirs,

tous ayant un cierge à la main, se rendirent à l'église. La cérémonie commença par le *Veni Creator*. On se rendit ensuite aux fonts baptismaux, pour donner le baptême à un des enfants qui devaient pour la première fois participer à la sainte table ; puis on célébra la messe.

» Le soir avant vêpres, on retourna aux fonts baptismaux pour y renouveler les vœux du baptême. L'abbé Fournier avait bien réussi à éclairer ces enfants sur les superstitions du mahométisme, mais leurs parents ne l'étaient pas ; il leur avait enlevé et fait quitter les *grigris*, ou talismans dont ils étaient chargés (nous expliquerons ces *grigris* en leur lieu), mais les parents les leur remirent bientôt, parce que ces *grigris* les préservaient des sorciers, des diables, des maladies de tout genre. Il lui fallut éclairer les parents à ce sujet, et c'était vraiment chose bien difficile. A force de persévérance pourtant, il réussit auprès des personnes âgées, c'est-à-dire des *signares* qui avaient dépassé l'âge de quarante ans. Au commencement du mois de janvier 1824, toute l'église étant remplie de monde, et tous portant leurs *grigris* sur le corps, comme de véritables mahométans, le préfet monta en chaire, expliqua l'inutilité de ces talismans et la supercherie des marabouts, qui abusaient de la confiance des habitants. Le discours produisit son effet. Toutes les dames vénérables de Saint-Louis quittèrent leurs *grigris*, les déposèrent

sur un grand pagne, les présentèrent au préfet apostolique et jurèrent d'y renoncer à jamais. Les vêpres étant terminées, l'abbé fit armer sa yole, le drapeau blanc de la nation flottant sur l'arrière de l'embarcation; il y monta avec ses enfants de chœur, l'un d'eux tenant la croix processionnelle en avant, en présence de toute la chrétienté, et au milieu du chant des cantiques et de l'enthousiasme public, on éleva le pagne en l'air et on le précipita au milieu du fleuve. Tous, hommes, femmes et enfants, chantaient à haute voix :

Jurons haine au respect humain,
Brisons cette idole fragile;
Sur ces débris que notre main
Élève un trône à l'Évangile.

Chrétiens, d'une vaine terreur
Serions-nous toujours la victime?
Qu'il soit banni de notre cœur
Le cruel tyran qui l'opprime!

Divin Roi, jusques au trépas
Mon cœur te restera fidèle.
Puisse la croix, guidant mes pas,
Me voir vivre et mourir pour elle!...

Cette cérémonie, inouïe jusque-là, a laissé au Sénégal des souvenirs ineffaçables : j'ai entendu très souvent les vieilles *signares* me la raconter avec attendrissement.

Hélas ! notre digne missionnaire allait bientôt terminer sa carrière. Le désir d'aller visiter la chrétienté

de Sainte-Marie de Gambie le pressait; il l'annonça en chaire, en recommandant son voyage aux prières de ses chers chrétiens. Il s'embarqua le 13 janvier, pour se rendre en Gambie; huit jours après son arrivée dans cette localité, où il fit grand nombre de baptêmes, on le ramenait mourant à l'hôpital de Gorée. Son corps repose dans la cour du fort appelé Castel.

Il avait fait six mariages légitimes à Saint-Louis. La nouvelle de sa mort attrista tout le Sénégal. L'abbé Fournier était très aimé et regardé comme un saint. On prétend communément qu'il avait prédit sa mort du haut de la chaire. Plusieurs habitants notables ont cru qu'il avait été empoisonné en Gambie, chez les Dhiolas qu'il avait essayé de convertir.

Les mariages légitimes étaient le point le plus difficile à obtenir, et le plus essentiel pour la morale chrétienne et pour la civilisation. Il fallait baser la société sur les liens sacrés du mariage. Nous allons expliquer le genre d'union conjugale qui existait dans le pays, afin d'être mieux compris dans la suite de ce chapitre.

L'union d'un Européen avec une fille mulâtre ou noire, ou l'union d'un habitant avec une *signare*, avait un caractère de convention tout particulier. Elle n'était pas indissoluble; elle ne durait qu'autant que les parties n'avaient pas à s'en plaindre, ou que l'une n'était pas obligée de s'éloigner de l'autre pour

toujours. Si l'absence ne devait durer qu'un certain temps, la femme restée seule attendait patiemment, et sans manquer à ses devoirs, le retour de son époux. Elle n'en choisissait d'autre qu'en cas de mort ou d'assurance qu'il ne reviendrait plus. Ces unions étaient les seuls mariages connus dans la localité; on les appelait *mariages à la mode du pays*. La mariée faisait les honneurs de la maison. Les enfants prenaient le nom de leur père et succédaient à tout l'héritage que celui-ci laissait en mourant. Ou s'il ne faisait que s'éloigner pour toujours, il laissait à sa femme et à ses enfants la maison et une honnête fortune, suivant ses moyens. Inutile de dire que ces mariages, inconnus en France, ne laissaient aux enfants nés au Sénégal aucun droit aux biens qui se trouvaient en France ou ailleurs. Ce ne fut qu'en 1830, lors de la promulgation du Code civil dans la colonie, que ces enfants cessèrent d'hériter, ou n'eurent plus droit qu'à la part qui revient aux enfants naturels; cependant, par une ordonnance royale, il fut décidé que la loi n'ayant point d'effet rétroactif, les enfants issus des mariages à la mode du pays avant 1830 auraient les mêmes droits que s'ils étaient légitimes.

Nous allons maintenant expliquer quelles étaient les formalités requises pour la célébration de ces mariages; on y verra de la bonne foi de la part des habitants indigènes.

Lorsqu'un jeune homme désirait une fille en ma-

riage, il convoquait en premier lieu ses propres parents, ses amis, ses proches et les habitants notables de la ville; il leur déclarait son intention : ceux-ci se chargeaient de négocier l'affaire auprès des parents de la demoiselle; alors, sur leur consentement, il avait l'entrée de la maison pendant un temps fixé pour voir la future et faire sa connaissance, mais toujours en présence des parents de la fille. Ce temps de fréquentation honnête et convenable était fixé pour l'espace d'une, de deux, de trois et quelquefois de quatre années, suivant l'espoir qu'on pouvait avoir, de part et d'autre, d'acquérir alors une certaine fortune ou une certaine aisance. Au bout de ce terme convenu, il fallait que les parents ou les amis du futur envoyassent des habitants notables faire solennellement la demande en mariage. Les parents de la future, ainsi avertis, réunissaient aussi toute leur parenté. Un des plus respectables était chargé de la demande d'un côté, et de l'autre, un notable faisait la réponse. Le demandeur devait porter la somme de 1000 francs, dont 10 du 100 devaient être distribués aux compagnies de *signares* en l'honneur des nouveaux mariés, et le reste revenait à l'épouse. Telle était la formule de demande : « *Monsieur un tel demande, dans la voix de Dieu, mademoiselle une telle en mariage.* » On lui répondait par quelques compliments en faveur du futur et l'on accordait; on convenait du jour où l'épouse serait conduite chez son époux

et l'on s'occupait immédiatement des invitations de noces, qui devaient être aussi solennelles que possible. On passait ensuite à un contrat verbal, d'après lequel on reconnaissait ce que chacun des époux apportait : tous les parents, les proches et les amis, se piquaient d'honneur d'ajouter à la fortune de la fille. Chacun d'eux fournissait aussi sa quote part au festin des noces ; car, outre les nombreux invités, il fallait envoyer des plats aux compagnies des gourmets, des vieilles *signares* et même des *griots*, qui devaient, avec leurs chants et leurs tamtams, en chanter les louanges pendant huit jours. Ces mariages étaient réellement dispendieux, mais les habitants étaient tous très riches.

Le jour des noces étant arrivé, la nouvelle épouse était parée avec toute la pompe africaine, c'est-à-dire que ses oreilles et son cou étaient chargés d'or ; elle était vêtue de blanc, entourée de ses parents et suivie d'une multitude de domestiques toutes habillées avec luxe et ayant la tête couverte de louis d'or percés de manière à imiter un vrai casque ; suivaient ensuite tous les invités et tous les chrétiens de l'endroit. Les mahométans eux-mêmes n'y manquaient pas, dans l'espoir de recevoir quelques cadeaux.

Ainsi se mariait-on à Saint-Louis et à Gorée. Les habitants, qui n'avaient jamais connu d'autres usages, se croyaient mariés très légitimement. Il n'est donc pas étonnant que l'on n'attachât aucun déshonneur à ces

unions à la mode du pays. On appelait en langue woloffces sortes d'alliances, *mariages dans la voie de Dieu*, pour les distinguer de certains abus que des gens de peu de moralité voulaient colorer du nom de mariage, et que les habitants distinguaient fort bien, en les appelant *mariages d'amour*. C'étaient ceux qui, sans suivre les formalités ordinaires et *incognito*, cohabitaient ensemble, ou ceux qui, mariés suivant l'usage ordinaire, avaient une concubine. Les enfants issus de ces derniers liens n'héritaient point de la fortune du père, quoiqu'ils en portassent le nom. Après la promulgation du Code civil, il se trouva des successions à régler : il fallut nécessairement faire la distinction de ces deux sortes de mariages que le libertinage avait confondus sous ce nom de *mariages à la mode du pays*. Comme il n'y avait point de contrat écrit, les héritiers demandaient chacun une part égale aux successions. Le président du tribunal faisait alors venir les vieillards et les notables de la ville, qui déclaraient que monsieur un tel avait été réellement marié avec une telle suivant les usages reçus, ou ne s'y était point conformé. Dans le premier cas, les enfants partageaient également la succession ; dans le second, ils en étaient exclus.

Tant que ces mariages subsistaient dans la colonie, les pères et mères de famille ne pouvaient être admis à la participation des sacrements de l'Église. Les prêtres étaient donc obligés de travailler à légitimer

ces unions et à empêcher qu'à l'avenir on n'en contractât de semblables. Quelle peine en effet devait ressentir le pasteur de la paroisse, lorsqu'ayant catéchisé et préparé à la première communion les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, il voyait tout à coup passer sous sa fenêtre, alors même que ces jeunes néophytes commençaient à prendre un peu de goût à la piété et à fréquenter les sacrements, une grande procession d'Européens et d'habitants menant en triomphe une brebis arrachée désormais à son troupeau ! Que pouvait-il dire ? Que pouvait-il faire ? Rien autre chose que d'en gémir devant Dieu, de verser des larmes amères au pied des saints autels. Ne semblerait-il pas que les prêtres et les religieuses, en élevant la jeunesse, fussent condamnés à fournir des concubines convenables aux potentats de la colonie ? Aussi ne faut-il pas demander si toute prédication sur cette matière attirait aux prêtres des murmures et des persécutions ; ce n'était qu'après beaucoup de plaintes et de cancans qu'on finissait par se taire.

D'après cet exposé, on ne sera pas étonné du petit nombre de mariages dans la colonie de Saint-Louis et Gorée.

De 1819 à 1827, il y a eu un mariage légitime. De 1828 à 1830, promulgation du Code civil, trois mariages ; en tout, quatre ; à Saint-Louis, de 1820 à 1828, douze mariages légitimes ; à Gorée, de 1831 à

1840, cinq mariages; à Saint-Louis, de 1834 à 1840, trente-deux.

Ces liaisons temporaires n'ont commencé à tomber en désuétude qu'en 1840, c'est-à-dire à dater du moment où revinrent dans la colonie les prêtres indigènes qui avaient été en France faire leur éducation. Ils eurent beaucoup à combattre, et plus que leurs prédécesseurs; mais à force de persévérance, ils ont légitimé les anciennes unions des habitants, et si bien éclairé la population, que les *mariages à la mode* ne sont plus considérés et sont devenus si rares, surtout à Saint-Louis, qu'on peut dire qu'ils n'existent plus. Tel était, du moins quand je la quittai l'année dernière, l'état où j'ai laissé la colonie.

COLLÈGE DU SÉNÉGAL.

Douloureusement impressionné à la vue d'un état si misérable, et cherchant à me rendre utile à cette pauvre colonie et surtout à cette jeunesse qui ne voyait devant elle que la misère, je pris la résolution, tout en travaillant au salut des âmes, de m'occuper à donner une éducation secondaire aux enfants des traitants, éducation purement gratuite de ma part, les habitants étant en général très gênés; mais il me fallait pour cela le concours du gouvernement pour avoir le local et la fourniture des livres nécessaires. J'attendis l'arrivée du gouverneur M. Bouët. Le 3 février 1843, il fut aperçu vis-à-vis Guette-ou-

Ndar à bord d'une frégate à vapeur ; de là il passa par Gorée et descendit à Saint-Louis le 8 février. Je ne perdis pas un instant, je me hâtai de lui parler du collège que je désirais fonder, et il me promit son concours. Dès le 16 février, je lui présentai les propositions suivantes :

1° Le collège ne nuira en rien à l'école des frères, mais l'éducation donnée par ceux-ci servira de préparation pour être reçu au collège ; nous prendrons les enfants à mesure qu'ils finiront leurs études primaires.

2° Nous avons besoin d'un local où les enfants se réunissent pour faire leurs devoirs et où nous puissions faire la classe.

3° Ne pouvant nous occuper que des classes et non de l'étude, à cause des travaux de notre ministère, il nous faut en outre un maître d'études, soit pour veiller sur les enfants et présider à leurs travaux, soit pour les conduire aux offices des dimanches et des fêtes.

M. le gouverneur en envoya aussitôt l'ordre au chef du service administratif, et c'est alors que je fus investi du double titre de proviseur de l'établissement et d'inspecteur de l'instruction publique au Sénégal et dépendances. Cette dernière lettre est conçue en ces termes :

8 février 1848.

« Par suite du départ pour la France de M. l'abbé
» Maynard, préfet apostolique du Sénégal, j'ai décidé

» que les écoles primaires des deux sexes établies dans
» la colonie seraient placées sous votre surveillance;
» je vous adresse ci-joint ampliation de l'arrêté pris
» par mon prédécesseur à la date du 23 juillet dernier,
» qui vous fera connaître les obligations qui vous sont
» imposées en cette qualité.

» Je ne doute pas, Monsieur, de toute votre sollici-
» tude en faveur de la population de cette colonie, et
» je compte sur votre zèle pour l'accomplissement
» de cette précieuse tâche.

» Agrérez, etc.

» *Le gouverneur, BOUET.* »

Dès ce moment, je m'occupai à faire augmenter le nombre des frères et des sœurs pour les classes. Je m'empressai en même temps d'aller dans toutes les familles faire connaître mes intentions de dévouement gratuit. Cependant, comme la plupart ne pouvaient se figurer ce que c'était qu'un collège, une éducation supérieure à celle des écoles, je les priai tous de se rendre à l'église paroissiale le 26 février, où je devais leur expliquer clairement les avantages incalculables que je leur offrais. Je vais citer ici ce discours dans lequel j'ai dépeint les véritables besoins du pays; il aidera peut-être à faire comprendre qu'en abolissant le collège, on a fait à la colonie, sans le vouloir, assurément, peut-être même sans s'en douter, un tort qu'il sera bien difficile de réparer.

Discours prononcé à l'église de Saint-Louis du Sénégal, à l'occasion de l'ouverture du collège, dédié à M. Bouët, gouverneur du Sénégal et dépendances. — Épître dédicatoire à M. Bouët.

C'est au régénérateur du Sénégal que j'ai cru devoir dédier ce discours. La faveur signalée que vous nous avez faite, en établissant ce collège, a été comprise par toutes les personnes éclairées du pays. Tous se sont écriés. « Cet homme veut efficacement notre bonheur; nous étions jusqu'ici sans espoir pour l'avenir, nos dettes étaient au delà de nos forces, la traite nous avait ruinés; maintenant un horizon plus beau se montre dans l'avenir de nos enfants: au moins mourrons-nous pleins de joie et d'espoir!!! »

EXORDE. — *Surge, illuminare, Jerusalem, quia venit lumen tuum et gloria Domini super te orta est :*

Levez-vous, Jérusalem, profitez de la lumière, parce que le soleil de justice est arrivé et la gloire éclate au milieu de vous. (*Isaïe.*)

Telles sont, Messieurs, les paroles que le prophète adressait aux Israélites revenus de la capitale de Babel. Ce peuple, jadis le plus florissant parmi les nations, avait été abruti par l'esclavage; à peine lui restait-il quelques souvenirs de son ancienne grandeur; il se croyait abandonné pour toujours du Seigneur, qui est cependant un père rempli de miséricorde; son temple ruiné, ses enfants vendus en servitude, ses biens disséminés, ses remparts réduits en cendre, la pauvreté extrême qui le dévorait, tout

était pour lui un sujet de tristesse et d'abattement. On ne reconnaissait plus en Israël ce peuple guerrier qui faisait trembler tous ses ennemis. Le prophète vient lui annoncer des jours plus beaux que jamais : Levez-vous, Jérusalem, profitez de la lumière, parce que le soleil de justice est arrivé, et la gloire éclate déjà au milieu de vous ! Désormais les nations de la terre vous regarderont comme leur modèle, et les chefs des peuples se formeront à vos lois. Levez-vous, regardez autour de vous, toute la terre vous admire ; vos fils... viendront de loin ; alors vous verrez et vous affluez, et votre cœur admirera et se dilatera, quand toute la multitude des navigateurs viendra s'adresser à vous, ainsi que les héros des nations. Tous viendront de Saba, vous portant de l'or et de l'encens ; ils admireront la miséricorde du Seigneur à votre égard !

A ces paroles, Messieurs, l'espérance et le courage s'enflammèrent, ils rebâtirent l'ancien palais de leurs rois, le temple et les remparts ; les lévites du sanctuaire reprirent leurs anciennes solennités.

Je puis, sans être prophète, vous adresser à juste titre les mêmes paroles. Cette terre d'Afrique, aujourd'hui si barbare et si sauvage, pardonnez l'expression, c'est un ami qui vous parle, cette partie du monde la plus inconnue et jusqu'ici la plus délaissée, a eu son temps de gloire et de prospérité. Bien des siècles avant nous, elle a produit les premières lumières du

monde ; des Pères de l'Église, dont les savants ouvrages excitent aujourd'hui encore notre admiration, ont été des Africains comme vous. Saint Augustin, le plus savant de son siècle, le fameux Tertullien, saint Cyprien, et tant d'autres, avaient le sang africain dans les veines ; c'étaient des hommes universels, toutes les sciences leur étaient familières. Après eux nos déserts furent peuplés de solitaires occupés jour et nuit à l'étude des sciences divines et humaines.

Quomodo obscuratum est aurum ; mutatus est color optimus : Comment maintenant cet or pur s'est-il changé en un vil métal ? (*Jérémie.*)

C'est Mahomet, c'est sa religion absurde et rétrograde qui a tout détruit. Le plan de ce discours ne me permet pas d'en rapporter l'histoire ; je dirai seulement qu'une religion qui s'est établie par la force, et qui promet à ses adeptes des voluptés charnelles pour récompenses, ne pouvait que s'étendre rapidement : l'état d'ignominie, de stupidité, de servitude, de corruption, dans lequel sont plongés tous les peuples soumis à la loi de Mahomet en est une démonstration évidente. Le coup de mort que le mahométisme porta au nord de l'Afrique a retenti au delà du désert, et ses disciples, les Maures, avec qui vous avez tant de communications et dont vous reconnaissez l'astuce, vous ont laissé ce beau cadeau.

J'avoue, Messieurs, que le ciel dans sa miséricorde ne vous a pas abandonnés. Dès que le Sénégal fut

découvert par les Portugais, en 1446, l'Église vous envoya des missionnaires remplis de zèle et de sciences. Alors se forma pour la première fois une petite chrétienté au Sénégal; ce furent vos aïeux. Cette chrétienté se maintint toujours par elle-même, quoique la colonie fût souvent privée de prêtres pendant plusieurs années.

Lorsqu'en 1778, un naufrage jeta le vénérable abbé Berthout sur les côtes du désert, il fut saisi par les Maures et vendu en esclavage. Mais combien fut douce sa surprise, de rencontrer dans cette cité une multitude de chrétiens fervents, qui s'assemblaient d'eux-mêmes, dans une maison particulière, pour chanter les saints offices !... Il fit beaucoup de mariages légitimes, de premières communions, etc., etc.

Comme tout marche par degrés dans les desseins de la Providence, peu à peu le nombre des chrétiens s'accrut par le moyen de l'instruction, car la religion ne civilise les hommes qu'en les éclairant. On vous envoya des religieuses pleines de dévouement et de sacrifice, les sœurs de Saint-Joseph de Cluny, qui, pour vous être utiles, abandonnèrent leurs parents et leurs pays.

Dernièrement, ne pouvant plus fonder d'espoir sur les jeunes gens abandonnés à eux-mêmes ou tenus par des mercenaires, le ciel, par un effet de sa miséricorde, vous a envoyé des religieux dont les mérites sont inappréciables, les frères de Lamennais. Je vous

prenez vous-mêmes à témoin, que la jeunesse confiée à ces vénérables frères n'est plus reconnaissable ; tout le monde se félicite de la tenue des enfants de l'un et de l'autre sexe et de leur zèle pour l'étude.

En voilà beaucoup, Messieurs ; mais la bonté de la Providence n'est pas épuisée. Il faut qu'elle s'étende au delà de votre attente, afin que personne ne puisse s'y tromper et que tous sans exception bénissent son saint nom. Elle a envoyé à la tête du gouvernement un homme que vous connaissez depuis longtemps au physique, mais dont le cœur est un fonds inépuisable de bonté et de dévouement, M. Bouët. Je pense, Messieurs, qu'on ne sera jamais obligé de vous dire, comme saint Jean aux Juifs : *Medium autem vestrum stetit quem vos nescitis* : Vous avez au milieu de vous quelqu'un que vous ne connaissez pas. Vous avez eu le temps d'apprécier pendant plusieurs années l'intérêt qu'il vous portait. Maintenant qu'il tient dans ses mains les rênes du gouvernement, il est devenu votre protecteur et votre frère. Vous reconnaîtrez bientôt en lui l'instrument de la Providence. L'an dernier, étant dans la capitale entièrement livré à l'étude des hautes sciences, et gémissant sur l'ignorance qui règne dans notre pauvre pays, la Providence nous procura la rencontre de celui dont nous parlons. Quelle consolation pour nous, d'entendre de sa bouche des projets d'amélioration pour le Sénégal, en y fondant un collège par notre entremise !

Bientôt notre départ fut arrêté, nous l'avons précédé dans la colonie ; nous l'attendions avec impatience, et voilà enfin que Dieu vient de nous rendre le sauveur de l'Afrique. Le temps est donc venu de mettre la main à l'œuvre ; le collège va s'ouvrir, écoutez seulement le but que votre digne gouverneur se propose, et vous reconnaîtrez le doigt de Dieu.

Il est de fait que ce n'est ni la couleur ni la forme extérieure qui font l'homme, mais l'âme créée à l'image de Dieu. Il est de fait encore que tous les hommes façonnés par l'instruction peuvent parvenir à faire des sujets distingués. Vos enfants qui sont aux écoles montrent de grandes dispositions intellectuelles, mais ils ne reçoivent qu'une éducation primaire ; toute leur ambition se borne à être traitants ou employés dans les différents bureaux de la colonie. Dans le premier cas, faute d'une instruction plus étendue, ils ne savent pas assez bien calculer leurs affaires, et il en résulte qu'ils se laissent tromper par d'autres plus éclairés, qui les ruinent. Dans le second cas, ils ne peuvent s'attendre tout au plus qu'à être écrivains de marine ; encore exige-t-on d'eux qu'ils répondent sur le latin. Mais je veux qu'ils parviennent à force de protection : toujours est-il, qu'il leur sera absolument impossible d'avancer plus loin ; ils resteront donc écrivains de marine!!! Et pour gagner quoi ?.. Ah ! bien peu, sans doute, si l'on vient à comparer ce peu avec les peines qu'ils se donnent !...

Dans ce collège, vos enfants recevront toute l'éducation qu'on donne en France ; j'ose même soutenir qu'ils seront plus soignés, parce que nous les instruirons par zèle, par amour et surtout avec désintéressement ; parce que nous sommes vos amis, vos parents, vos frères et les frères de vos enfants, comme ministres de Jésus-Christ.

Aujourd'hui on ne parvient à aucune place honorable sans avoir fait ses classes latines. L'éducation primaire est absolument nécessaire, elle est la base, le fondement de l'éducation ; mais après avoir établi les fondements, il reste encore à élever l'édifice. Vos enfants sortant de notre collège pourront aspirer à toutes les places honorables qu'un jeune homme peut ambitionner. Ils auront la voie ouverte pour entrer, après leur éducation :

1° A l'école de Saint-Cyr, d'où ils reviendront ici avec leurs épaulettes, pour commander dans l'infanterie de marine ; et quel est celui d'entre vous, pères et mères, qui ne sentirait son cœur battre de joie en voyant son fils officier, puis capitaine, colonel, peut-être même un jour général ?

2° Ils pourront encore choisir l'école de navigation ou de mécanisme, d'où ils sortiront bientôt après pour commander les bâtiments de guerre de la colonie. Vous le savez fort bien, Messieurs, les officiers français ne peuvent longtemps résister à la chaleur dans les postes du fleuve ou de la côte maritime ; c'est à

vous, un jour, enfants du Tropique, que cette noble tâche est réservée. Si, comme je n'en doute pas, vous vous en acquittez noblement, la Sénégambie verra un jour briller sur votre poitrine la croix des braves.

3° Avez-vous vu se former en même temps que le collège un régiment de guerriers à cheval (*les spahis sénégais*) ? c'est à vous qu'il appartient d'en être un jour les chefs.

4° Si dans le nombre il s'en trouvait qui fussent appelés de Dieu au plus sublime de tous les états, au sacerdoce, c'est à eux de maintenir, après notre mort, et le culte du Seigneur et le collège qui les a élevés.

5° En un mot, si vous avez l'aptitude et l'instruction voulues, toutes les places de la colonie vous seront ouvertes : médecine, pharmacie, magistrature, tout dépendra de votre volonté et de votre vocation.

6° Du reste, Messieurs, ne destinassiez-vous vos enfants qu'à faire la traite, ayant pour tout le moins autant d'instruction que vos concurrents, jamais ceux-ci ne pourront vous induire en erreur.

Je termine en vous annonçant que les pères de famille eux-mêmes trouveront un jour dans ces collèges une noble distraction après leurs travaux. Notre digne gouverneur nous a assuré que si le collège se compose d'ici à l'an prochain d'une cinquantaine d'élèves, il le fera approuver comme collège royal ; il y fera placer une bibliothèque, où vous pourrez de temps en temps consulter quelques auteurs. Puis

enfin, il fera venir deux professeurs de plus pour nous seconder.

PÉRORAISON. — O quel bel avenir se prépare pour le Sénégal ! Avec l'instruction vous verrez fleurir le commerce, les sciences ; les arts, la religion et surtout les bonnes mœurs. Vous verrez tomber toutes ces habitudes grossières, pour ne pas dire déshonorantes, appelées malheureusement *la mode du pays*. Vous verrez disparaître toutes ces superstitions absurdes dont une sottise et déplorable crédulité, chez la plupart des habitants, aime si souvent à s'abuser, et vous vous souviendrez de générations en générations de celui à qui, après Dieu, vous devrez un si grand bien. Les enfants de vos enfants béniront sa mémoire comme le libérateur du pays ; ils sentiront alors que de tous les moyens employés jusqu'ici pour améliorer votre sort, celui-ci est le seul solide, le seul inépuisable, le seul immortel.

Ce discours simple, à la portée des habitants, et surtout allant droit à leurs cœurs, produisit les meilleurs résultats. Dès le lendemain, tous me présentaient leurs enfants pour le collège ; je fus obligé de faire un choix. Je choisis, parmi les enfants qui avaient terminé leurs études chez les frères, les plus intelligents, parmi ceux surtout qui avaient déjà quitté les écoles primaires. J'eus un noyau de jeunes gens vraiment distingués, au nombre de trente. Dans peu de temps, il m'en vint de Gorée, et nos classes furent

misés sur un bon pied. Tous les parents étaient satisfaits.

Nos enfants firent, pendant le cours de l'année, autant de progrès qu'on pouvait raisonnablement en attendre. Tous les trois mois, M. le gouverneur Bouët venait assister à nos petits examens qu'il présidait lui-même. À la fin de l'année, pour l'encouragement des enfants, aussi bien que pour le bonheur de leurs parents, nous décidâmes, avec M. le gouverneur, de faire un examen public, avec toute la solennité possible. On dressa donc, dans la cour du collège, un théâtre richement orné et pavoisé de toutes sortes de pavillons. Le gouverneur et tous les chefs de service y assistèrent en grande tenue, ainsi que les parents. Ce fut une fête qui jamais ne s'était vue au Sénégal. Après deux jours d'examen, on procéda à une distribution de prix : la musique militaire jouait à chaque premier prix remporté.

Je terminai cette heureuse séance par le discours suivant, après lequel chaque élève suivit ses parents ivres de bonheur.

Discours pour la distribution des prix du collège du Sénégal fondé par M. le gouverneur Bouët, prononcé le 26 juillet 1843.

*Tria sunt mihi difficilia et quartum penitus ignoro :
Viam aquilæ in cælo, viam colubri super petram, viam
navis in mari et viam viri ab adolescentia sua.*

Trois choses me sont difficiles à comprendre et la

quatrième m'est entièrement inconnue : la voie de l'aigle dans l'air, la trace du serpent sur la terre, celle du navire au milieu de la mer et la voie de l'homme dans la jeunesse.

« MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

» C'est la plus noble des missions que vous êtes venu remplir dans ce pays. Il est incontestable que c'est de la bonne ou mauvaise éducation des enfants que dépendent le bonheur des cités, la tranquillité des États, la sûreté des royaumes, les douceurs de la société, les délices et les charmes de la vie, et ce qui est encore plus intéressant, le règne glorieux de la religion et de la morale chrétienne.

» Dans votre bon cœur, vous avez pensé que les enfants de ce pays étaient susceptibles de bonnes instructions, et dans votre sagesse vous avez fondé ce collège afin de changer et renouveler la génération. Ces enfants, grâce à vous, deviendront un jour l'honneur de leurs mères, la joie de leurs pères, l'ornement de leurs familles, l'édification de l'Église. Il est juste d'appliquer à votre cœur les paroles de mon texte.

» 1° Le jeune homme instruit s'élève comme l'aigle (*viam aquilæ in cælo*) au-dessus de la terre, son intelligence est supérieure à celle des mortels. Il s'élève dans les airs pour considérer le cours des astres, prédire leurs révolutions périodiques et diurnes. Il exa-

mine les causes et les effets de la sphère céleste. La considération des secrets de la nature élève son âme vers un être nécessaire, dont la puissance infinie a créé toutes choses ; enfin, rentrant en lui-même, il reconnaît que cette sublime intelligence dont il est doué est un souffle et une image de la divinité. Il lui rend les hommages et l'adore comme son créateur et son maître. 2° *Viam colubri super terram* : s'il redescend sur la terre, la lumière de la science lui sert d'expérience ; elle lui montre toutes les difficultés, l'avertit des moyens à prendre pour réussir dans ses projets, vivre en bon citoyen dans la société, se rendre utile à sa patrie et à sa famille. 3° *Viam navis in mari* : voyez-vous ce vaisseau qui vogue à pleines voiles sur la plaine liquide ? voyez comme il brave les flots d'un océan furieux ! Telle est l'image de l'homme instruit. Un jugement sain et droit préside à ses actions, il prévoit les contrariétés, les attend avec calme ; il n'est pas obligé de se repentir d'une action passée, il a tout prévu ; et s'il agit c'est que son devoir, sa conscience et la religion le lui commandent. Ainsi, mes enfants, tels sont les avantages inappréciables de l'instruction ; par elle vous recouvrez en partie les prérogatives dont Dieu nous avait doués avant la chute de l'homme. Nés avec le péché originel, nous traînons après nous l'ignorance et les ténèbres ; avec l'instruction le voile se déchire, nos regards s'étendent à un autre horizon ; tout ce que l'homme peut

comprendre nous est familier ; tout notre globe nous est manifesté ; nous en connaissons tous les habitants, et les productions de chaque contrée. Les entrailles même de la terre nous sont familières.

» C'est à vous, M. le gouverneur, que sont dus tous ces avantages. C'est vous qui réjouissez aujourd'hui tous les cœurs. A vous seul gloire et honneur, digne instrument de la Providence ; recevez la reconnaissance de tout le Sénégal, et que le ciel, témoin de vos actions, répande sur votre tête ses bénédictions les plus abondantes.

» Pour vous, pères et mères, qui nous avez confié vos enfants durant le cours de cette année, vous avez vu par vous-mêmes leurs progrès ; venez les couronner, venez applaudir à leurs succès : vos cœurs vont palpiter de joie, vous les embrasserez tendrement et leur bonheur fera le vôtre. Mais ensuite cette tendre jeunesse vous sera rendue. Nous avons fait ce que nous avons pu, pour les former à la science et à la vertu ; les vacances arrivent, ils ont besoin de repos ; c'est à vous de conserver pendant ce temps les principes que nous avons semés dans leurs cœurs.

» Recevez les donc avec leurs palmes et leurs couronnes, et veillez nous les rendre au 1^{er} novembre, heureux et contents. Venez, chers enfants, recevoir le juste tribut de vos travaux. »

Dès la rentrée des vacances, au commencement de

la seconde année, un voyage était commandé par le ministère de la marine, dans l'intérieur du Sénégal. M. Huart, pharmacien de la marine, M. Raffenel et Potin Paterson, devaient être à la tête de l'entreprise. M. le gouverneur Bouët jeta les yeux sur nos élèves du collège pour en choisir trois qui seraient destinés aux découvertes des royaumes de l'intérieur. Je présentai les trois suivants : Ferdinand Gérardot, Edmont Lejuge et Honoré Lamotte. Quoique MM. Huart et Raffenel aient fait des relations qui ne laissent rien à désirer, je n'ai pas cru devoir taire ici la relation de mes jeunes élèves, afin de prouver clairement que si le gouvernement donnait des encouragements, on pourrait former facilement dans le pays des jeunes gens qui rendraient à la science et au commerce des services éminents. C'est dans cette vue que, pendant quelques années, je n'ai cessé d'envoyer des documents à la Société de géographie, soit pour me rendre utile à la science, soit pour donner l'exemple à mes élèves. J'adressai cette relation de voyage à M. Bouët, en y joignant les lettres même de mes élèves et les encouragements que je recevais de la Société de géographie. On verra, par leur lettre et leur rapport, les progrès qu'ils ont faits en si peu de temps dans la langue française, qui leur était tout à fait étrangère.

A M. Bouët, gouverneur du Sénégal et dépendances.

« MONSIEUR LE GOUVERNEUR,

» Le premier devoir de la religion et du cœur est la gratitude ; sans doute, je ne suis nullement capable d'égaliser la mienne à votre dévouement ; mais du moins j'emploierai toutes les forces de mon âme pour vous remercier au nom de mes compatriotes. Nos enfants sont arrivés de leur voyage de l'Afrique centrale, animés de courage et brûlants de zèle pour leur pays. Ils vous bénissent comme le représentant de la divinité pour eux ; c'est tout dire, car les enfants du Sénégal sentent plus qu'ils ne peuvent exprimer. Ils m'ont montré les notes qu'ils ont prises de leur voyage, je les ai lues avec une consolation inénarrable ; et persuadé que vous les lirez avec indulgence, je m'empresse de vous les envoyer. C'est votre œuvre, M. le gouverneur ; ce n'est encore qu'une semence, il est vrai, mais c'est une semence de bon grain, qui pourra, sous votre puissante protection, produire une abondante moisson.

» Recevant en même temps et les notes de ces enfants, et des remerciements de la Société de géographie pour celles que je lui avais adressées, et devant lui en envoyer de nouvelles, j'ai cru l'occasion favorable pour envoyer aussi le journal de mes élèves à ladite Société, afin de lui faire part, non des services nom-

breux que vous rendez sans cesse à notre pauvre pays, car ils sont connus partout, malgré les efforts de votre modestie, mais de lui montrer par nous-mêmes le bonheur et l'heureux espoir que vous avez fait naître dans tous les cœurs. La renommée a répété et répète vos éminents services : mais ne faut-il pas que ce que nous sentons intérieurement passe aussi les bornes de l'Océan, et soit connu de même de tout le monde!!!

» J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus vive reconnaissance,

» Votre tout dévoué serviteur,

» BOILAT. »

La protection dont vous m'avez environné me fait prendre la liberté de joindre ici une copie de la lettre que la Société de géographie daigne m'adresser, au sujet des notes que je lui envoyai l'an dernier par l'entremise de M. le baron Roger, et de vous faire part des bonnes intentions de M. le ministre à ce sujet.

Bulletin de la Société de géographie.

Novembre 1843.

PREMIÈRE SECTION.

Notes sur des documents relatifs à la Sénégambie, envoyées par M. l'abbé Boilat, vicaire à Saint-Louis du Sénégal, par l'entremise de M. le baron Roger.

« Le retour au Sénégal de trois jeunes prêtres africains, longtemps et soigneusement élevés en

France, avait fait concevoir de justes espérances aux amis des sciences et de la civilisation. A peine arrivés depuis une année dans leur pays natal, ils ont déjà fait voir que ces espérances ne seront pas déçues. Par leur impulsion, et sous leur surveillance, l'instruction publique reçoit au Sénégal une extension et des perfectionnements très remarquables. Les écoles primaires qui étaient en souffrance donnent les plus heureux résultats; le nombre des élèves s'est accru; ces écoles sont même fréquentées par des enfants esclaves, ce qui est un progrès tout nouveau, notamment à Gorée.

» Le zèle de ces jeunes et intéressants ecclésiastiques, leur désir de répandre la lumière parmi les indigènes leurs compatriotes, ne se sont pas arrêtés là. Avec l'appui du gouvernement, ils ont ouvert un collège dans lequel un bon nombre d'élèves se livrent à des études d'un ordre supérieur. Il est impossible de prévoir tous les bons effets que doit produire cette nouvelle institution. Les jeunes Sénégalais qui montreront le plus d'application et de capacité, venant plus tard recevoir en France un complément d'instruction, retourneront bientôt aussi dans leur pays, où ils multiplieront à leur tour les germes des améliorations intellectuelles et morales. Que n'en devrions-nous pas attendre pour les progrès de notre commerce en Afrique et pour les succès des recherches qui intéressent les sciences et surtout la géographie?...

Nous pouvons entrevoir là une pépinière de voyageurs acclimatés, parlant les langues du pays, y possédant déjà des relations de famille et toutes les ressources naturelles qui ont manqué aux courageux Européens; que les difficultés locales et souvent la mort ont arrêtés dans ces périlleuses entreprises.

» Tant de devoirs, tant de travaux, n'empêchent pas que nos trois ecclésiastiques africains ne se livrent à des études propres à mieux faire connaître leur pays; et ne recueillent des documents qu'ils se proposent de communiquer successivement à notre Société. L'un d'eux, M. l'abbé Fridoil, curé de Gorée, m'écrit qu'il me prépare des notes relatives aux pen-plates de la côte au delà du cap Vert; j'espère les recevoir bientôt.

» D'un autre côté, M. l'abbé Boilat, vicaire à Saint-Louis, vient de nous envoyer; à M. Jomard et à moi, de nombreux documents que, d'après ses intentions, je dépose sur le bureau de la Société de géographie, et dont je crois devoir donner une désignation sommaire. Vous remarquerez; messieurs; que ce n'est pas seulement de la part de M. Boilat une preuve de dévouement, mais que son envoi révèle beaucoup d'intelligence, de discernement, et un goût éclairé pour l'étude des langues et de l'ethnographie.

» La collection qui vous est offerte par M. l'abbé Boilat se compose de cinq cahiers reliés et assez volumineux.

» Le premier a pour titre : *Mœurs et coutumes des Maures du Sénégal*. C'est un petit recueil d'histoires, d'anecdotes et de fables, écrites dans le dialogue vulgaire des Maures du pays. Vous ne pouvez manquer d'y attacher de l'importance. Depuis longtemps les orientalistes désiraient avoir à leur disposition des textes soignés et authentiques, afin de bien connaître les variations qu'a éprouvées l'arabe dans le dialecte parlé sur les bords du Sénégal. Le gouvernement a envoyé dans le pays, sans résultats satisfaisants, des interprètes européens pour se livrer à ces recherches. Les textes transmis par M. Boilat pourront être utilement comparés à ceux qui proviennent journellement de l'Algérie.

» Les deuxième et troisième cahiers contiennent des *notes en langue des Maures du Sénégal* ; c'est un recueil de textes beaucoup plus nombreux que le premier.

» Le quatrième cahier renferme les *prières publiques des mahométans de la Sénégambie*. Ce doit être encore un sujet précieux. A la suite des prières, se trouvent quelques pages écrites, en arabe, par un *tulibu* ou élève de marabout, avec l'encre dont on se sert dans le pays. Enfin, ce cahier est orné de dessins faits par M. Boilat lui-même, avec une fidélité et une naïveté remarquables. Les costumes, la pose, la physionomie des personnages, des marabouts notamment, sont d'une vérité frappante.

» Le cinquième cahier est une *espèce d'album in-4*,

plus intéressant peut-être encore que les précédents. Il commence par deux portraits, l'un au crayon, l'autre à la plume, de Dhiàdhiaca et de Amadi-Golock, les deux marabouts qui ont principalement fourni des documents à M. Boilat. Ces portraits sont si curieux, ils reproduisent avec tant de naturel les types des deux races différentes de noirs, et la physionomie des individus, qu'il serait à désirer que la lithographie pût en orner notre bulletin (1). Viennent ensuite plusieurs *grigris* ou talismans originaux que l'abbé a confisqués, suivant sa naïve expression, à des signares qui jusqu'alors ne s'étaient fait aucun scrupule d'allier avec les croyances du christianisme les superstitions locales du mahométisme. Ces *grigris* avaient pour objet, les uns d'assurer des chances toujours heureuses dans le commerce; les autres, de préserver de la mort ou des sorciers; d'autres encore, d'attirer toutes sortes de maux sur les ennemis de ceux qui les portaient. L'un d'eux est annoté comme ayant coûté le prix d'un esclave. On peut juger par là combien sont grandes d'un côté la fourberie et de l'autre la crédulité. Outre les textes écrits par des indigènes (lettres d'affaires ou d'amitié), on voit encore dans ce cahier des figures cabalistiques, divers dessins et des espèces de vignettes ou d'ornements tracés en plusieurs couleurs par des marabouts. Il contient aussi des fables écrites

(1) Ces conclusions sont adoptées.

en *oualof*; et recueillies à Gorée et sur la rivière de la Gambie. Enfin, il s'y trouve joint un manuscrit qui paraît ancien, et qui est d'une fort belle écriture; en caractères arabes, d'encre noire et rouge.

» Vous jugerez sans doute convenable, messieurs, de recommander ces curieux documents à l'examen d'un des savants orientalistes qui font partie de la Société de géographie. Il vous paraîtra juste aussi d'adresser à M. l'abbé Boilat des remerciements et des encouragements. »

Monsieur le baron Roger.

Paris, 17 janvier 1844.

« Mon cher abbé; je vous ai écrit déjà qu'un voyage que j'ai fait en Italie a retardé la présentation à la Société de géographie des documents que vous m'avez adressés pour elle. Depuis mon retour, j'ai rempli ce devoir, et la Société a accueilli votre envoi avec beaucoup de satisfaction. Elle a décidé qu'une lettre de remerciement et d'encouragement vous serait écrite par le président de la commission centrale; je vous transmets avec grand plaisir cette lettre, et j'y joins de grand cœur mes propres félicitations et remerciements. Une petite note que j'ai lue à cette occasion à la séance de la Société de géographie va être imprimée dans le prochain numéro du Bulletin; je vous enverrai un exemplaire. J'ai cru en même temps de-

voir remettre une copie de cette notice à M. le ministre de la marine, afin qu'il pût apprécier les services que vous vous efforcez de rendre à la Société et les justes éloges qui vous ont été donnés par la Société de géographie. De la réponse du ministre, j'extrais le passage suivant : « C'est pour moi une grande » satisfaction de voir qu'outre les précieux effets que » la colonie doit ressentir de l'influence de ces jeunes » prêtres sur l'esprit moral et religieux de leurs compatriotes, la science aussi trouve en eux des disciples laborieux et éclairés; ma sollicitude ne saurait » leur manquer; je mettrai un intérêt particulier à » récompenser leurs efforts; et recevrai avec un véritable plaisir les communications que vous auriez » à me faire, en vue de favoriser l'extension d'une » œuvre si éminemment favorable aux progrès de la » civilisation dans la Sénégambie. »

» Soyez assuré, mon cher ami, que je ne négligerai aucune occasion de faire valoir vos travaux et vos services; adressez-vous donc à moi en toute confiance; continuez vos recherches et soutenez la réputation scientifique que vous avez déjà méritée. Si vous continuez à vous occuper des langues du pays; voici sur quels objets nous désirons surtout que se portent vos recherches : recueillez des documents et des textes originaux écrits en caractères arabes vulgaires sur les langues woloffes; poulle; mandingue; bambara, etc.; etc. Il n'est pas nécessaire que ces

textes soient trop volumineux, mais il importerait qu'ils fussent écrits de la main même des marabouts appartenant à ce pays, ou connaissant bien ces langues. Des itinéraires de voyageurs indigènes dans l'intérieur du pays, avec les noms des localités écrits en caractères arabes, seraient également très bien reçus ici. Du reste, tout ce que vous nous enverrez fera grand plaisir, j'en serai très reconnaissant, et je m'arrangerai pour qu'un légitime honneur vous en revienne. Je vous souhaite, à tous trois, mes bons amis, beaucoup de succès dans vos travaux et autant de satisfaction qu'en méritent des hommes honnêtes, que peuvent s'en ménager des hommes sages, laborieux, modérés et résignés.

» Votre bien affectionné et tout dévoué,

» **Baron ROGER.** »

Société de géographie.

Paris, 12 janvier 1844.

« **MONSIEUR,**

» La Société de géographie a reçu avec reconnaissance les documents qui lui ont été remis de votre part, le 5 de ce mois, par M. le baron Roger, ancien gouverneur du Sénégal; ces différents cahiers, écrits dans la langue des Maures du pays, seront soigneusement examinés par les savants qui s'occupent de ces sortes d'idiomes, et nous pouvons déjà recon-

naître, par les explications jointes à votre envoi, qu'il doit renfermer d'intéressants détails sur les mœurs, les usages, la religion des peuples de la Sénégambie.

» Les dessins, que vous avez joints à une partie de ces documents aident à rendre plus sensibles les pratiques, les instruments, les costumes différents des nôtres, et l'on peut s'en rendre compte avec plus de précision quand les yeux et l'esprit sont également frappés. Les notions que vous voulez bien nous transmettre ont encore plus de prix, depuis les développements qu'ont acquis nos possessions africaines. Ils nous importe de connaître les affinités qu'ont entre eux les peuples de ces vastes contrées, les nuances qui les distinguent, ou les différences plus ou moins tranchées qui les caractérisent. Chaque nouveau document répand un plus grand jour sur ces affiliations et sur cette diversité d'origine, et de semblables recherches tendent à faciliter nos rapports avec les différentes branches des nations qui avoisinent nos établissements.

» Vous avez, de concert avec vos dignes collègues, continué une œuvre salubre, en faisant pénétrer au milieu de vos compatriotes les principes d'éducation et d'instruction que vous étiez vous-même venu chercher en France, et nous avons appris avec une vive satisfaction les progrès que vous avez faits dans une si louable carrière. Quoique le zèle qui vous anime soit trop pur et trop fervent pour avoir besoin

d'être excité, nous aimons à joindre nos hommages à celui des hommes de bien, qui apprécient les services déjà rendus par vous et vos condisciples à la civilisation et à l'humanité.

» Veuillez bien, monsieur, continuer de vous occuper avec le même soin des moyens de nous faire mieux connaître les régions d'Afrique qui sont à votre portée, et soyez persuadé que la Société de géographie recueillera toujours avec un vif intérêt la suite de vos communications.

» Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Le président de la commission centrale,

» ROUX DE ROCHELLE. »

Lettre de trois jeunes Sénégalais à M. l'abbé Boilat, prêtre missionnaire apostolique, proviseur du collège du Sénégal, inspecteur de l'instruction publique du Sénégal et dépendances.

Saint-Louis, le 25 mars 1844.

« NOTRE CHER PÈRE,

» Nous nous faisons un devoir de vous adresser les notes de notre voyage, comme à notre protecteur et notre père. Vous avez eu la bonté de nous recevoir dans votre établissement pour nous instruire dans la religion et dans la science; vous vous êtes donné beaucoup de peines et de fatigues pour nous procurer un avenir plus heureux. Nous avons été,

en effet, plus heureux que nos compatriotes, que la lumière de l'instruction n'a jamais éclairés, et qui ne peuvent trouver de ressources que dans une traite qui a ruiné et ruine encore aujourd'hui les familles. Vous avez fait plus encore ; vous avez jugé que nous pourrions être un jour utiles à la France, si nous étions destinés à explorer l'intérieur si inconnu de la Sénégambie ; nous confiant à votre sage direction, nous sommes mis entre vos mains ; vous nous avez recommandés à notre précieux gouverneur, cet instrument extraordinaire de la Providence ; il nous a, pour ainsi dire, adoptés pour ses enfants, nous a envoyés faire un voyage dans la partie la plus inaccessible de la Sénégambie ; nous y avons été éprouvés par le climat, la mort même nous a salués de bien près ; mais enfin, grâce au ciel, nous sommes revenus pleins de vie et de courage : pourriez-vous lire ces notes avec indulgence ; nous serons toujours satisfaits de vous prouver que nous sommes dévoués à tout ce que demandera de nous le gouvernement et le bien de notre pays (1).

» Vos enfants reconnaissants,

» Ferdinand GÉRARDOT, Honoré LAMOTTE,
» Edmond LEJUGE. »

(1) On aurait pu relever bien des petites fautes de style dans la lettre de ces enfants, mais on a voulu lui conserver sa physionomie native, afin qu'on fût mieux à même d'apprécier les progrès de ces jeunes élèves qui l'ont dictée.

Réponse de M. Boilat auxdits enfants.

Saint-Louis, le 26 mars 1844.

« MES CHERS ENFANTS,

» Ce n'est pas à moi que vous devez la reconnaissance ; je ne suis qu'un instrument dont la Providence s'est servie pour vous mettre sur le chemin du bonheur. Regardez plus haut, vous verrez un homme plus digne de votre cœur et de vos vœux, c'est le bienfaiteur de la Sénégambie, c'est le fondateur de l'établissement qui vous a élevés. N'oubliez jamais, mes enfants, le gouvernement paternel de M. Bouët, qu'il soit toujours gravé dans vos cœurs : c'est l'ange que le Seigneur a délégué dans ce pays malheureux, pour ressusciter une colonie agonisante ; que dans toutes vos prières il ait sa part. Fasse le ciel que nous le possédions longtemps, ou que du moins le bien qu'il a si solidement basé demeure éternellement dans notre pays !!

» Vous avez encore un autre père qui a partagé vos fatigues et guidé vos pas : M. Huart. Vous seriez indignes de toute estime si vous le perdiez de vue un instant. Rappelez-vous sa sollicitude paternelle. Lui et vous pouvez sentir le dévouement qu'il vous a montré en route. Accablé de fatigues, presque sur le point de mourir, ils'empessa de m'adresser une lettre pour me montrer vos bonnes qualités et son amour

pour vous trois : il me recommandait ses trois chères brebis, afin qu'elles ne fussent oubliées de personne. Je lus sa lettre avec attendrissement, je l'arrosai de mes larmes, et depuis ce temps, je crus qu'il était de mon devoir de prier toujours le ciel pour lui au sacrifice de l'Agneau sans tache. Je ne me crus pas digne de posséder seul cette lettre ; j'en fis part à des hommes plus élevés en France. J'ai lieu de croire que cette lettre, qui était si remplie d'éloges pour vous, ne contribuera pas peu à vous faire estimer des personnes qui vous seront un jour d'un grand soutien, lorsque M. Bouët vous amènera à la capitale. Je vous accompagnerai alors de mes vœux, pendant que je consacrerai mes faibles efforts à l'instruction de vos frères.

* J'ai lu avec un vif intérêt le journal de votre voyage, vous avez fait tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de vous, à raison de votre âge. Vous ne sauriez encore ni tracer par vous-mêmes ce voyage sur une carte, ni en mesurer les distances, mais ce que vous avez noté suffit pour me mettre à même de juger ce dont vous serez capables à l'avenir. Courage, mes enfants, je ne manquerai pas d'envoyer au plus tôt votre petit travail en France, à M. le baron Roger, afin qu'il puisse, lui aussi, apprécier vos efforts naissants. Mais sachez-le bien, toute la gloire appartient à celui qui a bien voulu vous envoyer aux mines de Kégnéba et vous mettre

en état d'être utiles à la science et à votre pays. Faites en sorte, par votre bonne conduite, de vous rendre toujours dignes de son estime et de ses bienfaits.

» Votre père en Jésus Christ, P.-D. BOILAT. »

VOYAGE SCIENTIFIQUE DE TROIS JEUNES SÉNÉGALAIS, ÉLÈVES DU COLLEGE DE CE PAYS, EDMOND LEJUGE, FERDINAND GÉRARDOT ET HONORÉ LAMOTTE, SOUS LA DIRECTION DE M. HUART, ET ENTREPRIS AVEC L'AUTORISATION DE M. BOUET, GOUVERNEUR DU SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES.

Commencement du voyage. — Bakel, point de départ.

« Nous partîmes de Bakel pour les mines de Kégnéba avec M. Huart, pharmacien naturaliste et chef de l'expédition, M. Raffenel, commis de marine et M. Potin-Patterson, indigène du Sénégal, le 28 novembre 1843. Nous avions trois chevaux et douze ânes; nous avons pendant quelque temps côtoyé le fleuve du Sénégal, traversé les *longans* (1) de Bakel, nous avons laissé à droite, c'est à-dire au sud ouest le mont aux Singes où il y a beaucoup de singes qui aboient comme des chiens, qui battent quelquefois les voyageurs. C'est une montagne détachée remplie de grottes habitées par ces singes; on y voit d'autres montagnes détachées, plus éloignées (2).

(1) On appelle *longan* les champs cultivés en Afrique.

(2) Nous rappellerons ici l'observation que nous avons faite plus haut à l'occasion de la lettre de nos trois jeunes Sénégalais. Cette relation de leur voyage pêche surtout par l'uniformité du style et par les redites continues, mais on a voulu lui conserver, ainsi qu'à la lettre, sa physionomie.

» Nous entrâmes dans des plaines remplies d'arbres, de foin et de *longans*; nous traversâmes un monticule chargé de cailloux et des plaines remplies d'arbres touffus. Nous arrivâmes à sept heures du soir à Gougnomsissé; c'est un grand village dans la plaine avec nombre de *longans*; nous y passâmes la nuit. Là nous commençâmes à apercevoir une chaîne de montagnes. Le lendemain, 29 novembre, nous partîmes de Gougnomsissé, à sept heures du soir; nous traversâmes une forêt, nous arrivâmes, à dix heures, à Gongom-Mamadon, nous y reposâmes sous un grand tamarinier. Nous y laissâmes les Européens pour se reposer et continuâmes notre route; nous trouvâmes le grand village de Dara, et nous arrivâmes à Sambacacta à douze heures du matin. Là nous attendîmes nos co-voyageurs jusqu'à quatre heures du soir; en arrivant dans le village où demeure le roi (*marabout*) qui nous reçut comme ses enfants, nous remarquâmes un grand fort qui est le palais du roi. Nous y entrâmes; nous y trouvâmes le roi qui nous dit que là il n'était aucune femme qui pût nous servir ce dont nous aurions besoin : il y demeure seul avec son unique femme et des domestiques mâles; cette femme est la sœur du grand *almamy* du Bondon. Il nous conduisit dans une autre maison où il y avait beaucoup du monde; on nous donna un logement pour passer la journée et la nuit; mais nous étions sans nourriture, et nos compagnons

de voyage n'arrivèrent qu'à quatre heures du soir ; ils demandèrent où nous étions et vinrent nous trouver. Le guide, qui nous conduisait, nous avait cependant procuré du lait et du kouskou, pour nous soutenir jusqu'au soir. Quand ces messieurs furent arrivés, et lorsqu'après avoir acheté des poissons on voulut faire la cuisine, l'âne qui portait les beurres étant resté en route, il fallut aller à la recherche de cet animal qui était tombé de fatigue ; il n'arriva qu'à huit heures et demie du soir. A cause de nos grandes fatigues, nous passâmes encore à Sambacacta une grande partie de la journée du lendemain, 30 novembre ; nous en partîmes, à douze heures et demie pour Somsom : c'est un chemin très boisé, on y voit de hautes montagnes de pierres rouges ; nous y arrivâmes à six heures du soir. C'est un grand village presque entouré d'un immense *marigot* ; on y voit, en montant, de grands murs et des tours en terre ; c'est dans ces tours que demeure le prince Roumané qui y gouverne sous l'*almamy* ; nous ne couchâmes pas chez lui, mais Boubacar, esclave de l'*almamy*, nous donna une belle case. Le lendemain, 1^{er} décembre, nous partîmes de Somsom à cinq heures du matin ; nous vîmes toujours des montagnes à droite (*ouest*), nous marchâmes dans les plaines au travers des longans et des forêts. Nous y vîmes beaucoup de gommiers, de tamarins et d'immenses baobas, et nous arrivâmes à Dongré à huit heures du matin. La route est belle : dans ce village,

comme dans les autres, on creuse dans les *marigots* desséchés pour avoir de l'eau, à la profondeur d'un mètre environ; nous nous reposâmes sous un grand tamarin, et à quatre heures du soir nous partîmes pour Demboubé. Nous traversâmes des *longans* très étendus et des *marigots* desséchés, quelques plaines brisées, et nous arrivâmes, à sept heures du soir, à Demboubé. C'est un grand village défendu par un fort; nous couchâmes chez le chef du village. Le 2 décembre, nous partîmes pour Fisadaro, à six heures du soir, et y passâmes la nuit. Le lendemain, 3 décembre, nous partîmes à six heures du matin, et à dix heures du matin, nous arrivâmes à Degui, village des marabouts qui se trouve au pied d'une montagne de rochers, où nous nous reposâmes tout le reste du jour. Le soir, à trois heures, nous prîmes la route de Boulebané; nous y arrivâmes à six heures du soir; nous passâmes à Boulebané quatre jours chez l'*almamy* ou empereur de Bondon, pour lui demander un homme, pour nous conduire; il nous donna un de ses commis, c'est un *diavandon*, noble du pays; il se nomme Mamadou-Toucouleurs. La ville de Boulebané est une grande ville bâtie en pierres avec de la terre glaise. Le palais de l'*almamy* est grand, il a des magasins, des galeries à piliers en bois; la ville est dans la plaine, elle est entourée de murs; il y a une batterie à quatre canons qui y ont été placés par feu Duranton. Les portes de toutes les maisons sont fermées

par des serrures en bois qui sont excessivement solides (1).

» Pour ouvrir la serrure, on passe la clef par le trou n° 1 ; les dents de la clef soulèvent les barres de fer, alors la serrure est ouverte : pour fermer, on enfonce le morceau de bois, et les barres de fer tombent dans les trous.

Voyage de Boulbané aux mines de Kégnéba.

» Nous partîmes de Boulbané, le 7 décembre à sept heures du matin, pour aller passer la journée à Barsafé. Il y a beaucoup de *longans* (jardins) entre Boulbané et Barsafé. Nous arrivâmes à Barsafé (hameau), à onze heures du matin. Nous partîmes de Barsafé à deux heures du soir, pour aller passer la nuit à Sambacola (on y parle le toukoulauré). Il y a beaucoup de tamariniers et de baobabs sur la route et autour de la ville ; nous arrivâmes à Sambacola à cinq heures du soir. Nous partîmes le lendemain de Sambacola, 8 octobre, à sept heures et demie du matin, pour aller à Gardia, grand village de Toukoulaires ; il y a beaucoup de baobabs ; nous arrivâmes à dix heures et demie du matin, nous y passâmes la journée. Nous partîmes, le lendemain matin, de Gardia, 9 décembre, à six heures et demie du matin (habitants *Peuls*). Il y a entre Gardia et Sambagala un

(1) Voyez ces serrures à Fatick.

grand *marigot* appelé *Cofi* ; plus près de Sambagala on y voit beaucoup de *longans* desséchés pendant l'hivernage, et nous arrivâmes à Sambagala, à quatre heures du soir. Le lendemain, 10 décembre, nous partîmes de Sambagala à six heures du matin, pour aller à Télinegara ; il y a beaucoup de *longans* et de *baobabs* d'une dimension extraordinaire. Nous arrivâmes à Télinegara à deux heures et demie (*habitants Sarrackoullés*), pour aller à Didé, village de *Sarrackoullés* : on y voit une belle mosquée où tout le monde se rend à la prière. On voit entre Didé et Sinsandi Sarrackoulé, deux volcans qui fument sans cesse. Le *diavandon* nous assura que ces volcans fumaient toujours dans la bonne saison, et cessaient de fumer à la saison des pluies. Nous partîmes, le lendemain, 11 décembre, à sept heures du matin ; la route est longue et difficile, elle est remplie d'arbres à épines, d'herbes très élevées et de hautes montagnes dont les unes sont de rochers rouges et les autres de gros rochers noirs. Nous arrivâmes à Sinsandi-Sarrackoullé à onze heures du matin. Nous traversâmes la Fôlemée, rivière que l'on peut passer à gué on été, mais elle est large et son courant rapide ; nous la traversâmes à neuf heures du matin, le 12 décembre. On y voit de petites pierres de toutes couleurs et des débris de marbre blanc. A la saison de l'hiver, comme il ne pleut plus, la rivière n'est plus qu'un ruisseau, alors les indigènes viennent creuser

et recueillir de l'or dans l'intérieur du lit. On ne creuse que six pouces pour rencontrer la poudre d'or. Les indigènes, en creusant, ne s'occupent qu'à ramasser l'or qui est dans le sable, et rejettent les pierres qui en sont plus chargées. Une fois qu'on a traversé la rivière, on aperçoit une large et haute chaîne de montagnes. Il est à observer qu'en descendant la rivière, on trouve trois villages de même nom, vis-à-vis les uns des autres : Sinsandi-Sarakoullé, rive gauche; Sinsandi-Peul, rive droite; Toumboura-Toukoulauré, des deux rives; Sambayaïc-Peul, des deux côtés. Nous passâmes la nuit à Sinsandi-Peul. Le lendemain, 13 décembre, à six heures et demie du matin, nous partîmes de Sinsandi-Peul, pour aller à Toumboura; nous y arrivâmes à neuf heures du matin. Nous partîmes à deux heures du soir pour Sambayaïc, dont le vice-roi se nomme Malaluré : tout le pays que nous avons parcouru est à l'*almamy* Sahada. Maintenant tout le pays situé depuis Sinsandi-Peul jusqu'à Kégnéba est à Malaluré qui dépend lui-même de l'*almamy*. Dans tout ce pays, à la moisson, les habitants sont obligés d'envoyer un tribut de deux gros paniers de mil à l'*almamy*. S'ils y manquent, l'*almamy* brûle leurs maisons qui sont de terre glaise et couvertes en paille. Pour aller porter le tribut, on ne fait aucun cadeau, mais pour visiter l'*almamy*, l'honneur de le voir coûte un bœuf, ou de l'or, ou quelque chose de prix. Lorsque l'*almamy* veut dé-

clarer la guerre, il envoie quatre jours à l'avance avertir dans toutes les provinces qui lui sont soumises pour que les hommes s'arment; si quelqu'un y manque, l'*almamy* casse le vice-roi. L'*almamy* a huit femmes, savoir : quatre du premier ordre et quatre concubines. Les concubines se composent de toutes les jeunes filles qui lui plaisent; il a six enfants. Pour aller aux mines, il nous fallut faire des cadeaux immenses. Nous offrîmes deux pièces de guinée qui furent refusées; puis de l'ambre, refusé de même; enfin nous y ajoutâmes un sac de sel, et il nous accorda la permission tant désirée. Nous discutâmes avec lui et les courtisans, depuis cinq heures jusqu'à huit heures du matin; il nous donna alors l'un de ses fils pour nous conduire jusqu'aux mines. Il lui recommanda, quand il serait arrivé dans ce pays qui est gouverné par son fils aîné, de lui dire d'armer beaucoup de monde pour nous conduire aux mines, parce que les Maures et les Mandingues viennent souvent saisir et mener en captivité ceux qui s'y rendent; de nous donner deux femmes et un homme, pour que l'homme creuse le sable mêlé d'or, et le donne aux femmes à travailler, devant nous. Nous partîmes donc à huit heures du matin, 14 décembre, pour aller à Kégnéba où règne le fils aîné du roi, comme nous l'avons déjà dit. Nous arrivâmes à Kégnéba à douze heures et demie du matin, route longue et remplie de cailloux et de grands joncs; on y

voit des cases de Peuls abandonnées ; nous y passâmes la journée et y couchâmes. Le lendemain, 15 décembre, à sept heures du matin, la troupe était prête, armée de fusils et de lances. Le prince qui nous conduisait était monté à cheval, et nous, sur nos ânes ; nous partîmes à sept heures ; nous traversâmes une épaisse forêt, nous arrivâmes à huit heures du matin aux mines. Elles ont huit ouvertures qui sont placées dans un vallon entre deux hautes montagnes. De plus, on y voit des ouvertures commencées et inachevées : on voit à la droite des mines, côté nord, une montagne élevée couverte d'arbres où se trouve une autre mine ; on nous dit que quiconque y toucherait, mourrait ou perdrait la raison ; nous voulûmes persister à y aller, le prince s'y refusa opiniâtrément. On nous dit qu'en ce lieu, l'or n'était point dans la terre, mais mêlé avec le sable extérieur.

Retour des mines à Bakel.

Après avoir visité les mines, il était midi lorsque les Mandingues de Farabana, au nombre d'environ quarante montés à cheval et armés, étaient venus pour nous attaquer, mais nous étions rentrés à Kégnéba ; nous y avons passé la nuit et nous en étions partis le lendemain à sept heures, 16 décembre, pour Baticolo. Ils allèrent à Kégnéba pour nous chercher ; ne nous ayant pas trouvés, ils prirent la route de Baticolo.

» Nous partîmes donc à sept heures du matin de Kégnéba, le 16 décembre 1843, pour aller à Baticolo; il y a beaucoup d'arbres et de baobabs; nous arrivâmes à Baticolo à dix heures du matin. Ce fut là même que la troupe de Mandingues, dont nous avons parlé, nous rencontra venant de Kégnéta. Ils voulurent nous induire en erreur; ils nous dirent que le roi de Farabana nous demandait, et qu'il était fâché que nous ne fussions pas venus le visiter. Ils nous firent de vives instances, nous offrirent des *grigris* pour nous protéger en route. Nous fûmes sur le point de céder à leurs instances; mais enfin nous nous aperçûmes de leurs ruses; ils ne voulaient que nous tuer ou nous emmener captifs. Le *diavandon*, qui soupçonnait la chose, nous dit à part que l'*almamy* l'avait chargé de nous mener jusqu'aux bornes de son royaume, et que, hors de là, il ne pouvait nous donner aucune protection; que nous n'avions que la mort à attendre. Là-dessus nous prîmes congé des Mandingues. Nous y passâmes donc la journée et la nuit. Le lendemain matin, 17 décembre, à six heures du matin, nous partîmes pour Sambayaïe; la route est longue, il y a beaucoup d'arbres, de chaînes de montagnes et de *longans*, près du village. Nous y arrivâmes à onze heures du matin; à deux heures nous partîmes pour Tomboura. Il y a beaucoup de baobabs et de tamariniers: nous y arrivâmes à quatre heures et demi du soir. Le lendemain, 18 décembre, à sept heures du

matin, nous partîmes pour Sinsandi-Peul, il y a beaucoup de *longans* et de tamariniers. Nous arrivâmes à neuf heures et demie du matin; nous traversâmes la Félémée pour aller à Sénondiamala; il y a beaucoup de *longans* et de tamariniers. Nous y arrivâmes à onze heures du matin; nous partîmes à deux heures et demie du soir pour passer la nuit à Merméricail, il y a des arbres appelés bouils, des tamariniers et des *longans*, un grand marigot appelé coline; nous y arrivâmes à quatre heures et demie du soir. Nous partîmes le lendemain, 20 décembre, à six heures et demie du matin, de Mermériro, pour aller à Malaréwiaki; la route est un peu longue, il y a beaucoup d'arbres, de *longans* et de monticules de sable rouge. Nous partîmes à une heure et demie du soir pour aller à Daga. Tous ces pays sont situés sur les rives de la Félémée. Il y a beaucoup d'arbres et de *longans*; nous y arrivâmes à six heures et nous y couchâmes. Le lendemain 21 décembre, à sept heures du matin, nous partîmes pour Baréga; il y a beaucoup de *longans* et de tamariniers; nous y arrivâmes à dix heures et demie du matin; nous partîmes à deux heures et demie du soir pour Farina; il y a en route des arbres et des *longans*; nous y arrivâmes à quatre heures et demie du soir, nous y passâmes la nuit. Nous partîmes le lendemain, 22 décembre, à cinq heures et demie du matin pour aller à Féla; on trouve en route des baobabs et des *longans*; nous y

arrivâmes à neuf heures et demie du matin ; nous y passâmes la journée et la nuit. Le lendemain, 23 décembre, à sept heures du matin, nous partîmes pour Kédicon ; il y a de hautes montagnes, des *longans* et des baobabs ; nous y arrivâmes à onze heures du matin, nous y passâmes la journée. Nous partîmes à deux heures du soir pour aller à Déïdi ; il y a beaucoup de *longans* et de baobabs, nous y arrivâmes à six heures du soir. Nous partîmes de Déïdi à sept heures du matin, 24 décembre, pour aller à Déïngué ; il y a beaucoup d'arbres et de tamariniers, pas de baobabs. Nous arrivâmes à dix heures et demie du matin. Nous partîmes à une heure et demie pour Débou ; nous trouvâmes, à Débou, la femme de feu M. Duranton, ancienne princesse qui s'y est réfugiée pour échapper aux Maures qui pourraient l'emmener captive. Il y a beaucoup d'arbres, de baobabs et de *longans* ; on y trouve une longue chaîne de montagnes ; nous arrivâmes à Sénou-Débou, à quatre heures du soir ; nous y passâmes quatre jours. Là se trouve le magasin d'armes de l'*almamy* ; on y trouve des fusils, des sabres, de la poudre et des magasins de provisions. Nous partîmes à sept heures du matin le 27 décembre ; les mêmes chaînes de montagnes continuent ; il y a beaucoup d'arbres ; nous passâmes à côté de Pauné (*habitants Peuls*) ; nous arrivâmes à Dianvelé à onze heures du matin ; nous partîmes de là pour Boulebané, à deux heures du soir ; il y a

beaucoup d'arbres, de baobabs, de *longans* et de montagnes détachées. Nous arrivâmes à Boulebané à quatre heures du soir; nous y passâmes deux nuits; nous partîmes le 29 décembre pour Bakel à sept heures du matin, nous dirigeant à Sénoustly; on trouve en route des arbres, des *longans* et des baobabs; nous y arrivâmes à dix heures et demie du matin. Nous partîmes de Sénoustly à deux heures du soir pour aller à Gamby. Il y a beaucoup d'arbres et de *longans*; nous y arrivâmes à six heures du soir; nous y couchâmes. Le lendemain 30 décembre, nous partîmes à sept heures du matin pour aller à Fétogolombi; il y a des arbres et des baobabs; nous y arrivâmes à onze heures du matin. Nous partîmes de Fétogolombi à deux heures et demie pour aller à Sanbaconta; il y a des arbres, des baobabs et *longans*, tout autour du village; nous y arrivâmes à cinq heures et demie du soir. Le lendemain, 31 décembre, nous partîmes à six heures et demie pour aller à Gougnom-Mamadou; nous dépassâmes Gara; il y a des montagnes: nous arrivâmes à Gougnom-Mamadou à dix heures du matin; nous partîmes à midi et demi pour aller à Bakel; il y a des montagnes; nous passâmes Gougnom-Sissé; il y a beaucoup d'arbres et de *longans*. On y voit les montagnes de Bakel; nous arrivâmes à Bakel à quatre heures du soir, premier jour de l'an 1844.

Voyage de Bakel en Gambie par Boulebané.

• Nous demeurâmes à Bakel jusqu'au 25 janvier 1844. Nous partîmes de là à quatre heures du soir ; nous arrivâmes le 28 à Boulebané, nous y passâmes la nuit. Le lendemain nous partîmes de Boulebané à quatre heures du soir, pour aller passer la nuit à Sénou-Amanaly; nous vîmes toujours les montagnes de Boulebané; nous arrivâmes à six heures du soir à Sénou-Amanaly ; ce village est habité par des Peuls. Nous partîmes de Sénou-Amanaly le 30 janvier à sept heures du matin, pour aller à Fétoubouki; la route est bien longue; il y a de petites montagnes rouges; nous arrivâmes à Fétoubouki à onze heures du matin. Nous en partîmes à onze heures du soir pour aller à Denndoudé; il y a des arbres, des baobabs, des petites montagnes rouges. Il y a, entre Fétoubouki et Denndoudé, un village appelé Toudegomba. Nous arrivâmes à Denndoudé à six heures du soir; le lendemain 31 janvier, nous en partîmes à sept heures du matin pour aller à Fétougnébéc; il y a entre Denndoudé et Fétougnébéc un village appelé Diolimaïl; un autre appelé Lodjara. Nous arrivâmes à Fétougnébéc à dix heures et demie du matin; nous en partîmes à deux heures du soir, pour aller à Fergo; il y a beaucoup d'arbres, de baobabs et de *longans*; nous arrivâmes à Fergo à six heures du soir. Nous

en partîmes le lendemain, 1^{er} février, à sept heures du matin, et nous passâmes dans un village nommé Kidiolé, pour aller à Andiaré, où nous arrivâmes à douze heures du matin. Comme nous étions fatigués, nous y passâmes le jour et la nuit. Nous partîmes d'Andiaré, le 2 février, à six heures du matin et nous arrivâmes à Tolibadio à onze heures et demie du matin. Dans ce village, les habitants parlent la langue wolofe. Nous partîmes de Tolibadio à trois heures du soir, et nous arrivâmes à Wigné à six heures; nous en partîmes le 3 février, à sept heures du matin; nous passâmes Thaïel, et nous arrivâmes à Thiara le 5 février, à sept heures du matin, et à Dialé, à dix heures et demie. Nous le quittâmes à deux heures du soir pour aller à Kaïr; nous y arrivâmes à six heures et demie du soir (*habitants Peuls*). Nous partîmes de Kaïr le 6 février à sept heures et demie du matin: nous arrivâmes le soir à six heures à Nevde; il y a beaucoup d'arbres et de *longans*. Nous partîmes de Nevde le 7 février à sept heures et demie du matin, pour aller à Kadiara; il y a beaucoup d'arbres et de *longans*. Nous arrivâmes à Kadiara à dix heures du matin. Ce village est habité par des Saucès, tribu de Mandingues. Les habitants fabriquent la bière de la manière qui suit: Ils pilent le mil dans un pilon, en tirent le son, mettent le mil ainsi préparé dans une grande calbasse remplie d'eau, puis ils l'exposent au soleil pendant quatre jours, après lesquels ils en ti-

rent le mil et boivent labière, qui alors est d'une force extraordinaire.

» Autre observation. Les jeunes filles ne s'habillent que lorsqu'elles sont mariées ; s'il s'en trouve quelques unes qui ne trouvent pas d'époux, elles sont condamnées à ne jamais s'habiller. Nous partîmes de Kadiara à quatre heures du soir, pour aller coucher dans une forêt où nous nous trouvâmes à huit heures. Le lendemain 8 février, nous partîmes de la forêt à cinq heures du matin, et nous arrivâmes à Samba-Counda à douze heures du matin. Nous partîmes de Samba-Counda pour aller coucher dans une autre forêt où nous arrivâmes à huit heures du soir ; nous couchâmes sous deux énormes arbres appelés fromagers, dont on se sert pour faire les pirogues : ces pirogues sont si grandes qu'elles peuvent contenir toute la charge d'une grande goëlette. Nous partîmes le lendemain 9 février à trois heures du matin, et nous arrivâmes à Faudé-Coundé à sept heures du soir ; nous y passâmes le reste de la journée et de la nuit ; nous partîmes de Faudé-Coundé le lendemain 10 février à huit heures du matin, et à onze heures et demie dans la même matinée nous arrivâmes à Soutouka ; nous en partîmes le soir à deux heures, pour aller coucher à Fulatenda. Nous trouvâmes un grand *marigot* au milieu de la route ; on y rencontre de l'eau douce. Nous trouvâmes à Fulatenda un brick anglais sur la Gambie ; nous logeâmes à bord pendant

six jours. De là nous nous embarquâmes pour venir à Saint-Louis, en passant par Sainte-Marie et Gorée.

» L'an 1844, M. le gouverneur Bouët partait déjà pour la France. Dans sa sollicitude il choisit, parmi nos enfants du collège, quelques uns des plus intelligents pour les emmener avec lui compléter leurs études. Nos trois voyageurs furent envoyés à l'école des mines de Châlons. Trois autres, MM. Picard, jeune prince du royaume du Walo, P. Kicou, de Saint-Louis, et Lacombe, natif de Sainte Marie de Gambie, furent envoyés à Dinan, sous la direction de M. de Lamennais. M. Bouët y ajouta six princes de la Guinée, qui n'étaient point de nos élèves. Il y eut aussi, à peu près au même temps, des parents qui envoyèrent quelques uns de nos élèves à leurs frais. »

Notre espoir n'a pas été vain ; aujourd'hui ces jeunes gens revenus dans le pays avec beaucoup d'instruction sont des sujets distingués et occupant des places honorables. Nous en avons perdu un, Honoré Lamotte, à la sortie de l'école de Châlons ; il n'a eu que le temps d'arriver au Sénégal pour y mourir poitrinaire. Ses deux compagnons sont placés l'un à la direction du génie, l'autre à celle des ponts-et-chaussées. Le premier commandait, l'an dernier, le poste de Sénou-Débou, sur les rives de la Falémée. Des trois élevés à Dinan, l'un est employé avec distinction à l'administration de la marine ; l'autre est

dans le commerce, et le troisième, M. Lacombe, prêtre missionnaire, est aujourd'hui vicaire à Gorée. Quant à ceux qui furent élevés par leurs parents, ils sont placés très honorablement dans le pays; l'un d'eux, M. Jules Bousquet, est un des bons sujets de l'administration de la marine.

Qu'on eût continué cette bonne direction pendant plusieurs années, on verrait aujourd'hui la colonie changer de face et promettre une prospérité qu'elle n'a pas encore eue. Mais, par un malheur qu'on ne saurait trop déplorer, rien n'est stable au Sénégal. Le changement très fréquent des gouverneurs n'en serait-il pas la cause? A peine un gouverneur commence-t-il à connaître le pays et les moyens à prendre pour arriver à un état de prospérité, qu'il est changé. Un autre arrive qui ne voit pas les choses de la même manière et agit en conséquence de ses vues et de ses projets. Tous, ayant les meilleures intentions, croient devoir opérer le bien d'une manière différente, et souvent il est arrivé qu'au lieu de perfectionner une chose déjà établie, on l'a abolie; et quand plus tard on veut y revenir, il n'est plus temps, les circonstances n'étant plus les mêmes.

Depuis le départ de M. Bouët, 1843, jusqu'en 1850, le Sénégal a eu quatorze gouverneurs soit intérimaires, soit titulaires. L'un s'intéressait à l'instruction; l'autre s'occupait des moyens de prudence à employer pour la politique du fleuve; un autre por-

tait ses soins particuliers sur le commerce des esclaves. C'est ainsi que le collège a été jugé inutile au Sénégal au moment même qu'il donnait les plus belles espérances, et que, pour ne pas l'anéantir d'un seul coup, on adjoignit à l'école des frères une classe de latin pour les enfants qui désiraient s'y appliquer.

Pour moi, appelé en 1845 à remplir provisoirement les fonctions de préfet apostolique, je fus obligé de quitter le collège. L'établissement fut confié aux soins de M. l'abbé Fridoil; on lui adjoignit des professeurs tirés du bataillon de l'infanterie de marine.

Le collège donnait à notre bon confrère de grandes consolations; mais M. Fridoil ne s'en tint pas là. Il crut que, pour arriver à réformer entièrement certaines habitudes, il fallait internier tous ses élèves; il se trompait grandement, et ce fut pour son malheur. Il fit un prospectus qu'il adressa aux parents, et dans lequel il annonçait que tous les enfants coucheraient et mangeraient à la maison, moyennant une somme de 500 francs par an. Plusieurs, n'en ayant pas les moyens, s'y refusèrent et retirèrent leurs enfants; d'autres promirent cette somme et ne purent tenir leur parole, remettant d'une traite à l'autre pour solder leur contingent. Durant ce temps, au lieu d'en revenir à l'*externat* et de rétablir les choses dans leur état primitif, M. Fridoil fit des avances pendant plusieurs années et ne couvrait pas la moitié de

ses dépenses. En 1847, le ministère de la marine lui envoya trois professeurs : M. Le Prevost, M. l'abbé Carmarans, du diocèse de Rodez et M. l'abbé Chaubard, du diocèse de Toulouse, tous sortis du séminaire du Saint-Esprit et pleins d'instruction et de zèle. Ce fut alors que M. Fridoil, ayant plus de temps à lui, fit le voyage de Gorée pour se faire payer des parents des enfants ; il n'en obtint rien. Ses dettes augmentèrent, à cause des intérêts qu'il était obligé de payer à ses créanciers, à tel point qu'il se vit obligé d'abandonner l'œuvre à M. Le Prevost, et de s'attacher à la paroisse de Gorée que je venais de quitter, en 1847, pour cause de santé. Telle est la source de toutes les dettes que l'on a tant reprochées à M. Fridoil. Il avait mal calculé ses projets, il s'était trompé ; mais il n'en est pas moins estimé, pour son zèle, de la part de ses compatriotes qui, en signe de reconnaissance, lui firent cadeau d'une riche chapelle toute montée en vermeil. Ils eussent peut-être mieux fait de se cotiser pour le libérer de ses dettes. Enfin, en 1849, M. Chaubard, découragé de l'état du collège, s'en retira et fut placé vicaire à la paroisse de Saint-Louis. M. Carmarans mourut de fièvre pernicieuse, et M. Le Prevost partit pour la France.

Le conseil du gouvernement, voyant cet état de choses, jugea à propos d'abolir le collège et de faire un choix de trois élèves des plus capables pour les envoyer terminer leur éducation en France. On établit, comme nous l'avons dit, une classe de latin chez

les frères, mais elle ne fut pas de longue durée; ainsi s'évanouit tout l'espoir du Sénégal. Aujourd'hui on demande avec instance le rétablissement du collège. Habitants du Sénégal! souvenez-vous une fois pour toutes qu'il faut réparer un édifice quand il menace ruine, mais qu'une fois tombé, il en coûte trop pour le reconstruire!

CHAPITRE VII.

DES WOLOFS. — PAYS HABITÉS PAR LES WOLOFS. — LES ROIS
 NÈMELS. — BORNES DU CAYOR. — DU WALO. — ILES DU WALO.
 — MŒURS ET COUTUMES. — DEMEURES DES ROIS. — DEMEURES
 DES PARTICULIERS. — NOURRITURE. — OCCUPATIONS DES HOMMES.
 — PRINCIPALES SUPERSTITIONS. — HOSPITALITÉ. — RESPECT POUR
 LES MORTS. — MARIAGES, NAISSANCES. — PLAISIRS ET DISTRACTIONS.
 — TRAITS CARACTÉRISTIQUES. — ESSAIS DE CULTURE DANS
 LE WALO. — CONVERSATIONS SPIRITUELLES DES WOLOFS — CA-
 LENDRIER. — POLITESSE.

Pays habités par les Wolofs.

Les royaumes habités par les Wolofs sont : le Cayor, le Walo, le Dhiolof, une grande partie du Baol intérieur et la république de Dakar. Les royaumes de Sine et de Saloum, quoique habités par des Sérères, sont gouvernés par des Wolofs. D'après leurs traditions, ou plutôt leur mythologie, tous ces royaumes ne formaient qu'une seule et vaste république; ils vivaient indépendants; chaque village était gouverné par un chef avec le titre d'*élimane*.

Ces peuples étaient heureux et la discorde venait rarement altérer leur félicité. Un jour, des enfants de Walo s'occupaient à ramasser sur le bord d'un *marigot* du bois qu'ils mettaient en un seul tas. Lorsqu'il fut question d'en faire le partage, il s'éleva de vives altercations et l'on était sur le point d'en venir aux mains. Tout à coup un vieillard vénérable sort des eaux ; il s'avance vers le bois, sujet de la querelle, le partage et retourne au fond de sa retraite en gardant le silence. Son apparition avait été un sujet de terreur ; son air majestueux, son action inspirèrent le respect. Chacun prend ce qui lui revient en partage, et, saisi d'étonnement, va raconter aux villages d'alentour le prodige dont il a été témoin : on refuse d'abord d'ajouter foi au récit ; mais bientôt l'uniformité des rapports entraîne la conviction. Le peuple se porte en foule vers le *marigot* ; une querelle simulée semble annoncer le combat ; le vieillard sort des eaux et vient interposer sa médiation. Alors tous de se prosterner à ses pieds ; de s'emparer avec respect de sa personne ; de le reconnaître pour leur chef. Ce ne fut cependant qu'avec répugnance qu'il se rendit à leurs vœux. Il resta trois jours sans prendre aucun aliment, et ne se laissa enfin persuader que par une jeune négresse qu'on lui donna pour compagne. Bay-Samsame (*c'était le nom du prince*) gouverna avec justice et disparut dans un âge très avancé, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il était devenu. Son

fil, Mam-Paté, fut chéri de ses sujets; ses successeurs conquirent sur les Sérères les pays de Baol, de Sine, de Saloum, etc., etc., qui étaient venus du haut du Fouta, pour y former des colonies. Ils eurent ensuite des guerres sanglantes à soutenir soit contre les Maures, soit contre les autres peuples voisins; mais la même famille conserva le trône jusqu'au règne de Guelem-Sambaguené. Ce prince, adonné à ses plaisirs, d'un caractère altier, traitait avec hauteur les grands de son empire et gouvernait tyranniquement ses sujets : ses vices furent la cause de sa chute.

Amadi-Ngoné, jeune prince, revêtu du gouvernement du Cayor le plus étendu de tout l'empire, vint, suivant la coutume, rendre hommage au roi ou *bour-dhiolof*; il était accompagné des principaux de son gouvernement, qui, avec leur suite, formaient un cortège nombreux. Arrivé à la cour de son maître, il lui fit demander audience. Le *bour-dhiolof* laissa sa demande huit jours sans réponse. Pendant ce temps Amadi-Ngoné et sa suite demeurèrent en plein air au soleil et au brouillard de la nuit. Bientôt leurs provisions furent épuisées; ils furent obligés de mendier leur nourriture. La fureur s'empara de leur esprit, ils jurèrent tous d'en prendre vengeance, et dans ce dessein, ils retournèrent au Cayor afin de sonder d'abord les dispositions du peuple. A peine le *bourdhiolof* eut-il appris leur départ qu'il envoya un courrier, pour les engager à revenir sur leurs pas; le

courrier fut renvoyé sans réponse. Le peuple du Cayor approuva la conduite d'Amadi-Ngoné, qui prit les armes, marcha contre Guelem-Samba-Guené, le tua et mit son armée en déroute. Amadi-Ngoné ne voulut pas pousser plus loin ses conquêtes, il ne chercha qu'à affermir son pouvoir, en gouvernant avec prudence. Il prit alors le titre de demel, qui est resté jusqu'à présent à tous ses successeurs.

Après la mort de Guelem-Samba-Guené, les pays du Walo, du Baol, de Sine et de Saloum suivirent l'exemple du Cayor; dans chaque province les gouverneurs se rendirent indépendants. D'un autre côté, les peuples envahirent le pays de Bondon et les bords du Sénégal, et y fondèrent deux nouveaux États : l'empire du *Bour-Dhiolof*, extrêmement restreint par ces révolutions, se trouva resserré dans l'intérieur. Ce royaume est d'autant plus pauvre, qu'entouré de toutes parts par d'autres États, il ne peut faire aucun commerce direct avec les Européens. Le chef-lieu est Hikarkor, appelé aussi Warkor. Cependant jusqu'à présent les rois du Cayor, du Walo, du Baol, de Sine et de Saloum envoient annuellement une députation au bour-dhiolof pour lui payer un tribut et lui rendre leurs hommages respectueux comme au grand patriarche de la race woloffe. Chacun de ses rois laisse à Hikarkor son *dhioudhioung* (tambour d'honneur) en reconnaissance de sa nomination au trône.

Rois demels.

Je vais placer ici les seuls documents que j'ai pu avoir des gens mêmes du Cayor sur l'histoire de leurs demels. Ils m'ont été fournis par un des lettrés de la cour du *demel* régnant.

Le 1^{er} demel se nomme Amadi-Ngoné 1^{er}, fils de Déthié-Foundhiogou et de Ndhigomali sa mère. Il régna quarante-trois ans.

Le 2^e, Masamba-Tako, fils de Amadi-Ngoné et de Tako-Youga.

Le 3^e, Mackourédhia 1^{er}, fils de Massamba-Tako et de Ndaw-Demba.

Le 4^e, Biram-Banga, frère du précédent.

Le 5^e, Ndaw-Demba, frère cadet du précédent.

Le 6^e, Mafali, fils de Malobé-Ndiay et de Fali.

Le 7^e, Madhior 1^{er}.

Le 8^e, Biram-Yacine.

Le 9^e, Déthié-Foul-Maram.

Le 10^e, Ckali-Ndiay.

Le 11^e, Mackourédia II.

Le 12^e, Biram-Penda.

Le 13^e, Déthialaw.

Le 14^e, Latsou-Kabé 1^{er}.

Le 15^e, Mamawdo, fils de Déthialaw, 13^e demel.

Le 16^e, Latsou-Kabé II.

Le 17^e, Mayssa-Tendé 1^{er}, fils de Latsou-Kabé II et d'Issa-Tend.

Le 18^e, Mayssa-Bigué I^{er}, petit-fils du précédent et fils de Dhiambor-Lat-Guène et de Oumi-Samba.

Le 19^e, Mali-Ava.

Le 20^e, Mayssa-Bigué II.

Le 21^e, Biram-Kodou.

Le 22^e, Mayssa-Bigué III.

Le 23^e, Madhior II, fils de Biram-Kodou et de Yacine-Issa.

Le 24^e, Makodou, cousin du précédent, fils de Lamassas-Mâthioro et de Godou-Koumba.

Le 25^e, Biram-Fatma, fils de Mbar-Ndaté et de Fatim-Penda.

Le 26^e, Amadi-Ngoné II, fils de Thiassim-Fatouma-Dhiackaté et de Ndèle-Koumba.

Le 27^e, Biram-Fatma-Thioube, fils de Mawa-Ngoné et de Fatma-Thioube.

Le 28^e, Mayssa-Tendé II, *demel* régnant, fils de Lat-Guène-Fali, tège du Baol, et de Dhior-Mackou-rédhia.

Il est infiniment regrettable que toutes ces traditions soient sans date; elles nous eussent menés à la découverte du moment de la fondation de tous les royaumes du Sénégal. Malheureusement chez les Wolofs, la superstition défend de compter les années : jamais même ils ne savent leur âge.

Le royaume du Cayor est borné au Nord, par le Sénégal; à l'Ouest, par l'océan Atlantique; au Sud,

par le royaume du Baol; à l'Est, par ceux du Walo et du Dhiolof. Le chef-lieu est Guinguis, résidence ordinaire du *demel*. Le seul village avec lequel les Français font le commerce est Gandiole, dont j'ai déjà parlé. Les mœurs et les usages étant les mêmes chez tous les Wolofs, j'en parlerai après avoir décrit le Walo.

Du Walo.

Le royaume du Walo, l'un des plus fertiles et des plus intéressants du Sénégal, est borné au Nord et à l'Ouest, par le fleuve du Sénégal; au Sud, par le Cayor; à l'Est, par le Fouta; au Sud-Est, par le Dhiolof. Il est arrosé de toute part par le Sénégal qui, s'y partageant en plusieurs branches, forme un grand nombre d'îles. Dans l'intérieur, est un grand lac appelé *Panier-Foule*, sur le bord duquel se trouve situé Nder, capitale du royaume et résidence ordinaire du roi. Ce pays est trop intéressant pour ne pas en donner quelques détails.

Ce royaume est ordinairement gouverné par un roi qui prend le titre de *brak*. Je dis ordinairement, parce que la couronne peut échoir aux hommes et aux femmes, suivant leur droit. Dans le cas où une femme règne, elle prend le titre de *bour* qui signifie roi ou reine, et son mari prend le titre de *marosso*. Alors on donne le nom de *brak* au prince qui approche le plus du sang de la famille régnante. C'est

ce qui eut lieu dernièrement sous le règne de Ndhieumbeute, reine défunte du Walo. C'est encore ce qui se pratique aujourd'hui sous le règne de Ndeté-Yalla, sa sœur, reine actuelle. Son mari, appelé Tacé, a pris le titre de *marosso*, et un prince peu considéré à la cour et couvert de *grigris* a pris le titre de *brak*.

J'ai décrit les îles que l'on trouve sur le fleuve depuis la barre jusqu'à Saint-Louis, en remontant la grande branche de ce fleuve. En suivant les autres branches appelées *marigots*, on trouve, à l'est de Sor, l'île de Dhigou; à l'est de Dhigou, l'île de Douroumour; au sud de Dhigou est l'île de Mogue, au fond du *marigot* qui sépare ces deux îles et qu'on appelle Marmillal; on y fait la traite des arachides. Toutes ces îles fournissent de bons bois pour les membrures de navires.

Au sud de l'île de Mogue, sont situés de petits flots appelés Del, du nom du village le plus près et qui est sur le territoire du Cayor. Ces îles sont habitées par une multitude prodigieuse d'oiseaux de toute espèce et de toute grandeur. C'est l'endroit le plus enchanteur de tout le Sénégal. On semble exagérer en disant que sans tirer un coup de fusil on peut prendre, en une heure, plus de deux cents pièces de gibier, et pourtant l'expérience me l'a démontré. Ces oiseaux, tels que les aigrettes, les plongeurs et autres, nichent au haut des arbres. Leurs petits gardent le nid jus-

qu'à ce qu'ils soient capables de bien voler. Habitué qu'ils sont à la solitude, le moindre bruit les effraie : on arrive en canot et l'on pousse l'embarcation jusque sous les arbres ; au premier cri que vous faites entendre, les petits se lèvent du nid, vous regardent, et, effrayés, ils cherchent à se sauver : mais trop faibles encore pour se soutenir, ils tombent dans l'eau qui couvre le pied des arbres et se laissent prendre. J'en ai rempli deux fois mon embarcation ; dans le nombre il s'en trouvait une vingtaine qui avaient atteint leur grande taille ; il ne leur manquait que la force pour voler.

Au nord de l'île de Sor, en est une autre appelée le Four à chaux, à cause de la quantité de coquillages d'huîtres qu'on y trouve, et qui servent à faire la chaux au Sénégal. En creusant dans la terre, on trouve ces coquilles entassées les unes sur les autres à une grande profondeur. Il paraît que ces endroits ont été autrefois des lits de rivière où les huîtres vivaient aussi sur les mangliers ; que ces lits ont changé successivement de place, et que la mer, en baissant, a laissé ces bancs à découvert, et assez de niveau, à huit ou dix pieds au-dessus de sa surface. Ces bancs de coquilles n'empêchent pas l'île d'être aussi fertile que les autres ; on y trouve d'agréables pâturages, des arbres de haute futaie. Ce *marigot*, comme tous les autres du Sénégal, est très poissonneux. On y a fait quelques jardins bien cultivés ; les

Wolofs qui l'habitent se livrent à la culture du mil, des patates, des courges, des melons et d'autres plantes. Les arbres fruitiers naturels du pays y croissent naturellement.

Au Nord de Saint-Louis sont situées les îles de Salsal et de Bop-ou-Thior. La première est à l'Est de la seconde; elle est couverte d'arbres très touffus; le terrain en est excellent pour faire de la brique, aussi y voit-on partout des fours. Chose remarquable dans cette île, partout où l'on creuse pour prendre la terre à brique, on y trouve, au bout de quelque temps, dans l'eau qui remplit le fond de la fosse, des poissons de différentes espèces, mais les plus communs sont les carpes rouges. Si les trous ne sont point comblés, au bout de quinze jours on y voit des petits et de gros poissons de même espèce. Cependant on n'aperçoit à l'extérieur aucune communication avec le fleuve, puisque le terrain est élevé au-dessus du niveau de l'eau. Je présume que ces poissons passent par la boue sous la surface de l'île et qu'ils traversent même d'une rive à l'autre. Au Nord de l'île, est un jardin potager cultivé par un Français; vous n'y découvrez pas le moindre village, pas le moindre vestige d'habitations, si ce n'est les Maures qui y vont camper de temps à autre pour faire paître leurs troupeaux de bœufs.

L'île de Bop-ou-Thior est plus intéressante. On peut y aller à gué depuis la pointe du Nord de Saint-Louis,

quoiqu'il y ait une forte demi-lieue; les Maures et les Wolofs cultivateurs passent ce gué plusieurs fois par jour. Cette île est cultivée en grande partie : les habitants de Saint-Louis, de Guette-ou-Ndar et les Bambaras, y ont des jardins et des champs. Ils y cultivent des légumes de France, du mil, du coton, de l'indigo, des melons d'eau, des arachides et des haricots.

Au Nord-Est de l'île est situé le village de Thionk, où demeure le chef, dont le titre est *beul boyo*. Ce prince perçoit les impositions sur ces terrains, pour la ruine de Walo. L'île est infestée de toute sorte de beaux oiseaux pendant la saison des pluies, et surtout au moment de la maturité du mil. Dans les *marigots* on trouve en groupe, des pélicans, des aigrettes, des plongeurs, des spatules, des flamants, des marabouts, etc., etc., tous en bonne société, ainsi que des canards et sarcelles de toute espèce. Dans l'intérieur de toutes ces îles, on trouve des pintades, des outardes, des perdrix, des tourterelles, des lièvres, des sangliers, des gazelles, etc., etc. En général, les Maures qui y campent souvent font des chasses et emportent le gibier à Saint-Louis.

Au Nord de Bop-ou-Thior et à l'Est, sont d'autres îles qui sont peu remarquables. Outre ces îles fixes, on rencontre, surtout dans les temps calmes des vents d'Est, de petites îles flottantes, couvertes d'une admirable verdure et souvent parsemées de fleurs,

qui, venant du haut du fleuve, voguent au gré des courants et se dirigent vers la barre. Quelquefois elles se rencontrent plusieurs ensemble et se joignent ; d'autres fois elles s'arrêtent sur une passe, s'y fixent, et forment une nouvelle île qui gagne, avec le temps, du terrain par l'accroissement des mangliers.

Après ces îles, le Sénégal, se partageant en trois branches, divise le Walo en trois grandes îles et en continent. La première branche, partant du Four à chaux, et se dirigeant du Sud-Ouest au Nord-Est, se nomme le *marigot* de Kassagne. Les points les plus remarquables sont : le village de Ndiawdoune, habité par des Wolofs et des Peuls pasteurs ; au Nord-Est, à deux lieues de Ndiawdoune, est le village de Lamsar, port français défendu par un fort. Les militaires ont embelli cet endroit par de beaux jardins et des plantations d'arbres fruitiers ; le village n'est plus habité que par les Peuls, les habitants de Saint-Louis ayant abandonné leurs habitations. Le terrain, qui est d'une grande fertilité, est traversé par des chaînes de dunes d'un sable rouge. On trouve dans ces campagnes tout le gibier de l'Afrique, ainsi que toutes ses bêtes féroces. Ces deux villages sont sur le continent. La seconde branche, partant au-dessus de Maka, au Nord de l'île aux Biches, qui se trouve au milieu du fleuve, se dirige de l'Ouest au Nord-Est, et va joindre le *marigot* de Kassagne pour s'unir à la grande branche du fleuve vis-à-vis Ronck ; cette branche se

nomme le *marigot* de Goroum. Le terrain contenu entre ces deux *marigots* forme l'île de Biffiche. La grande branche du fleuve, de Saint-Louis au *marigot* des Maringuains qui se jette à la mer par le désert, forme l'île de Bouxar, du Sud au Nord-Nord-Est. Cette même grande branche partant du *marigot* des Maringuains de l'Ouest à l'Est, le terrain contenu entre le fleuve et le *marigot* de Goroum forme l'île de Béthio. Enfin le Tawoué et le lac du Panier-Foul traversent le continent ou la terre ferme du Nord-Nord-Est au Sud-Sud-Ouest. Tel est le pays du Walo qui est si fertile et le plus beau du Sénégal. Il fournit du mil et du riz en abondance ainsi que la gomme arabique. Les villages principaux sur la grande branche du fleuve sont : Moka, Dhiama, Ckeunne, Mbilor, Dhiawar, Ronck, Berenne, Dhiak, Dhiaktel, Thiagar. Deux forts très remarquables, Richartol et Dagana, se trouvent aux villages des mêmes noms. Au fond du lac du Panier-Foul, nous avons le fort de Mérina-Guène pour protéger le commerce de l'intérieur.

MŒURS ET COUTUMES DES WOLOFS.

Mœurs et usages des rois.

Dans le Cayor, l'ordre de succession au trône des *demels* est réglé ainsi qu'il suit : les frères du roi doivent lui succéder par droit d'aînesse, et l'on ne

retourne aux enfants du prince défunt, qui montent aussi sur le trône par droit d'aînesse, que quand il n'y a plus de frères; ce qui est très rare. La première femme est reine : le prince l'épouse publiquement dans une fête qui dure plusieurs jours; presque tous les sujets lui font des présents. Les enfants issus de ce mariage sont les princes légitimes et les héritiers naturels du trône, suivant le droit d'aînesse. Viennent ensuite ceux de la seconde femme et des autres que le roi a simplement déclarées être ses femmes; ils sont aussi princes légitimes et peuvent succéder, mais seulement à défaut des premiers. Le roi peut encore avoir d'autres femmes auxquelles il ne donne point de qualité, et ces enfants, réputés légitimes sans l'être en effet, peuvent aussi prétendre au trône dans l'ordre de leur naissance, et dans le cas où leur père serait mort sans enfants de la reine ou des autres femmes reconnues. La première femme porte le titre de *linguère*.

Walo.

Cette succession au trône, en ligne collatérale, n'est point particulière au royaume du Cayor : on la retrouve dans celui du Walo, dont le roi porte le titre de *brak*; mais on y suit une marche différente. C'est toujours le premier fils de la sœur aînée du roi défunt, ou, pour mieux dire, le premier enfant (car ici point de loi salique qui interdise le trône aux

femmes) de la sœur aînée du roi ou de la reine défunte qui lui succède quand il est majeur. Ainsi, dans ce moment, la reine Ndeté-Yalla a succédé à sa sœur Dhieumbeute, défunte, parce que le fils de cette dernière n'a pas encore atteint l'âge de majorité; mais après la mort de celle-ci ce sera ce jeune fils de sa sœur qui devra, selon les usages, monter sur le trône, à moins de convention contraire dans le contrat de mariage de Dhieumbeute.

Demeure des rois wolofs.

Le palais d'un *demel*, ou d'un *brak*, ou d'un roi quelconque du Sénégal, est ainsi bâti : A l'entrée est une cour assez vaste, à la porte de laquelle se tient en faction un soldat armé. On parcourt plusieurs cours pour arriver à la chambre du prince; entre chaque cour est une case que l'on est obligé de traverser et qui sert de corps de garde. La case du souverain est toujours au bout de l'enceinte. Près d'elle se trouve une cour assez vaste où il donne des audiences dans le beau temps. A droite et à gauche on remarque les cases de ses femmes, celles des marabouts, celles de ses domestiques, les magasins, les cuisines et les écuries.

Quand je fis ma visite à la reine du Walo, le 2 septembre 1850, il me fallut bien de la patience pour me conformer à leur cérémonial, qui est sans doute bien imposant, mais qui ne laisse pas que d'être bien fa-

tigrant pour un voyageur au milieu des plus grandes chaleurs de l'année. Après avoir marché depuis le bord du lac Paniel-Foul jusqu'à Nder, pendant deux heures de temps en plein soleil, dans les champs de mil où l'on étouffe faute d'air, nous arrivâmes chez la reine à deux heures du soir; nous avons obtenu audience à neuf heures du matin. On nous fit attendre une heure à la première cour; une demi-heure, à la seconde; une autre demi-heure, à la troisième; enfin à quatre heures nous fûmes reçus chez le prince, mari de la reine; la case avait deux parties gardées chacune par quatre soldats armés de fusils. Le prince était entouré d'une vingtaine de potentats. Ce ne fut qu'à six heures du soir que la reine fut visible; nous traversâmes la case du prince, accompagnés d'une trentaine de soldats armés et de tous les princes; nous entrâmes dans une vaste cour où Sa Majesté était assise, fumant sa pipe d'honneur, entourée de plus de cinq cents femmes en grande tenue et en silence, assises aussi sur des nattes. Les guerriers et les princes s'assirent du côté opposé. La reine fut très aimable et gracieuse pendant cette réception. Nous fûmes invités à déjeuner le lendemain avec elle. Ce fut pendant la conversation qui précéda et suivit ce repas que je tirai leurs croquis.

Linguère, reine du Cayor, exilée par le *demel*, qui en a épousé une autre à sa place, tient à Nder une cour aussi nombreuse que celle de la reine Ndeté-

Yalla ; elle nous reçut aussi avec autant de pompe et de solennité.

Ces princes et princesses ont eu pour moi non seulement beaucoup d'attention, mais de respect ; ils ne m'appelaient que du titre de *tamsir*, c'est-à-dire grand-prêtre.

Demeures et logements des Wolofs.

Tous les peuples du Sénégal logent dans des cases ; j'ai déjà dit qu'il y en avait encore à l'île de Saint-Louis. Je vais décrire celles des Wolofs en général, et je montrerai la différence de celles de Saint-Louis d'avec celles du Cayor et celles du Walo. Pour construire une case, on coupe des arbres de sept à huit pieds de hauteur qu'on enfonce dans la terre, de la longueur d'un pied et demi et dont on forme l'enceinte de la case. Le haut des pieux est entaillé pour recevoir le toit. Ces pieux sont unis ensemble par de petites pièces de bois transversales qui entourent le cadre de la case. L'intervalle est rempli par des tiges de roseaux, placées par petites poignées et fortement serrées avec de bonnes cordes ou des lanières de cuir. Le toit est de forme conique et recouvert de chaume. Dans le Baol on tresse toute la toiture comme des corbeilles avec des branches et des feuilles de palmiers, puis sept ou huit hommes la soulèvent et la posent sur la case. Quand le propriétaire

meurt, on enlève ce toit et on le pose au cimetière, sur la tombe du défunt.

A Saint-Louis les cases sont carrées ; elles ont des fenêtres et une porte élevées pour donner de l'air ; assez souvent elles sont très bien meublées.

Dans le Cayor, les portes des cases sont très basses, il faut se courber pour y entrer. Ils ont double motif pour les construire ainsi. Le premier est pour tenir la case plus fraîche en la garantissant des ardeurs du soleil et du vent d'Est ; le second, pour que la poussière y pénètre moins. Les cases sont rondes, rarement carrées.

Dans le Walo, les cases sont construites en terre battue avec de la paille coupée ; il arrive souvent qu'on met le feu dans l'intérieur, pour cuire cette terre et la rendre plus solide ; quant à la toiture, elle est toujours de chaume. Plusieurs de ces cases sont blanchies à l'intérieur avec de la chaux. Les villages sont entourés d'enceintes rondes ou carrées, suivant le goût, mais toutes construites de la même manière. Chaque case forme une seule chambre, et le nombre en est plus ou moins considérable, en proportion de la richesse du propriétaire. Les écuries, les poulaillers, les magasins, la chambre à coucher, sont autant de cases qui communiquent souvent entre elles par de petites galeries non couvertes ; toutes sont renfermées dans une même enceinte de roseaux ou de terre : ils nomment cela une *tapade*. Chaque maison a son enceinte.

Aussitôt le soleil couché, on se presse de porter du feu au milieu de la case : c'est ce qu'ils appellent *ckouyonte*; ce feu éloigne les sorciers qui pourraient les manger durant la nuit. Nous expliquerons ces sorciers plus tard. Quand l'heure du sommeil arrive, on allume alors un grand feu à la même place, c'est-à-dire au milieu de la case, pour se garantir des fraîcheurs de la nuit; la fumée monte au haut de la case et redescend pour passer par la porte et les fentes de la case. Inutile de dire qu'elle tombe sur les yeux, mais ils n'en sont pas incommodés, y étant habitués depuis leur naissance.

Un lit construit à la mode du pays occupe le fond de la case. Il est formé de six piquets de bois fourchus fichés en terre, et dont les extrémités reçoivent trois traverses qui portent une claie recouverte de plusieurs nattes. J'ai déjà expliqué cela dans l'article du village de Mbour, et si je le répète ici, c'est pour montrer comme ils diffèrent de ceux de certaines autres localités. A Saint-Louis, par exemple, ce sont, en général, des lits à la française, avec paillasses et matelas, etc., etc. Dans le Walo, les lits ont cela de très remarquable, qu'ils sont construits en terre glaise et élevés, et que le dessous est taillé en deux ou trois compartiments, qui servent de magasins. On s'y fait aussi des canapés de la même manière dans les cours, pour respirer l'air frais du soir. Les effets et les bijoux sont enfermés dans des coffres carrés,

qui restent toujours dans la chambre à coucher.

Les lits sont très larges, ils y couchent jusqu'à sept ou huit ensemble, au lieu que chez les Wolofs de Saint-Louis, qui sont plus civilisés, le maître couche seul dans son lit, et les domestiques par terre, sur des nattes étendues autour du feu.

Les ustensiles de cuisine ou de ménage se composent d'un mortier et de son pilon, pour moudre le mil, de quelques gamelles de bois pour apprêter les mets, de vases de terre non vernis, appelés *canaris*, pour contenir l'eau, enfin d'une marmite et de son vase supérieur, dans lesquels on fait cuire le kouskou à la vapeur, qui s'échappe de la marmite inférieure et passe, par des trous ménagés à dessein comme autant d'issues, dans le vase supérieur. Une cuiller de bois et quelques gourdes coupées en deux, souvent ornées de dessins, leur servent de vases pour boire, pour manger, ou pour se laver les mains.

Les mets des Sénégalais sont le *kouskou* et le *sanglé*. Le premier se nomme *thiéré*, le second *lacke*. C'est le travail des femmes. Elles se lèvent à trois heures du matin pour broyer, dans un mortier de bois, profond de 15 à 18 pouces, avec un pilon de 5 pieds de long, grossi par les deux bouts, la quantité de mil nécessaire pour la nourriture de la maison. Lorsque le grain est concassé, elles séparent le son d'avec la farine, en l'éventant avec une petite natte ronde appelée *layou*. Cette farine est reçue dans une

grande gamelle très propre et assez bien travaillée, et le son sert à nourrir les moutons et la volaille. Vient une seconde préparation : elles versent leur farine dans une grande calebasse sur laquelle elles jettent un peu d'eau, elles remuent le tout à tour de bras et très longtemps, jusqu'à ce que cette farine prenne la forme de graine de moutarde. Le soir venu, elles l'exposent au brouillard de la nuit pour la faire fermenter, et ne l'enlèvent que quand le soleil se montre sur l'horizon. Enfin passant à une troisième et dernière préparation, elles allument du feu entre trois pierres qui servent de trépied, y posent une marmite remplie d'eau, dans laquelle elles font cuire, soit un morceau de viande, soit une volaille, soit du poisson frais ou sec, avec des légumes, suivant leurs moyens. Un pot de terre, percé de trois trous dans le fond, reçoit alors cette préparation et est placé au-dessus de celui dans lequel se fait le bouillon de viande ou de poisson, de manière que la vapeur de ce bouillon cuise la farine qu'il contient. Quand le tout est cuit, elles enlèvent le vase supérieur et mettent le kouskou dans une grande gamelle, puis elles versent le bouillon sur cette farine, et la couvrent pendant un quart d'heure pour la faire gonfler; la viande est servie à part.

Il faut observer qu'après la cuisson à la vapeur, elles mettent de côté le kouskou qu'elles veulent conserver, et elles le dessèchent au soleil; il peut se

garder ainsi près de six mois sans se gâter ; alors au fur et à mesure qu'elles en ont besoin , elles y versent le bouillon comme je viens de le dire. Le repas étant prêt , la famille s'assemble en cercle autour de la gamelle, et chacun mange avec la main droite, la gauche appuyée sur le bord du plat. On ne boit que quand on a fini de manger. Cette nourriture est reconnue très saine; aussi les habitants de Saint-Louis et de Gorée, qui déjeunent à la française, dînent-ils le soir au kouskou. Un grand nombre d'Européens suivent le même régime.

Préparations du sanglé.

La farine de mil étant réduite en grain, comme la semoule, d'après ce que nous avons dit précédemment, on la fait cuire dans une marmite avec de l'eau pure , jusqu'à la consistance de bouillie ; alors on la verse dans unealebasse, on y met du lait aigre-doux, ou du beurre cuit, ou une décoction de fruits de tamarin ou de pulpe du fruit de pain-de-singe. On le sucre quelquefois avec du miel. Ce repas n'est pas long à préparer ; les femmes l'apportent dans une gamelle et le placent par terre, soit dans la cour, soit au milieu de la case. Ce sanglé est ordinairement le déjeuner du bon matin.

On fait bouillir aussi le riz avec de la viande et du poisson. Ce plat demande moins de préparation ,

mais les Wolofs ne le trouvent pas si fortifiant que le kouskou.

Il y a quelques années, des spéculateurs français voulurent entreprendre l'usage des moulins à vent pour moudre le mil à Saint-Louis; les marabouts s'y opposèrent, alléguant que les femmes n'ayant, dans ce cas, plus rien à faire, se livreraient à l'oisiveté, qui est la mère de tous les vices. Cette raison parut juste, et les moulins ne furent point autorisés. Le kouskou et le sanglé sont la nourriture de tous les peuples du Sénégal.

Occupations des hommes chez les Wolofs.

Pour mettre de la clarté dans les détails que je vais donner, il est nécessaire de montrer les différentes classes de Wolofs. On peut les partager en dix, savoir :

- 1° Les marabouts, ou hommes pratiquant ;
- 2° Les *moles*, ou pêcheurs ;
- 3° Les cultivateurs ;
- 4° Les chasseurs ;
- 5° Les *thiédos*, guerriers ou hommes sans religion ;
- 6° Les tisserands ;
- 7° Les bergers ;
- 8° Les forgerons ;
- 9° Les *griots* ;
- 10° Les sorciers.

Des marabouts.

On entend, en général, par marabout un prêtre mahométan, mais il faut aussi comprendre dans cette catégorie tout homme recommandable par ses bonnes mœurs et pratiquant toutes les observances de la loi. C'est ainsi que l'entendent les Wolofs. Ces hommes moralisent le peuple, donnent généralement des conseils de paix et de conciliation. Sans leur influence, les villages des Wolofs ne seraient que des réunions de brigands, de scélérats, d'assassins... Il en est plusieurs, à Saint-Louis, qui sont respectés par tout le monde et consultés au besoin, pour les affaires du fleuve. Les Wolofs ont une telle confiance en eux, ainsi que dans les grands et les puissants en général, que leurs paroles sont pour eux autant d'oracles. Ces grands marabouts ne portent point de *grigris* et n'en font point, ils se contentent de prier pour ceux qui se recommandent à eux, et de leur imposer les mains en jetant un peu de salive sur leur tête ou sur leurs mains. Lorsqu'ils joignent à ce prestige un âge avancé, alors les Wolofs les regardent comme des représentants de la Divinité, ils leur touchent les cheveux blancs et se frottent ensuite la figure avec les mains qui les ont touchés, afin d'obtenir de Dieu la grâce de vivre longtemps, comme ces saints personnages. Dans la plupart des villages, il y a un marabout

chargé de l'éducation de la jeunesse : c'est lui qui abuse le plus souvent de son influence pour vendre des prières écrites sous le nom de *grigris* aux crédules Wolofs, qui le croient un vrai prophète. En général, plus ces marabouts sont menteurs et rusés, plus ils ont de pratiques ; quand ils ont épuisé toute leur ruse dans le village et les environs, ils abandonnent l'éducation et voyagent partout pour vendre leurs superstitions. Ils font des *grigris* pour rendre invulnérables ; ces *grigris* coûtent souvent des sommes énormes. Avec eux, aucune balle ne peut vous percer ; tous les fers, poignards, lances et flèches, doivent se briser en vous touchant. J'ai vu un jeune homme qui en avait acheté un pour 200 francs : fier de la vertu de son *grigri*, il disait à haute voix que les poignards se briseraient sur son ventre ; il voulut en faire l'essai, et bientôt ses intestins étaient répandus au dehors. On l'emporta immédiatement pour le panser, mais il ne se tenait pas pour battu : « Si je guéris, disait-il, j'en achèterai un meilleur. » Il mourut le lendemain.

Il y a une dizaine d'années, un jeune prince de Walo allait souvent au poste de Dagana, vantant aux soldats la vertu de son *grigri*, qui avait, disait-il, la propriété de détourner toutes les balles auxquelles il servait de point de mire et que l'on tirait sur lui ; il le soutint si souvent, que le caporal noir (c'était un Bambara), qui en doutait, fut tenté d'éprouver le *grigri*. Le prince accepta le défi et se mit à vingt pas ;

le caporal ne manqua pas son coup : le prince eut la cervelle fracassée.

Ils font des grigris pour délivrer des sorciers, des bruits nocturnes qui viennent du diable, pour guérir toute sorte de maladies, pour faire mourir des ennemis ; que sais-je ? pour tous les besoins de l'homme, et pour le préserver ou le seconder dans les diverses circonstances où il peut se trouver. Ils en font même pour voler le bien d'autrui sans être pris. Et ce qu'il y a de plus curieux et de plus remarquable encore, c'est qu'ils font un grigri pour s'enrichir et acquérir une belle fortune en peu de temps. Ils savent procurer ce bonheur aux autres et ne peuvent l'avoir eux-mêmes.

Ils tirent aussi la bonne aventure. Voici comment : Le marabout se fait apporter du sable ; il y trace quelques signes cabalistiques qu'il efface en priant. Il fait payer, à l'avance, une somme d'argent, sans laquelle il ne pourrait être illuminé : c'est le *weakal*, qui signifie *illumination*. Puis il donne à la personne qui consulte la permission de demander mentalement ce qu'elle désire connaître, et de cracher sa pensée sur le sable. Ceci fait, le marabout recommence ses signes, devine ce qu'on a demandé, et trouve la réponse écrite en signes que lui seul comprend.

Ces marabouts gagnent beaucoup d'argent de la bonne aventure, surtout auprès des femmes qui désirent avoir des nouvelles de leurs maris absents ou de

leurs enfants, ou d'autres choses qui regardent leur intérieur. Les *signares* et quelques habitants ont encore un certain faible pour cette sorte de superstition.

Comme ces marabouts sont les plus nombreux et qu'ils vont partout, il arrive souvent qu'on les confond avec les premiers dont j'ai parlé, et qui méritent d'être justifiés de toutes ces supercheries, car ces derniers en détournent au contraire; et en outre de leurs bons conseils, ils saignent les malades, et connaissent parfaitement les remèdes simples du pays.

Des moles ou pêcheurs.

Comme le fleuve, les rivières et les *marigots* sont excessivement poissonneux, les villages qui se trouvent sur le bord de l'eau s'occupent spécialement de la pêche ou de la culture, dont nous parlerons plus loin. Les *marigots* surtout semblent plutôt des viviers que des rivières; l'eau y étant pure, claire et unie comme une glace, on voit les poissons sauter de tout côté. Les noirs plantent de longues perches dans la largeur du *marigot*, auxquelles ils attachent leurs filets. Dans la nuit, vers les trois heures du matin, ils y arrivent avec leurs pirogues et saisissent le poisson qui se trouve pris; ils reviennent de cette pêche trois à quatre heures après, et en emportent plus qu'il n'en faut pour le village; le reste est ouvert pour être desséché au soleil et vendu, dans l'intérieur, pour du mil et des pagnes.

Dans le Walo, ils sont dans l'usage de barrer le passage des *marigots* avec des claies, et ils arrêtent ainsi presque tout le poisson. Comme ils en prennent une quantité prodigieuse, ils en laissent quelques uns sur le rivage, par charité pour les voyageurs que la providence pourrait conduire sur ces parages. Ils sont moins charitables pour laisser les bateaux franchir leur claie, il faut absolument payer un droit ou coutume; alors ils vont eux-mêmes arracher les pieux, et lorsque le bateau a passé, ils retournent les remettre à leur place.

Des cultivateurs.

Les villages situés sur le bord des eaux s'occupent de pêche pendant la bonne saison, et de culture pendant celle des pluies. Ce sont les plus riches du pays. Quant à ceux qui sont situés dans l'intérieur, ils ne se livrent qu'à la culture et au soin des troupeaux. A ce mot culture, celui qui n'a pas été chez les habitants du Sénégal croit voir des charrues attelées de chevaux ou de bœufs; il s' imagine voir des bûches, des pioches remuant et retournant la terre; des bêtes de somme y charriant de l'engrais; des jardiniers l'arrosant plusieurs fois le jour. Erreur! Il ne faut pas tant de peine pour vivre heureux dans ce pays. Tout au plus un mois de travail continu et actif suffit à la culture des champs, pour subvenir aux besoins des habitants pendant toute l'année. Dans certains endroits, les individus cultivent un terrain à part,

ce sont ceux qui sont éloignés des villages ; dans d'autres, et c'est la majeure partie, le village entier choisit un terrain, le défriche et l'ensemence. La récolte est faite en commun, et le partage s'opère en proportion des familles : les vieillards président à cette distribution sans qu'il s'élève la moindre altercation ; ou bien elle est déposée dans des cases élevées de terre sur des pieux, hors du village, et qui servent de magasins publics, autour desquels on exerce une active surveillance ; on distribue ensuite suivant les besoins. Voilà pour la récolte en général. Venons maintenant à leur mode de culture. Quand ils veulent défricher un champ, ils marquent l'enceinte de l'étendue qu'ils entendent consacrer à la culture, en dépouillant de leur écorce les arbres qui en forment les limites. Tous les petits arbres, toutes les lianes, toutes les menues branches sont coupés ou arrachés, et dispersés sur les bords du terrain destiné au défrichement, de manière que lorsqu'on y met le feu, il puisse se communiquer sans interruption. Vers le mois de juin, ils incendient entièrement ces dépouilles, et lorsque la combustion est terminée, et qu'il ne reste plus sur la surface incendiée que les plus gros troncs épars, qu'on ne se donne pas la peine d'arracher, tous les habitants du village, depuis l'âge de quatorze ans, filles et garçons, se rendent sur ce terrain, ils y répandent les cendres par couches égales, piochent légèrement la terre et y sèment le mil ou le maïs, etc.

La pioche, appelée *iler*, est un instrument de fer ayant la forme d'un croissant; elle est emmanchée sur une baguette de cinq pieds de longueur; ils s'en servent pour remuer la terre et pour marquer l'endroit où l'on doit jeter le grain, c'est-à-dire qu'ils font des petits trous à un pied de distance, dans lequel ils jettent trois grains de mil et qu'ils recouvrent de terre avec le pied. La première pluie qui tombe fait germer ce grain, qui pousse ensuite avec une vigueur dont on ne se fait pas d'idée. On le récolte en septembre. Quant au riz, il pousse seul et sans culture, on n'a que le plaisir de le récolter. Le Walo ne fournit que le riz noyé.

La patate et les autres productions leur donnent encore moins de travail : ils les sèment sur le terrain sablonneux où ne poussent presque pas d'arbres.

Le coton et l'indigo croissent aussi sans culture. Les femmes recueillent la quantité de coton nécessaire à chaque famille; elles l'épluchent, le purifient, le cardent et le filent. Nous nous étendrons sur le coton et l'indigo quand il s'agira des tisserands.

A côté des champs de mil sont de vastes jardins semés de citrouilles, de melons d'eau, de pois, de haricots, d'arachides, etc., etc. Le tout est confié aux pluies du ciel et produit plus de cent pour un; ils en récoltent assez pour leurs besoins et pour en faire le commerce.

Des chasseurs.

Il n'est presque pas de Wolofs qui fassent leur métier de la chasse; ils s'y adonnent seulement par distraction ou par circonstance. En général, ils sont adroits et manquent rarement leur coup; au reste ils prennent tant de précautions, qu'ils ne tirent presque jamais qu'à bout portant. Munis de leurs *grigris*, ils ne craignent ni les lions ni les autres bêtes féroces, ils les attaquent de front et sont sûrs de les tuer. Les seuls qui en fassent une profession particulière sont ceux qui avoisinent Saint-Louis, parce qu'ils y trouvent un débouché, et encore ne s'y livrent-ils jamais que pendant les mois où ils ne travaillent pas à leurs champs.

Des thiédos.

Le mot *thiédo* est l'opposé de marabout; il signifie un incrédule, un impie, un homme sans foi ni probité. Ces sortes d'hommes répandus dans le Walo, le Cayor, le Baol, les royaumes de Sine et de Saloum, forment la milice de ces pays. Ne vivant que de vol et de pillage sur les grands chemins, ils sont plus propres à la guerre. Chaque chef de village entretient à son service un certain nombre de *thiédos* qu'il fournit d'armes et de chevaux. Plusieurs demeurent auprès de sa personne et sont nourris aux dépens du maître; les autres restent dans les villages

et sont obligés de marcher à la première réquisition. Aucun n'a de solde, mais ils ont part dans le butin qui se fait à la guerre. Ils ont tous aujourd'hui des fusils et des sabres. Sans croyance aucune, ils s'adonnent à tous les vices, et spécialement à la boisson de l'eau-de-vie. J'ai vu des *thiédos* passer des journées entières à boire de cette horrible liqueur et tomber ivres morts. Les princes et les grands, en leur qualité de chefs des *thiédos*, s'adonnent aussi à la boisson.

Dans le Cayor, quand le *demel* débouche une dame-jeanne d'eau-de-vie, les principaux *thiédos* accourent, alléchés par l'odeur; le roi en verse dans son batou ou gobelet, il boit et partage ce qu'il a à la bouche avec le premier *thiédo*, celui-ci l'avale et fait semblant d'en faire passer à son voisin, ainsi de suite, de bouche en bouche; aussitôt ils feignent d'être enivrés par la bonne qualité de la liqueur, font mille compliments à Sa Majesté qui, déjà bien échauffée, leur en délivre une bonne portion. Ils vont alors s'installer dans la cour et chanter, en buvant, les hauts faits du *demel* et de ses aïeux. Leurs femmes et leurs filles ont aussi leur part d'eau-de-vie et ont la gloire de s'enivrer comme eux.

La religion d'un *thiédo* ne consiste que dans ses *grigris* qui le rendent invulnérable dans les guerres et les pillages.

Des tisserands.

Le métier de tisserand, le plus nécessaire après celui d'agriculteur, est très méprisable chez les Wolofs; on ne voit jamais un homme d'une famille convenable s'occuper de ce travail; s'il s'y livrait jamais, il ne pourrait faire une alliance sortable, ni qui soit en rapport avec sa condition, et s'il a des enfants, quelque riches qu'ils puissent être, ils ne trouveraient jamais un bon parti. Cependant les Wolofs tisserands sont laborieux, d'assez bonnes mœurs et de bon caractère. La cause en est que la plupart des tisserands sont de familles de *griots*, contre lesquels il y a beaucoup de préjugés, que nous expliquerons plus bas. Les tisserands forment donc une société à part et se conduisent bien. Ils fabriquent des étoffes de coton qui n'ont pas plus de six à neuf pouces de large, la longueur ne dépasse jamais sept pieds. Comme, pour s'asseoir à leur travail, ils se servent d'un tabouret très bas, ils creusent un trou pour placer leurs pieds et faire aller leur métier qu'ils établissent avec quatre piquets, au-dessus duquel ils placent une ou deux nattes afin de se mettre à l'abri du soleil; la chaîne de l'étoffe est attachée à une sorte de pierre qu'ils tirent de temps en temps à eux. Leurs métiers et navettes ressemblent beaucoup à ceux de France. A chaque bout d'étoffe est un dessin particulier fait, moitié de laine, moitié de coton; l'étoffe elle-même est sou-

vent très bien dessinée. Ils imitent avec habileté les nouvelles étoffes qui arrivent de France. Dans l'intérieur du pays, presque tous les pagnes sont teints en bleu d'indigo, qu'ils savent très bien préparer.

Des bergers.

Les Wolofs ont en général des troupeaux de bœufs, de moutons et de chèvres qui trouvent une abondante nourriture, dans les immenses prairies que la nature seule a semées de toutes sortes d'herbes. Les esclaves sont chargés de les garder et de les conduire : ces esclaves sont des prisonniers de guerre vendus par les *thiédos* ; ce sont presque toujours des Wolofs ; quelques uns sont Sérères ou Lawbés, ou appartiennent à d'autres nations de l'intérieur.

Des forgerons.

Les forgerons forment encore une classe à part ; ils ne peuvent s'allier qu'entre eux, à raison des préjugés terribles qui pèsent sur eux. Une jeune fille, de quelque condition que ce puisse être, qui descend d'une famille où il y a eu des forgerons, ne peut jamais trouver un parti convenable : c'est un des plus grands déshonneurs que d'être fils de forgeron. Je puis pourtant dire que ce sont les Wolofs les plus policés, des gens de bonne conduite, et d'une propreté remarquable. Ils font tout ce que font les forgerons de France : des serrures, des gonds, des instruments

aratoires, des sabres, des poignards, des lances, etc.; ils réparent les fusils et les pistolets. Ceux qui ont le plus d'adresse ou d'intelligence négligent les ouvrages grossiers, pour travailler des bijoux d'or et d'argent, tels que colliers, bagues, bracelets, chaînettes pour les pieds et boucles d'oreilles. Bien qu'ils manquent de la plupart des instruments nécessaires, leurs ouvrages n'en sont pas moins faits avec soin. Quand on veut faire fabriquer quelques bijoux, l'orfèvre se transporte, avec ses outils, devant la case de celui qui l'emploie. Ces outils consistent dans une enclume, quelques marteaux, quelques limes, une paire de tenailles, de petites pinces et un soufflet composé de deux peaux de bouc. On pèse l'or et l'argent avant de les confier à l'ouvrier pour être mis en fusion; celui-ci, pour faire sa besogne, se place sous un hangar ou dans une case. Il commence d'abord par faire un trou où il établit son feu qu'un de ses gens souffle continuellement en appuyant tantôt sur l'une des peaux, tantôt sur l'autre; ce qui produit l'effet d'un soufflet à deux âmes, puis il enfonce l'enclume en terre, et travaille en présence du propriétaire du métal. Gardez-vous bien de le quitter lorsqu'il fond l'or, autrement vous vous exposeriez à ce qu'il y mît une quantité d'alliage. Ces ouvriers orfèvres réussissent surtout dans le filigrane, et quoique ce genre de travail demande plus de soin et de temps, le prix de la main-d'œuvre n'en est guère plus considérable.

On est obligé de les nourrir pendant qu'ils travaillent. Ils parcourent le pays, reçoivent en paiement de l'argent dans nos colonies, et des matières d'or et d'argent chez les villageois. Après avoir couru toute l'année, ils retournent dans leur pays.

Des griots.

Nous voici arrivés à la classe la plus immonde de la société woloffe, et qui mérite à juste titre le mépris et l'horreur de tout le peuple. Ces *griots* croient que Dieu les a créés pour les plaisirs terrestres, et qu'après s'être amusés dans ce monde et avoir contribué à la reproduction d'autres hommes, ils doivent, après leur mort, reposer d'abord en paix jusqu'au jugement dernier, puis quand les bons et les méchants auront reçu la rétribution de leurs œuvres, revenir, eux, sur la terre, pour s'y amuser et danser pendant toute l'éternité. Quelques uns exercent le métier de tisserands, ce sont les plus sages ; tous les autres n'ont d'autre état que de jouer du tamtam, pour faire danser les nègres, de faire les éloges de tous ceux qui par vanité aiment à être flattés et louangés, mais qui finissent par être leurs dupes. En vain chercherait-on à découvrir la moindre poésie dans leur bavardage emphatique, et cependant ils exaltent les esprits des Wolofs et leur font même quelquefois verser des larmes, en vantant le courage et les prétendues vertus de leurs aïeux. Les nègres ne peuvent y résister, il faut

qu'ils leur donnent des pagnes, de l'or, de l'argent et quelquefois même une partie de leurs vêtements. Quand un pauvre Wolof par son travail a gagné une certaine somme, les *griots* accourent pour le chanter, et il ne peut s'en défaire que par des présents. Ils se présentent encore, sans être appelés, à toutes les fêtes, telles que mariages, naissances, fêtes de la religion de Mahomet. Ils font plus, ils s'imposent aux chrétiens eux-mêmes à toutes les grandes solennités de l'année, font un vacarme infernal avec leurs chants et leurs tamtams, et ils ne quittent que quand, pour s'en débarrasser, on leur a jeté une somme convenable.

Les femmes de ces espèces de poètes-musiciens sont couvertes de verroteries de toutes les couleurs, et de bijoux d'or. La danse est l'art où elles excellent le plus; les négresses, qui l'aiment avec passion, se rassemblent en cercle autour d'elles, les accompagnent et les excitent par des battements de mains et des chants analogues. C'est des *griottes* que les jeunes filles apprennent ces postures lascives qu'elles savent si bien figurer dans leurs danses.

On voit souvent des réunions de *griots*, hommes, femmes, jeunes filles, assis en cercle sur le sable, avec des bouteilles d'eau-de-vie au milieu d'eux; ils boivent avec tant d'excès que leurs yeux sont aussi rouges que du feu, et ils ne mettent fin à leurs libations que lorsqu'ils tombent sur la place, où on les voit alors se rouler pâle-mêle sans connaissance. Il est im-

possible de se figurer les orgies auxquelles se livre cette caste dégoûtante et sans pudeur. Quand un *griot* meurt, au lieu de l'enterrer, on le porte loin du village dans un arbre creux; ordinairement c'est un vieux baobab qui lui sert de tombeau, on l'y jette, et son cadavre devient la proie des vautours et des hyènes.

Des sorciers.

Tous les peuples de l'Afrique occidentale croient aux sorciers; mais voici ce que les Wolofs entendent par ce mot : ce sont des hommes qui ont le pouvoir de manger les âmes humaines. Il peut s'en trouver chez tous les peuples, mais il est difficile de les distinguer des autres hommes. Seulement, une fois qu'un sorcier est découvert, on saura, à l'avenir, que ses descendants le sont comme lui. Cette puissance extraordinaire, et qui se transmet aux descendants, date de la dispersion des hommes, après la confusion des langues à la tour de Babel. Pour sortir de cette tour et aller parcourir la terre, il fallait d'abord passer devant deux grands lacs : le premier était rempli de sang et le second d'eau pure. Les hommes, au moment du départ, étaient fatigués par le travail qu'ils venaient de cesser, ils avaient tous bien soif. La plupart, en passant devant le lac de sang, n'en voulurent pas boire, mais allèrent se désaltérer dans le lac d'eau pure. Les plus pressés par la soif, n'ayant

pas le courage d'attendre jusqu'à leur arrivée à l'autre bassin, se précipitèrent sur le rivage du premier lac et burent à satiété : ce sont les sorciers. Aussitôt ils acquirent le pouvoir de quitter leurs peaux pendant la nuit, et de voler en l'air, revêtus uniquement de leur chair, et de manger les âmes de leurs semblables. Comme ces sorciers sont très dangereux, chaque Wolof apprend de bonne heure des prières pour les éloigner, achète des *grigris* pour s'en préserver, soit en les portant sur le corps, soit en les suspendant à la tête de son lit.

Quand une personne est soupçonnée d'ensorcellement, on la vend immédiatement en esclavage, après lui avoir préalablement coupé une oreille pour la faire reconnaître partout ; si c'est un esclave, on l'expulse du pays ou on le vend aux Maures du désert.

Ce préjugé étant si enraciné chez les noirs, ils attribuent aux sorciers tout bruit nocturne qu'ils ne peuvent expliquer, ainsi que les météores qui sont si fréquents en Afrique. Quand la nuit ils entendent le cri de quelques oiseaux, hiboux ou autres, ils s'effraient, crient tous ensemble : *Ckorom le nò doundé* (*nous vivons de sel*), parce que, disent-ils, les sorciers n'aiment pas les âmes qui sont salées.

Veut-on punir un sorcier et le dévoiler aux yeux du public..... On va, à minuit, dans sa case, on trouve sur son lit sa peau, et on la remplit de sel ; à son retour, le sorcier, voulant reprendre sa peau, se

sont piqué partout ; il est alors obligé d'aller trouver l'homme qui lui a joué ce mauvais tour et de le prier d'ôter le sel.

Quoiqu'ils n'aient jamais été témoins de ce prodige, ils y croient autant qu'à l'existence de la Divinité. J'ai connu beaucoup de ces prétendus sorciers ; c'étaient toujours des gens honnêtes et dignes de confiance. Mais chez un peuple si superstitieux, ils sont toujours méprisés et calomniés à tout propos.

Principales superstitions des Wolofs.

1^o Épreuve du feu.

Quand on a volé dans une maison et qu'on ne connaît point le coupable, on assemble les habitants de la maison et tous ceux qu'on soupçonne devant le chef du village, qui autorise à faire l'épreuve du feu. Aussitôt un bûcher est allumé ; on y enfonce un *iler*, c'est-à-dire une de ces pioches dont j'ai déjà parlé, on le chauffe jusqu'à ce qu'il soit tout rouge. Chacun doit passer sa langue sur ce fer, qui ne doit avoir de prise que sur le coupable et le brûler seul, car Dieu ne manque pas de faire un miracle pour prouver l'innocence des autres. Mais malheureusement le miracle arrive très rarement, ce qui fait que l'innocent, qui est de bonne foi, prend le fer avec confiance et se brûle, tandis que le coupable, qui a bien soin de passer le dernier, subit rarement l'épreuve et demeure impuni. Le patient est saisi, on le force de rendre

l'objet ou d'en payer la valeur. Telle est la justice chez les Wolofs.

2° La seconde superstition, c'est la croyance aux génies.

Dieu a créé des génies, c'est-à-dire des hommes supérieurs à nous et qui ne meurent jamais. Il ne faut pas les confondre avec les anges dont ils ont une très juste idée, ni avec les démons, qu'ils regardent comme les auteurs du péché et qu'ils abhorrent. Les génies sont des hommes qui ont le droit de se rendre visibles quand il leur plaît, ou même de prendre la forme d'un animal quelconque. Plusieurs même sont parents avec nous, je ne sais comment. Bref, telles sont leurs fonctions : ils sont nos protecteurs dans nos maisons, dans nos campagnes, sur la mer et sur les fleuves. Il y en a partout, même en France. Les génies terrestres demeurent dans la terre, sous les hommes ; ils y vivent avec leurs femmes et leurs enfants. Ils sortent vers minuit, pour se promener dans les maisons et visiter tout ce qui s'y trouve. Les génies aquatiques demeurent au fond des eaux, ils y ont des palais magnifiques et très richement meublés. Chaque génie a ses exigences : l'un ne veut pas qu'on verse de l'eau chaude à terre ; l'autre qu'on chante en tel endroit ; un autre exige qu'en passant sur telle rivière, tel *marigot*, on lui envoie un bon déjeuner dans un joli plat, etc., etc. Il n'est pas de Wolof qui n'ait vu quelquefois le génie de sa maison,

durant la nuit. Quelques uns même nourrissent un énorme lézard, qu'on appelle au Sénégal *gueule-tapée*; ils lui donnent de temps en temps du lait, qu'il avale de bon cœur et se retire dans son trou : c'est le génie de la maison qui vient les visiter.

J'en ai vu un, dans le Baol, qui en faisait autant pour un gros boa, qu'il regardait comme le génie protecteur de sa famille. Ce serpent était tellement habitué à venir chercher sa portion de lait, qu'il se rendait du bois voisin chez le noir, régulièrement tous les mois.

Au Sénégal, dans une maison où j'ai logé en 1843, il se trouvait, au fond d'un puits, deux poissons superbes, que les Wolofs vénéraient comme leurs génies protecteurs; un jour je voulus leur prouver qu'ils étaient dans une erreur grossière : je fis prendre ces deux poissons et les fis préparer pour mon déjeuner. Je trouvai la chair de leurs génies excellente, mais aucun d'eux n'en voulut goûter; ils crurent longtemps que les génies s'en vengeraient sur ma personne.

Hospitalité et charité.

Cette vertu n'est pas particulière aux Wolofs : tous les peuples du Sénégal offrent l'hospitalité aux voyageurs avec une grande cordialité. Blanc ou noir, connu ou inconnu, qui va chez eux, peut entrer librement dans la première case qu'il rencontre ; on le salue, on lui demande son nom et celui de sa famille,

on le fait manger et on lui donne son lit ; on l'entretient pendant ses repas et après. Enfin, lorsqu'il veut partir, il fait ses adieux comme s'il quittait ses meilleurs amis et n'a rien à payer.

Leur charité envers les malheureux est très remarquable. Il faut observer qu'il n'y a de malheureux que les aveugles et les estropiés. Ces infirmes vont aux portes des enclos chanter des versets du Coran, souhaitent toute sorte de prospérités aux bienfaiteurs de l'humanité souffrante, dépeignent vivement leur malheur. Aussitôt on les fait entrer, on leur donne des vivres et, au besoin, des vêtements.

Du respect pour les morts.

A l'exception des *griots*, les Wolofs ont une grande vénération pour la dépouille mortelle de leurs parents. Ils font inhumer le corps du défunt sur lequel ils appellent les prières de beaucoup de marabouts. Ils le portent ensuite en terre et marquent la place avec des arbrisseaux épineux, pour en éloigner les hyènes ; ils plantent par-dessus un pieu élevé de cinq pieds, sur lequel est appuyé le brancard qui avait servi à transporter le cadavre : c'est ce qui a fait croire à bien des voyageurs que c'étaient des échelles pour monter au ciel. Le huitième jour après la sépulture, on fait un grand dîner qu'on envoie aux écoles des marabouts, et qu'on distribue aux malheureux, afin qu'ils prient pour le défunt. Cette cérémonie se

renouvelle au jour anniversaire du décès. Ce n'est pas tout : persuadés que les morts ont besoin de nourriture dans l'autre monde, tous les soirs ils donnent la part du défunt à un malheureux ou même à un domestique qui la mange ; c'est alors comme si c'était le mort lui-même qui eût soupé dans l'autre vie. Cet usage est si sacré que les chrétiens eux-mêmes y manquent rarement. Combien de fois ne m'est-il pas arrivé de prêcher à ces derniers qu'il valait mieux prier pour leurs parents que de leur envoyer un souper dont ils n'ont nul besoin.

Mariages.

Les mariages se font avec de grandes cérémonies. Lorsqu'un jeune homme a fait son choix, il en prévient ses parents ; ceux-ci convoquent toute la parenté, même la plus éloignée ; on se réunit en conseil, on délibère, et quand on est d'accord, on prévient les parents de la fille qu'on désire faire une demande ; ces derniers se consultent aussi en grande réunion et décident pour ou contre. Dans le cas de refus, on est averti officieusement et la demande n'a pas lieu ; si, au contraire, on souscrit à la demande, on convient de part et d'autre du jour et de l'heure où devront, comme la première fois, se réunir les deux familles. Les vieillards les plus respectables sont députés par les parents du futur pour faire la demande et apporter en même temps un présent proportionné à la fortune du de-

mandeur. C'est de l'argent ou de l'or, avec des pagnes, des bœufs, des moutons, enfin tout ce qui forme la richesse du Wolof. On n'exige point de dot de la future, c'est le mari seul qui doit payer pour avoir une bonne épouse. Le cadeau est reçu et le consentement donné ; ce sont les fiançailles. On fixe le jour du mariage et l'on en prévient les marabouts qui doivent le bénir au nom de Dieu. Inutile de dire qu'après la bénédiction *maraboutale*, on fait une noce qui dure huit jours.

Cette première femme conserve toujours l'amitié de son mari et toute sa confiance, elle occupe la première place dans sa maison ; mais si le nègre est riche, au bout de quelque temps, il associe à cette première épouse quelques concubines : il n'est satisfait que quand il en a trois ou quatre.

Naissances.

A la naissance d'un enfant, les cérémonies ne sont pas très nombreuses. On ne donne de nom au nouveau-né que le huitième jour ; alors on le fait sortir pour la première fois, on lui fait faire quatre fois le tour de la maison, on se réjouit, on danse, on chante et l'on mange pendant huit jours, et pendant tout ce temps la maison est ouverte, non seulement aux parents et aux amis, mais aussi à tous les honnêtes gens.

Plaisirs et distractions des Wolofs.

Dans tous les villages, il y a un hangar recouvert de paille ou de plantes grimpantes, sous lequel s'assemblent les hommes durant la journée, quand ils n'ont point de travail, ce qui arrive presque tous les jours. Ils s'y rassemblent encore dès le matin, en grande compagnie, pour respirer le frais ; ils y passent la journée afin de se mettre à l'abri du soleil, et le soir ils y allument du feu pour respirer l'air pur et se chauffer les pieds. La journée se passe en conversation gaie et joyeuse et sans ennui. On parle de politique, de nouvelles de la veille ; on joue au *yoté*, aux dames et même aux cartes, qui, disons-le en passant, sont aujourd'hui connues jusque dans l'intérieur du Cayor et du Walo. Le *yoté* est une espèce de jeu d'échec dont les pieux sont plantés sur le sable.

Vers l'heure de midi, les femmes apportent le kouskou ou le riz dans ces assemblées ; on mange avec appétit, puis on dort une bonne heure, après laquelle la conversation recommence jusqu'au souper, qui a lieu de sept à huit heures du soir.

Les femmes ont aussi leur jeu particulier dans l'intérieur de la case, c'est le *wouri* : c'est un jeu de combinaison auquel elles s'exercent beaucoup, et elles se font gloire d'y être habiles. Après le souper, quand il ne fait pas clair de lune, la conversation devient intéressante auprès du feu ; ce sont des contes, des

fables, des anecdotes et des charades, qui se prolongent jusque vers les onze heures. Si l'on se trouve dans la saison chaude, les femmes apportent des nattes et l'on dort dehors à la fraîcheur. S'il fait clair de lune, le tamtam de la place annonce la danse vers la fin du repas; les femmes paraissent électrisées de cette musique, elles se lèvent brusquement et accourent de toutes leurs forces; bientôt les hommes les suivent. Les premières scènes sont exécutées par les jeunes gens, les femmes chantent et battent des mains; tout à coup elles s'y précipitent elles-mêmes et exécutent des danses que la pudeur me défend de peindre ici et qui ne sont autres que la représentation des passions les plus brutales. Les marabouts et leurs familles ne prennent jamais part à ces derniers divertissements.

Traits caractéristiques des Wolofs. — Leurs vêtements.

Rien ne me paraît plus difficile que de caractériser les traits de la physionomie qui pourraient distinguer les Wolofs des Nones, des Sérères et des Mandingues; j'ai été à même d'examiner ces différents peuples pendant dix années, je n'y ai cru voir que la différence d'idiomes, de mœurs et d'usages. J'ai dessiné plusieurs fois des hommes de ces divers peuples, puis les comparant ensemble, et voyant la même couleur noire, les mêmes laines sur la tête, le nez épaté, les lèvres épaisses, la même taille grande et élancée, la

même force de tempérament et même caractère, je n'y ai pu trouver aucune différence réelle.

Les Wolofs sont, en général, vêtus comme il suit : Les gens du peuple ne portent, dans les villages, qu'un pagne autour des reins et attaché par un énorme *grigri* qui leur sert de ceinture; et sur les épaules un autre pagne, le tout ordinairement teint en bleu. Leurs femmes sont vêtues de la même manière, mais elles portent sur la tête un mouchoir.

Les gens *comme il faut*, c'est-à-dire les libres, ont une culotte à la turque, des sandales aux pieds, une camisole sans manche appelée *mboube*, ou une robe à grandes manches arrivant jusqu'aux genoux, appelée *ckoussabe*, et un pagne sur les épaules. Ce costume est de différentes étoffes et quelquefois très riche.

Les femmes de condition libre ont plusieurs pagnes leur servant de jupons, une camisole sans manche (*mboube*), de beaux pagnes sur les épaules, plusieurs mouchoirs arrangés sur la tête, des pendants d'oreilles faits d'or massif, et des colliers d'or, des bracelets d'argent aux mains et des perles d'or ou d'argent ou de corail aux pieds. Les plus riches ont quelquefois jusqu'à six pendants à chaque oreille. Au lieu de faire valoir la finesse de leur taille, les femmes chargent leurs reins de trente ou quarante tours de verroteries de toutes couleurs. Cet ornement fait entendre en marchant une sorte de cliquetis qui annonce une négresse de bon ton.

En général, les enfants des deux sexes vont nus jusqu'à l'âge de douze à treize ans. Alors les garçons se revêtent d'un *koussabe*, et les jeunes filles d'un pagne court autour des reins et commencent à se friser les cheveux.

Essai de culture dans le Walo.

Nous avons vu qu'à Dakar, dans les environs de Saint-Louis et même sur la pointe de Barbarie, au désert de Sahara, les légumes de France et ceux du pays y réussissent parfaitement. Que serait-ce dans le Walo, qui est plus arrosé d'eau douce et où la terre est moins sablonneuse? Pour en donner une juste idée nous n'avons qu'à présenter ici l'histoire des cultures entreprises par M. le baron Roger, commandant administrateur du Sénégal et dépendances, cultures aujourd'hui abandonnées, mais dont les débris attristent le voyageur à qui ils offrent une preuve si évidente qu'aucune entreprise n'a eu de durée au Sénégal et que trop malheureusement les uns croient devoir détruire ce que d'autres avaient établi avec sagesse. Sans vouloir déverser le blâme sur les premiers, je ne cesserai pourtant de dire que l'instruction et la culture sont les uniques moyens de sauver le pays. Qu'on relève le collège et qu'on cultive en grand d'une manière toute spéciale d'abord les plantes indigènes savoir : l'indigo, le coton, l'arachide, le palma-christi, et la colonie sera riche en peu d'an-

nées. Les essais du baron Roger ne se sont point étendus jusqu'à l'arachide, parce qu'on ne savait point alors que cette plante donnât une si grande abondance d'huile. Cette découverte est due à M. Jaubert, de Marseille, négociant à Gorée, et qui n'a encore reçu aucune récompense de cet important service qu'il a rendu au commerce français. On est péniblement affecté à la vue des indigoteries et d'une foule de tant d'habitations si belles autrefois, mais qui n'offrent plus, hélas ! de distance en distance, dans le Walo, que de tristes ruines !!... Depuis Saint-Louis jusqu'à Dagara, vous apercevez comme de vieux châteaux dans l'épaisseur du feuillage des arbres, et quand vous demandez ce que c'est que ces belles maisons, on vous répond : N'en approchez pas, ce sont les repaires des lions et des tigres. La calomnie, l'esprit de critique, ont toujours nui à la prospérité de cette colonie, et par le fait, ce pays, qui offre tant de ressources, se trouve cependant aujourd'hui dans un état peu prospère.

Il en est de la culture, comme de la mission : je suis intimement convaincu que, de tout le Sénégal, le Walo seul est le royaume où l'on pourrait établir des missions en grand et des missions solides, et néanmoins jamais on n'a songé à l'évangéliser ; le Ngalom est trop malsain pour des prêtres français, c'est à peine si les habitants de Saint-Louis peuvent résister longtemps à sa funeste température. Le

Fouta est tellement fanatique qu'il faudrait le sang de mille martyrs, et probablement des guerres interminables avec la France, pour y établir une mission. Ces deux royaumes ne pourraient être évangélisés efficacement et prudemment que par des prêtres indigènes qui auraient été élevés au collège de Saint-Louis. Quant au Cayor, la réponse du *demel* aux envoyés de Mgr. Kobès suffit pour en faire connaître les dispositions. Nous avons vu que le Baol était trop sous la domination tyrannique du *demel*. Le Sine n'offre que Joal, et le Saloum est aussi très malsain ; c'est même pour ce motif que nous n'y avons point établi de comptoir. Il n'en est pas de même du Walo, où l'on peut choisir des endroits sains, à raison de la chaleur plus tempérée qu'y entretiennent les branches du fleuve qui l'arrosent. On y aime, d'ailleurs, les Français, de sorte qu'ils peuvent voyager partout sans le moindre danger. Nous y avons des forts pour nous protéger contre les ennemis du dehors : tels sont, par exemple, les forts de Dagana, de Richard-Tol, de Lamsare et de Mérina-Guène ; ajoutons à cela que le gouverneur du Sénégal a le droit de donner, à quiconque veut s'y établir, des terrains en toute propriété.

Pour mettre dans un plus grand jour ce que nous venons d'avancer, nous allons faire l'historique des cultures du Walo, le premier but du gouvernement en s'établissant dans ce pays, et parler des traités

qui nous y assurent une existence paisible et un commerce entièrement libre.

En fondant les établissements de Saint-Louis et de Gorée, le gouvernement français s'était proposé d'abord de favoriser la traite des noirs dont ces deux villes étaient les principaux entrepôts, et en même temps celle de la gomme, de l'or, de l'ivoire, de la cire jaune et des cuirs. Mais le traité de 1814 l'ayant remis en possession du Sénégal, il avait un autre but. Comme la traite était abolie, et comme nous avions perdu plusieurs colonies agricoles, il voulait, avant tout, introduire au Sénégal la culture des denrées coloniales; par là, en effet, il s'ouvrait de nouveaux débouchés pour l'écoulement des produits de l'industrie française, et donnait de l'accroissement à nos relations commerciales. La civilisation aurait pénétré avec le travail parmi les peuples indigènes, dont on voulait faire les principaux instruments d'une colonisation fondée sur la culture par des mains libres. Ce projet était d'une sagesse admirable, et si l'on avait continué les cultures jusqu'au moment de la liberté des esclaves de nos colonies, les captifs libérés se seraient établis dans les différents cantons où ils auraient trouvé des ressources immenses.

On jeta d'abord les yeux sur le pays du Fouta qui nous offrait le plus d'avantages. C'est un terrain excessivement fertile, possédant en même temps les mines d'or les plus abondantes. Ce fut précisément

par crainte que la France ne vînt tôt ou tard à s'emparer de leurs mines, que les princes du Fouta s'y refusèrent formellement.

M. le commandant et administrateur du Sénégal fit alors au *brak* du Walo des propositions qui furent acceptées; et de là le traité qui se passa avec lui et les principaux chefs du pays, le 8 mai 1819, et dont nous citerons la teneur.

Art. 1^{er}. Le roi Amar-Boye, *brak* du pays Walo, les chefs ci-dessus dénommés et tous autres, invitent le commandant pour le roi et administrateur du Sénégal et dépendances à diriger les sujets de Sa Majesté très chrétienne sur les terres du pays de Walo, pour y former conjointement et avec les secours des habitants indigènes des établissements de culture dans toutes les positions qui lui paraîtront le plus avantageuses.

Art. 2. En conséquence de l'article ci-dessus, et pour son exécution, le roi Amar-Boye, *brak* du Walo, les chefs ci-dessus dénommés et tous autres, s'obligent et promettent de céder, remettre et transporter à Sa Majesté le roi de France, en toute propriété, et pour toujours, les îles et toutes autres positions en terre ferme du royaume du Walo, qui paraîtront convenables au commandant pour le roi et administrateur du Sénégal et dépendances, pour la formation de tous les établissements de culture qu'il

jugera à propos d'entreprendre dès à présent et par la suite. Lesdites cessions faites en retour des redevances ou coutumes annuelles qui seront déterminées ci-après, et en considération du désir qu'ils ont d'augmenter la prospérité de leur pays, par sa mise en valeur, et par le commerce et les secours qu'ils trouveront dans une alliance avec les Français.

Art. 3. La tranquillité du pays de Walo et la sûreté des établissements de culture qui y seront entrepris, nécessitant des mesures de protection suffisantes pour mettre les personnes et les propriétés à l'abri de toutes incursions de la part des peuples voisins, le roi Amar-Boye, *brak* du pays de Walo, les chefs ci-dessus nommés et tous autres, demandent qu'il soit construit par le gouvernement français un fort au village de Dagara situé sur la frontière du pays, avec le Toro, et des postes moins considérables dans les autres parties du royaume, partout où ils seront jugés nécessaires par le commandant pour le roi et administrateur du Sénégal et dépendances, et qu'il y soit placé les garnisons qu'exigera leur défense.

Art. 4. En toutes circonstances où le roi Amar-Boye et les principaux chefs du pays de Walo seraient forcés de pourvoir à leur sûreté personnelle, en cas de guerre ou de troubles dans le pays, ils seront reçus dans lesdits forts et postes, et il y sera pourvu à leur subsistance pendant le séjour qu'ils y feront.

Art. 5. Les établissements qui seront formés devant être exploités par des bras libres, le roi Amar-Boye, *brak* du Walo, les chefs ci-dessus nommés et tous autres, s'engagent et promettent de faire concourir, par tous les moyens qui seront en leur pouvoir, au défrichement et à la plantation des terres, ainsi qu'aux travaux de toute espèce desdits établissements, les nègres soumis à leur autorité.

Art. 6. Les arrangements à faire entre les propriétaires et les engagés, pour la nature, la durée et le prix de leur travail, se feront librement et se régleront directement entre eux.

Art. 7. Il sera payé, en outre, annuellement, par les propriétaires, à chaque chef du village qui fournira des cultivateurs indigènes une valeur de 4 barres de fer (4 *francs en marchandises*) par tête d'individu. En raison de ladite allocation, qui ne sera payée que lorsque l'engagement pris par les travailleurs envers les propriétaires aura été complètement rempli, lesdits chefs de villages s'engagent et promettent d'employer tout leur pouvoir à en assurer l'exécution, et de remplacer dans un délai de quinze jours, à dater de la demande qui leur en sera faite, les déserteurs, les malades ou les morts, sous peine par eux de perdre l'allocation entière pour l'individu manquant, s'ils ne se conformaient pas entièrement à cette stipulation.

Art. 8. La présente alliance entre les établissements

français du Sénégal et le royaume du Walo, le commerce et les entreprises qui doivent en être la conséquence exigeant que tout objet de contestations soit prévu, que toute entrave aux relations journalières et continuelles qui vont s'ouvrir soit détruite, le roi Amar-Boye, *brak* du Walo, les chefs ci-dessus dénommés et tous autres, déclarent, chacun en ce qui le concerne, renoncer pour toujours à tout droit sur les embarcations et bâtiments français qui se perdraient ou seraient forcés de faire leur déchargement sur les rives du fleuve qu'ils habitent. Ils s'engagent et promettent, au contraire, de leur donner tout secours et l'assistance dont ils auraient besoin, chaque fois qu'ils en seront requis par les capitaines et patrons.

Art. 9. Il ne sera rien changé aux lois et usages actuels du royaume de Walo, en ce qui concerne les rapports maintenant existants entre le roi, les principaux chefs et leurs sujets ou subordonnés; ils conserveront, comme par le passé, l'entier exercice de leurs droits et de leur police sur les indigènes qui ne seront point employés dans les établissements de culture formés par les habitants français.

Art. 10. En retour des dispositions ci-dessus et de l'empressement avec lequel les habitants du royaume de Walo ont cherché l'alliance du gouvernement français et se sont prêtés à ses vues, le commandant pour le roi et administrateur du Sénégal et dépendances, au nom du roi de France, s'engage et

promet de traiter toujours le roi Amar-Boye, *brak* du pays de Walo, comme un ami distingué, et les chefs ci-dessus dénommés et tous autres avec la considération propre à leur assurer le respect et l'obéissance de leurs subordonnés; d'envoyer former dans leur pays des établissements de culture; de faire payer par les propriétaires aux chefs de villages qui fourniront des cultivateurs, et rempliront les conditions prescrites, l'allocation annuelle de quatre barres par chaque tête d'individu dont l'engagement aura été complètement rempli; de faire rendre exactement justice aux contractants; de construire à Dagana le fort demandé, et des postes armés dans tous les autres lieux où il jugera nécessaire d'en établir pour assurer la conservation des propriétés et la tranquillité du pays; de placer dans lesdits forts et postes des garnisons suffisantes pour les défendre; enfin de protéger les habitants du royaume du Walo contre toutes les incursions de la part de leurs voisins.

Art. 11. Voulant ensuite donner au roi Amar-Boye et aux chefs de son royaume une preuve de bienveillance et de libéralité qui leur fasse sentir le haut intérêt qu'ils auront à remplir fidèlement et religieusement les conventions stipulées au présent traité, le commandant pour le roi et administrateur du Sénégal et dépendances a fixé et fixe les redevances et coutumes qu'il leur accorde comme il suit.
(Viennent les indications des coutumes.)

Art. 12. Les redevances ou coutumes consenties par le présent traité en faveur du *brak* et des principaux chefs du pays de Walo ayant un objet particulier bien distinct, et les parties contractantes reconnaissant en avoir pleine et entière connaissance, ne pourront dans aucun cas, ni pour aucun motif, être augmentées ni diminuées à l'avenir. Elles seront payées par l'administration du Sénégal le 1^{er} janvier 1820, et seront exigibles ensuite chaque année, à pareille époque.

Art. 13. Les anciennes coutumes étant absolument indépendantes des nouvelles, elles continueront à être acquittées comme par le passé.

Art. 14. Les parties contractantes, de part et d'autre, promettent d'exécuter fidèlement et de bonne foi tous les articles contenus et établis dans le présent traité, sans faire ni souffrir qu'il y soit fait aucune contravention directe ni indirecte, se garantissant généralement et réciproquement toutes les stipulations y consenties.

Le 20 mai 1819, le même commandant et administrateur du Sénégal et dépendances passa un traité semblable avec le roi de la tribu des Maures Braknas.

Ces traités excitèrent le mécontentement des Maures de la tribu de Trarzas, qui se voyaient désormais privés des coutumes qu'ils tiraient du Walo, depuis longues années. Les Toucoulaures se joignirent à eux pour former contre la colonie une ligue dans la-

quelle entrèrent aussi les Braknas, nos alliés, et le *demel* de Cayor. Les hostilités commencèrent au mois d'août de la même année. Pendant que les Toucoulaures attaquaient les navires des traitants, les Maures Trarzas incendiaient les villages du Walo, tuaient les uns et emmenaient les autres en captivité. Les troupes françaises exercèrent de sanglantes représailles contre les Maures et les Toucoulaures, les chassèrent du Walo et écrasèrent par la mitraille deux villages du Fouta.

La paix ne fut établie qu'au milieu de l'année 1821, et deux traités furent passés, l'un avec les Trarzas, et l'autre avec les Braknas. Dans le premier, le Trarzas cédait, au profit de la France, tous ses droits sur le Walo ; dans le second, le Braknas, après avoir reconnu les droits de la France sur le Walo, concédait au gouvernement français toutes les terres des Braknas où le gouvernement voudrait ultérieurement former des établissements de culture, lui promettant d'élever des forts et des batteries pour leur défense. Ces traités conclus, le commerce avec l'intérieur reprit son activité ; une escale pour le commerce de la gomme fut, en outre, établie chez les Maures Doviches, près de Bakel, dans le Ngalam.

Jusque-là les plans de colonisation n'avaient pu être exécutés ; ce ne fut qu'en 1822 que commencèrent réellement les entreprises agricoles. On forma alors, dans le pays de Walo, un grand nombre

d'établissements de culture qu'on divisa en quatre cantons.

Le premier est celui de Dagana, nom du village où le fort est bâti : c'était la limite des cultures en remontant le fleuve ; ce premier canton s'étendait jusqu'à quatre lieues au *marigot* de Tawoué. Il comprenait le poste militaire de Dagana, l'habitation royale de Koïlel, et plusieurs établissements particuliers.

Le second canton était celui de Richard-Tol, qui tire son nom de M. Richard, jardinier en chef, auquel le gouvernement avait confié la direction des travaux. Il s'étend depuis l'habitation de Flossac appelée Ndhïoukoug, où fut bâtie la chapelle Saint-Genés, sur une longueur de quatre lieues, au bord du fleuve. Ce canton est arrosé, du Nord au Sud, par le *marigot* de Tawoué, qui fait communiquer les eaux du fleuve au lac du Panier-Foul. Richard-Tol comprenait six habitations, dont cinq de maçonnerie, construites avec un goût très recherché ; c'était le centre de la colonisation.

Le troisième canton était celui de Faf, qui s'étendait depuis la limite occidentale du précédent jusqu'au village de Dhoawar, c'est-à-dire à plus de sept lieues sur la rive du fleuve. Le grand *marigot* de Gorom, qui ne rejoint le fleuve que vers l'île de Bouxar près de Saint-Louis, traverse une portion de cet ancien canton qui contenait dix établissements, dont quatre étaient de maçonnerie.

Le quatrième canton était celui de Lamsare , qui commençait à sept lieues de Saint-Louis, ayant quatre lieues d'étendue sur les bords de plusieurs *marigots*. Il comprenait dix-sept établissements, dont quelques uns étaient d'une grande importance.

Enfin des plantations au nombre de huit, formées dans les îles voisines de Saint-Louis, telles que Bopou-Thior, Salsal, l'île du Four à chaux, Sor, Babaguey et Safal, composaient un cinquième canton. Ces diverses plantations étaient dans un état de prospérité croissante.

C'est dans les quatre premiers qu'existait l'agriculture proprement dite du Sénégal. On avait aussi construit à Saint-Louis une grande indigoterie située à la pointe du Nord, et une manufacture pour égrener le coton, au milieu de la ville. Depuis 1825, le succès avait couronné les essais nombreux de naturalisation tentés par l'administration, et les exploitations entreprises par les propriétaires des terrains concédés. Le jardin du poste de Dagana, l'habitation royale de Koïlel et plusieurs établissements particuliers, possédaient un grand nombre de plantes nouvellement importées; les légumes d'Europe y avaient parfaitement réussi. Toutes les espèces de culture avaient été heureusement essayées à Richard-Tol. On y cultivait encore des végétaux nouvellement introduits dans la colonie, tels que le caféier, le roucouyer, l'olivier, le médicinier, le nopal, la canne à sucre, le cannellier,

le giroflier, le séné, la salsepareille et le mûrier. A ces diverses cultures joignons encorè l'éducation de la cochenille et des vers à soie.

Il y avait tout au plus un an que le nopal avait été introduit au Walo, lorsque M. Perrolet, botaniste voyageur du gouvernement français, envoya au ministère de la marine de très beaux échantillons de la cochenille sylvestre.

Dans tous les jardins on voyait s'élever des dattiers, des cocotiers, des bananiers, des sapotilliers, des corossoliers, des orangers, des citronniers, des goyaviers, des manguiers et de superbes rondiers. Jusqu'en 1825, on s'était occupé plus spécialement de la culture des végétaux alimentaires et du coton ; mais depuis cette époque on fit des essais de naturalisation de l'indigofère du Bengale, et l'on cultiva l'indigofère du pays. Le succès dépassa si bien toutes les espérances qu'on en avait conçues, que cette dernière culture attira principalement l'attention des colons. Dans plusieurs établissements, l'indigofère du Bengale donna annuellement jusqu'à neuf coupes de ses produits, sans parler de l'indigofère du pays, qui est reconnu plus vivace. L'expérience a prouvé qu'en donnant au sol une culture soignée, en arrosant à propos, on peut obtenir annuellement au moins vingt mille livres de feuilles sèches par hectare, lesquelles donneront à peu près deux cent quarante livres d'indigo.

D'après le rapport de M. Perrolet, les premiers essais qui ont été faits pour la culture de l'indigofère indigène ont produit environ deux quintaux et demi de bel indigo, qui a été estimé par les négociants les plus experts dans cette matière, à 18 francs la livre.

Enfin je ne puis donner une idée plus précise des cultures du Walo, qu'en citant le passage de M. le baron Roger, parlant de Richard-Tol : « Cet établissement, dit-il, a réussi autant qu'on a pu l'espérer. Moins de cinq ans après l'avoir fondé, j'ai eu la satisfaction de le laisser dans l'état le plus prospère, lorsque le dérangement de ma santé et des motifs personnels m'ont déterminé à quitter le Sénégal. D'autres plantations s'étaient déjà formées aux environs avec des succès qui promettent à la France une nouvelle colonie agricole, dès qu'on voudra souffrir qu'il y en ait une dans ces contrées ; en attendant, ce qui existait prouve assez ce qu'il serait possible d'exécuter un jour. Le vaste et beau jardin de naturalisation de Richard-Tol, dans l'état où je l'avais mis, se serait fait admirer dans tous les pays du monde. Ses pépinières étendues, d'une riche végétation, commençaient à fournir des arbres et des plantes aux établissements particuliers ; des végétaux utiles, d'origine et de climats différents, s'y naturalisaient à la fois ; tous les légumes d'Europe y croissaient en abondance ; des fruits excellents, notamment ceux des pays les plus chauds, tous inconnus

jusqu'alors dans cette partie de l'Afrique, y mûrissaient déjà. Sans parler de plusieurs autres plantations qui mériteraient d'être citées, cet établissement à lui seul était la réalisation en petit d'une grande pensée, comme le type de la colonisation projetée, comme la preuve matérielle de ses succès possibles. C'était vivant comme une création fécondée; c'était riche comme un avenir heureux; c'était vert et riant comme l'espérance. »

Après de si merveilleux succès, on doit penser que cette colonisation doit être aujourd'hui plus riche que jamais. Grand Dieu ! faut-il rappeler ici le vandalisme le plus impitoyable, l'immoralité la plus révoltante de certains colons ? Eh bien ! oui, quoiqu'il nous en coûte, nous le ferons. Il est temps que la vérité paraisse dans tout son jour ; il est temps de réparer les torts immenses que l'avarice des uns, l'envie et la malveillance des autres, ont causés à la colonie du Sénégal !

C'est au moment même que tous les essais étaient couronnés du plus grand succès, que certains colons, sans conscience et avides d'argent, formèrent le projet infâme de tromper le gouvernement. Des primes considérables étaient accordées à la culture ; les principaux colons qui avaient des cotonniers et des indigofères dans leurs jardins en taillèrent toutes les branches qu'ils allaient piquer dans de vastes plaines ; les inspecteurs leur accordaient ainsi des primes,

mais le lendemain ces branches sans racines étaient entièrement desséchées par le soleil. On récompensait donc l'injustice et l'on encourageait, sans le savoir, la dévastation. Il arriva bientôt que les pieds des cotonniers et des indigofères, étant privés de leurs nombreuses branches, ne produisirent presque plus de coton ni d'indigo. Quelques soupçons firent changer la combinaison de l'allocation des primes, elles furent retirées à la culture et réservées à l'exportation de la denrée, mais il n'y avait presque plus de cotonniers et d'indigofères en bon état. Les colons ne virent plus d'autres moyens de se tirer d'affaire que de déclarer que ces deux cultures étaient infructueuses au Sénégal à cause de l'extrême rareté des pluies, de l'action desséchante du vent d'Est sur la végétation, de la mauvaise qualité d'une grande partie du sol, des débordements périodiques du fleuve, qui sont loin de féconder la terre et qui exigent des travaux considérables, et enfin du haut prix de la main-d'œuvre, par suite de l'inertie naturelle et du défaut de concours de la part des populations indigènes. C'était en 1830; sur ce rapport si bien circonstancié et si bien appuyé, les allocations qui figuraient au budget local pour encouragement à la colonisation furent supprimées, et les indigoteries du Walo entièrement abandonnées.

En 1835, le gouverneur du Sénégal fit couper les magnifiques arbres fruitiers du Walo, sous prétexte

qu'en temps de guerre les ennemis pourraient s'y cacher et nous attaquer à l'improviste ; tout est donc anéanti !

En examinant toutes ces raisons, il sera facile de se convaincre de leur peu de solidité. D'abord le coton et l'indigo sont des plantes indigènes qu'on trouve partout dans toute la Sénégambie, croissant admirablement et sans culture : ces plantes n'ont besoin d'être arrosées que quand elles sont très jeunes. J'ai cultivé des cotonniers dans mon jardin au Sénégal, je ne les arrosais jamais ; ils étaient toujours et en tout temps chargés de feuilles, de fleurs et de coton. Il est de fait que tous les peuples du Sénégal ne sont vêtus que de coton qu'ils récoltent dans le pays et qu'ils font tisser. Dans tous les villages, ils ont une indigoterie à l'état d'enfance, mais dont ils se servent merveilleusement. Ces deux plantes sont en plus grande vigueur pendant la saison des pluies, mais elles produisent aussi pendant la saison des vents d'Est, à cause des rosées de la nuit qui les rafraîchissent.

Les vents d'Est ne sont pas si funestes à la végétation qu'on a voulu le faire accroire, pourvu qu'on arrose de bon matin et le soir, vers le soleil couchant ; les plantes abaissent leurs feuilles au milieu du jour et se relèvent avec vigueur à l'entrée de la nuit. Il y a même certains légumes d'Europe qu'on ne peut bien cultiver que pendant le règne des vents d'Est : tel est

le chou. Cette plante pousse et pousse très bien durant ces vents brûlants, mais elle est souvent dévorée par les chenilles pendant la saison des pluies. Si je dois croire au dire d'un grand nombre de cultivateurs intelligents et aux essais de culture que j'ai faits moi-même, ce sont les vents du Nord qui nuisent à la culture, mais seulement à la culture des plantes d'Europe, et encore faut-il ne parler que des environs de Saint-Louis, parce que là ces vents, quoique rafraîchissants, portent des vapeurs salées de la mer qui brûlent certains légumes, tels que les laitues, les pois et quelques autres : mais dans le haut du Walo, où l'on est éloigné de la mer, ce vent est bienfaisant.

Qu'on ne mette point en avant la mauvaise qualité d'une grande partie du terrain ; car tout le pays cultivé dans le Walo est situé dans des lieux où la terre est très grasse et très féconde, et arrosée par une multitude de canaux d'eau excellente. Les inondations périodiques, amenant un limon très gras, fécondent considérablement la terre. Comment se fait-il que les habitants du Walo choisissent précisément ces terres couvertes d'alluvions pour semer leurs mils, leurs patates et tous leurs légumes, et vont-ils chercher le riz qui croît seul dans les terrains bas ? C'est un malheur que nous ne pouvons que déplorer ! Mais tel est le sort funeste du Sénégal : on y forme les plus beaux projets, on les pousse jusqu'au point de

faire naître les plus belles espérances, et on les renverse d'un seul coup pour toujours.

Conversations spirituelles des Wolofs.

J'ai dit que les Wolofs aimaient passionnément la conversation. On croira peut-être qu'ils s'entretiennent d'absurdités et de bagatelles ; nous allons prouver, au contraire, que leurs entretiens roulent sur des choses utiles ; qu'ils en retirent toujours quelque fruit, comme nous en retirons de la lecture d'un bon livre, d'un auteur avec lequel nous lions conversation en quelque sorte, et où nous puisons des principes de morale. Supposez que leurs réunions soient faites dans une salle contenant une riche bibliothèque, et que le président de la société prenne un auteur moraliste, qu'il en fasse la lecture à tous, et que chacun ait le droit d'exprimer ses réflexions, et vous aurez une vraie idée de leur passe-temps. Quand on peut comprendre comme il faut la langue et en bien saisir les idiotismes, on est surpris de trouver chez eux tant de sagesse traditionnelle.

Leurs conversations ont pour objet les proverbes de certains philosophes anciens dont nous allons parler, les énigmes et les fables. L'histoire de leurs philosophes est trop intéressante pour n'en pas citer ici quelques traits.

Le plus remarquable d'entre eux est Cothi-Barma.

Les traits d'esprit de ce philosophe pourraient parfaitement faire la matière d'un grand ouvrage. Il naquit sous le règne du demel Amadi-Ngoné, au village de Palmew, dans le Cayor. Il fut nommé *alkati* ou chef du village de Dhiamatil. « Il ne manque pas d'hommes qui désirent le bien-être, disait ce philosophe sénégalais, mais ceux qui le procuraient ne sont plus !... »

Amadi-Ngoné, à la tête d'une armée nombreuse, était venu fondre sur Ndate, ville considérable du royaume, et enlever tout ce qui s'y trouvait. Les habitants demandèrent grâce au moins pour leur vie et ne l'obtinrent point. Le philosophe n'avait eu aucun avis des intentions du roi ; il apprit ce qui s'était passé par des gens qu'il rencontra sur sa route, portant en terre le corps d'une des malheureuses victimes. Aussitôt il arrêta le convoi, et s'adressant au défunt : « Va dire à nos ancêtres qu'aujourd'hui la mort est préférable à la vie. Va dire à nos aïeux que de leur temps le commandement était entre les mains d'hommes libres qui connaissaient l'honnêteté et le devoir ; qu'ils sont heureux de jouir du repos de la tombe : car ce sont des esclaves qui commandent aujourd'hui ; ce sont des esclaves qui exécutent les injustes volontés de leur maître, pour en être favorisés. Va leur dire qu'il ne manque pas d'hommes qui désirent le bien-être, mais que ceux qui le procuraient ne sont plus. »

Le *demel*, ayant appris que Cothi s'était permis de tenir un discours si républicain, résolut la mort du philosophe. Il fit creuser un grand trou dans la terre, en fit couvrir la surface avec des branches d'arbre très minces et mit du sable par-dessus, afin que le philosophe, en voulant s'y asseoir, fût enterré vif. Cothi en fut informé secrètement et fit creuser, à partir du milieu de sa case, un trou qui communiquait directement à celui du *demel*. Ses préparatifs perfides aussitôt achevés, Sa Majesté fit venir Cothi, le reçut avec politesse, et le pria de s'asseoir en face d'elle. Cothi obéit et tomba dans l'abîme qu'on se hâta de combler. Le philosophe s'était rendu à sa case où il continuait à donner ses leçons comme auparavant, mais en cachette du roi, qui le croyait mort. Parmi ses adages on cite celui-ci : *Suivez les conseils de trois personnes, ne suivez pas les conseils de trois autres*. En voici l'explication : le premier cas regarde le père, la mère et le fils aîné ; le second regarde la femme, l'esclave et le *griot*. Nous avons vu plus haut ce que c'est que les *griots* : c'est une caste d'hommes qui ne sont occupés qu'à jouer du tantam pour faire danser ou pour chanter les hauts faits des guerriers et même des simples citoyens. Cothi disait qu'il fallait toujours suivre les avis de son père, de sa mère et de son fils aîné, et se défier de ceux de sa femme, de son esclave et de son *griot* ; parce que le père, la mère et le fils aîné sont animés des mêmes intérêts,

ceux-ci pour le bien de leur fils, celui-là pour le bien de l'un et de l'autre, et que toutes les fois qu'il s'agirait de dévouement, d'honneur et de gloire, de viles considérations ne fermeraient pas leur cœur. La femme, au contraire, l'esclave et le *griot*, ayant intérêt sur le bien d'un homme, pourraient se laisser guider dans leurs conseils par une passion quelconque.

Le *demel*, par son arrogance et sa fierté, tenait ses sujets loin de lui. On le craignait et on le détestait. Il voulut un jour faire la guerre au tège. Aucun guerrier ne répondit à son appel ; ses menaces et sa colère furent vaines. Il demanda à son conseil de lui en expliquer le motif, mais personne n'osa. On lui dit de faire venir Cothi, qu'il croyait mort, mais qui vivait encore. Cothi fut donc mandé à la cour ; il s'y rendit fièrement. Interrogé sur le motif de cette révolte générale dans un cas pressant, le philosophe répondit par cet adage : *Un arbre infructueux n'est pas fréquenté* ; faisant comprendre au roi que c'est en aimant ses sujets qu'un roi devient cher et précieux à son peuple et qu'il peut compter sur son dévouement, mais que le prince orgueilleux ne peut et ne doit s'attendre qu'à être abandonné en temps malheureux. Cette leçon servit au *demel*, il devint généreux et bon roi.

Autre adage de Cothi : *Un ami est unique, il ne peut y en avoir plusieurs.*

Mafal, fils aîné de Cothi, avait sept années. Son père lui disait constamment que de tous ceux qu'il appelait de ce nom, il ne pouvait y en avoir qu'un véritable, mais celui-ci ne voulut jamais le croire. Un jour, fatigué de la persistance de son fils dans ses fausses idées, il lui donna cet avis : « Mon fils, lui dit-il, feignez un malheur quelconque, celui, par exemple, d'avoir assassiné, par vengeance, le fils du roi. Au milieu de la nuit, allez comme hors de vous-même, haletant et tremblant, invoquer le secours de vos amis. Ceux qui vous aimeront partageront assurément votre infortune, tandis que les autres vous abandonneront. Ainsi vous saurez combien vous possédez d'amis. » Sûr de son opinion, Mafal, dès le soir même, se revêtit de ses habits de guerre, s'arma de son poignard et de sa lance, et, sous cet appareil terrible, va trouver l'un après l'autre tous ses amis. Celui à la porte duquel il frappe en premier lieu dormait d'un sommeil tranquille. A la voix de son ami, il se lève en sursaut. « Qui est là ? Quoi ! est-ce Mafal ? — Ami, c'est bien moi ! mon étoile est funeste. Elle aurait dû être rouge quand je naquis ! J'ai tué, par vengeance, le fils du roi, et maintenant je ne sais quel parti prendre. — Toi, Mafal ! assassin ! Fuis, malheureux, répondit le prétendu ami ; si tu rencontres la forêt, cache-toi dans sa profondeur ; fuis loin des hommes qui te chercheront pour venger le sang des rois. Fuis... » Et il referma sa porte, trem-

blant d'être aperçu. Le second et les quatre autres se comportèrent à peu près de la même manière. Le dernier, celui qui lui paraissait le moins ardent de tous, se montra tout autre. Il venait de se marier le jour même; après toute une journée passée en jouissances avec ses amis et ses proches, il venait à peine de fermer sa porte, lorsqu'il entendit frapper à coups redoublés. C'était la voix d'un ami qui se faisait entendre. Il ouvrit à l'instant et introduit son ami infortuné. « O Dieu! c'est Mafal! c'est mon ami chéri! » Il le regarde et devine son malheur. Après avoir versé des larmes abondantes et s'être épanché dans le sein de son ami, Mafal lui expose sa triste position et son embarras. « Eh bien! reprit l'ami, je suis à toi, jusqu'à la mort. » Il s'arme immédiatement, puis se tournant vers sa nouvelle épouse : — « Va, lui dit-il, dans la case de ta mère, et sois libre. Dieu est bon! Si tu trouves un jeune homme dont l'amour m'efface dans ton cœur, tu seras maîtresse de ta volonté. » Il dit, et part avec son ami.

Silencieux et rêveurs, ils marchèrent plusieurs jours vers le couchant. Ils ne se disaient rien l'un à l'autre. Enfin Mafal, sortant comme d'un profond sommeil, prit tout à coup la main de son ami, la serra tendrement et l'invita à s'asseoir sous un grand baobab. — « Après tout, lui dit-il, pourquoi fuir? N'est-ce pas une honte de fuir sa patrie et ses affec-

tions pour la seule crainte de la mort? Retournons sur nos pas, et s'il faut périr, au moins nous mourons avec gloire, et la terre de nos pères sera notre tombe. » Cette allocution plut à son compagnon : ils se levèrent et repartirent.

Quelques jours après, le vieux Cothi, qui commençait à s'inquiéter de la longue absence de son fils, accueillait avec ravissement les deux amis dans sa maison.

« Mon père, dit Mafal en essayant des larmes d'attendrissement, celui-ci est aussi votre fils ; car de tous mes amis, lui seul a voulu partager mon malheur et mourir avec moi. » Cothi embrassa l'un et l'autre, et dit : « Désormais ne doutez jamais des conseils d'un vieillard : *Un ami donc est unique, on ne peut en avoir plusieurs.* »

Pour ne pas trop nous étendre, nous terminerons ce qui a rapport à Cothi par les quatre adages suivants dont l'histoire n'offre pas moins d'intérêt que les autres.

Un roi n'est pas un parent ni un protecteur.

Un enfant du premier lit n'est pas un fils, mais une guerre intestine.

Aime ta femme, mais ne lui donne pas toute confiance.

Un vieillard est nécessaire dans un pays.

Cothi avait réservé sur la tête de son enfant quatre touffes de cheveux (les Wolofs ayant coutume de raser la tête de tous les enfants). Chacune de ces

touffes, disait-il, représente une vérité morale connue de moi seul et de ma femme.

Sa femme avait de son côté un fils de premier lit, mais dont toute la tête était rasée comme celle des autres enfants.

Le demel, piqué de curiosité, chercha longtemps et en vain à découvrir le secret. Il eut enfin recours à la ruse. Il fit venir la femme du philosophe qu'il gagna à force de présents.

La première touffe signifiait qu'un roi n'est pas un parent ni un protecteur.

La seconde, qu'un enfant du premier lit n'est pas un fils, mais une guerre intestine.

La troisième, qu'il fallait aimer sa femme, mais ne pas lui donner toute confiance.

La quatrième, qu'un vieillard est nécessaire dans un pays.

Le roi fut furieux du premier symbole et condamna le philosophe à mort. Pendant qu'on le menait au supplice, un vieillard jouissant d'un grand crédit auprès du roi par sa sagesse et sa prudence, et désireux du bien du pays, alla trouver le *demel* et lui montra que la mort de Cothi serait une perte irréparable dans le royaume, et qu'on avait besoin de ses conseils dans les circonstances difficiles. Pendant ce temps, le fils de la femme du condamné, remarquant que Cothi s'était revêtu d'habits qui ne lui appartenaient pas, envoya sur-le-champ les réclamer,

comme étant les siens propres, de peur qu'ils ne fussent tachés de sang.

Le vieillard avait obtenu la grâce de Cothi, qui fut amené devant le roi. Vivement réprimandé sur ses idées singulières, Cothi répondit sans s'émouvoir : « N'est-il pas vrai qu'un roi n'est ni parent ni protecteur, puisque pour un secret que je ne vous ai point révélé et que j'avais bien le droit de garder devers moi, vous m'avez condamné à mort, oubliant et les services que je vous ai rendus, et l'amitié constante qui nous avait liés depuis notre enfance.

» N'est-il pas vrai qu'il faut aimer sa femme et ne pas lui donner toute confiance, puisque ma femme, que je n'avais rendue dépositaire de mon secret que pour éprouver sa fidélité, l'a trahi pour de vils présents ?

» N'est-il pas vrai qu'un enfant de premier lit n'est pas un fils, mais une guerre intestine, puisqu'au moment qu'il aurait dû pleurer son père, condamné à mort, il ne pensait, au contraire, qu'à lui réclamer des habits dont il craignait la perte ?

» N'est-il pas vrai enfin qu'un vieillard est nécessaire dans un pays, puisque sans un vieillard sage et prudent dont la gravité a su dominer votre passion, je ne vivrais plus dans ce moment, mais je serais mort, victime de votre injuste colère ? »

On attribue à Cothi plus de cinq mille adages ou maximes. D'après la tradition des Wolofs, cet homme d'une rare sagesse n'est pas un être imaginaire,

comme on pourrait peut-être le supposer, il a vécu réellement; le village de Dhiamatit est encore gouverné par les prétendus descendants de ce philosophe, qui y sont honorés comme des princes.

Sous le règne du *demel* Masamba-Tako parut un autre philosophe moraliste : c'est Masséni, petit-fils de Cothi, qui a laissé, lui aussi, beaucoup d'adages, dont les plus remarquables sont les quatre suivants :

Celui qui méprise son état diminue son honneur.

Quand un fils ne se contente pas du toit paternel, c'est sa mère qui est impatiente.

Le pauvre qui craint le soleil, craint un bienfaiteur.

Celui qui va dans la maison d'autrui pour demander, a tort; le propriétaire, pour la bâtir, s'est donné de la peine.

Sous le règne de Mackourédia parut un philosophe d'un genre tout différent : il se nommait Biram-Thiam-Demba. Cet homme ne s'est occupé que d'énigmes pour amuser les oisifs. Néanmoins les habitants du Cayor exaltent beaucoup sa subtilité. Le soir, au clair de la lune, ou au coin du feu, réunis en groupe, les Wolofs, avec de grands éclats de rire, s'attaquent les uns les autres par des interrogations et des réponses qui sont autant de textes du philosophe. Chacun interroge à son tour, et lorsque quelqu'un a deviné la réponse, on crie de tout côté :

Weuc neu deug! (*Il a dit la vérité!*) Si la chose paraît difficile, ils se tiennent le menton et s'écrient : *Bissimilay Dhiame!* (*Au nom du Dieu de vérité!*) Nous allons en citer quelques uns pour exemples :

D. Qu'est-ce qui a la chevelure en désordre et demande à Dieu de le peigner?

R. Le rondier.

D. Qu'est-ce qui bat des ailes et ne vole pas?

R. Le tamis.

D. Qu'est-ce qui a une queue et ne la remue pas?

R. La cuiller.

D. Qu'est-ce qui niche et ne pond pas?

R. Le mortier.

D. Qu'est-ce qui vole sans jamais se poser?

R. Le vent.

D. Qu'est-ce qui enseigne sans parler?

R. Un livre.

Il est un autre amusement plus spirituel, ce sont les proverbes : les Wolofs en ont la mémoire très chargée. Les hommes qui les appliquent le mieux sont très favorisés des rois. J'en ai connu qui savaient tant de proverbes qu'ils ne pouvaient parler qu'en figure. Ils distinguent deux sortes de proverbes : les uns qu'ils nomment *trinitaires*, les autres proverbes *ordinaires*. Je vais citer quelques exemples de ces deux sortes de proverbes.

PROVERBES TRINITAIRES.

1° L'entêtement enfante trois choses : une corde au cou, une lance sur le ventre, voir quelqu'un vous dire : *Cet homme est-il celui d'autrefois ?*

2° Trois choses sont nécessaires dans ce monde : des amis, de l'extérieur et des sacs d'argent.

3° Dans ce qui donne la fortune rien n'a de poil : le pied, le talon et la langue.

4° Trois choses étant d'accord sont irrésistibles : la femme, le roi et le diable.

5° Trois choses soutiennent la vie animale : semer, recueillir et manger.

6° Trois choses sont préférables dans ce monde : posséder, pouvoir et savoir.

7° Trois choses l'emportent dans ce monde : la santé, être d'accord avec ses voisins, et être aimé de tous.

PROVERBES ORDINAIRES.

1° Dans le bien comme dans le mal, ce qu'on est obligé de cacher n'est pas rassurant.

2° Reconnaître un lieu n'empêche pas d'y avoir perdu un objet.

3° Celui qui est fier de sa nudité sera insolent étant habillé.

4° Refuser ce que vous ne pouvez empêcher équivaut à vouloir.

5° Qui passe par toutes les routes manque le chemin de sa maison.

6° *Qui arrive s'en retournera.*

7° *Une langue insolente est une mauvaise arme.*

8° *Pour indiquer, il ne faut qu'un doigt; si les autres suivent, c'est une demande.*

9° *Qui a trop de volonté a peu d'honneur.*

10° *On reste longtemps où l'on trouve du plaisir.*

11° *Se reconnaître soi-même vaut mieux que de l'apprendre des autres.*

12° *L'empressement et la précipitation enfantent le repentir.*

13° *Qui prépare ses ustensiles prépare son repas.*

14° *Des interrogations répétées rendent indiscret.*

Calendrier des Wolofs.

Les Wolofs ont un calendrier qui contient les jours de la semaine, les mois de l'année et les grandes fêtes de la religion de Mahomet.

Il est probable qu'ils avaient donné des noms à chaque jour de la semaine, mais aujourd'hui nous ne trouvons aucune trace de ces anciens noms dans les légendes de leurs royaumes. Il paraîtrait qu'ils auraient abandonné les noms wolofs des sept jours de la semaine pour leur substituer des mots arabes, à l'époque où les Maures vinrent au Sénégal leur imposer l'islamisme. Quoi qu'il en soit, voici les noms qu'ils ont adoptés :

<i>Diber,</i>	Dimanche.
<i>Altiné,</i>	Lundi.

bone. Dans la journée du 10 janvier, on prépare dans chaque case une grande quantité de petits pains ronds, sans levain, en forme de gâteaux. A l'entrée de la nuit on les distribue aux petits enfants des deux sexes et à tous les passants. Ceux-ci, en les mangeant, chantent un cantique mystérieux que nous allons citer :

Taleu bone. Allayoumeu.

Tal-taleu bone. Allayoumeu.

Degbobeulé. Allayoumeu.

Sou nou ndey y ndey. Allayoumeu.

Sou nou bay y bay. Allayoumeu.

Thieu leu gnou dane nane. Allayoumeu.

Ils le chantent en chœur et le peuple répond, *Allayoumeu.* Ce qui signifie : « Louons Dieu ! Il y eut une source abondante où les mères de nos mères et les pères de nos pères allaient souvent boire. Louons Dieu. » Mais les deux premiers vers ne sont d'aucune langue du Sénégal. Ils ressembleraient presque à du latin corrompu, comme si l'on eût dit : *Tale bonum ; tale, tale bonum*, en y ajoutant l'alléluia des Hébreux.

Les Wolofs les plus savants ignorent la signification de cette cérémonie et son origine.

Cette source où leurs aïeux allaient se désaltérer serait-elle le rocher frappé par Moïse, donnant une source abondante aux enfants d'Israël ? Ces petits pains sans levain ne seraient-ils pas quelques figures tirées de l'ancienne loi, des pains de proposition,

par exemple, ou hoho, ou de la manne? Je laisse au lecteur le droit de décider comme il jugera à propos ; quant à la fête suivante, elle va nous fournir une matière plus abondante de réflexions.

Cette seconde fête des Wolofs tombe le onze de la lune de Mars. Elle se nomme *Gammou*. Cette solennité ne paraît elle pas antérieure au mahométisme, par son chant d'ouverture? Vous allez en juger. Le jour du *Gammou* et toute son octave semblent avoir été institués dans un but moral et politique : moral, c'est-à-dire qu'on s'y serait proposé de réformer les mœurs par des épigrammes lancées contre certains vices, certains défauts, dont quelqu'un de l'endroit se serait rendu coupable durant l'année ; politique, parce que, très adroitement, on y dépeint avec ironie les défauts des rois et des grands.

Au son du tamtam de la place publique tout le village accourt, on danse en cercle, chaque chanteur improvisant des épigrammes plus ou moins spirituelles. Avant de commencer les épigrammes, tous chantent ensemble le cantique suivant, qui en rappelle et le but et l'antiquité. Je vais le citer en propres termes, nous y ferons des réflexions :

Sara, sara ndhiithi
Sara bougoul mbourou
Lem leu doundé!
Dem ou Yalleu-ndhiithi
Kouo leu dhiogué.

Sara, Sara, très haut,
 Sara ne vit pas de pain,
 Il se nourrit de miel !
 Le fils du Dieu très haut
 Est descendu du ciel.

On répète ce cantique pendant une demi-heure, en tournant en cercle ; après quoi commencent les épigrammes. Aussitôt que quelqu'un en a lancé une, on la chante jusqu'à ce qu'un autre en ait improvisé une seconde, et ainsi de suite tout le jour.

Je suis loin d'établir ici des opinions ; cependant cette idée d'un fils de Dieu, descendu d'en haut, ne se nourrissant pas de pain, mais de miel, me paraît se rapprocher beaucoup de la prophétie d'Isaïe, ch. vii, v. 14 : *Ecce virgo concipiet et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel ; butyrum et mel comedet ut sciat reprobare malum et eligere bonum.*

Les Wolofs ne me semblent pas avoir puisé cette tradition du mahométisme, ce serait une contradiction avec le Koran ; encore moins l'auraient-ils tirée du paganisme. Le nom de Sara vient du mot Soré, qui signifie : venir de loin, comme le mot Emmanuel signifie : Dieu avec nous, c'est-à-dire un Dieu qui vient de loin, du haut du ciel sur la terre. Les mots, *ut sciat reprobare malum et eligere bonum*, ne seraient-ils pas ici mis en pratique par les épigrammes qui condamnent le vice en le tournant en ridicule, et faisant ressortir et apprécier la beauté de la vertu ?

Ces deux fêtes seules suffiraient pour prouver que les Wolofs, malgré ce qu'en ont dit plusieurs auteurs, n'ont pas pris chez les mahométans l'idée d'un Dieu unique, et qu'ils ont eu très probablement l'idée de la Sainte Trinité.

Politesse des Wolofs.

Il semblera peut-être à nos lecteurs que ces peuples barbares de l'Afrique n'ont aucune idée de la civilité. Qu'ils se détrompent ; ce peuple, en général, attache une grande importance aux pratiques de politesse admises dans leur état social. Ces pratiques sont les mêmes, quant au sens des mots, chez tous les peuples dont nous parlons dans cet ouvrage. Je prends celles des Wolofs pour exemple.

Les premières formules avant d'entrer en conversation chez les Wolofs sont les salutations et les souhaits de paix mutuelle. Il est très important pour l'Européen qui va au Sénégal de les apprendre. C'est un moyen efficace de gagner la confiance des noirs, que de se montrer honnête et de bon ton :

1^o Le matin, depuis le lever du soleil jusqu'à dix heures, on dit : *Kéwou*, si l'on n'a à saluer qu'une personne, et *Kéwou-Yène*, si la salutation s'adresse à plusieurs. C'est notre *Bonjour* français.

On demande ensuite des nouvelles de la santé de la personne ou des personnes, comme il suit :

Pour une seule personne :

<i>Mbar dhiamé nguéuame ?</i>	Avez-vous la paix ?
<i>Mbar seu yaram, dhiamé ?</i>	Votre corps est-il en paix ?
<i>Mbar seu dhieukeur, dhiamé ?</i>	Votre mari en paix ?
<i>Mbar seu dome, dhiamé ?</i>	Votre ou vos enfants en paix ?
<i>Mbar seu dhiabeur, dhiamé ?</i>	Votre femme en paix ?
<i>Mbar seu keur, dhiamé ?</i>	Votre maison en paix ?
<i>Mbar dhiamé dale nguène ame ?</i>	Êtes-vous réellement en paix ?

Pour plusieurs personnes :

<i>Mbar dhiamé nguène ame ?</i>	Avez-vous la paix ?
<i>Mbar sène yaram, dhiamé ?</i>	Vos corps sont-ils en paix ?
<i>Mbar sène dhieukeur dhiamé ?</i>	Vos maris en paix ?
<i>Mbar sène dome dhiamé ?</i>	Vos enfants en paix ?
<i>Mbar sène y dhiabeur dhiamé ?</i>	Vos femmes en paix ?
<i>Mbar sène keur dhiamé ?</i>	Vos maisons en paix ?
<i>Mbar dhiamé dale nguène ame ?</i>	Êtes-vous réellement en paix ?

A chacune de ces questions on répond : *Dhiamé dale* : Paix vraie.

L'interrogateur conclut en disant : *Am dou lay* : Dieu soit loué.

Celui qu'on vient de saluer reprend la même litanie de politesse, à laquelle on répond encore autant de

fois *Dhiam dde*, sans qu'il soit permis de répondre d'une autre manière.

Ces saluts correspondent à nos *Bonjour*, *Comment vous portez-vous ?* etc., etc.

J'ai quelquefois répondu à ces mots : *Comment vous portez-vous ?* que je me portais mal. Alors les nègres s'en offensaient, et me disaient que c'était un blasphème. *Parce que*, disaient-ils, *tant que nous vivons, nous devons remercier Dieu de nous conserver la vie ; la vie, c'est la paix du corps*. Aussi les malades sont-ils astreints aux mêmes politesses que ceux qui jouissent d'une bonne santé. Il faut que la personne qui souffre réponde *Dhiam dde* autant que ses forces lui permettent de parler. Il lui est défendu de dire qu'elle n'a pas la paix même du corps. Quand le malade sent son état, il peut seulement faire une réponse évasive, comme ces mots : *Je remercie Dieu*. Cette réponse équivoque fait entendre qu'il est en danger ; il peut encore dire qu'il a la paix, mais que si la Providence daignait l'augmenter, il en serait reconnaissant.

La journée a aussi son salut particulier. De dix heures du matin à cinq heures du soir, ils disent : *Kène dou*, s'ils s'adressent à une seule personne, et *Kène dou yène*, si c'est à plusieurs ; ce qui signifie : *Bonne journée*. Après ce salut, viennent les interrogations que nous avons citées, ainsi que les mêmes réponses.

Toute la soirée, depuis cinq heures jusqu'à la nuit, on dit : *Gommeul*, au singulier, et *Gommeul yène*, au pluriel. On demande ensuite avec effusion la manière dont on a passé la journée, selon la formule précitée, mais en changeant la première et la dernière question, comme il suit :

Singulier :

PREMIÈRE QUESTION. *Mbar dhiamé nguëu yène dou?*

DERNIÈRE QUESTION. *Mbar dhiamé dale nguëu yène dou?*

Pluriel :

PREMIÈRE QUESTION. *Mbar dhiamé nguènè yène dou?*

DERNIÈRE QUESTION. *Mbar dhiamé dale nguènè yène dou?*

Ce qui veut dire : *Comment avez-vous passé la journée ?*

Quand on se retire le soir, on dit : au singulier, *Feund-neule ak dhiamé*; au pluriel, *Feundne lène ak dhiamé*, *Passez la nuit en paix*. Et l'on répond : *Waw*, *Oui*; ce qui équivaut à *Ainsi soit-il*.

Lorsqu'on se quitte pour longtemps, ou pour toujours, on dit : *Dès lène ak dhiamé!* au pluriel; *Restez avec la paix!* et au singulier: *Desseul ak dhiamé!* *Demeurez avec la paix!* On doit répondre : *Dhiamé ak dhiamé!* *Paix réciproque*.

Dans les villages inférieurs du Cayor, du Walo, de Baol, de Sine et du Salum, on a coutume de faire une génuflexion en disant : *Dhieu mom-dhieureu-*

kéwou; c'est comme si l'on disait : *Votre serviteur vous salue*. On répond : *Waw*.

Pour saluer la femme d'un marabout; on dit : *Dhütt lāmou*! Réponse : *Waw*.

Pour un esclave, on dit : *Ndaïo*. Réponse : *Waw*.

Pour saluer un roi ou un grand du royaume, on lui dit : *Dali*; en portant ses deux mains à terre, et les reportant sur son visage.

CHAPITRE VIII.

DES MAURES DU SÉNÉGAL. — TRAITS CARACTÉRISTIQUES. — DU DÉSERT ET DES ESCALES. — COUTUME. — RELIGION — NOURRITURE. — SÉPULTURES. — MARIAGES. — NAISSANCES, — DES PROFESSIONS. — HOSPITALITÉ.

Des Maures. — Traits caractéristiques.

Une figure ovale, des yeux vifs, de beaux traits réguliers, des cheveux noirs et bouclés, un tempérament sec, une taille moyenne, un nez aquilin, un teint basané, tel est le portrait du Maure du Sénégal. On en voit quelques uns de très blancs, ce sont toujours ceux qui vont le moins souvent au soleil.

Il ne m'appartient point d'aller chercher leur origine et leurs transmigrations en Afrique. Il me suffira de dire le pays qu'ils habitent, leurs mœurs et leurs usages, leur rapport avec la colonie du Sénégal.

Du désert et des escales.

Les Maures occupent la rive droite du Sénégal, dans cette immense solitude qui s'étend de l'Est à l'Ouest, depuis l'Océan jusqu'au delà de Ngalam, et du Nord au Sud, depuis l'empire de Maroc jusqu'au Sénégal, et qu'on nomme le Sahara. Ils sont distribués en tribus plus ou moins considérables, indépendantes les unes des autres, et ayant chacune leur chef. Chaque tribu est subdivisée en hordes, et chaque horde campe dans les cantons les plus propres à fournir des pâturages pour la nourriture des bestiaux, de manière que jamais une tribu n'est réunie sur le même point.

Trois tribus de Maures, ayant chacune leur chef, fréquentent le désert qui borde le Sénégal, recueillent la gomme et en font exclusivement le commerce. La première est celle des Trarzas; elle occupe tous les pays compris entre Arguin et le Sénégal. Ce pays s'étend des bords de la mer jusqu'à quarante lieues dans les terres. L'État est héréditaire, le fils du roi succède par droit d'aînesse; à défaut d'enfants, la couronne est dévolue au plus proche parent de la famille régnante. Ils font leur récolte de gomme au Nord de la forêt de Sahel, qui se trouve dans leur arrondissement, et la transportent à l'escale du désert qui leur est réservée sur les bords du Sénégal. La seconde tribu se compose de Darmankours. Ils

recueillent les gommés dans la forêt de Lébiar, et la portent aux Français à l'escale de Darmankour, la plus proche de Saint-Louis. La royauté est élective chez ces Maures marabouts. Dans la troisième tribu sont les Bracknas. Elle a un roi dont la dignité est héréditaire. Elle fait sa récolte dans la forêt de Fatacka et vient la vendre aux Français à l'escale du Terrier rouge près de Podor, sur le Sénégal.

Le temps de la traite est depuis le mois de Janvier jusqu'à la fin de Juin. Autrefois il y avait deux traites : la petite qui commençait en Janvier et finissait à la fin de Mars, et la grande qui s'ouvrait en Avril, pour ne se terminer qu'à l'époque des pluies, c'est-à-dire à la fin de Juin ; aujourd'hui il n'y en a qu'une. Le gouverneur du Sénégal fixe l'ouverture et la clôture de la traite tous les ans. Les navires partent tous ensemble de Saint-Louis, accompagnés d'un ou de deux vaisseaux de guerre pour les protéger : ils reviennent de la même manière à Saint-Louis.

Rien de plus bruyant qu'une escale. On voit le long du fleuve, sur le sable, une réunion considérable de tentes ; un mouvement continuel anime les assemblées ; les mugissements des troupeaux se font entendre au loin, et de longues files de chameaux et de bœufs porteurs traversent en tous sens ce marché. La couverture de ces tentes est tissée en poils de chameaux et soutenue par des pieux auxquels elle n'est attachée qu'avec des courroies de cuir. Quand le

soir arrive, on allume des feux partout ; les amusements commencent, car c'est le temps des plaisirs pour eux et pour les habitants. Les Maures les plus tranquilles s'assemblent en groupe ; étendus sur des nattes, ils entonnent un chant guerrier ou amoureux, que l'on accompagne d'une espèce de guitare à trois ou quatre cordes. En général les morceaux qu'ils exécutent sont en très bons vers arabes. Ils racontent des histoires intéressantes, en fumant leurs pipes. Pendant ce temps, les autres Maures ouvrent la danse. Les hommes dansent séparément des femmes ; tous leurs mouvements annoncent des combats ; mais il n'en est pas ainsi des femmes : celles-ci dansent aussi à part et les jeunes gens viennent y assister ; les mouvements auxquels elles se livrent, elles aussi, sont en général de la plus grande indécence. Elles forment un grand cercle et chacune à son tour entre dans le rond pour danser pendant que les autres battent la mesure dans leurs mains en chantant.

Les négresses du Walo ne restent point étrangères à ces plaisirs ; elles s'embarquent avec leurs *griots* et leurs *tamtams* et dansent comme les autres, mais à la manière des Wolofs, sur les rivages du désert. On conçoit, sans que je le dise, que plusieurs traitants ne manquent pas d'assister à ces soirées, où ils oublient les devoirs sacrés de la morale et de la fidélité conjugale. Ils ne tardent point de choisir parmi ces belles danseuses des concubines qui leur coûtent

des ballots de guinées, indépendamment des nombreux cadeaux qu'ils sont obligés de leur faire. Ces sortes de mariages, qui ne durent que le temps de la traite, font verser bien des larmes à des épouses fidèles, à de bonnes mères de famille du Sénégal, et achèvent la ruine des traitants, en attirant sur leur commerce la malédiction du ciel.

Costumes.

Les rois ordinairement sont habillés en blanc; ils portent une culotte à la turque, un mboube et des pagnes blancs. En grande tenue, ils roulent sur leur tête un pagne en forme de turban. Les princes et les nobles sont habillés à peu près de la même manière.

Les hommes du peuple n'ont qu'une culotte en guinée et un ckoussabe de même étoffe; ils vont nu-tête et sans chaussures aux pieds. Les riches et les grands sont les seuls qui portent des pantoufles et des bottes de maroquin. Les plus opulents d'entre eux portent quelquefois des burnous.

Les femmes n'ont pour tout vêtement qu'une pièce de guinée qu'elles tournent autour de tout leur corps et sur la tête; la pièce est nouée sur la poitrine à droite et à gauche. Sur la tête, pour tenir leurs beaux cheveux noirs, elles se servent de petites bandes de guinée; elles laissent tomber sur les épaules deux longues tresses de cheveux, au bout desquelles elles attachent quelquefois des ambres. Elles ne sont jamais

voilées, comme le disent quelques auteurs ; seulement, lorsque le vent agite le sable, elles tirent la partie qui couvre la tête, de manière à n'avoir que les yeux dehors. Elles se teignent les ongles des mains et des pieds en rouge ; et pour donner plus de vivacité à leur regard, elles teignent en noir le rebord de leurs paupières. Celles qui ont de la fortune ont des sandales, les autres vont nu-pieds. Elles portent des bagues aux doigts des mains et aux gros doigts des pieds.

La religion de ces peuples est le mahométisme. N'ayant pas de mosquée, ils prient sous leurs tentes ou en quelque lieu qu'ils se trouvent, au temps marqué pour le *salam*, après s'être purifiés d'eau s'ils en ont, ou de sable, si l'eau leur manque. A leur contenance grave, à leurs discours et leurs prières qui commencent et finissent toujours par le nom de Dieu et de leur prophète, on les prendrait pour des saints ; mais lorsqu'on vient à les examiner de près, surtout dans les affaires commerciales, on ne tarde pas à se convaincre qu'ils sont hypocrites, dissimulés, avares, cruels, ingrats, en un mot, sans aucun principe de vertus morales. Le Maure vole en récitant le chapelet et en invoquant son prophète. La vie d'un homme n'est rien pour lui, il assassine de sang-froid et sans remords.

Nourriture.

Les Maures se nourrissent, comme les Wolofs, de *kouskou* et de *sanglé*, lorsqu'ils en ont les moyens ; ils mangent aussi avec leurs doigts, assis à terre et les jambes croisées. A la fin du repas, qui n'est pas long, ils boivent de l'eau ou du lait. C'est une erreur de croire que les Maures ne mangent point avec leurs femmes : ceci est arbitraire chez eux. On en voit qui mangent avec leurs familles, comme on en trouve qui mangent à part. Il y en a même qui, par galanterie, ne mangent qu'après que leurs femmes ont fini leur repas. Comme les Maures ne se fixent jamais longtemps en un lieu, ils font dessécher la chair de leurs bœufs, moutons, etc., etc., au soleil. Ils la coupent par tranches de l'épaisseur d'un pouce, qu'ils étendent en guise de cordes sur les arbres ; au bout de deux ou trois jours ces fragments de chair sont parfaitement secs et comme cuits au soleil, et ils se conservent longtemps. Ils en remplissent de grandes outres pour leurs provisions. Cette viande cuite au soleil et qu'on appelle *machouaran*, est sans odeur et a un très bon goût. Je suis persuadé que c'est une nourriture très saine.

Il est peu d'hommes capables de supporter la faim et la soif comme le Maure. Dans ses voyages continuels, il lui arrive souvent de n'avoir rien à manger que de la gomme ou quelques dattes, pendant cinq

ou six jours; alors il se serre le ventre de jour en jour, jusqu'à ce qu'il arrive au lieu de destination : mais en revanche, personne ne mange avec autant d'appétit que lui. Il avale d'énormes calebasses de riz ou de kouskou préparés à la viande, et est capable de manger pendant plusieurs heures sans se fatiguer. Il a cela de commun avec ses chameaux qui mangent pour huit jours.

Malgré toutes leurs fatigues et leurs privations, les Maures sont très rarement malades, et parviennent à un âge avancé. On trouve en effet parmi eux beaucoup plus de vieillards que chez les autres peuples de l'Afrique.

Sépultures.

Lorsqu'un Maure a rendu le dernier soupir, sa famille se met à la porte de la tente et pousse des cris horribles. Les esclaves croisent leurs bras sur leurs têtes et errent dans le camp en criant de toutes leurs forces. Aussitôt tout le monde s'assemble, les femmes font des lamentations, et les vieillards consolent la famille en lui rappelant qu'il est au ciel. On lave ensuite le corps, puis on le porte en terre. Immédiatement après l'enterrement, le camp est levé, toute la peuplade fuit la mort et va dresser ses tentes à une grande distance de là.

Mariages.

Les Maures attendent rarement l'âge de majorité pour se marier ; ordinairement c'est à dix-sept ans pour les garçons, parce qu'à cet âge ils ont gagné de quoi payer les parents de la future, et à treize ans pour les filles. Ils peuvent néanmoins se marier plus tôt, pourvu qu'ils en aient les moyens, car on ne fait pas de crédit. Un père de famille qui a beaucoup de filles fait sa fortune en les mariant ; il reçoit des chameaux, des chevaux, des bœufs, des troupeaux de moutons et de chèvres. Le mariage est célébré par les marabouts, comme nous avons dit aux mariages des Wolofs. Ils peuvent avoir quatre femmes légitimes ; quant aux concubines, le nombre en est illimité.

J'ai dit qu'un père qui a beaucoup de filles fait sa fortune en les mariant ; je dois ajouter pourtant que le plus ou moins de gain qu'il fait à cette occasion est en proportion du plus ou moins de beauté qu'on trouve dans ses filles. On ne regarde pas à l'éducation puisqu'on ne leur en donne aucune. Quel est donc ce genre de beauté que les Maures recherchent tant, et pour laquelle ils feront volontiers des voyages de trois cents lieues ? Leur faut-il une taille élégante, une démarche agréable, une physionomie douce et remplie d'expression, un air d'innocence et de modestie ? Non certes ! Il leur faut une femme tellement grasse qu'elle ne puisse marcher sans s'appuyer sur les

épaules de quelque servante. Voilà tout; rien de plus, rien de moins. Sans cette condition, quelque riche qu'elle soit, elle ne se mariera qu'avec un homme de rien. Aussi les pères et mères emploient-ils tous les moyens imaginables pour engraisser leurs filles. De bon matin elles mangent une énorme calabasse de sanglé au lait, une demi-heure après on leur apporte une jatte de lait de chameau, peu après une grande quantité de beurre, enfin arrivent les dattes, les machouarans et le kouskou. Elles mangent tout le jour sans discontinuer. Souvent elles sont obligées de rendre tout ou partie de ce qu'elles ont pris; puis elles recommencent. Si elles s'en fatiguent, le papa donne des coups de bâton; elles obéissent. Chose étonnante! c'est qu'elles n'ont presque jamais d'indigestion. Quand, à force de soins et de nourriture, et aussi en bonne partie par suite de la privation de toute espèce d'exercices, elles ont acquis tout l'embonpoint voulu, les Maures accourent de toutes les tribus, ils se mettent en cercle assis sur leurs talons, les contemplent du matin au soir, et expriment leur admiration en termes pompeux. Le lendemain, il en vient d'autres, de sorte qu'elles sont tous les jours l'objet de l'adoration de ces barbares. Il ne faut pas croire que lorsqu'une fois elles sont mariées, ces ennuyeuses visites cessent: elles se renouvellent et se prolongent tant qu'elles conservent leur prétendue beauté. Les poètes surtout, pour avoir des présents,

les exaltent dans leurs vers et font entendre mille chants en leur honneur. Cependant les travaux pénibles du ménage ne tardent pas à faire évanouir cette belle fleur. A vingt ou vingt-deux ans la beauté réelle aussi bien que la beauté mauresque sont effacées pour toujours; elles deviennent maigres et paraissent avoir quarante ans.

Naissances.

A la naissance d'un enfant, les usages sont les mêmes que chez les Wolofs. Il est probable même que ces derniers les ont pris des Maures. On circoncit les enfants mâles le huitième jour et on leur donne un nom.

Des différentes professions.

Les Maures ont pour principe que les enfants mâles doivent suivre la profession de leur père. Ainsi l'éducation du fils est toujours faite par son propre père, ou, s'il est mort, par un de ses plus proches parents. Les différents états sont ceux de forgerons, corroyeurs, marchands de gomme, pasteurs et marabouts. Quand une horde campe quelque part, les tentes sont divisées en groupes, suivant leurs professions; en sorte que quand on a besoin de faire exécuter un travail, on sait immédiatement où et à qui s'adresser. Nous allons parler tour à tour de chacune de ces professions.

Forgerons.

Les forgerons maures sont d'une adresse surprenante. Leur atelier est semblable à celui des forgerons wolofs, ils font les mêmes ouvrages. J'ai tout lieu de croire que les Wolofs ont appris cet état auprès des Maures.

Corroyeurs.

Il en est qui ne s'occupent que de tanner des peaux de moutons et de chèvres, de les teindre, et de faire avec ces peaux des bourses, des porte-pistolets, des selles, des ceintures de guerre, des fourreaux de sabres et des poignards, ainsi que des carquois. Leurs femmes sont chargées de dessiner ces ouvrages et d'y passer des couleurs.

Marchands.

Les marchands de gomme vivent à l'aise sans avoir besoin d'autres travaux ; car le Maure ne perd jamais à la traite : il vend ses gommes ce qu'il lui plaît, sans jamais rabattre rien du prix qu'il a une fois établi. Ils savent mieux s'entendre entre eux que les traitants de Saint-Louis.

Pasteurs.

Les pasteurs veillent à la garde de leurs bœufs, moutons et chèvres, mais les chameaux sont soignés par leurs propres maîtres.

Marabouts.

Les marabouts s'occupent de la prière, de l'étude du Coran et de la jurisprudence : ce sont aussi les médecins du camp.

Chacun se marie dans la caste de son père et en suit la vocation comme nous l'avons dit.

En cas de guerre, tous les hommes prennent les armes. Ils ont tous des fusils à pierre, de la poudre et des balles. C'est alors seulement qu'ils se servent de leurs chevaux.

Des esclaves.

Les Maures ont un grand nombre d'esclaves noirs, qu'ils tirent des Wolofs ou d'autres peuples; tous sont connus sous le nom de *pourogues*. On les emploie à la récolte de la gomme, et le reste de l'année ils vont camper avec les vaches sur les différentes îles du Sénégal; ce sont eux qui fournissent le lait à Saint-Louis et dans ses environs.

De l'hospitalité.

Il n'est personne qui n'ait entendu parler de l'hospitalité chez les Maures; mais je crois qu'on les a trop exaltés sous ce rapport. Il est de fait que tout voyageur, riche ou pauvre, qui arrive dans un camp est parfaitement accueilli chez le premier Maure qui se rencontre; qu'on fait même un *extra* pour le recevoir.

dignement, et qu'il est reçu comme dans sa propre maison. Mais il ne faut y passer qu'un jour et une nuit, car le Maure étant très avare n'aime pas les dépenses. Aussi le lendemain, le voyageur ne se voit-il plus fêté de la même manière; son déjeuner et son dîner sont bien pauvres et bien maigres, et le surlendemain, c'est à peine si on lui offre de quoi soutenir ses forces. On ne vient plus s'entretenir avec lui, on ne le promène plus dans le camp. Enfin, il est obligé de partir s'il ne veut mourir de faim.

Les noirs pratiquent tout autrement l'hospitalité et se montrent bien plus généreux : chez eux, un hôte pourrait rester tout un mois, qu'il sera traité de la même manière que le premier jour. Pour éviter tout inconvénient, chaque fois que j'ai été dans les camps, je me suis muni de bonnes provisions et j'invitais mes hôtes à manger avec moi. C'est le vrai moyen de s'en faire de bons amis et d'en être toujours bien reçu.

Outre ces tribus qui font le commerce de la gomme, il en est encore une autre sur le bord du Sénégal et dans le désert appelée *Azounas*. Là point de marchands, point de pasteurs, point de gens qui exercent un métier, un état quelconque. Tous sont errants, vagabonds et voleurs de profession. Leur industrie est de se ruer de temps en temps sur les villages de nègres, de tout piller et d'en vendre les habitants comme esclaves. C'est le plus grand fléau

de la Sénégalie. Ils vont semant partout l'incendie et le carnage, et sont rarement victimes de leurs brigandages et de leurs cruels méfaits.

Nous avons dit que les Maures assassinaient de sang-froid et sans remords; un exemple que je vais citer en donnera une idée. En 1845, un individu appartenant à cette caste, homme d'une quarantaine d'années et au port majestueux, se trouvait à l'île de Bop-ou-Nthior cherchant une embarcation pour se rendre à Saint-Louis; il rencontra deux jeunes garçons occupés à couper du bois pour le transporter à Saint-Louis et leur demanda passage. Ces jeunes gens, âgés tout au plus de douze à treize ans, le reçurent de tout cœur; mais comment les récompensait-il? Quand ils furent près d'arriver à Saint-Louis, le Maure tira son poignard, et, après avoir invoqué Mahomet, leur coupa le cou et descendit calme et tranquille à Saint-Louis. La police fut bientôt instruite du crime; on arrêta l'assassin. Amené devant le tribunal et interrogé, il avoua le tout, ajoutant qu'il n'avait coupé le cou à ces enfants que parce qu'ils étaient les fils d'un de ses ennemis, que leur père était mort, et que les fils, tôt ou tard, auraient vengé leur père, et que, pour terminer toute haine, il avait cru de son devoir d'éteindre cette famille.

Les Maures n'ont point de pirogues pour passer le fleuve; mais comme ils sont très ingénieux, ils ont trouvé un moyen de traverser l'eau sans danger de se

noyer ou d'être dévorés par les crocodiles. Un jour, étant à Dagana, je vis un Maure qui ramassait des joncs desséchés, il les tressait, les roulait et les attachait; je pensais qu'il avait intention de s'en servir pour fabriquer des nattes. Je l'examinai longtemps, je lui vis enfin porter le tout au bord de l'eau, et après s'être déshabillé et avoir mis tous ses vêtements sur la tête, se jeter à l'eau, la poitrine appuyée sur le jonc, puis se gouverner avec ses pieds; il arriva bientôt sur l'autre rive où il rejoignit son troupeau de bœufs.

Une autre fois j'avais donné passage à un Maure à bord de ma yole; passant devant une île, il me pria de le laisser descendre un instant, j'y consentis; aussitôt qu'il fut à terre, il ramassa de la boue et se fit une pipe, puis prit un bout de roseau qu'il emmancha à cette pipe encore humide, y mit du tabac et commença à fumer. Ils savent parfaitement se suffire avec tout ce qu'ils trouvent. Veulent-ils écrire une lettre?... Faute de couteau ou de rasoir pour tailler leur plume ou leur ckalima, ils prennent un roseau, l'arrangent avec leurs dents et s'en servent tout aussi bien que possible pour la fin qu'ils se proposent.

Mais devant une belle femme les Maures perdent réellement la tête. On avait dit au désert que M. X... avait une femme d'une rare beauté. C'en fut assez. Les esprits s'exaltèrent, la poésie fut mise en mou-

vement; cinq Maures firent deux cents lieues pour avoir le bonheur de contempler cette superbe créature. Ils arrivèrent à Saint-Louis, c'était un dimanche; Madame était à la messe; ils s'y rendirent, et cherchant des yeux, ils eurent bientôt distingué celle qu'ils avaient chantée sans la connaître; ils allèrent aussitôt s'asseoir à côté d'elle et la regardaient à tout moment en disant mille *bissimilai*! La messe finie, ils la suivirent dans les rues, en faisant des exclamations et disant que rien au monde n'était plus admirable. Heureuse, si elle en fut quitte pour quelques cadeaux; car ces singuliers personnages se seraient permis de passer plusieurs jours chez elle et de se faire nourrir à ses dépens.

Des missions chez les Maures seraient très difficiles à cause de leur vie nomade, mais un prêtre serait toujours respecté parmi eux, pourvu qu'il ait la barbe, car ils regardent comme un péché mortel de se raser. Les premières fois que j'allais dans leurs camps, ils ne cessaient de me demander pourquoi, étant prêtre, je n'avais point de barbe? Mais lorsque j'y reparus avec barbe et moustache, oh! alors, c'était un respect tout particulier: ils me considéraient comme un homme de Dieu.

Le commerce des Maures consiste dans la gomme, l'or, les dattes, les tapis brodés et les nattes.

CHAPITRE IX.

DES PEULES DU SÉNÉGAL. — DES PEULES. — DES LAWBÉS.

Avant d'entrer en détails, je crois devoir bien expliquer ce que j'entends par cette dénomination de *Peules*. La plupart des voyageurs ont appelé indistinctement du nom de *Peules*, ou *Poules*, ou *Foulas*, ou *Foulès*, les peuples qui habitent le Fouta-Toro, le Fouta central, le Fouta-Dhialong, les alentours du lac Cayor et ceux qui sont dispersés dans les royaumes du Cayor, de Dhiolof, du Walo et du Baol. Ils ne les distinguent qu'en Poules noirs et Poules cuivrés. Pour moi, natif du Sénégal, j'appelle les peuples sous le nom qu'ils se donnent eux-mêmes et sous lequel nous les connaissons. Le seul peuple qui se dise *Poulou* et que les Wolofs appellent *Peule*, et qui semble porter le vrai type et sans mélange, sont des hommes sans nation et sans chefs qui ne s'allient généralement qu'entre eux. Ils sont pasteurs et cultivateurs, et, n'ayant point de pays propre, ils se mettent sous la protection des différents rois qui leur permettent de s'établir dans leurs royaumes. Ils ont des villages dans les Foutas, le Walo, etc., etc. Ils aiment surtout à se mettre sous la protection de la France près des postes du fleuve. Ils forment aujourd'hui la population du village de Lamsare, comme je

l'ai dit plus haut. Ils se fixent pour toujours partout où l'on veut bien les tolérer, jusqu'à ce qu'une guerre ou un pillage de Maures ou de *thiédos* les fasse partir.

Les caractères distinctifs des Peules sont : des cheveux longs et épais, approchant un peu de la laine; des traits presque européens; une couleur de bronze rouge; des lèvres bien moins épaisses que celles des Wolofs; un nez un peu allongé. Leur taille est médiocre, bien prise et fort aisée. Les hommes portent une culotte courte qui descend jusqu'aux genoux. En grande tenue, ils ont de plus un pagne sur leurs épaules. Ils ornent leurs cheveux d'un bonnet placé sur le frontal, qui ressemble à un casque. Ils aiment aussi à attacher à leurs cheveux des boutons de cuivre; quelquefois même ils s'en mettent un gros sur le front. Ils croient surtout avoir atteint les dernières limites de l'élégance et du bon ton, quand ils ont couvert leur chevelure de lait caillé. Il est rare de les rencontrer sans la lance à la main; c'est une précaution qu'ils prennent, afin d'être toujours en mesure de se défendre contre les lions, les tigres et autres bêtes féroces qui peuvent attaquer leurs troupeaux; ils sont aussi armés de fusils.

Leurs femmes sont les plus belles du Sénégal : elles ont la figure régulière, une taille mince et délicate, de beaux yeux, mais languissants, et la voix toujours douce et tendre. Elles sont coiffées

comme les hommes, et portent des boucles d'oreilles d'or; leurs bras et leurs pieds sont chargés de bracelets de cuivre, qu'elles tiennent toujours luisants. Leurs vêtements sont comme ceux des femmes wolofes.

La langue des Peules est très douce et chantante. Ils sont très propres au travail et capables de se procurer d'abondantes moissons de mil, de coton, de tabac, de légumes de toute espèce. Ils entretiennent un grand nombre de bestiaux excellents, sont chasseurs et passionnés pour la musique et la danse, leurs plus grandes distractions; du reste, ils chantent avec goût; seulement on pourrait désirer que leurs airs fussent un peu moins langoureux.

Comme tous les peuples du Sénégal, les Peules sont mahométans et superstitieux. Ils se marient de très bonne heure : les hommes à quatorze ans et les filles à onze. Les deux futurs sont fiancés dès le jour de leur naissance, ou pendant qu'ils sont encore attachés à la mamelle. Les femmes ont rarement des enfants après l'âge de vingt ans; elles vieillissent et perdent toute leur beauté à cet âge. Les Peules des environs de Saint-Louis aiment beaucoup les Français; quand ces derniers ont un combat à livrer avec le Fouta ou d'autres royaumes, les Peules arrivent de Ndhiawdounc et de Lamsare avec armes et bagages pour s'offrir de bon cœur comme auxiliaires, et se font remarquer dans les batailles.

DES LAWBÉS.

Toute la Sénégalie est parcourue en divers sens par un peuple nomade appelé Lawbé, dont l'unique industrie consiste à fabriquer des mortiers et des pilons pour la préparation du kouskou, des plats de toute forme en bois. Ces hommes n'ont point d'habitations fixes; ils s'établissent dans les forêts, où ils trouvent le bois propre à leurs travaux. Ils y demeurent à la belle étoile et n'ont pour se défendre des bêtes féroces que leurs chiens. En temps de pluies, ils vont demander l'hospitalité dans les villages les plus proches et y construisent quelquefois des espèces de huttes pour s'abriter. Ils sont d'une malpropreté repoussante. Ils ne sont jamais pris en esclavage; au contraire, les autres peuples ont un certain préjugé en leur faveur. Un Wolof, par exemple, demandera volontiers une fille lawbée en mariage, malgré sa malpropreté; parce qu'elle lui portera bonheur.

Les Lawbés sont exactement de la couleur des Peules; ils ont les mêmes cheveux et les tressent à peu près de la même manière. Ils parlent la même langue, mais ils n'ont pas les traits du visage aussi fins. Tout me porte à croire que ces deux nations descendent de la même souche. Les Lawbés tirent la bonne aventure chez les nègres.

DES TOUCOULAURES. — ORIGINE. — TOUCOULAURES CUIVRÉS. — TOUCOULAURES NOIRS. — CARACTÈRE GÉNÉRAL. — MARIAGES, NAISSANCES ET SÉPULTURES. — ESPRIT DE NATIONALITÉ. — COSTUMES MILITAIRES ET CIVILS. — GOUVERNEMENT. — PRODUITS ET COMMERCE.

Le pays des Toucoulaures est borné à l'ouest par le Walo et le Dhiolof; au nord par le Sénégal, qui le sépare des contrées occupées par les Maures; à l'est par le Ngalam et le Bambouk, et au sud par le Woulli; c'est un des plus grands États de la Sénégambie. Il se divise en Fouta-Toro, Damga, Bondou et Fouta-Dhialong. Un sol fertile, arrosé par une multitude de rivières, procure à ses habitants des richesses considérables. On y cultive toute sorte de mil et tous les légumes du Sénégal. Le riz y est excellent. Le coton, l'indigo et le tabac y viennent en abondance. Il paraît, d'après M. l'abbé Arlabosse, que le froment y croît et produit beaucoup. En 1847, l'abbé Arlabosse recueillit un petit sac de froment, dans le Fouta-Toro, et le porta en France pour le montrer au ministère de la marine et demander l'autorisation d'en faire des essais au Ngalam. Il revint l'année suivante au Sénégal et se rendit au Ngalam, où la mort ne lui laissa pas le temps de faire ses expériences.

Origine des Toucoulaures.

Les Toucoulaures ont un type différent des Peules, des Maures, et de tous les autres peuples du Sénégal.

Il y en a de deux sortes : les Toucoulaures cuivrés et les Toucoulaures noirs. Comme ces deux classes ont un caractère différent, bien qu'ils vivent ensemble et qu'ils soient gouvernés par les mêmes lois, je me suis occupé longtemps à faire des recherches sur leur origine. J'ai fini par me procurer des documents contradictoires, donnés par deux marabouts très instruits du Fouta. En admettant ces deux traditions comme vraies, on pourra facilement expliquer l'origine des deux classes de Toucoulaures ; les voici :

Première tradition. — Le peuple Peule ou Poulou habitait le nord du désert, et faisait paître des troupeaux nombreux dans les oasis, en descendant au sud, jusque sur les rives du Dhioliba. Les Maures, jaloux de leur bonheur, leur firent la guerre pour s'emparer de leurs terrains ; ils furent obligés de se réfugier sur les bords du Sénégal dans le pays des Sérères, entre le royaume du Walo et celui de Ngalam. Ils en chassèrent les habitants qui n'étaient que des sauvages sans défense et qui se dispersèrent dans le Cayor et le Baol. Les Maures ne laissèrent pas les Peules jouir en paix de leur nouvelle possession ; ils leur firent des guerres continuelles pour s'emparer de leurs troupeaux et emmener les prisonniers en esclavage. Pour avoir la paix, les Peules embrassèrent le mahométisme et firent alliance avec les Maures. Dès lors ce ne fut plus, pour ainsi dire, qu'un même peuple ; ils donnèrent leurs filles en mariage aux ma-

rabouts maures, qui fondèrent des écoles dans tout le pays et s'y fixèrent en grand nombre. Après quelques siècles, les mœurs, les habitudes, la religion, la couleur des habitants étaient entièrement changées, aussi bien que le langage et le nom même de la nation, qui s'appela Toucoulaure.

Deuxième tradition. — Cette seconde tradition fait voyager les Peules dans le même désert jusqu'au Fouta ; mais arrivés là, ils furent reçus en vrais amis par les Sérères qui étaient païens comme eux. Ils vécurent en paix, s'allièrent entre eux et continuèrent la vie de pasteurs pendant longues années, lorsque, tout à coup, une armée formidable de Maures vint fondre sur eux. Ils se défendirent vaillamment, mais à la fin, se voyant sur le point d'être défaits, ils capitulèrent avec eux, achetèrent la paix en donnant une partie de leurs troupeaux et en embrassant la religion de Mahomet. Les Maures leur laissèrent des savants pour les instruire dans les sciences divines et la jurisprudence. Comme les deux nations Peule et Sérère étaient à peu près aussi nombreuses l'une que l'autre, après quelques siècles, ce ne fut plus qu'un peuple mulâtre, qui prit le nom de Toucoulauré.

Il est à remarquer qu'aucune tradition du Sénégal ne porte de date.

Il me paraît qu'il n'est pas difficile de concilier ces deux traditions, en supposant que les Sérères ne s'enfuirent pas tous dans les contrées voisines, au

moment de l'arrivée des Peules dans le Fouta ; et qu'alors ces derniers s'alliant avec les Maures, formèrent les Toucoulaures cuivrés , et, par leur alliance avec les Sérères , les Toucoulaures noirs. Ensuite il est certain que beaucoup d'entre eux se sont alliés avec des Wolofs et des Sarackoullés, ce qui fait que les gens du peuple sont en général très noirs. Avant de parler de leurs mœurs et coutumes, nous allons donner le portrait de ces deux classes.

Toucoulaures cuivrés.

Le Toucoulaure cuivré est de taille moyenne ; ses yeux sont vifs, son nez un peu allongé, son front grand et souvent carré, ses lèvres moyennes ; en un mot sa physionomie annonce une intelligence prompte et facile. Ses jambes sont arquées comme celles des Maures ; ils ont tous une profonde connaissance de l'arabe , l'écrivent avec facilité et composent des ouvrages de poésie et de littérature très estimés des Maures ; ils ont pour l'éducation de la jeunesse des traités d'équitation et de lois civiles : dans tous leurs villages, les écoles sont parfaitement tenues. Celui qui veut porter le titre de *thierno*, qui correspond au mot docteur, doit subir un examen sur la théologie de Mahomet, sur les lois civiles et sur la littérature ; une fois reçu , il porte un bonnet rouge de distinction, comme on peut le voir au tableau du Toucoulaure écrivant un *grigri*.

Les femmes toucoulaures sont belles et d'une propreté exquise. Leur visage est un peu allongé, leurs traits sont fins, leurs cheveux tressés sur la tête à peu près comme ceux des Françaises ; elles sont en général d'un embonpoint moins volumineux que les Woloffes : elles aiment beaucoup à orner leurs cheveux d'ambre jaune et de corail, et leur cou, de verroteries et de bijoux d'or. Elles portent sur la tête un voile en mousseline bleue, comme les femmes sarakoullées ; le reste du costume est semblable à celui des femmes woloffes de bonne famille ; plusieurs n'ont pas de voile.

Toucoulaures noirs.

Les Toucoulaures noirs diffèrent peu du type wolof, ils ont la peau presque aussi noire ; mais avec du soin, leurs cheveux, quoique laineux, sont susceptibles de devenir longs. Aussi les tressent-ils avec art. Ces hommes sont moins instruits que les cuivrés et sont tous, ou marchands, ou cultivateurs. Leur caractère particulier est la simplicité, au lieu que les cuivrés sont rusés, violents et perfides. Ces Toucoulaures vont chercher du travail partout et font des économies. On les voit à Saint-Louis où ils s'engagent comme portefaix, jardiniers et *laptots* ; ils y travaillent aussi aux fours à chaux et à la brique, le tout à raison de 50 centimes par jour. Ils économisent leur argent et demandent l'aumône chez les Wolofs, aux heures des

repas. Au bout de quelque temps, ils achètent un fusil, de la poudre et des balles, et s'en retournent. Pendant leur séjour à Saint-Louis, ils ne s'inquiètent pas de leur logement. Ils entrent la nuit dans toutes les maisons qu'ils trouvent ouvertes ; ils s'étendent sans permission sur les terrasses, dans les cours et partout où ils découvrent une place. Une grande partie d'entre eux couchent devant le porche de l'église. Le matin ils disparaissent avant le lever du soleil, pour chercher du travail. Ordinairement, pour la chaux et la brique, ils s'engagent par écrit à raison de 15 francs par mois. Ils s'y livrent avec ardeur, mais si, après quelques jours, la besogne leur paraît trop pénible, ils disparaissent sans rien dire ni rien réclamer pour les journées qui leur sont dues.

Leurs femmes sont vêtues comme celles des Toucoulaures cuivrés.

Caractère général des Toucoulaures.

Ils sont tous rigides observateurs du Koran et tellement fanatiques, qu'il serait difficile de les convertir sans s'exposer à faire bien des martyrs, et peut-être même à susciter des guerres avec les Français.

Les mariages se font comme chez les Wolofs, par le ministère des *thiernos* ou savants marabouts ; on y fait les mêmes fêtes. Les naissances et les sépultures s'y célèbrent aussi comme chez les Wolofs.

Esprit de nationalité.

Les Toucoulaures n'ont que du mépris pour les nègres et les Peules dont ils tirent leur origine, et ils se croient supérieurs à tous les peuples de l'Afrique. Ils ne souffrent pas qu'un d'eux soit fait esclave, et le cas échéant, ils ne reculeront devant aucun sacrifice pour le racheter.

Autres habitants du Fouta.

Les provinces du Fouta sont peuplées non seulement de Toucoulaures, mais encore de Peules purs, de Wolofs et de Sarackoullés; on y trouve des villages entiers de Peules et d'autres, de Sarackoullés, surtout près des mines d'or de Kégnéba.

Costume militaire.

Lorsqu'ils montent à cheval, en grande tenue de guerre ou de fête, ils portent un *ckoussabe* brodé sur le dos, sur la poitrine et autour du cou, et sur la tête, un bonnet blanc aussi brodé; ils sont ceints d'une courroie richement dessinée et ornée de toute sorte de couleurs. Ils portent leur boîte à poudre et leur sac à plomb pendus sur la poitrine et sur le côté droit, et à gauche leur *grigri*. Pour armes, ils ont un poignard de neuf à dix pouces de long, et un fusil à pierre, simple ou double. Ce costume est très majestueux; tous les hommes sont soldats.

Costume civil.

L'habillement ordinaire des hommes est une culotte courte, un grand mboube sur le corps, un nafa, ou bourse, suspendu sur la poitrine, pour contenir de l'argent, du tabac à priser et des billets.

Gouvernement.

Un *almami*, ou empereur, commande le Toro, le Fouta central et le Fouta-Damga. Un autre, résidant à la ville de Boulébané, commande le Bondou. Un troisième, du Fouta-Dhialong, réside à Tembo. Il en est de l'héritage de la couronne à peu près comme au Walo; elle ne descend pas du père au fils, mais passe au frère ou au neveu, et si le roi n'a pas de frère, c'est à son neveu par sa sœur, ou même par sa sœur utérine, qu'elle revient de droit, parce que la voie des femmes est regardée comme la plus sûre. Les fils du roi ne peuvent prétendre à la couronne que quand leur père s'est marié à quelque princesse du même sang, parce qu'on est sûr, de part et d'autre, de l'origine des enfants.

Produits et commerce.

Le Fouta-Toro fournit aux habitants de Saint-Louis du mil, du riz, de beaux pagnes et du coton; il en reçoit en échange du sel, des armes à feu et des pièces de guinée bleue. Le Bondou et le Dhialong, qui ont des mines d'or considérables, fournissent l'or

qu'ils échangent aussi contre les mêmes marchandises que nous venons de nommer. Pour protéger le commerce français, le gouvernement de la métropole a fait construire un fort sur la Falémée à la ville de Sénou-Débou.

La langue générale de tous ces États est la langue toucoulaure, qui diffère de celle des Peules, des Wolofs, des Sarackoullés et des autres peuples voisins.

J'ai dit que les Toucoulaures étaient très fanatiques ; les traits suivants vont montrer leur zèle aveugle pour la propagation de l'islamisme. Ce fait, que nous rapportons ici, se passa sous le règne d'Amadi-Ngoné I^{er}, *demel* du Cayor. Abdoul-Ckader, *almami* du Fouta-Toro, était un marabout très dévot ; strict observateur de la loi de Mahomet, il entendait que tous les rois du Sénégal fussent croyants comme lui. Il avait déjà fait sa leçon de morale aux autres *almamis* et au *brak*, et avec un tel succès, que tous, convertis à l'instant même, s'étaient rasé la tête et avaient renoncé à l'eau-de-vie, ce nectar introduit au Sénégal par les Européens. Il ne restait plus à convertir que le fameux Amadi-Ngoné qui ne voulait point renoncer à cette liqueur où il puisait, disait-il, tout son courage et toute son énergie. Que fait l'*almami* ? Il réunit les élimanes et les principaux guerriers de l'empire et leur adresse, en présence du peuple, une allocution religieuse et pleine d'onction, dans laquelle il les félicite du bonheur qu'ils ont de vivre

soumis à la loi de Dieu; il fait ressortir l'influence que les Toucoulaures exerçaient sur les peuples voisins dans l'intérêt de la religion, et exalte tellement leur imagination que tout le peuple, pour ainsi dire électrisé, jure d'anéantir le *demel* et son royaume s'il ne se convertissait. On décida qu'une députation se rendrait auprès de lui pour l'inviter à réformer sa conduite et celle de son peuple, à reconnaître l'*almami* comme chef des croyants, à respecter les marabouts et enfin à se faire marabout lui-même. On choisit trois hommes des plus vaillants. Arrivés à Nguiguï, capitale du Cayor, les ambassadeurs furent reçus chez l'*alkati* de la ville, le roi les fit visiter, complimenter et leur envoya tous les soirs un bœuf et un mouton. Le quatrième jour ils obtinrent audience, et après les salutations d'usage, ils remirent au *demel* la lettre de l'*almami*. Le *demel* la fit passer à son marabout secrétaire, en disant qu'il verrait et y répondrait; alors l'un des ambassadeurs prit la parole et lui dit qu'il était chargé par l'assemblée du Fouta de lui déclarer que, s'il ne réformait sa conduite et celle de ses gens, l'*almami* saurait bien l'y contraindre par la force, et, lui présentant en même temps deux magnifiques poignards, il ajouta : *demel*, choisissez entre ces deux poignards : avec celui-ci, l'*almami* vous rase la tête, si vous voulez être marabout; avec celui-là, il vous coupera la gorge, si vous refusez.

Amadi-Ngoné se leva furieux et lui dit : Retirez-vous ; demain vous recevrez ma réponse et mes ordres, et votre présence ne souillera plus le Cayor.

Nous avons déjà vu le caractère d'Amadi-Ngoné dans ses rapports avec le philosophe Cothi. C'était un homme fier, impérieux, féroce et profondément dissimulé. On aurait cru que c'en était fait des ténébreux ambassadeurs. Quand la foule fut dispersée, le *demel* se fit lire la lettre par son marabout ; il l'écouta jusqu'à la fin avec assez de calme et d'indifférence. — Écris, lui dit-il, à l'*almami* qu'il ne me plaît pas de choisir, qu'il garde sa science pour lui ; je veux bien, pour cette fois, lui renvoyer ses gens sans leur couper les oreilles, mais qu'ils n'y reviennent plus. Ainsi donc furent congédiés messieurs de l'ambassade ; une trentaine de *thiédos* à cheval les accompagnèrent jusqu'aux confins du Fouta.

Le *demel*, qui s'attendait à une guerre sérieuse, prépara ses manœuvres ; il sema partout des espions, depuis les confins du Fouta jusqu'à ceux du Cayor, pour savoir où passerait l'ennemi.

Au retour des ambassadeurs, l'*almami*, le grand prophète, convoqua tous ses guerriers et leur ordonna de faire partir pour l'expédition tous les hommes depuis l'âge de puberté jusqu'aux vieillards. C'était une guerre religieuse : ceux qui mourraient dans le combat iraient droit au ciel. En peu de jours, s'il faut ajouter foi à la chronique, il se forma

une armée de plus de vingt mille hommes. Il y eut même des femmes qui suivirent leurs maris, emportant leurs enfants sur leur dos. Le royaume du Walo leur ouvrit ses portes, ils le traversèrent par le sud, pour éviter les *marigots* qu'ils ne pouvaient franchir sans embarcation. C'était le plus mauvais chemin qu'ils pouvaient prendre; ils manquèrent bientôt d'eau et de nourriture et eurent beaucoup à souffrir des vents d'est qui les suffoquaient; mais ce qui rendait leur position plus critique et plus déplorable encore, ce fut de trouver, à leur arrivée aux frontières du Cayor, les puits comblés, les villages désertés et incendiés; aussi, les deux tiers de l'armée avaient-ils succombé avant même d'en venir à l'action, et ce qui en restait n'était plus en état de combattre. Alors parut l'armée du *demel* qui fit un vrai carnage; on passa tout au fil de l'épée; l'*almami* seul fut épargné et conduit devant Amadi-Ngoné. Quoique vaincu, le fier Toucoulaure montrait toujours un grand air de noblesse. — Je suis battu, dit-il au *demel*, je sais le sort qui m'attend, et je m'y résigne, car je suis martyr de ma foi. — Qu'eussiez-vous fait de moi, lui demanda le *Demel*, si vous aviez été vainqueur? — Je vous eusse traversé moi-même de mon sabre, répondit l'*almami*. — Eh bien, moi, dit le *demel*, je serai plus généreux; encore bien que votre vie m'appartienne, je vous la laisse pourtant; vous vivrez donc et vous apprendrez désormais à modérer votre fanatisme. La leçon pa-

rut profiter aux *almamis*, car, depuis cette époque, ils ne se sont plus permis de faire des missions par eux-mêmes, et respectent leurs voisins dans leur croyance. Il n'en est pas de même des *thiernos* qui continuent en particulier leur propagande dans tous les royaumes du Sénégal, et sont regardés par tous les mahométans comme des hommes très éclairés, surtout ceux qui ont lu le fameux livre intitulé *Siro*.

Le *Siro* est un livre qui opère des effets merveilleux : il communique le don d'illumination et de prophétie ; il met l'homme en rapport intime avec Dieu, les anges et le diable. Les marabouts qui l'étudient deviennent aliénés, s'ils n'ont pas le jugement solide. On y trouve toute sorte de secrets ; la lecture en est interdite à quiconque n'est pas reçu dans la société des grands *thiernos* ; c'est une espèce de maçonnerie dont les secrets sont inviolables. Nous parlerons plus bas de quelques prophètes toucoulaures et de leurs miracles, mais il me tarde auparavant de dévoiler quelques unes de leurs ruses religieuses.

Quand le temps se couvre et qu'une *tornade* menace le voyageur pressé de partir, il n'a rien à craindre s'il a de quoi payer un *thierno* pour conjurer l'orage et le dissiper. Ces faits se reproduisent si souvent, que tous les nègres y croient en aveugles ; mais interrogeons un *thierno* sincère, il va nous expliquer ce pouvoir suprême. Je parlerai d'après des notes qui m'ont été fournies par le plus fameux

Thierno du Bondou et le plus renommé de tout le pays. Il venait de faire payer trois pièces de guinée à un traitant noir pour le délivrer d'une épouvantable *Tornade*; l'orage se dissipa, en effet, et le traitant se trouva confirmé dans la conviction qu'il avait déjà des pouvoirs surnaturels du Toucoulaure; je fis venir ce *Thierno*, et le priai de me dire, sous le secret, ce qui en était, m'engageant, par promesse, à ne point le trahir. La chose est bien simple, me dit-il; j'examine, avant de prier, de quel côté tourne le vent, et comme j'en ai une grande habitude, je sais, à n'en point douter, quand l'orage arrivera, ou s'il se détournera.

Des traitants étant à Podor cherchaient à savoir la prière la plus efficace pour prévenir tous les malheurs possibles; il fut arrêté qu'ils iraient trouver un *Thierno* capable. Ils se mirent donc en route, et ce ne fut qu'après une marche de vingt-quatre heures, qu'ils purent arriver à celui qu'il cherchait et qui avait fixé son habitation mystérieuse au fond d'un bosquet. A leur approche, le saint homme se lève; il commence par faire des salutations respectueuses à ses visiteurs, puis il leur donne sa bénédiction en leur crachant sur la main et marmottant quelques prières; après ces préambules, il les fait asseoir sur l'herbe, à l'ombre d'un énorme baobab. — Nous sommes venus, lui disent les traitants, pour vous prier de nous enseigner la meilleure de toutes les prières. — Eh bien, mes enfants, dit le vieux *Thierno*, je serai heureux de

vous l'enseigner, mais je dois vous prévenir que cette prière, quoique bien courte et facile à retenir, coûte fort cher; vous l'apprendrez sans effort; les grands secrets de la nature sont toujours les plus simples; payez auparavant quinze coudées de drap d'écarlate, deux pièces de guinée, six pains de sucre, une dame-jeanne de mélasse, et vous serez instruits. Les traitants se trouvaient un peu embarrassés: ils n'avaient apporté avec eux que le sucre et la mélasse, si recherchés des marabouts; ils offrirent ce qu'ils avaient et promirent de payer le reste à leur bord. Le *Thierno* consentit avec peine à livrer son secret; cependant, pour ne point manquer une si belle occasion, il accepta: — Voici donc, mes amis, la prière que j'ai trouvée dans mon *Siro*; elle est la plus agréable à la Divinité, elle est toujours exaucée; dès votre réveil, ayez le soin de dire : *Dieu m'en préserve!... Cela ne sera jamais!... Dieu m'en garde!...* Durant le jour, à toute pensée contraire à votre bien être, écricz-vous: *Dieu m'en préserve!... Cela ne sera jamais!... Dieu m'en garde!...* En toute circonstance périlleuse, répétez la même prière. Il dit : puis, après avoir craché sur la tête de chacun et marmotté des prières mystérieuses, il les congédia en leur souhaitant la paix.

Quelques jours après, le *Thierno* se rendit lui-même à bord de leur navire pour réclamer d'eux le reste de son casuel. Les traitants avaient déjà dit plusieurs fois leur *Dieu m'en préserve*, et s'étaient mis à table pour se

régaler selon la coutume des escales : il s'adressa au patron du navire pour réclamer quinze coudées d'écarlate et deux pièces de guinée ; celui ci refusa formellement de payer ; le *Thierno*, appuyé de cette impolitesse, croit devoir s'adresser aux traitants eux-mêmes ; il s'avance vers la claire-voie et réclame avec audace et avec colère ce qu'il appelle son dû, mais il ne peut obtenir des traitants que ces paroles, qu'ils répètent tour à tour en dégustant leur cognac : *Dieu m'en préserve!... Cela ne sera jamais!... Dieu m'en garde!...* Et les matelots de rire aux éclats et de saisir le *Thierno* et de le jeter hors du bord, malgré toutes ses malédictions.

A Saint-Louis, un vol avait été commis chez un négociant, sans qu'on pût découvrir le coupable. La femme du négociant était une honorable *signare*, digne de respect sous tous les rapports, mais encore imbue des superstitions du mahométisme, quoique pourtant chrétienne. Elle fit venir un Toucoulaure qui passait pour un phénix d'esprit. Lemarabout demanda une somme de cent francs pour sa peine, ce qui fut promis, mais à l'insu du mari. Il tira quatre pierres vertes qu'il bénit avec de longues prières, et qu'il fit placer, l'une après l'autre, aux quatre coins de la maison : pendant cette opération, le mari observait tout au travers de ses persiennes, et comme il était incrédule, il méditait sur les moyens à prendre pour fustiger vertement le *Thierno* avant qu'il eût reçu le

prix de son travail. Enfin notre marabout termine ses prières et jure, au nom de Mahomet, que le voleur sera forcé, par une vertu surnaturelle, de restituer le tout, sous deux jours, pourvu que personne ne touche à ces pierres. Il était sur le point de recevoir ses cent francs, quand tout à coup l'incrédule époux tomba sur lui à coups de nerf de bœuf et le fit rouler dans la poussière. Je fus témoin de ce fait qui m'amusa beaucoup, quoiqu'il scandalisât fortement les Wolofs, qui soutenaient que le négociant mourrait sous peu, pour avoir maltraité un saint prêtre, un vénérable *Thierno*.

L'influence de ces *Thiernos* est très grande sur l'esprit des Wolofs : c'est d'eux qu'ils apprennent ces superstitions absurdes, universellement répandues aujourd'hui chez les nègres. Ainsi, pour n'en citer que quelques unes, une mère vient-elle à perdre plusieurs enfants, elle rase la moitié de la tête à son petit, et quand l'autre moitié repousse, elle la rase à son tour, jusqu'à douze ou treize ans ; par ce moyen, l'enfant ne meurt point.

Il n'est jamais permis de dire à une femme qu'elle a un bel enfant ; vous la voyez se mettre en colère, à l'instant, et vous menacer comme si vous lui aviez dit une injure. Pour qu'un enfant se porte bien, il faut toujours dire qu'il est laid ; s'il est gras, il faut s'extasier sur sa maigreur !

Mais ce qui donne du crédit par-dessus tout aux

Thiernos et les rend si vénérables, c'est qu'ils savent des évocations contre les caïmans, les lions, les tigres et les hyènes. Ces évocations terrassent l'animal, le rendent immobile et incapable de nuire. Bien plus, ils ont un langage que ces animaux comprennent; en sorte qu'ils obéissent aux paroles mystérieuses qu'on leur adresse. Les nègres paient très cher pour les apprendre. Les *Thiernos* ont aussi des secrets pour agir sur les sorciers. Par ces évocations, on peut traverser les rivières les plus infectées de crocodiles, les forêts les plus fréquentées des lions et des tigres, jamais il n'arrivera aucun accident.

J'ai vu, il y a très longtemps, un Wolof du Baol, connu sous le nom de Père jeûneur. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, excessivement maigre, et dont la principale occupation était d'aller, matin et soir, mendier de porte en porte de quoi se nourrir. On racontait de lui mille histoires différentes; je l'interrogeai un jour pour apprendre de lui-même le fin mot de tout cela. Je suis né, me dit-il, à Lambaye, capitale du Baol; j'étais riche en troupeaux de bœufs, de moutons, de cabris; je cultivais de vastes champs de mil, de maïs, de patates, de giraumonts, etc., etc., tout me réussissait merveilleusement. J'étais d'un caractère très jaloux, et comme j'avais la plus belle femme du monde, je soupçonnais tous ceux qui m'entouraient, sans pouvoir me donner la moindre raison solide qui pût légitimer mes inquié-

tudes. Un jour ma tête s'exalta parce que je vis ma femme s'entretenir assez familièrement avec un de mes voisins. Enflammé de colère, je saisis un pilon et la tuai d'un seul coup. Mais je n'eus pas plutôt assouvi ma colère, que revenu à moi et ayant tout le sentiment de la criminelle action que je venais de commettre, et qui m'apparaissait alors dans toute sa laideur, je ne pouvais plus me supporter; je quittai le pays pour aller chercher la paix au Cayor; mais en vain; les remords me poursuivaient le jour et la nuit. Je sentais en moi deux hommes, dont l'un disait : ce péché est irrémissible, l'autre, au contraire, me disait qu'il devait y avoir un moyen de réparer ma faute, au moins devant Dieu. Durant ce temps de mon absence, mon frère gardait mon bien en toute conscience, car il était meilleur que moi, et il espérait bien me revoir un jour. Je n'avais point d'enfants. Durant trois années que je passai au Cayor, j'ai consulté les marabouts les plus habiles : l'un me disait que, pour obtenir mon pardon, il me fallait acheter tel et tel *grigrî* ; l'autre me recommanda une branche d'arbre desséchée qu'il fallait arroser chaque jour le matin et le soir, jusqu'à ce qu'elle poussât; toutes ces absurdités ne me satisfaisaient pas. J'entrepris le voyage du Fouta où se trouvent les hommes les plus lettrés; je les consultai; l'un d'eux me donna l'avis que j'ai trouvé le plus salutaire : Vendez tout votre bien, me dit-il, distribuez-en l'argent aux marabouts; joignez

tous les jours de votre vie et demandez à la charité des vrais croyants la nourriture dont vous avez besoin. Je trouvai ce conseil sage et rationnel, je le suis depuis plusieurs années, et je compte maintenant avec une ferme confiance sur la miséricorde de Dieu.

Ce fait est certain, je le tiens du Père jeûneur, l'édification de tous les mahométans du Sénégal. Il ne manquait à ce généreux pénitent que la grâce du sacrement de baptême, qu'il n'a pas eu le temps de recevoir. Il y aurait ici matière à bien des réflexions théologiques, je les laisse au lecteur.

Il n'est pas étonnant que les Toucoulaures aient quelques idées qui se rattachent aux maximes de l'Évangile, comme celle que nous venons de voir; les savants *Thiernos* ont l'Évangile en arabe, ils le consultent pour certains cas. Ces exemplaires leur viennent de la Gambie, par les ministres méthodistes. Leur fatalisme va si loin qu'ils croient rendre gloire à Dieu en maltraitant les chrétiens; s'ils ne le font que rarement, c'est qu'ils craignent le canon des Français; cependant ils attaquent souvent les petites embarcations qui passent chez eux, pour se rendre au Ngalam. Un marabout toucoulaure, qui m'était très attaché, et dont le portrait se voit sur mon atlas, me dit un jour ingénument : « Vous savez que je vous aime beaucoup et que j'ai toute confiance en vous; cependant, si vous veniez au Fouta, je vous tuerais pour aller droit au ciel, parce que vous êtes chrétien et que vous ne croyez pas à Mahomèt. »

Malgré toutes leurs études scientifiques, ils sont très arriérés sur l'astronomie. Ils croient que le soleil, la lune et les astres, sont des êtres doués de raison et capables par conséquent de bien ou de mal faire. Ils ont si bien répandu cette croyance dans le Sénégal, qu'il n'y a que les Sérères qui n'y croient pas. Qu'il y ait une éclipse de soleil ou de lune, tous les marabouts rassemblent leurs disciples ou *Talibas*; on ouvre le Koran, et tous lisent ensemble, aussi haut que possible, depuis le commencement de l'éclipse jusqu'à la fin. C'est un tapage infernal, personne ne ferme l'œil durant la nuit; on les entend d'un bout du village à l'autre. Ils prient Dieu, disent-ils, de pardonner au soleil ou à la lune le péché que l'un d'eux a eu le malheur de commettre; à force de sollicitations, la clémence de l'Eternel les écoute, la punition est levée et l'astre reconnaissant donne sa lumière avec éclat.

Parmi leurs usages religieux, le plus bizarre sans contredit est la circoncision avec les cérémonies qui la suivent; ces usages se sont répandus du Fouta au Ngalam, au Walo, au Dhiolof, au Cayor et même chez les Sérères; ils diffèrent chez les Maures, les Bambaras et les Mandingues. La circoncision, chez ces premiers, ne regarde que les jeunes gens qui doivent subir cette opération, à l'âge de dix-huit à vingt ans. Le jour fixé étant arrivé, ces jeunes gens sont revêtus d'une longue robe teinte en bleu d'indigo et d'un grand bonnet sur la tête; une vaste case est préparée à

l'avance pour les loger tous ensemble pendant quarante jours de retraite, temps nécessaire pour les soigner de leur blessure; l'opération est faite par un marabout, et chacun la subit sans froncer le sourcil, sans témoigner la moindre émotion.

Durant ces quarante jours, un homme habile dans l'art des énigmes est chargé de les instruire; il leur propose des paraboles, et chacun à son tour est obligé d'en donner le sens moral, sous peine de recevoir sur le dos deux ou trois coups du bâton dont le maître est toujours armé. Ils mangent tous ensemble à la même gamelle, et ne doivent pas se laver les mains durant toute la retraite; ils s'essuient sur un piquet qui est placé au milieu de la salle. La nuit arrivée, la religion ordonne de parcourir toutes les rues, d'entrer dans les maisons qui ne sont pas bien fermées et de voler tout ce qu'ils trouvent. Avant le lever du soleil, ils apportent dans leur case des porcs, des moutons, des canards et des poules, et la récréation se passe à les tuer et à préparer de bons plats. Tant pis pour ceux chez qui on a volé, ils n'ont rien à réclamer; ils devaient prendre leurs précautions; le crieur public avait averti le village qu'il y avait des circoncis dans l'endroit.

Le quarantième jour est la plus grande de toutes les fêtes; ils s'habillent tous richement et se couvrent de colliers et de paillettes d'or; un arc de plus de 25 pieds est préparé pour être porté par l'un d'eux,

en procession, et sur la corde de l'arc, on voit attachées les queues des porcs, des moutons, des veaux, et les têtes des volailles qu'ils ont enlevées, durant les quarante nuits; le tamtam retentit au milieu de la place, les danses commencent, et personne n'y manque; la fête dure huit jours.

De temps en temps, il se lève encore des prophètes parmi les Toucoulaures, qui vont effrayer les populations voisines par des prédictions plus ou moins absurdes. Au mois de février 1880, un *Thierno* qui, depuis bien des années, étudiait les mystères du *Siro*, se sentit tout à coup illuminé; l'ange Gabriel lui apparut durant la nuit; sa case fut tout éclairée, il se leva en sursaut, se prosterna devant lui et lui demanda en tremblant ce qui lui méritait une faveur aussi signalée. L'ange lui répondit que Dieu était si satisfait de ses pénitences et de ses mortifications, et surtout de la sainteté de sa vie, qu'il l'avait choisi pour convertir le royaume du Walo. Le *Brak* et toute sa cour donnaient l'exemple de l'impiété et le *sangara* avait fait oublier toute la loi du prophète. Comment ferais-je, dit Mohamed-Amar, pour prouver ma mission divine? Prenez votre bâton fourchu, frappez sur la case, et le feu du ciel y tombera et la consumera, lui répliqua l'envoyé céleste, mais n'essayez pas sur la vôtre; attendez les incrédules et vous les convaincrez. L'ange, ayant ainsi parlé, disparut. Dès le matin, Mohamed-Amar est hors de lui-même, il est

tout joyeux et au comble du bonheur de se voir un successeur du plus grand des prophètes. Il parcourt le Fouta en prêchant non seulement la pénitence, mais encore l'esprit de pillage et de dévastation chez les infidèles du Walo; une armée de saints, de confesseurs de la foi; de gens disposés au martyre, se forme, se grossit de village en village; tous, le fusil sur le dos, le chapelet ou *Courous* à la main, la tête rasée, marchent devant lui. Ces fanatiques donnaient à peine aux pauvres nègres du Walo le temps de choisir la pénitence ou la mort; le feu du ciel tombait au moindre signe de son bâton fourchu et incendiait les cases; on pillait de tous côtés, et l'armée se grossissait des nouveaux convertis. Cette nombreuse armée approchait de Dagana, lorsqu'arrivèrent les soldats français de Saint-Louis. La mitraille eut bientôt éclairci cette armée formidable, l'infanterie marcha droit sur eux, il y eut une bataille sanglante et Mohamed-Amar fut pris par les gens du Walo, qui l'emmenèrent prisonnier. Il était vaincu, mais sa foi ne fut point ébranlée par la force des incirconcis : « Je suis envoyé du ciel, leur dit-il, et vous, juifs, vous me traitez comme vos pères ont traité les prophètes; mais, si vous le désirez, je vous prouverai que Dieu m'a envoyé et qu'il vengera mon honneur. » A ces mots prononcés avec l'accent de la plus vive conviction, les *Thiédos* du Walo s'effraient, ils demandent que le miracle soit fait à l'instant et jurent de se con-

vertir. Les soldats français étaient spectateurs ; Mohamed-Amar lève les mains au ciel, invoque la Divinité, puis étendant sa canne du côté du village : « Feu vengeur du Très-Haut, dit-il, descendez sur ces habitations profanées par l'inférieur *Sangara*, consommez les incrédules et tous leurs biens, afin que les hommes apprennent que vous êtes seul grand et seul puissant, ô Dieu de Mahomet ! » L'effet suivit la prière, et toute l'armée du *brak* était prête à se faire raser la tête, quand le bataillon français fondit sur le village et saisit les incendiaires qui avaient encore la torche à la main.

C'en est fait du faux prophète, on ne l'écoute plus ; les *Thiédos* le garrottent et le traînent au bord du fleuve avec une longue corde attachée à ses pieds. On le renverse et on le tire en dansant et chantant comme on eût tiré un gros morceau de bois, on le fait passer au travers des ronces et des épines, et on le jette tout ensanglanté dans le fleuve ; les caïmans accourent de tous côtés pour le dévorer, mais on ne leur en laisse pas le temps ; hommes, femmes et enfants, tirent à la cordelle ; la foule barbare arrive enfin à Richard-Tol. Devant ce poste est un tamarinier magnifique dont les branches s'étendent au loin : ce fut là qu'on le pendit et que les vautours, attirés par l'odeur du cadavre, vinrent le dévorer.

Dans le même moment, un autre prophète toucoulaire était en mission à la république de Dakar ; son

nom est Madhiou. Celui-ci était non seulement illuminé, mais il avait encore le pouvoir de mettre ses adeptes en communication directe avec la Divinité. Après quinze jours de prédication, toutes les femmes de Dakar y voyaient plus clair que le prophète. Les esprits célestes s'emparaient d'elles, les possédaient et leur faisaient parler un langage jusqu'alors inconnu. Tout le monde se convertit, même les marabouts : mais quelle conversion ! Les esprits illuminateurs ordonnaient aux femmes de quitter leurs maris pour en prendre de nouveaux, et les maris étaient poussés par une force surnaturelle à prendre de nouvelles femmes. Ce misérable Madhiou perdit ainsi par l'immoralité toute cette petite république. L'élimane en gémissait sans pouvoir y porter le moindre remède ; mais dès que la nouvelle de l'arrestation et du terrible supplice de Mohamed-Amar se fut répandue à Dakar, le prophète disparut, le bandeau tomba des yeux, et il fallut toute la sévérité des lois et la sagesse des vieillards de Dakar, pour rétablir l'ordre dans l'Etat.

CHAPITRE X.

DES MANDINGUES DU BAMBOUK. — DES USAGES. — DU COMMERCE.
— DU PEUPLE DHIOLA ET DU PEUPLE BAMBARA.

Si les Toucoulaures sont fanatiques et dévoués à la religion de Mahomet, les Mandingues du Bambouk, leurs voisins, leur sont bien opposés. La vraie religion

de ces derniers c'est l'or de leurs mines ; ils n'en connaissent guère d'autre. D'après leurs chroniques, les marabouts étaient autrefois très nombreux dans le pays ; mais tentés par les mines d'or, ils formèrent un parti contre les chefs du Bambouk et conspirèrent la mort des rois et des princes. Le complot fut découvert, et dans une nuit on égorga tous les marabouts et leurs familles. Depuis cette époque, les rois et les chefs ne souffrent plus qu'un marabout s'introduise dans le pays. Si ce royaume est un des plus beaux et des plus riches de l'Afrique, on peut dire aussi qu'il en est l'un des plus malsains, à raison des chaleurs excessives qu'il y fait et de l'air qui y est à la fois humide et étouffant, durant la saison des pluies, où toutes les rivières et les *marigots* débordent ; de sorte qu'après cette mauvaise saison, toutes les terres basses restent longtemps couvertes d'eau et causent des fièvres malignes dont on n'échappe que difficilement. Les Bamboukains profitent de ces débordements pour cultiver le riz qui y vient d'une très bonne qualité. La paille de riz leur sert à couvrir leurs cases et à fabriquer des nattes fines, souples et teintées de différentes couleurs, qu'ils portent au Ngalam pour les vendre aux traitants. Ce pays est traversé dans tous les sens par une chaîne de montagnes, qu'ils nomment Tabawoura ; c'est dans ces montagnes que se trouvent les mines d'or. On y voit des forêts immenses habitées par toute sorte de bêtes féroces, et où se trouve du

gibier en abondance. Les mines n'appartiennent pas au *Siratique*, ou chef du Bambouk ; c'est une propriété nationale, placée sous la protection du gouvernement et de ses *Farims*, ou ses subordonnés. Tous les habitants exploitent les mines situées sur leur territoire. Les villages les plus proches des mines y jouissent des plus grands avantages ; ceux qui en sont éloignés n'y participent que dans une proportion moindre ; ils y envoient quelques ouvriers avec des femmes pour le travail du lavage. Au retour, les mineurs rendent compte des bénéfices au *farim* de l'endroit et lui remettent l'or pour être partagé entre les familles. Les villages éloignés des mines sont toujours situés sur le bord des rivières ou *marigots* qui charrient l'or ; les habitants s'occupent du lavage des sables et des vases qui forment leurs lits. Ils trouvent dans ce travail un dédommagement de la petite part qu'ils ont au produit des mines. Les plus habiles dans la lotion sont ceux qui retirent le plus d'or. Ils ont aussi des mines de fer, qu'ils savent parfaitement utiliser. Il paraît même qu'il y a des mines de cuivre et de plomb. D'après ce que je viens de dire du partage de l'or entre toutes les familles, on voit qu'ils n'ont point d'esclaves chez eux, contre l'usage des autres peuples du Sénégal. Le Mandingue du Bambouk aime la liberté et l'indépendance ; il ne souffre jamais qu'un citoyen soit vendu ou acheté, et si ce cas arrive par suite de quelque guerre, on se coalise pour le racheter immédiatement.

Pour extraire l'or des mines, ils creusent des puits dont les plus profonds ne vont pas au delà de douze à quatorze pieds; quelques hommes y descendent, enlèvent la terre dont ils remplissent des calebasses qu'ils font passer aux femmes habituées à laver, afin qu'elles séparent l'or d'avec la terre. Comme ces puits sont creusés sans aucune précaution, il arrive souvent que la terre s'éboule et ensevelit les travailleurs. Les puits ayant si peu de profondeur, il ne serait pas difficile de porter secours aux ouvriers, mais la superstition s'y oppose. Les Mandingues croient que le diable fabrique l'or dans les entrailles de la terre et qu'il a besoin de beaucoup d'ouvriers; lorsqu'il en manque pour hâter ses travaux, il ferme le puits et choisit parmi les Mandingues ceux qu'il juge à propos d'employer. Aussitôt que la terre s'est éboulée, les ouvriers échappés se retirent précipitamment et vont annoncer au village le choix que vient de faire le diable; leurs femmes et tous leurs parents préparent immédiatement des bœufs et des moutons qu'on immole aux esprits infernaux, afin d'obtenir pour ces malheureux ouvriers les meilleures places dans l'autre monde.

Des usages particuliers du Bambouk.

Les Mandingues du Bambouk sont très hospitaliers à l'égard des voyageurs de toutes les nations africaines. On est partout reçu comme chez soi, et

tous tiennent à honneur d'égayer l'étranger et de lui faire mille politesses. Nous verrons plus loin que les Européens seuls en sont exceptés.

Tous les peuples du Sénégal soumettent les jeunes hommes à la circoncision ; les Mandingues et les Bambaras circoncisent les deux sexes à l'âge de douze à quatorze ans. Aussitôt que le retour de la bonne saison amène la fraîcheur, c'est-à-dire le mois de décembre, le tamtam annonce, deux mois à l'avance, le fameux jour de la circoncision ; on s'y prépare comme à une grande solennité. Les pères et les mères de famille s'entendent tous ensemble pour disposer une espèce de hangar et y dresser un amphithéâtre. Dès la veille, on l'orne de guirlandes de feuilles et de fleurs, on le tapisse des plus belles nattes et l'on y jette, avec art, les plus beaux pagnes. On fait une procession autour du village, où l'on conduit en triomphe les futurs circoncis, au bruit du tamtam, des danses et des chants. Enfin on arrive au théâtre de l'opération. Aussitôt le *farim* fait écarter les curieux ; les hommes circoncis sont admis à assister à la cérémonie des hommes, seulement, et sont punis de mort s'ils ont le malheur d'assister à celle des femmes. L'opération étant terminée, on conduit les jeunes gens dans une maison disposée à les recevoir, comme nous avons déjà expliqué ailleurs, et les jeunes filles, dans une autre maison où elles sont soignées par des femmes. Le quarantième jour est encore

une fête plus solennelle; les danses durent plusieurs semaines, pendant lesquelles on tue des bœufs, les moutons les plus gras, et de la volaille de toute espèce; le village entier se régale d'excellent kouskou, on invite très souvent les amis les plus éloignés. Alors coulent en abondance les meilleurs vins de palme et le fameux mpouck mandingue. Cette dernière boisson est une liqueur qu'ils préparent avec beaucoup d'art et de soin; ils font piler du mil dans un mortier, en y mettant une certaine quantité d'eau, ils le laissent fermenter pendant dix jours, après y avoir mêlé du miel; le dixième jour, ils le transvasent et le filtrent dans un appareil travaillé avec des feuillages de palmiers.

Le miel est très abondant au Bambouk; dans toutes les forêts, on voit sur le tronc des baobabs, des fromagers et des tamariniers, de belles ruches d'abeilles; ils en retirent beaucoup de cire qu'ils vont vendre au Ngalam ou en Gambie, chez les Anglais. Si les traitants de Mackana ou de Toubaboukané voulaient les attirer, il leur serait facile d'avoir le monopole de cette denrée.

L'arachide vient partout dans ce pays et commence à devenir une grande branche de commerce.

Commerce principal du Bambouk.

Le Bambouk possède de nombreux troupeaux de bœufs. Devant chaque village est un parc public clos

de tout côté, par le moyen de pieux plantés en terre et liés par des pièces transversales. Chaque famille a ses bestiaux marqués et chacun a soin des siens. Le lait y est très abondant ainsi que le beurre qui est fort renommé dans tout le Sénégal, sous le nom de *beurre du Ngalam*. Ils en font un grand commerce avec les traitants de Saint-Louis, par la Falémée, à Sénoudébou, et par Mackana, Toubaboukané et Bakel, sur le Sénégal.

Le sel est un des objets de commerce le plus lucratif dans le Bambouk, comme au Ngalam et au pays des Toucoulaures. Tous ces pays manquent de cette denrée indispensable à la préparation des aliments. Les traitants en font de grands chargements à Gandhiol, et le portent sur les escales du Ngalam et de la Falémée; les Mandingues l'achètent pour de l'or.

Les pagnes fabriqués à Saint-Louis et les pièces de guinée de l'Inde, sont vendus pour de l'or, ainsi que le corail et la coroline dont les femmes aiment à se parer.

Les marchandises suivantes, telles que verroteries, tabac, clous de girofle, eau-de-vie, ne servent qu'à acheter des provisions. Pour peu qu'on s'entende aux affaires, on peut gagner des valeurs immenses sur toutes ces marchandises et faire une belle fortune en peu d'années.

Les Mandingues s'occupent spécialement de l'ex-

traction de l'or de leurs mines et de fabrication de bijoux. Ils sont habiles orfèvres, quoiqu'ils n'aient pas d'autres outils que ceux dont nous avons parlé à l'article des Wolofs. En général, ils vendent l'or déjà travaillé en anneaux ou bracelets, ce qui n'en augmente pas la valeur. L'or est ainsi préparé d'avance, parce qu'ils le font porter à leurs femmes en attendant le moment de le vendre. Ces orfèvres fabriquent aussi des lances, des haches, des poignards, des sabres et des flèches qu'ils empoisonnent. Ces divers travaux sont admirablement ornés de fourreaux de cuir, dessinés avec habileté et teints de plusieurs couleurs. Ils travaillent très bien le cuir et font des bottes, des ceintures de guerre, des sachets, des selles, des portepistolets, etc., etc. Les femmes brodent en soie sur des bonnets et des *ckoussabes* ou longues robes d'hommes; elles font toute espèce de paniers et de nattes. La culture de la terre leur donne moins de peine que partout ailleurs; quinze jours de travaux suffisent pour préparer le terrain et l'ensemencer. Les pluies du ciel achèvent le reste. Ce peuple serait le plus heureux du monde s'il était capable d'assainir son pays, en comblant les *marigots* ou donnant de l'écoulement aux eaux.

Il est certain qu'il y a plus de mines d'or au Bambouk qu'on ne croit, mais les habitants n'étant pas très habiles dans l'art de recueillir ce précieux métal, se contentent de ce qu'ils trouvent sur la superficie

du sol ou dans leurs petits puits, qu'ils ne peuvent réellement creuser plus profondément, quoiqu'il y ait plus d'or dans le fond, parce qu'ils ne connaissent pas l'usage des échelles.

Après avoir réfléchi sur les trésors immenses de ce pays, on se demande naturellement comment il se fait qu'aucune nation de l'Europe, la nation Portugaise, entre autres, qui en a fait la première découverte, n'ait pas cherché à conquérir ce pays par la force armée, comme elle a fait en Amérique? Comment les Français du Sénégal et les Anglais de la Gambie, faisant depuis si longtemps le commerce avec les Mandingues du Bambouk, n'ont-ils pas ouvert des négociations pour obtenir la liberté d'exploitation au bénéfice de leurs États respectifs?

Nous avons déjà vu, au sujet des marabouts, quelle était la jalousie des Mandingues pour leurs mines; elle est poussée à tel point, qu'après avoir massacré les rois marabouts, ils ont renoncé aux pratiques musulmanes, afin d'être plus libres et plus tranquilles chez eux; aussi les Toucoulaures, quelque zélés qu'ils soient, n'ont-ils jamais pensé à les convertir. Les Portugais, dès la découverte du Sénégal, après bien des explorations, étaient enfin parvenus à cette terre fortunée; ils y firent, d'après la tradition même des Mandingues, des ravages épouvantables et s'en rendirent maîtres. Les mines étaient à eux, et ils les faisaient exploiter à leur profit; mais

un jour, une révolution formidable éclata dans la nouvelle colonie : les Mandingues les égorgèrent tous, sans exception. Il paraît qu'ils y avaient passé un temps considérable, car dans la langue des Mandingues il est resté beaucoup de mots Portugais, et l'on montre encore aux voyageurs les débris de leurs anciens forts et de quelques établissements. Depuis ce temps les Mandingues nourrissent une haine implacable contre cette nation.

Les Français ont aussi tenté de réaliser le même projet, mais ils ont toujours échoué. Consultons les entreprises de M. Brue, nous verrons ce sage directeur de la Compagnie du Ngalam jeter les yeux sur cette terre d'or, surtout après avoir vu les Mandingues apporter aux Anglais, sur la rivière de Gambie, jusqu'à 400 marcs d'or à la fois : c'était pour ce motif qu'il avait fait le voyage du Ngalam et qu'il avait entrepris d'y établir plusieurs comptoirs, afin de s'avancer, par degré, jusqu'au Bambouk. Il ne faut pas s'imaginer que les Mandingues et les Sarackoullés ne devinèrent point son secret; mais ils comprirent qu'il n'était pas de leur intérêt d'introduire des étrangers qui ne s'établiraient dans le pays que pour les en chasser. Ils consentaient volontiers à partager avec les Français le commerce du Ngalam, mais ils ne voulurent pas les recevoir, pour associés, dans le pays de Bambouk et des autres contrées à l'Est.

M. Brue avait, à Dromanet, un frère Augustin,

nommé Apollinaire, qui avait été chirurgien de la Compagnie avant d'entrer dans l'état religieux, et qui était rentré depuis à son service. (C'était en 1698.) Comme il joignait des mœurs très réglées aux qualités de l'esprit, la considération qu'il avait acquise parmi ces peuples, semblait devoir lui ouvrir un passage dans leur pays. Longtemps il dirigea tous ses efforts pour exécuter son projet et le mener à bonne fin, mais les Mandingues eurent toujours le soin d'éluder toutes ses offres. Ils lui refusèrent constamment la liberté de pénétrer plus loin, sous prétexte de leurs guerres qui ne leur permettraient pas de lui servir de guides ni de lui accorder le passage. Tout ce qu'il put obtenir fut de remonter la Falémée jusqu'à une chaîne de rochers vis-à-vis Caynoura. On lui donna beaucoup de détails sur ce qui regardait la situation et le commerce du pays, mais ce fut tout.

Par ordre de M. Brue, on bâtit le fort de Dromanet, qu'on environna d'une bonne terrasse sur laquelle on plaça quelques pièces de canon. Ce fort n'était pas entièrement terminé, quand M. Brue fut rappelé en France, en 1702. Par suite de son départ qui l'avait empêché de former à Caignon l'établissement qu'il s'était proposé, les Mandingues rompirent le traité d'alliance qu'ils avaient passé avec lui, se repentant bien, du reste, d'avoir reçu les Français. Des lettres venues de Salé faisaient courir les bruits que ces derniers voulaient s'emparer des mines. Le

fort de Dromanet, dit de Saint-Joseph, fut assiégé par une armée formidable de Mandingues. Le commandant avait fait abattre une partie de la muraille pour agrandir ce fort : ils en profitèrent, démontèrent les canons, et ils purent ainsi lancer plus librement leurs traits empoisonnés. Les soldats français se défendirent vaillamment pendant plusieurs jours, et leur tuèrent beaucoup de monde; mais les Mandingues n'en furent que plus acharnés au combat, au point qu'ils ne se reposaient même pas durant la nuit. Alors le commandant ne vit plus d'autres ressources que de se sauver, à la faveur de l'obscurité, dans sa chaloupe qui était mouillée au pied du fort, et de se rendre à Saint-Louis avec ses hommes, ayant soin toutefois de mettre le feu à tout ce qu'il laissait derrière lui. Le commerce du Ngalam languit depuis cette malheureuse affaire jusqu'au retour de M. Brue, en 1704. Ce directeur fit achever le fort Mackana sous l'ancien nom de Saint-Joseph, et en éleva un autre à Caynoura, sur la Falémée, sous le nom de Saint-Pierre. Ces deux forts n'existent plus aujourd'hui. M. Brue ne renonça pas à son projet, mais il ne trouvait pas un Français qui eût la hardiesse de s'y engager.

En 1716, M. Compagnon, seul, osa risquer tous les périls. Il se procura de toutes les marchandises qu'il avait crues convenables au pays, et aussi de présents pour les *Farims* dont la protection pouvait lui venir en aide pour la réalisation de son projet. Ce fut le premier

Français qui pénétra dans cette redoutable contrée et qui en acquit assez de connaissance pour y retourner plusieurs fois ; aussi la parcourut-il dans tous les sens pendant l'espace d'une année. Mais il faut reconnaître qu'outre les recommandations des *Farims*, il était seul, de sorte qu'il passait pour un artiste curieux de connaître, et non pour un envoyé de la Société. Il courut néanmoins de grands dangers dans chaque village où il pénétrait. A Sambanoura, on proposa de le décapiter, pas moins que cela !... D'autres, moins inhumains, voulurent qu'il fût renvoyé sur-le-champ, afin qu'il n'eût pas le temps d'observer le pays. Dans d'autres lieux, il fut obligé de répondre à des questions ennuyeuses et à des observations très gênantes, et, sans ses nombreux présents, il eût désespéré de pénétrer plus loin ; car si l'on paraissait disposé à ménager sa vie, on n'en refusait pas moins de le laisser toucher à la terre des mines. En maintes circonstances il ne dut son salut qu'à la fermeté de son caractère. Comme il était à Toraco, il envoya un de ses guides à Silabali pour qu'il lui en apportât de la terre dorée ; le messager fut très mal reçu, puis chassé brutalement avec ordre de dire au *Farim* de Toraco qu'il fallait être fou pour ouvrir l'entrée de ses terres à un blanc dont l'unique intention était de voler le pays, après y avoir fait ses observations. M. Compagnon répondit qu'il fallait que le *Farim* de Silabali fût fou lui-même, pour s'effrayer de l'arrivée

d'un blanc dans le pays, et pour refuser quelques morceaux d'une terre qu'il avait en telle abondance, qu'il n'en pouvait exploiter qu'une bien minime partie. Il parvint cependant à s'en procurer.

Nous avons vu plus haut le voyage à ces mines entrepris par MM. Huart et Raffinel, accompagnés de nos élèves du collège de Saint-Louis. M. Huart m'a dit souvent que cette excursion avait réussi par le plus grand des hasards.

Les Anglais ne me paraissent pas avoir tenté la conquête de ce pays ni voulu s'y installer; ils se sont contentés de commercer avec les Bamboukains, par la Gambie.

Le peuple Mandingue est un des plus nombreux du Sénégal. Ses possessions s'étendent encore sur tout le rivage de la Gambie. Après avoir parlé des peuples du Sénégal, je ne puis m'empêcher d'entrer dans quelques détails sur les autres, afin de donner une idée plus exacte de leurs mœurs et de leur caractère. Ceux de la Gambie ont exactement le même caractère que les Wolofs; ils aiment passionnément la conversation, la musique et la danse; ils ont un instrument de plus que les premiers, c'est le *bala-fong*. Cet instrument se compose d'une espèce de boîte oblongue, de bois sonore; des touches de même bois sont posées sur le haut et forment plusieurs gammes; sous chaque touche est attachée une gourde percée par le côté, dont l'ouverture est recouverte en

toile d'araignée, pour donner plus de son ; on frappe les touches avec deux baguettes dont le bout est armé d'une boule de gomme élastique, ce qui rend le son de ces touches, ainsi répercutées, assez semblable à celui du piano. Ils sont très habiles à jouer de cet instrument qui leur coûte le prix d'un esclave, car ils ont des esclaves chez eux comme tous les autres peuples du Sénégal. Encore qu'ils fassent usage d'arcs et de flèches, ils achètent des fusils chez les Anglais et savent s'en servir très adroitement. Ils sont très zélés pour la religion de Mahomet et abhorrent les liqueurs fortes ; ils étudient beaucoup l'arabe et écrivent, comme les Toucoulaures, des ouvrages destinés à l'éducation de la jeunesse. Cependant ils ont ajouté à la religion musulmane certains usages du paganisme : ils consultent le diable pour connaître les choses secrètes, deviner l'avenir et tirer la bonne aventure. En général leurs marabouts sont plus instruits que ceux des Wolofs. J'avais lié amitié avec un marabout mandingue de la Gambie, nommé Fandi-Sate, qui était très instruit dans toutes les sciences des Maures et écrivait avec une facilité surprenante ; il me laissa, sur les mœurs et usages de tous les royaumes mandingues, des notes en arabe dont je fis part à la Société de géographie. Ce Fandi-Sate était marié à Tombouctou, où il fut appelé pour affaire de succession ; il m'avait promis, à son retour, de m'apporter beaucoup de documents sur la Nigri-

tie, mais j'avais quitté le Sénégal avant qu'il eût effectué ce retour.

Un marabout mandingue vint un jour me voir et me demander si, en ma qualité de marabout chrétien, je n'avais appris aucun secret diabolique... Sur ma réponse négative, il me dit qu'il avait plus d'instruction que moi, et qu'il avait, lui, la science de découvrir les voleurs, en invoquant le diable. Si l'on vole quelque part, me dit-il, on n'a qu'à m'appeler ; je fais mes prières au diable et je découvre immédiatement le coupable et le force à payer. Je le mis au défi en lui montrant ma tabatière ; vous allez sortir, lui dis-je, je ferai passer cette boîte à quelqu'un, après quoi nous nous mettrons en cercle ; vous, vous invoquerez le diable, et je vous défie de deviner qui aura pris cet objet. Le marabout accepta et sortit. Nous étions six témoins : je ne donnai la tabatière à personne, et nous nous assîmes. Le Mandingue est appelé : il arrive avec un morceau de papier à la main, lit tout haut des prières arabes, dans lesquelles le nom du diable est répété plus de cent fois ; puis il nous regarde tous fixement, et du doigt il désigne un des assistants comme ayant pris la tabatière. Nous nous mîmes à rire aux éclats, et je lui montrai cet objet encore entre mes mains. Il recommença jusqu'à sept fois et se trompa toujours. Enfin, ennuyé de ne pas réussir, il nous jura que, depuis vingt ans, le diable ne s'était trompé que cette fois, et qu'il

n'en pouvait comprendre la cause. Comme les Mandingues voyagent beaucoup, ils ont des femmes dans chaque pays où ils ont coutume de passer. Ces femmes, pendant l'absence de leurs maris, sont chargées de vendre pour eux les marchandises qu'ils leur confient; de telle sorte que les voyages sont toujours utilisés. Plusieurs d'entre eux font la traite de l'or, de l'ivoire, de la cire et des arachides pour des habitants de Gorée et de Gambie; c'est aussi chez leurs différentes femmes qu'ils déposent les marchandises. Ces femmes ont à leur service des esclaves ou Wolofs, ou Sérères, ou Dhiolas, ou Peules, qui sont soignés comme s'ils étaient membres de la famille. Les femmes esclaves sont parées de colliers d'ambre, de corail, de bijoux d'or et d'argent; c'est à leur mise qu'on connaît la richesse du maître. Les Mandingues regardent comme un déshonneur de vendre les esclaves nés dans leurs maisons, à moins qu'ils ne mènent une conduite scandaleuse. Si quelqu'un de ces esclaves nés parmi eux était vendu sans raison, tous les autres abandonneraient leur maître pour chercher dans les royaumes voisins une retraite qui leur est toujours accordée bien volontiers. On trouve des villages entiers qui ne sont habités que par des esclaves; j'ai dit que l'on comptait des Dhiolas parmi cette classe d'individus. Quoique je me sois proposé de ne point sortir des bornes du Sénégal à la Gambie, je dois pourtant dire quelques mots de la nation des Dhiolas,

bien qu'elle se trouve au Sud et qu'elle habite spécialement la rivière de Géba; et ce ne sera pas m'écarter de mon plan, parce qu'une partie de ce peuple se trouve chez les Mandingues.

Les Dhiolas diffèrent des Mandingues, des Wolofs, des Sérères et de tous les peuples du Sénégal, tant par la constitution, la couleur, la langue, que par les mœurs et les usages. Ils sont d'une taille moyenne, fortement constitués, de couleur plus foncée que les Peules, mais un peu cuivrée. Les traits de leur visage sont grossiers; ils ont de larges nez épatés, de grosses lèvres et le ventre proéminent. Ils se tatouent le corps en entier et y font des dessins de toute espèce. Leurs dents sont limées en pointe. Ce peuple aime passionnément la chair de chien. Ils élèvent des chiens qui n'ont de poil qu'au bout de la queue, et ils les engraisent pour s'en régaler dans les grandes occasions. Il faut même être riche pour se permettre l'usage de cette chair si recherchée. Le même peuple mange du bœuf, du mouton, de la volaille et du gibier. Mais à l'occasion d'un mariage, d'une naissance, ou le huitième jour après la mort d'une personne honorable, on prépare du riz à la chair de chien et on invite tous les amis. Un étranger qui voyagerait chez eux, aura beau prendre toutes ses précautions, on lui fera toujours manger du chien sans qu'il s'en doute.

Des funérailles chez les Dhiolas.

Les Dhiolas sont fétichistes ; comme les Sérères , ils reconnaissent qu'il y a un Dieu qui est infiniment grand et puissant, et qui a créé toute chose ; mais , selon eux, ce Dieu est trop haut placé pour regarder jusqu'à la terre ; il ne peut s'incliner si profondément, il laisse donc la terre aux hommes avec pleine liberté de s'y faire eux-mêmes un avenir plus ou moins heureux. Les démons, jaloux de cette félicité des enfants d'Adam, ne cessent de leur faire toute sorte de mal. Il faut en conséquence apaiser ces derniers, leur sacrifier de temps en temps quelques victimes, c'est-à-dire des bœufs, moutons, etc., etc. Cependant ce n'est pas le démon qui donne la mort ; l'homme ne part de ce monde que lorsqu'il ne s'y plaît pas, soit qu'il y éprouve du chagrin ou quelque mécontentement, soit qu'il ne puisse résister au désir de connaître ce qui se passe dans l'autre monde. Les Dhiolas vont presque nus, ils ont cependant de très beaux pagnes qu'ils ne portent que dans les grandes circonstances. Aussitôt qu'un Dhiola a rendu le dernier soupir, ses parents le lavent soigneusement avec de l'eau tiède, et l'habillent richement ; si c'est une femme on la couvre de colliers, de bracelets et d'énormes pendants d'oreille. On expose le défunt, homme ou femme, hors de sa case, sur une estrade ornée de belles nattes ; il est assis, le dos appuyé

contre la *tapade* de la case ; on apporte toutes ses malles remplies d'effets et de bijoux ; on fait assembler ses troupeaux devant lui ; on n'oublie rien de ce qu'il possédait. Toute sa famille et même les parents les plus éloignés l'entourent en grande tenue : on convoque le village entier, et, lorsque ce monde est assemblé, on se tient dans un profond silence. Puis le parent le plus proche prend la parole et lui dit : « Eh bien , cher parent, pourquoi veux-tu nous quitter ? Dis-nous ce que nous t'avons fait , pour ne vouloir plus rester auprès de nous ?... Vois ta femme, tes enfants, comme ils sont beaux , aimables et bien élevés ; vois comme ils t'aiment et se désespèrent de ton départ ; tu nous fends le cœur à tous. Tout le village s'est réuni pour te conjurer de rester auprès de tes amis. » Le mort ne répondant point, les larmes coulent, les lamentations, les cris ou plutôt les hurlements se font entendre pendant très longtemps. Tout à coup, une autre voix s'élève : on se tait, on écoute. C'est un orateur qui espère mieux réussir que le premier. « Examine, dit-il au mort, si quelqu'un possède des richesses plus considérables que toi, regarde ces coffres pleins d'or, considère ces beaux pagnes, jette les yeux sur ces troupeaux aussi nombreux que les étoiles du firmament ; tout est à toi, oui ! à toi seul ! » On attend encore en vain une réponse favorable. La journée se passe en questions et chaque ami vient à son tour épuiser son éloquence.

Le soir arrivé, ne pouvant lui arracher aucune réponse, la famille se console ; il aime mieux, dit-on, s'en aller retrouver ses aïeux que de demeurer avec nous, il est juste de contenter ses désirs. Les tamtams sont arrivés, la danse et les chants commencent ; on porte le mort en terre, et l'on revient se réjouir, pendant huit jours, de son entrée triomphante dans le séjour des bienheureux.

Des Bambaras.

Après avoir parlé du peuple mandingue, je dois un mot aux Bambaras du Sénégal, qui sont leurs voisins, et qui, des rives du Dhioliba, ont poussé leur conquête jusqu'aux rives du Sénégal, dans le pays de Karta et de Kasson, situés depuis le Nord-Nord-Est jusqu'à l'Est-Nord-Est du Bambouk. Ce peuple belliqueux est souvent en guerre contre les Sarackoullés du haut Ngalam et contre les Mandingues.

Les Bambaras ne sont pas aussi noirs que les Wolofs, ils ne sont pas non plus aussi clairs que les Peules. Leur couleur est d'un bronze rouge-noirâtre. Avec une taille moyenne, leurs membres sont parfaitement construits ; ils ont le nez et les lèvres un peu plus larges que les Wolofs, leurs cheveux sont aussi laineux. Ce peuple est le plus industriel de tous ses voisins : il se montre apte à toutes sortes de travaux. Une société de Bambaras est établie à Saint-Louis, quartier du Nord ; ils logent tous en-

semble et font des souliers, des bottes, des bonnets de tenue, des koussabes brodées en soie et en laine de diverses couleurs. Ils sont sobres, rangés et très économes. Ils font aussi, avec un goût exquis, des sachets de maroquin avec dessins, des selles, des brides, des portefeuilles, des gibernes, des carquois et une multitude d'ouvrages très estimés. Leur costume est à peu près comme celui des Wolofs ; ils portent de plus un chapeau dont la paille est hérissée sur le sommet, pour se garantir de la pluie ou du soleil.

Les Bambaras, comme tous les peuples, ont certains jours de réjouissance. Ils aiment la danse et la musique ; mais leur danse est décente, et leur musique moins bruyante que celles des autres peuples du Sénégal. Les instruments dont ils se servent sont : un petit tamtam appelé *tama*, qu'ils portent sous le bras gauche et qu'ils battent de la main droite pour donner la mesure ; une flûte, dont ils tirent des sons assez agréables, et une grosse basse contenant une vingtaine de cordes. Ce dernier instrument n'est pas aussi arriéré qu'on serait peut-être porté à le croire ; nos musiciens modernes pourraient s'en servir pour s'accompagner dans leurs concerts. M. Lambert, ancien curé de Gorée, en avait un dont il se servait admirablement dans son église, pour accompagner les cantiques, les hymnes et les psaumes, aux jours de fêtes solennelles.

Les Bambaras ne pratiquent aucun acte extérieur de religion. Comme les Dhiolas, ils croient à un Dieu, qui ne s'occupe pas des hommes. Ils sont polygames comme tous les peuples de l'Afrique, mais ils peuvent vendre leurs femmes en esclavage, dès qu'ils n'en sont pas contents. La circoncision des deux sexes a lieu chez eux comme chez les Mandingues. Ils ont aussi l'usage du tatouage, mais sur la figure seulement. Ces tatouages, qui ont lieu à l'âge de douze ou treize ans, sont des marques distinctives de bonne famille, de bonne conduite, etc., etc.

S'il était facile de pénétrer dans leur pays, et d'y envoyer des missionnaires capables de résister aux rigueurs du climat, on y ferait de meilleurs chrétiens, et en plus grand nombre, que partout ailleurs.

Le Karta et le Kasson sont féconds en éléphants. Dans certains temps de l'année, ces animaux se rassemblent en troupeaux et traversent le pays pour aller chercher de l'eau ou des herbes qui leur conviennent. Les Bambaras leur font alors la chasse ; ils se réunissent quatre ou cinq, se munissent de poudre et de balles de cuivre, et de kouskou sec pour quelques jours. Ils entrent dans les parties les moins fréquentées des forêts et examinent avec grand soin les branches rompues des arbres, les fientes éparées de l'éléphant, les empreintes de ses pieds, et finissent par découvrir par où il a passé et à quelle distance on peut le trouver. S'il leur arrive de rencontrer une

troupe d'éléphants, ils la suivent de loin jusqu'à ce qu'ils en voient un s'éloigner des autres et venir dans une position où ils puissent le tirer avec avantage. Ils s'approchent avec précaution, rampent entre les herbes jusqu'à ce qu'ils soient assez près pour ne pas le manquer. Ils tirent tous leurs coups à la fois et se jettent dans l'herbe, le visage contre terre. L'éléphant blessé se frotte contre différents arbres, et, ne pouvant calmer ses douleurs, court furieux à travers les broussailles, jusqu'à ce qu'étant épuisé par la perte de son sang, il s'arrête ; les chasseurs font aussitôt une seconde décharge et l'abattent. Aussitôt ils l'écorchent et puis se partagent les morceaux de chair qu'ils coupent par tranches et font sécher au soleil pour en empêcher la putréfaction ; ils enlèvent les dents de l'animal avec leurs haches, et se nourrissent pendant quelque temps de sa chair, lorsqu'ils espèrent en tuer d'autres.

Différents Bambaras dignes de foi m'ont assuré que les fourmis de Karta étaient les plus mortelles ennemies des éléphants, et qu'elles en tuaient beaucoup plus que les chasseurs. Ils prétendent que certains arbres fruitiers attirent une grande quantité de fourmis. A l'époque de la maturité des fruits, les éléphants viennent pour en manger : pendant qu'avec leurs trompes ils les détachent de l'arbre, les fourmis qui y sont attachées les piquent vivement dans leurs trompes ; les éléphants, ne pouvant résister

à cette vive douleur, s'en vont frappant leurs trompes contre les troncs des arbres, et finissent par perdre une si grande quantité de sang qu'ils tombent d'épuisement; les Bambaras accourent alors et les achèvent. Je n'oserais garantir la véracité de ce que j'énonce ici; quoi qu'il en soit, je tiens le fait de plus de cent Bambaras que j'ai interrogés, et qui tous me l'ont raconté de la même manière. Nous savons, du reste, qu'on trouve au Sénégal des fourmis rouges, dont la piquûre est venimeuse; ces insectes s'attachent surtout aux fruits qu'on appelle *nèwes*. En cueillant de ces fruits j'ai été plusieurs fois piqué par ces insectes, et la plaie s'enflait immédiatement, me faisant beaucoup souffrir.

CHAPITRE XI.

DES ROYAUMES DU NGALAM. — TYPE, CARACTÈRE ET COSTUME.

— TRAITE DU NGALAM. — MISSION DU NGALAM.

Royaumes du Ngalam.

Le Galam, que les nègres appellent Ngalam, est borné au Nord par le Fouta-Damga, à l'Est par le Bambouk, au Sud et à l'Ouest par le Bondou. Il se divise en haut et bas Ngalam, et la rivière de la Falémée sert de point de séparation entre ces deux États. Le bas Ngalam se nomme Goye, et le haut

s'appelle Kaméra. Chaque province a son roi qui porte le titre de *Tonka*. Le chef-lieu du bas Ngalam est Touabo, et celui du haut Ngalam, Mackana. La succession à la couronne appartient en ligne directe à la famille des Bathieris. Ces Bathieris sont, de tous les rois nègres du Sénégal, les princes les plus avancés en civilisation. Depuis la fondation de nos colonies, ils envoient des princes du sang pour être élevés à Saint-Louis, aux frais du gouvernement français, sous le titre d'otages du Ngalam. Il y en a six dans ce moment à l'école des frères de Saint-Louis.

Un des fils du roi de Goye fut amené en France par M. le baron Roger, gouverneur du Sénégal, pour y faire ses études. Il fit de très bonnes classes latines, apprit même les arts d'agrément, et spécialement le dessin pour lequel il avait beaucoup de goût. Son nom est Mamoudou-Sir; il se fit baptiser pendant ses études classiques. Il donnait beaucoup d'espoir pour son pays, lorsqu'il mourut à l'âge de vingt ans, au moment qu'il allait terminer son cours de philosophie. Son corps repose au cimetière de Limoux, au département de l'Aude.

Le pays du Ngalam est très montagneux et boisé; sa végétation est au plus haut degré d'activité, et il doit cela en grande partie aux débordements périodiques du fleuve du Sénégal et de la rivière de Falemée, dans la proximité desquels il se trouve. Les habitants du Ngalam joignent, aux différentes indus-

tries de leurs voisins, l'art de mieux teindre les pièces de coton en bleu ; leur teinture est recherchée par les femmes riches du Sénégal.

Les Sarackoullés ont une langue particulière.

Type, caractère et costume.

Les Sarackoullés sont très noirs ; ils ne diffèrent des Wolofs que par leurs cheveux qu'ils soignent beaucoup. Ordinairement ils les portent très longs, tressés avec beaucoup de soin et tombant sur le cou. Il est dommage qu'ils les couvrent d'un beurre rance qui, mêlé avec la sueur et la poussière, laisse une odeur désagréable. Les femmes sont d'une grande propreté et portent souvent sur leurs têtes un voile de mouseline bleue. Elles se parent aussi de quantités d'ambres et de coraux qui leur tombent de la tête jusque sur la poitrine. Aux bras, elles ont des bracelets d'argent ; aux oreilles, d'énormes pendants d'or, et des coraux aux pieds. Le reste du costume est pareil à celui des femmes woloffes.

Les hommes ont une culotte courte et un grand ékoussabe à larges manches avec une ceinture sur les reins.

Les Sarackoullés se font remarquer surtout par leur gravité et par une grande indifférence ; ils sont en général très sobres ; quelques uns, c'est-à-dire les incrédules, aiment les liqueurs fermentées, mais la majorité observe rigoureusement les lois du Coran.

Plusieurs villages ne sont même habités que par des marabouts. Ils aiment et respectent beaucoup les Français et sont très attachés aux habitants de Saint-Louis. Il y va de leur intérêt, du reste, d'aimer les Français, car ce sont les seuls qui puissent les protéger contre leurs ennemis du Karta et du Kasson. Les mariages, naissances et sépultures se font avec les mêmes cérémonies que chez les Wolofs.

Traite du Ngalam.

La traite du Ngalam est aujourd'hui la seule ressource du Sénégal, elle est l'unique escale où l'on puisse espérer de faire de bonnes affaires ; mais malheureusement ce pays est si malsain, que non seulement les Européens, mais même les habitants de Saint-Louis ont de la peine à y vivre. Les noirs seuls peuvent y demeurer quelque temps, et encore en reviennent-ils avec des plaies qui ne guérissent jamais, ou avec des vers de Guinée qui les rongent, ou enfin avec des fièvres qui les minent de jour en jour. On traite au Ngalam des gommés en abondance et de l'or qui vient des mines de tous les pays arrosés par la Falémée. Ainsi les habitants du Bondou, du Fouta-Dhialong, du Bambouk, se rendent ordinairement à Bakel pour faire le commerce avec les traitants français. Les Maures, appelés Dowiches, y arrivent en caravanes pour apporter leurs gommés. Ce pays offre donc des ressources immenses.

Le temps de cette traite est la saison des pluies, parce qu'alors il y a assez d'eau pour remonter jusqu'à Bakel avec des bâtiments du port de cent cinquante tonneaux. Ceux qui vont traiter à Mackana ou à Toubaboukané ont des bateaux de moindre dimension. Ils partent tous ensemble à la fin de juin, accompagnés de navires de guerre pour les protéger contre les vexations et pillages des Toucoulaures. La flotte se compose ordinairement d'une trentaine de bateaux appartenant aux négociants et habitants. Les matelots, ou *laptots*, sont des Wolofs; on les arme de fusils, de pistolets, de sabres et de poignards, etc. Comme les arbres sont très élevés le long du rivage, et que les voiles basses sont masquées, les traitants sont obligés d'y suppléer en installant des mâts et des voiles de perroquet et de kakatoès d'une hauteur extraordinaire. Ces navires sont chargés de sel et de ballots de guinées. On donne à chaque *laptot*, en avance sur sa solde, une barrique de sel et deux pièces de guinée, pour qu'il puisse faire, lui aussi, son petit commerce. On n'oublie jamais d'embarquer un *griot* (*nous verrons tout à l'heure pourquoi*), ainsi que des femmes pour faire le kouskou. On remplit ces bâtiments jusqu'à ce que le pont soit à fleur d'eau, c'est-à-dire, jusqu'au bastingage.

Si le vent est favorable, on part à la voile jusqu'à ce qu'il mollisse. S'il est contraire, ou qu'il fasse calme, alors on marche à la touée: c'est-à-dire qu'une

chaloupe va porter une ancre à deux cents toises du navire, et reporte à bord le bout du cordage auquel elle est amarrée ; les *laptots* le saisissent et le tirent, en chantant et dansant, au bruit du tamtam du griot. A mesure que celui qui est à la tête de la file est parvenu à l'arrière du bâtiment, il quitte sa place en dansant et revient prendre la queue, sans interrompre ses cadences. Le griot les accompagne ; ils s'animent, varient leurs airs et semblent enivrés de bonheur. Quand on marche ainsi, on s'arrête pour dîner ; on amarre le navire à un tronc d'arbre, tout l'équipage descend, on choisit dans les bois un lieu commode, on mange, puis on dort à l'ombre pour reprendre courage. Lorsque le bateau est sous voile, on ne s'arrête pas le jour ; mais la nuit une fois venue, quelque temps qu'il fasse, on mouille jusqu'au lendemain, de peur d'échouer ou de rencontrer des troncs d'arbres qui exposeraient le navire.

Cette navigation, qui dure une quarantaine de jours, serait la plus agréable du monde ; si l'on n'avait pas à lutter contre des fièvres pernicieuses, et si la chaleur n'était pas si accablante. Partout, en effet, ce sont des sites variés et des plus pittoresques ; des forêts épaisses où l'on voit des lions, des panthères, des hyènes et toute sorte d'animaux féroces. La nuit, l'écho répète de tout côté leurs rugissements. Dans les endroits peu profonds du fleuve on voit des quantités d'hippopotames, des caïmans et des crocodiles.

Si le navire touche, les laptots, confiants en leurs *gris-gris*, sautent dans l'eau sans la moindre crainte et poussent le bateau avec leur dos, jusqu'à ce qu'il soit revenu à flot. A certains endroits, les bords du fleuve s'élèvent en ligne perpendiculaire à la hauteur d'environ 15 mètres. Sur ces côtes, des arbres antiques élèvent leurs têtes majestueuses, unissent leurs branches de l'une à l'autre rive, et forment un berceau de verdure impénétrable aux rayons du soleil. On y voit alors et l'on entend gazouiller et chanter des oiseaux de toute espèce. Plus loin, dans la plaine, le fleuve répand et promène ses eaux sur d'immenses prairies; dans lesquelles on voit bondir grand nombre de gazelles ou d'antilopes, avec des milliers de singes s'élançant sur les arbres de branche en branche. L'air est embaumé du parfum des fleurs; et c'est bien le plus dânièreux du tableau, car ces odeurs trop fortes causent des fièvres très pernicieuses; mais il n'y a pas de plaisir sans peine. Il ne faut pas oublier qu'on ne fait ce voyage que pendant la mauvaise saison, celle des chaleurs et celle des tornades. Quand il ne pleut pas, l'air est tellement échauffé, qu'on se croit en face d'un brasier ardent; on a de la peine à respirer. Tandis que les nègres raniment leurs forces par les danses et les amusements, l'Européen et l'habitant de Saint-Louis sentent s'affaiblir leurs facultés physiques et morales, jusqu'à un tel point qu'ils semblent anéantis; pourtant il ne faut que la fraîcheur

de quelques nuits pour les reconstituer dans leur état normal et les faire renaître à la vie.

Les pluies n'arrivent que par des orages et sont précédées de ces coups de vent terribles qu'on appelle des *tornades*. La *tornade* s'annonce à l'avance par un petit nuage blanc que l'on voit à l'horizon ; il monte petit à petit et couvre le ciel : il devient alors d'un gris foncé. Ce pronostic dure tout au plus un quart d'heure, et tout à coup un vent impétueux se déchaîne, le tonnerre gronde d'une manière effroyable. Des nuages sombres et épais couvrent le ciel et en dérobent la vue ; de nombreux éclairs viennent à chaque instant découvrir cette scène d'horreur ; la pluie tombe par torrents. Les *laptots*, trempés, se baignent tout nus sur le pont. Ces orages effrayants sont de courte durée ; une heure après la tornade, les cieux reprennent leur sérénité, le soleil brille avec plus d'éclat, l'air est plus pur et l'on respire avec plus de facilité.

Enfin, on arrive dans le Ngalam. La plupart s'arrêtent à Bakel où ils établissent des magasins de traite ; les autres vont jusqu'à Mackana et Toubaboukané, de quinze à trente lieues de Bakel sur le Sénégal. La traite dure jusqu'à la fin de septembre. Dans ce peu de temps, les traitants ne négligent rien pour ménager leur santé : ce sont des bains fréquents et une bonne et solide nourriture ; cependant il en meurt néanmoins un certain nombre, victimes du

climat, et beaucoup de ceux qui échappent à la mort reviennent malades. Parmi les laptots eux-mêmes, plusieurs succombent : tous ne revoient pas le toit de leurs cases qu'ils n'avaient abandonnées que pour un temps et où ils espéraient bien revenir.

Fin de la traite.

Aussitôt qu'ils s'aperçoivent que les eaux du fleuve commencent à baisser, les traitants chargent leurs navires jusqu'au bastingage : on ne voit plus qu'une masse monstrueuse surmontée d'un ou de deux mâts avec leurs voiles. Le pont du bâtiment est encombré de moutons, de gamelles de bois, de calebasses, de paniers, de très belles nattes, de sacs de mil, de riz, de pois de Bambara, de haricots, d'arachides et d'oignons du Fouta. Le dehors du navire est chargé d'énormes giraumonts et d'épis de blé de Turquie. Les vergues même en sont toutes couvertes. Ils partent ainsi chargés. Arrivés à une dizaine de lieues de Saint-Louis, l'équipage entier se met en grande tenue, se revêt de beaux ckoussabes du Ngalam et de magnifiques ceintures. Les coups de canon annoncent de loin le retour des voyageurs. Il n'est personne dont le cœur ne batte en ce moment, toute la ville inquiète s'attend à de bonnes ou à de tristes nouvelles. Il en est qui, pour apercevoir plus tôt les voyageurs, montent sur le haut de leurs maisons ; le peuple couvre le rivage. Cependant les navires approchent,

navoisés et triomphants ; le tamtam se fait entendre à bord, au milieu de mille coups de fusil et de chants des *laptots*, qui, comme pour se dédommager de toutes les fatigues du voyage, sautent et font retentir les airs par de nouvelles détonations ; ils tournent autour de la ville, et chacun regagne son quai. Alors commencent les réjouissances pour les uns, les larmes et les lamentations pour les familles qui ont perdu un père, un frère ou un mari. Les *laptots*, qui sont ennemis de l'économie et amis des plaisirs, plantent des drapeaux au milieu des rues, invitent les femmes et les jeunes filles au bal. Cinq ou six *griots* accourent avec leurs grands tamtams ; on se réjouit, on danse, on chante, on mange et l'on boit, jusqu'à ce qu'on ait dépensé tout ce qu'on a gagné au péril de sa vie. Quand ils n'ont plus rien, ils s'engagent pour la traite des esclaves et repartent en janvier.

Mission du Ngalam.

Rien de plus admirable que le zèle des missionnaires catholiques. Ni les chaleurs accablantes, ni les maladies multipliées du Ngalam, n'ont pu arrêter les missionnaires du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie ; guidés par la foi la plus vive et brûlante du salut des âmes, ils ont planté la croix sur les montagnes escarpées des environs de Bakel, et s'y consacrent à l'éducation de la jeunesse.

Pour faciliter les correspondances des différentes provinces, le gouvernement français a établi, de concert avec tous les royaumes alliés à la France, des courriers à pied, portant une plaque écrite en arabe ; savoir : les courriers du Ngalam, de Dagana et Richard-Tol, de Lanisare et Mérinaguène, de Saint-Louis et Gorée.

RÉFLEXIONS

Sur les superstitions des peuples du Sénégal, les sociétés secrètes
et leur magnétisme.

J'ai parlé des superstitions des peuples du Sénégal, dans le but d'intéresser mes lecteurs, en leur faisant connaître les croyances des Sénégalais ; mais je ne dois pas oublier que cet ouvrage sera lu plus attentivement par de jeunes lévites qui pourraient se sentir une certaine inclination pour les missions, et qui, désireux du salut des infidèles, pourraient prendre la résolution d'aller les évangéliser. Je dois donc, à cause d'eux, m'expliquer un peu plus sur ces croyances superstitieuses, afin de les prémunir contre un zèle qui pourrait être indiscret et causer quelquefois plus de mal que de bien.

Nous savons qu'avant la venue de Notre-Seigneur, et même durant sa vie mortelle, le démon était adoré

dans le monde entier sous différents noms, qu'il avait ses oracles et ses temples, qu'il opérait les merveilles les plus surprenantes, et qu'il possédait même des personnes et parlait par leur bouche plusieurs langues. Nous savons que Notre-Seigneur et les apôtres, en son nom, ainsi que plusieurs saints, ont chassé les démons des corps, non seulement des infidèles, mais même des chrétiens. A mesure que la foi s'étend dans l'univers, la puissance des démons diminue, et leurs prodiges deviennent plus rares; mais dans les parages qui n'ont pas encore été éclairés des vérités chrétiennes, dans les contrées où les esprits infernaux sont adorés, invoqués, ils me paraissent encore avoir beaucoup de puissance et opérer réellement des merveilles au-dessus de l'intelligence humaine.

Pendant plus de six ans j'ai prêché contre toutes les superstitions du Sénégal. Intimement persuadé qu'il n'y avait que mensonge et supercherie de la part des marabouts, j'ai cru que jamais ils ne devinaient des vérités cachées à l'esprit humain. L'expérience m'a montré, depuis, que je devais signaler tous ces usages comme diaboliques et n'en pas nier la véracité, parce que, dans ce cas, les personnes qui avaient vu de leurs yeux, qui avaient touché de leurs mains et entendu de leurs propres oreilles, n'en devenaient que plus endurcis et plus fanatiques. J'ai voulu examiner par moi-même, voir prophétiser devant moi, voir des merveilles s'opérer sous mes yeux, et

j'ai cru trouver des rapports souvent réels avec les intelligences infernales; d'autres missionnaires en ont été témoins comme moi, et ont été de mon avis. Nous allons citer plusieurs faits, tels qu'ils se sont passés, sans nous permettre de rien décider.

Depuis bien des années, j'ai entendu parler de possessions du démon, chez tous les peuples du Sénégal; ils l'appellent *saisissement d'un esprit* : beaucoup de personnes se trouvent saisies de la sorte, et quelquefois même dans la colonie de Saint-Louis et de Gorée. Toutes les fois qu'un individu se trouvait en cet état, soit dans une rue, soit ailleurs, les nègres le transportaient à une case retirée, et les Européens disaient tout simplement que c'était une attaque d'épilepsie, et je ne me donnais pas la peine de pousser au delà mon examen, ni d'approfondir la chose. Cependant les nègres soutiennent que c'est un esprit subtil comme le vent qui s'empare de leur corps, les agite vivement et leur fait annoncer l'avenir. Leurs prédictions sont très redoutées dans le pays, parce qu'elles ne contiennent que des malheurs. Une circonstance singulière me força d'être témoin d'un de ces cas extraordinaires. C'était le 19 mai 1848. Je logeais dans une même maison avec MM. Vidal, préfet apostolique, et Picard, jeune prince chrétien du Walo. Nous nous étions déjà couchés lorsque, sur les neuf heures du soir, à peine commencions-nous à fermer nos paupières, nous fûmes tous éveillés

par des cris infernaux qui nous firent dresser les cheveux sur la tête et frissonner malgré nous. Après avoir essayé en vain d'y résister, je me levai pour aller demander à M. le préfet ce que c'était que ces cris effroyables ; il était aussi debout et venait me faire la même question. Un instant après, M. l'abbé Carmarans, professeur du collège, qui ne demeurait pas avec nous, venant pour se confesser, entra et fut aussi saisi de ces vociférations. Nous ouvrîmes nos fenêtres du côté de la rue, et bientôt nous pûmes nous convaincre qu'elles partaient de la maison voisine, d'une case qui se trouvait en face de notre logis. M. Vidal, en proie à un tremblement dont il n'était pas maître, m'ordonna d'aller examiner ce qui se passait. Je me rendis donc à la case avec M. l'abbé Carmarans. Nous trouvâmes sur un lit une jeune fille de vingt à vingt-deux ans, étendue sur une natte et un oreiller sous sa tête ; la case était remplie de monde. La tête de cette personne était agitée comme un pendule lancé avec une rapidité de mouvements incalculables. Elle chantait, sur un ton qu'on sent plus qu'on ne peut exprimer, des prophéties de toute nature. Tous les noirs, hors d'eux-mêmes, étaient fort embarrassés, ne pouvant lui porter aucun secours. « Qu'a-t-elle ? leur dis-je. — C'est, me répondirent-ils, un esprit qui s'est emparé de son corps ; vous qui avez de l'instruction, vous trouverez peut-être le moyen de le chasser. » Je demandai son nom, et l'on me dit qu'elle se nommait Sophie. Je

me mis à l'interroger. Je vais citer mes demandes et ses réponses :

« Sophie, Sophie, » lui dis-je, à plusieurs reprises. Pas de réponse : et ses chants et ses agitations redoublaient. « Je vous somme de me répondre au nom de Jésus-Christ, Sophie ! »

« — Je ne suis pas Sophie, je ne suis pas une fille pour m'appeler ainsi ; je suis *Samba-Diob*, le grand démon adoré par les Sérères dans le village de *** au Baol (je n'ai pas pu retenir le nom du village) ; je suis un esprit, je me transporte où il me plaît sur l'aile des vents. » Et elle continua son chant. Un instant après elle prit un autre air dans une langue que je n'ai pu deviner. M. l'abbé Carmarans, qui était à côté de moi, me dit que c'était un air que les bergers de l'Aveyron chantaient souvent en gardant leurs moutons ; et ce qui le frappa vivement, c'est que c'était une chanson de son pays. « Restez là, me dit-il, pendant que j'irai à votre chapelle réciter un chapelet pour elle. » J'avais alors dressé dans mon jardin un petit autel pour le mois de Marie. Pendant ce temps j'envoyai à ma chambre chercher des médailles de la sainte Vierge, ne voulant pas me permettre de l'exorciser sans l'autorisation du préfet apostolique, qui avait refermé sa porte et que je craignais de réveiller. La médaille arriva en même temps que M. Carmarans, mais le plus difficile était de la fixer sur un corps si agité et que huit hommes à

peine auraient pu contenir. Nous nous mêmes six à essayer de lui saisir la tête, afin d'y attacher la médaille; et après un travail très fatigant, nous parvînmes à l'assujettir; mais les mouvements qu'elle faisait la lancèrent au fond de la case. Nous la ramassâmes et la fixâmes enfin au même endroit; aussitôt les mouvements convulsifs s'arrêtèrent, et nous ne pûmes nous empêcher d'admirer la puissance de Marie. Samba-Diob se mit à chanter qu'on lui ôtât la médaille et qu'il s'en irait bientôt, pourvu qu'on lui jetât de la farine sur les pieds. M. Carmarans me dit : « C'est une ruse du démon qui ne veut pas se donner pour battu; il faut qu'il parte sans rien. » Les négresses accouraient déjà avec leur farine, mais nous les empêchâmes de la lui jeter. L'esprit malin, forcé par le nom de Marie à s'en aller, entonna sa chanson de départ sur un ton très fort à être entendu de toute la rue, et continua, en diminuant sa voix comme pour exprimer l'éloignement, et enfin en terminant d'une manière tout à fait insensible. Les mots de la chanson étaient ainsi conçus en wolof : « Je suis un esprit, je me suis transporté ici sur l'aile des vents; je vole où il me plaît, et en un clin d'œil je disparaïs, je retourne dans mon royaume où les hommages de la divinité me sont rendus. » Après ce dernier refrain, chanté aussi bas que possible, Sophie resta comme morte sans plus dire mot, et elle tomba dans un profond sommeil qui se prolongea jusqu'au lendemain

neuf heures du matin. A son lever, je la montrai au préfet ; elle était si fatiguée de cette agitation, qu'elle semblait n'avoir pas dormi depuis longtemps. Elle fut toute surprise de voir une médaille de la sainte Vierge attachée à ses cheveux, elle la jeta en disant que déjà à Dakar on lui en avait donné une, et que sa mère l'avait obligée de s'en débarrasser. Elle n'avait aucune souvenance de ce qui s'était passé la nuit précédente.

Était-ce une possession ou une obsession, ou une simple épilepsie ? Il ne m'appartient point de décider.

Le fait suivant m'a été raconté par un missionnaire apostolique très digne de foi ; lui-même en a été le témoin à Goréc. Chez madame Gény-Indy, en 1851, se trouvait une jeune fille âgée de douze ans, de race woloffe, née en ce lieu ; elle a eu très souvent des attaques ou saisissements de même nature que ceux que nous venons de citer. Elle faisait des prophéties de toute espèce et en plusieurs langues, qu'elle ne sait point parler et qu'elle ne comprend point dans son état normal ; mais ses idiomes de prédilection et dont elle usait préférablement à tout autre, étaient ceux des Sérères et des Nones, qui sont parlés par les peuples fétichistes. L'arrivée du démon et son départ s'annonçaient avec les mêmes termes que nous avons cités plus haut. De plus, dans cet état extraordinaire, la jeune personne étonnait les marabouts eux-mêmes, par sa science sur le Koran et la pureté de son arabe,

qu'elle n'a jamais pourtant étudié, ne sachant ni lire ni écrire. Ce fait est connu partout à Gorée.

Nous avons expliqué, dans le cours de cette histoire, ce que c'est que le *Guissané* dont les marabouts se servent pour deviner les choses éloignées, annoncer les nouvelles futures, etc., etc. Il est certain que la plupart des marabouts ne sont que des imposteurs et qu'ils font semblant de deviner ce qu'ils connaissent à l'avance; mais aussi il y en a qui disent réellement des vérités qu'ils ne peuvent connaître que par l'intermédiaire d'esprits supérieurs.

Étant à Gorée, j'ai eu occasion de voir différents marabouts mandingues venus de Gambie, qui allaient de maison en maison exercer le métier de devins chez des *signares* respectables. Je crus devoir reprocher à ces dames leur crédulité et la supercherie des marabouts. Elles m'assurèrent que réellement ces hommes disaient la vérité. Je voulus examiner par moi-même, et voici ce dont je fus témoin. Un marabout était assis à terre, ayant devant lui un tas de sable sur lequel il traçait des signes cabalistiques; il priait chaque personne de faire sa question mentalement et de la cracher sur ce sable. Après avoir remué son sable, le marabout refaisait ses signes, devinait leurs questions et donnait la réponse. Je demandai la permission de cracher ma pensée, il y consentit; je crachai sur le sable. Après avoir cherché longtemps, le marabout me dit: « J'ai beau chercher, je trouve tou-

jours que vous n'avez pensé à rien. » C'était vrai. Je recommençai en faisant une question sérieuse; il y répondit directement, et me dit que je recevrais dans moins de quinze jours une lettre de France qui satisferait à mes inquiétudes. Le fait arriva : au lieu de quinze, c'étaient quatorze jours. Je priai le mandingue de me dire qui il invoquait; il m'assura franchement qu'il ne s'adressait qu'au diable.

Le fait suivant m'a été rapporté par M. l'abbé Briot et par M. Gallais : ce dernier en a été témoin. Un marabout de Dakar, en faisant son *Guissané*, vit, sur ces signes cabalistiques, l'abbé Briot venant du Gabon, et annouça aux missionnaires que ce prêtre allait arriver dans quatorze jours. En effet, on n'avait pas eu de nouvelles de M. Briot depuis longtemps; tout le monde était dans l'inquiétude; il arriva juste le quatorzième jour, et descendit à Dakar.

Parmi les enchantements on trouve quelquefois des faits assez difficiles à expliquer. Celui qui suit, arrivé à Joal en présence de plusieurs missionnaires, pourrait être le résultat d'une intervention diabolique, comme il est possible qu'il se soit passé naturellement, en supposant toutefois que les bœufs dont il va être question fussent si habitués chez leur maître, qu'aux moindres difficultés de passage ils cherchassent à retourner en leur étable. Il est certain que plusieurs missionnaires ont cru ne pouvoir l'expliquer d'une manière naturelle.

M. Fistel Beynis, natif de Gorée et demeurant à Mbour, avait été dans le royaume de Saloum, acheter un troupeau de bœufs d'un Sérère fétichiste. Il lui avait payé le prix convenu : c'était tant en tabac, tant en eau-de-vie, etc., etc. Le fétichiste lui livra ses bestiaux ; Fistel se disposait à les conduire à Mbour, quand le vendeur, se repentant de son marché, fit revenir l'acquéreur et le chicana de toute façon. Celui-ci soutint sa cause, attendu que le marché avait été conclu et qu'aucune loi ne pouvait le forcer à le résilier. « Eh bien ! dit l'adorateur du démon, tes bœufs iront jusqu'à la rivière de Fasna, mais ils ne la passeront jamais. » Fistel partit avec ces animaux, les conduisit paisiblement jusqu'à cette rivière, et quoique le troupeau eût passé toutes les autres rivières, quand les bœufs furent arrivés là, ils retournèrent tous en arrière, se dispersèrent dans les forêts et rentrèrent à Joal. Fistel recommença le même manège pendant trois jours ; chaque fois qu'il arrivait à cette rivière, il était obligé de retourner à Joal où il retrouvait son troupeau. Les missionnaires ne pouvaient eux-mêmes expliquer ce fait, et quelques uns eussent volontiers exorcisé ces bœufs, s'ils avaient eu l'autorisation de leur évêque. M. Fistel, ne sachant quel parti prendre, se vit contraint de résilier son marché et de reprendre ses marchandises. Ce fait, arrivé en 1848, est avéré, et l'un des témoins, missionnaire apostolique, homme de beaucoup de juge-

ment, vient de m'en confirmer encore la vérité au moment où j'écris ces lignes.

Sociétés secrètes chez les Sénégalais.

J'ai dit aussi, dans le cours de cet ouvrage, qu'il y avait des sociétés secrètes chez plusieurs peuples du Sénégal. On en rencontre, en effet, chez les Maures, sous le nom d'*Elmousseri* ; chez les Mandingues, les Toucoulaures et les Sérères, sous celui de *Mama-Thiombo*. Il me semble que le vrai but de ces sociétés a été tout d'abord philanthropique, c'est-à-dire qu'on s'y proposait de secourir les indigents et de corriger les vices qu'entraînent la légèreté et la dissipation chez les femmes. Il y a eu des abus, et puis le maraboutage et le fétichisme y ont ajouté leurs mystères diaboliques, de sorte que cette société n'est plus utile, sous aucun rapport, qu'aux seuls marabouts, qui s'en servent pour s'attirer du crédit.

Chez les Maures, on en reçoit peu dans la société ; et ce ne sont que les hommes instruits et remarquables par leur position et le rang qu'ils occupent, qu'on admet à en faire partie, encore ne les accepte-t-on qu'après leur avoir fait subir des épreuves en présence des frères qui la composent, et solennellement promettre, par serment, qu'ils en garderont un secret inviolable. Après ces épreuves, on les initie au langage de la société et on leur donne le mot d'ordre pour se reconnaître entre eux au besoin. Ceci ne

face de Gorée, par la vertu de Lucifer. La corvette annoncée arriva à bon port, malgré l'enfer courroucé ; la liberté fut proclamée, et Amadi-Baro se vit obligé de se sauver secrètement et de se retirer au continent, pour n'être pas assommé par les captifs devenus libres. Il se réfugia à Joal, où il continue encore ses expériences. Un jour, se présenta chez Amadi-Baro, un Sérère nommé Guethi, pour subir des épreuves et apprendre cette science surnaturelle. Amadi-Baro, après l'avoir questionné sur son caractère et ses bonnes intentions, lui promit le don de science, mais après une épreuve d'une seule journée. Guethi déclara franchement qu'il était prêt à subir toutes les épreuves possibles. Alors Amadi-Baro, après avoir récité sur lui quelques prières et lui avoir jeté quelques gouttes de salive sur la tête, le conduisit au fond de la forêt, sous un magnifique fromager ; il le fit asseoir au pied de l'arbre, puis il se retira, après lui avoir intimé l'ordre de ne pas quitter avant le coucher du soleil. Guethi était plein de courage et résolu à tout. Il se croisa les bras sur la poitrine, appuya le dos contre le tronc de l'arbre, et attendit le moment des épreuves diaboliques. La journée se passa paisiblement, sans qu'il vît d'autres créatures que les oiseaux qui volaient autour de lui et venaient se poser sur les branches de l'arbre. Sur le soir, au moment où le soleil était sur son déclin, tout à coup Guethi est environné d'une lumière plus éblouissante que celle de l'astre du

jour en plein midi ; il se croit purifié de toutes ses fautes et digne d'être du nombre des élus. Une grande satisfaction intérieure de son courage et de sa valeur le ranime ; il se lève debout, se contemple et s'admire. Mais quelle est sa surprise ! en se retournant derrière lui, il aperçoit un monstre effroyable ayant une tête de crocodile, la gueule béante et prêt à le dévorer. Il se sauve haletant au travers des ronces et des épines ; il arrive chez Amadi-Baro, et lui dit qu'il renonce pour jamais à être membre d'une pareille société.

Le trait suivant s'est passé en 1841, dans une ville du royaume de Walo. Une femme riche avait dans sa maison un grand nombre d'esclaves des deux sexes ; une jeune esclave, en âge de se marier, se trouvait demandée par deux prétendants, dont l'un était plus aimé d'elle, l'autre avait la préférence de la propriétaire. La jeune fille, craignant de manquer l'objet de ses désirs, fit venir un sociétaire illuminé, et le pria de lui faire un *grigri* pour obtenir son mariage avec le premier et détourner l'union du second. Le marabout promit d'y réussir (je tiens ce fait de la bouche de la propriétaire). Après s'être fait bien payer d'avance, il alla au cimetière ramasser une omoplate humaine, écrivit dessus toutes ses évocations, et vint la présenter à la jeune fille en lui disant de faire préparer un bon plat de riz à la viande, d'y jeter cet os, et d'inviter son amant à en manger, et

qu'après ce repas il deviendrait si amoureux d'elle, qu'il l'épouserait sans retard. Dès le soir le repas fut servi, le futur mangea de bon appétit et se retira; mais il prit de là une maladie de langueur à laquelle les plus habiles médecins du pays ne comprirent rien: il mourut au bout de quatre mois de souffrance. Ce ne fut qu'à sa mort que la chose fut découverte; mais l'illuminé Mandingue avait disparu: on ne put le poursuivre.

J'ai vu un de ces sectaires, boiteux et contrefait, qui était réellement habile à découvrir les objets volés, ainsi que les voleurs. Avait-il des connivences avec les coupables, je l'ignore; mais il disait en avoir avec les diables. Il ne devinait rien durant le jour, il acceptait seulement ce qu'on lui offrait, et promettait de consulter le démon à minuit et de donner une réponse favorable le lendemain. Il était très rare qu'il se trompât. Il a dit maintes fois, en ma présence, qu'il était possédé, et que souvent même les diables le battaient fortement durant la nuit.

Du magnétisme sénégalais.

Le magnétisme, comme art de faire dormir, n'existe que chez les Toucoulaures; comme art de soulager les malades, par des passes magnétiques sans arriver au somnambulisme, il est connu des marabouts de toutes ces nations. Nous allons expliquer son usage parmi les peuples du Sénégal.

Quand un Toucoulaure veut endormir un sujet, il ne lui fait aucune passe, mais il lui pose ses deux pouces derrière les oreilles et lui tient ainsi la tête pendant quelque temps en le regardant fixe; on voit aussitôt ses paupières s'épaissir et se fermer : il dort. Ce sommeil soulage beaucoup certains malades, mais il me paraît qu'il n'arrive pas au degré du somnambulisme. Les Toucoulaures n'essaient jamais d'interroger la personne qu'ils magnétisent; ils la laissent dormir en paix, et la réveillent, quand ils le jugent à propos, en lui donnant soit un soufflet, soit un coup de poing.

Mais qu'un marabout soit appelé auprès d'un malade, toutes ses prescriptions se bornent ou à des racines infusées dans l'eau, ou à des *grigris*; dans certains cas, ils ordonnent tout à la fois les mêmes racines et les *grigris*, en y joignant aussi des passes magnétiques. Ils font ces passes avec les deux mains, en récitant des passages du Koran et jetant quelque peu de leur salive sur la partie malade. Je les ai considérés souvent faisant ces passes, et les malades semblaient en retirer du soulagement. J'ignore si la foi du malade ne vient pas plutôt à son secours que le reste; mais toujours est-il que des hommes savants et éclairés ont pensé qu'il pouvait en obtenir un vrai soulagement.

Les Mandingues prétendent faire voir, dans une calabasse remplie d'eau magnétisée, tout ce qu'on

désire savoir. Un marabout mandingue qui possédait ce secret allait, il y a peu d'années, de maison en maison, à Saint-Louis, accompagné d'une jeune fille de onze à douze ans, pour découvrir, à ceux qui le payaient bien, les secrets qu'ils voulaient connaître. Il y avait plus d'un mois qu'il courait la ville où il s'était fait une réputation extraordinaire et avait surtout ramassé force argent : la chose m'ayant été racontée par un témoin oculaire, je priai ce dernier de me prévenir quand l'occasion favorable se présenterait, afin d'y assister. Quinze jours après, le Mandingue était invité à faire découvrir un objet volé, ainsi que le coupable. Je m'y rendis. Il avait reçu une pièce de quarante sous à l'avance et devait en avoir davantage après l'opération. Il fit quelques passes sur la tête de la jeune fille, invoqua le diable, se fit apporter de l'eau dans unealebasse, la posa devant elle, et couvrit l'enfant et l'eau avec un grand pagne blanc. Après avoir ordonné le silence, il adressa au diable une prière qui dura près d'un quart d'heure et commença ses interrogatoires. « Enfant, dit-il, que vois-tu? — Je vois, répondit-elle, un collier d'or appartenant à une telle. — Chez qui le vois-tu? — Je n'en sais rien. — Qui l'a volé? — C'est une personne rougcâtre, habillée de blanc ; sa taille est haute. Je la vois dans laalebasse ; elle me menace, si je dis son nom. »

Tout ceci satisfaisait peu la maîtresse du collier ;

on avait l'air de soupçonner de la supercherie, et tout le monde murmurait. Le Mandingue s'en aperçut, mais sans se déconcerter, il se mit à invoquer le diable pendant quelques minutes et recommença les interrogations. Les réponses furent les mêmes. Alors il dit que la fille était trop fatiguée, et qu'il remettait la séance au lendemain.

En 1850, un marabout mandingue trouva un autre secret, par le moyen de l'eau. Après avoir magnétisé l'eau, il n'y avait qu'à interroger de vive voix et jeter un morceau de papier blanc sur cette eau et couvrir le tout; en moins de trois minutes on avait la réponse sur le papier, en caractères arabes. Cette nouvelle découverte, dont plusieurs personnes recommandables furent témoins oculaires, séduisait plusieurs *signares* qui consultèrent l'eau pour découvrir mille et mille secrets, et trouvaient toujours par écrit une réponse satisfaisante. Enfin le marabout opéra un jour si merveilleusement devant M. l'abbé Schürr, que ce dernier y crut réellement et vint me l'annoncer. Je lui dis qu'à la prochaine expérience, il eût soin d'examiner l'eau et le papier qu'on y jetait, et au moment qu'on la couvrait; de surveiller le marabout, afin qu'il ne pût pas y en substituer un autre. M. Schürr suivit mon avis: il examina si bien, qu'il saisit la main du Mandingue qui se disposait à y jeter du papier écrit, en enlevant le premier. Le marabout fut couvert de confusion, et les crédules reconnurent qu'ils

avaient dépensé mal à propos leur argent et avaient été dupés. Le magnétiseur, craignant d'être arrêté comme escroc, déclara que M. Schürr l'avait empêché d'opérer librement; que le lendemain il réussirait comme par le passé et réparerait sa réputation, et que, pour en donner un gage certain, il laissait entre les mains de la maîtresse de la maison ses deux sacs qui contenaient toute sa fortune, et que, s'il ne réussissait pas, il consentait à les perdre. On accepta sa proposition, et huit jours se passèrent sans qu'on eût de ses nouvelles : il avait quitté la ville de Saint-Louis. On ouvrit ses sacs, et l'on y trouva quelques chiffons et des morceaux de bois.

CHAPITRE XII.

CONCLUSION DE CET OUVRAGE.

Depuis que la France occupe le Sénégal, les peuples de cette contrée ont-ils fait des progrès dans la civilisation, l'instruction, la religion et la morale ? — Sont-ils plus heureux sous le rapport commercial ? — Quels sont les moyens efficaces à employer pour obtenir des succès réels et durables ?

A l'exception de Saint-Louis et de Gorée, nous pouvons dire que la masse des peuples du Sénégal est au même degré de civilisation qu'elle était lors de la découverte de ce beau pays. Pas un progrès, pas un changement dans leurs usages et leurs manières de vivre. Plusieurs, au contraire, ont pris, par

le contact des Européens, des habitudes abrutissantes qu'ils ignoraient ; je veux parler de l'eau de-vie. Cette liqueur était entièrement inconnue de tous les peuples du Sénégal, et prohibée par la loi du Koran. Ils menaient donc généralement une vie très sobre. Aujourd'hui l'eau-de-vie est devenue indispensable dans les royaumes du Walo, du Cayor, du Baol, de Sine et de Saloum. On ne peut rien avoir sans elle. C'est la liqueur du prince, c'est celle du *thiédo*, c'est celle du *griot* et du peuple. Du moins, s'ils en usaient avec modération ! Mais non, ils en boivent sans mesure et jusqu'au dernier excès. Ils ont appris aussi à se servir du fusil, à la place des arcs et des flèches. C'est, à peu de choses près, tout ce qu'ils ont acquis par nos relations. A-t-on essayé de les civiliser d'une manière quelconque ? Ou bien y ont ils eux-mêmes porté des obstacles ? Loin d'y présenter la moindre opposition, ces peuples, au contraire, y sont très disposés ; car à l'exception des Mandingues, qu'il faudrait traiter avec prudence, tous aiment les Français, et c'est un bonheur pour eux d'aller à Saint-Louis ou à Gorée pour examiner ce qui s'y passe et admirer l'adresse et l'intelligence des Européens sur ce qu'ils apportent de France et ce qu'ils font dans la colonie. Il est peu de nations plus douces et plus conciliantes que celles du Sénégal. Mais qui a essayé ou entrepris de les civiliser ? Hélas ! qu'on pense seulement aux cultures du Walo, et aussitôt

se présentera le souvenir de l'immortel baron Roger. Ce commandant administrateur avait très bien compris l'œuvre du Sénégal et l'avait poussée sur une échelle magnifique; mais l'envie, la jalousie, l'esprit de cupidité ont tout détruit. Il n'en reste que quelques traces; et le Walo est retombé dans son premier état. M. Bouët-Willaumez doit être encore signalé parmi ces hommes à idées nobles et relevées, qui voient en grand l'avenir d'un pays. Il avait pensé qu'une éducation supérieure pour l'élite de la jeunesse était aussi nécessaire que la culture; il fonda, en conséquence, le collège dont j'ai parlé au chapitre VI de cet ouvrage, et dont j'ai montré le résultat. Il se leva de tout côté des adversaires : le collège fut supprimé, et aujourd'hui toute la colonie en réclame le rétablissement.

M. l'abbé Arlabosse, du diocèse de Rodez, qui a été vice-préfet apostolique du Sénégal pendant trois ans, mérite aussi de compter parmi les civilisateurs du pays. Ce zélé missionnaire n'y fut pas longtemps sans remarquer que les jeunes gens qui fréquentaient les écoles des frères demeuraient dans ces établissements jusqu'à l'âge de dix-huit ans, et sortaient de là, beaucoup trop âgés pour apprendre des états. Il avait appris qu'un préjugé injuste pesait sur les gens de métier : dans le double but de fournir de bons ouvriers et de détruire cette prévention, il employa quelques fonds qu'il avait reçus de la propagation de

la Foi, à ouvrir à Saint-Louis une école d'arts et métiers. Cette institution était fréquentée par des jeunes hommes de diverses nations, et aurait pu, plus tard, prendre une grande extension; car les indigènes, qui aiment à se procurer les choses à bon marché, venaient les chercher dans ces ateliers. Avec le temps, les élèves, devenus plus capables que les ouvriers du pays, se seraient établis aux environs de Saint-Louis, auraient eux-mêmes formé d'autres élèves qui se seraient répandus dans l'intérieur. Tout le monde ne vit pas la chose du même œil, et l'école fut entièrement détruite.

Les écoles primaires de Saint-Louis et de Gorée sont donc les seules qui aient été maintenues. Mais, qu'on le sache bien, malgré tous les soins que les frères de Ploërmel donnent à la jeunesse, malgré les progrès de leurs élèves, cette éducation ne suffit pas : les jeunes gens qui sortent des écoles sont destinés à végéter toute leur vie dans les bureaux, ou à aller à la traite augmenter la misère des habitants. Cette éducation est sans doute bien nécessaire, mais il faut aussi quelque chose de plus.

Faut-il parler des progrès de la religion? J'ai fait voir le zèle des différents missionnaires, leurs fatigues et leurs succès, à Saint-Louis, à Gorée, sur les côtes de Dakar, jusqu'à Sainte-Marie. Combien ne reste-t-il pas d'âmes à convertir? On peut dire, en toute vérité, que les nations sénégalaises sont encore sous

la loi de Mahomet ou adonnées au culte des esprits infernaux. L'Évangile de la bonne nouvelle, de la paix et du salut, est ignoré dans tout l'intérieur. Je passe sous silence le point de la morale; sur le rivage de la mer et dans les environs des escales, toute chair a corrompu sa voie.

Sont-ils plus heureux sous le rapport commercial? Pour répondre à cette question, je comparerai le passé au présent, et l'on jugera.

La première fondation de la colonie a eu son succès dans les compagnies exclusives, et sa ruine est venue de la libre concurrence. Nous n'avons besoin, pour le prouver, que de citer ici les observations très sages de M. Durand, qui semblait, dès l'an 1804, prédire ce que nous voyons de nos jours. « Avant d'entrer, dit-il, dans cette discussion, ... il est utile de se rappeler que le commerce du Sénégal, concentré à peu près dans un seul objet (la gomme), sort de l'ordre ordinaire et forme une exception aux maximes générales qui sont les bases du commerce. Il est encore bon de se souvenir que, dans cette partie du monde, nous ne faisons que des échanges et que nous les faisons avec des peuples sauvages, qui, comme nous, disparaissent après les avoir faits; que toutes nos spéculations sont purement mercantiles. Nous n'avons point de colonies agricoles. Tous les ans nous visitons les bords du Sénégal, sans jamais nous y fixer. A l'île Saint-Louis même, la population n'est composée que

de quelques familles indigènes, sans propriétés territoriales. Les Français ne sont établis nulle part; le commerce les appelle dans ces contrées, ils s'y rendent et se retirent lorsqu'ils ont rempli leur objet. Mais je veux, continue-t-il, que la concurrence se porte au désert, à quarante lieues de la mer, qu'elle remonte jusqu'à Podor, à soixante lieues de Saint-Louis, et le centre de la traite entre le Maure et nous: quel en sera l'effet naturel et indispensable? La saison de la traite appelant tous les marchands à la même époque, ils deviendront nécessairement autant d'ennemis livrés à la fougue de l'avidité et de l'intérêt. En effet, le commerçant isolé n'a d'autre but que son intérêt personnel: paraître seulement, puis traiter, et partir, voilà tout ce qu'il veut. Il ne s'occupe qu'à donner le plus de valeur à ses marchandises et surtout à abrégier son voyage. Mais les nationaux, calculant comme nous les besoins par la multitude et des demandes et des acheteurs, nous forceront à doubler le prix des objets d'échange; et le premier Européen que les circonstances ou la nécessité porteront à subir les exigences, aura bientôt ruiné le commerce. Nous deviendrons les tributaires du Maure qui aura tout le profit de ces transactions commerciales: *nous donnerons plus pour recevoir moins*; et tandis que dix devraient nous donner trente, nous serons obligés de donner trente pour dix. »

Ce que M. Durand appréhendait est arrivé par la

libre concurrence, et si, pendant ce temps, les cultures du Walo n'avaient occupé une partie des habitants, la colonie était réduite à l'agonie. Aussi, dès que les cultures furent détruites, les traitants se ruinèrent, et la plupart furent obligés de vendre, et leurs maisons, et leurs bateaux, et leurs captifs, et l'or de leurs femmes; d'autres crurent devoir noyer leur chagrin dans la boisson.

En 1840, des demandes réitérées auprès du gouvernement métropolitain firent obtenir une association parmi tous les traitants : chacun commençait à respirer et à reprendre le dessus; mais on avait déjà trop goûté la liberté de commerce, pour que l'association pût durer. On crut devoir l'abolir, et depuis ce temps, à l'exception de l'année 1845, où il y eut une abondance extraordinaire de gomme, toutes les traites ont été de mal en pis. On a vu aussi dans cet ouvrage, que le nombre des traitants s'est tellement multiplié, que toutes les gommages des escales ne peuvent plus suffire pour que chacun puisse en retirer le moindre bénéfice.

Une seule compagnie s'était maintenue sous le nom de *Compagnie de Galam et de Cazamance*; elle avait été sollicitée par les habitants et obtenue par l'autorisation du gouvernement. On reconnaissait que son maintien était absolument nécessaire. C'était un principe reconnu et établi, d'après l'expérience et la conviction des personnes éclairées sur la situa-

tion réelle du pays, qu'un monopole temporaire pouvait seul concilier, dans cette partie de l'Afrique, les intérêts particuliers avec l'intérêt général, et y donner, à nos relations commerciales, la suite et la stabilité indispensables pour en assurer le développement progressif. Cette compagnie est détruite actuellement, et la libre concurrence a déjà fortement ébranlé la traite du Ngalam. Autrefois on n'y faisait jamais de perte, maintenant on s'y ruine. Il est donc évident que jamais le Sénégal n'a été aussi malheureux qu'aujourd'hui; et à ma connaissance, les traitants sont dans un tel état de gêne et de privation domestique, qu'il n'y en a que très peu à qui la traite réussisse.

Ce pays est-il donc perdu à jamais? Non, assurément. Le Sénégal offre des ressources innombrables sous tous les rapports; il est facile de le relever et d'en faire une des colonies les plus prospères, quand on le voudra efficacement; les moyens à employer me paraissent très simples, et je ne doute pas que tout homme qui veut le bien, qui désire l'intérêt du gouvernement français, celui du commerce, de la civilisation de ces peuples et la propagation de la foi catholique, comprendra facilement le plan que je vais proposer, plan fondé sur une expérience de dix années que j'y ai passées comme missionnaire apostolique, et sur un intérêt réel que je porte à un pays qui m'a donné le jour.

Tout mon plan d'amélioration se réduit à quatre points que je vais développer l'un après l'autre.

Culture, arts et métiers. Collège.

Pour reprendre très sérieusement les anciennes cultures du Walo, dans de grandes vues de civilisation et de prospérité coloniales, on ne pourrait pas se contenter d'y engager les habitants du Sénégal, il faut y employer des hommes habitués à ce genre de travail; des hommes qui peuvent supporter la chaleur, qui désirent ardemment de devenir propriétaires et laisser à leurs descendants des héritages réels; des hommes qui aient déjà reçu les lumières de la civilisation et qui connaissent non seulement la culture, mais les métiers de maçon, menuisier, charpentier, tisserand, forgeron, etc., etc., avec tous les progrès de ces divers états; des hommes qui soient déjà chrétiens, et qui s'y établiraient pour toujours avec leurs familles; des hommes qui, parlant le français et apprenant la langue woloffe par l'usage, introduiraient facilement toutes les idées françaises dans l'intérieur. Avec de tels ouvriers, les habitants du Sénégal apprendraient eux-mêmes la manière de cultiver, seraient désireux de devenir propriétaires; les peuples voisins chercheraient à les imiter, le nombre des traitants de gomme diminuerait par la variété des états, et l'on serait heureux. Que l'on mette à la tête de ces entreprises des hommes désintéressés, dévoués

au bien public, qu'on attache des primes et des encouragements aux récoltes, aux progrès de l'industrie, et que surtout, une fois les choses établies, on n'éconte pas les critiques, ni les calomnies d'outre-mer, qui font changer les premières vues du gouvernement. Ayons pour principe de ne jamais détruire, mais d'édifier et de perfectionner. Voilà pour la théorie. Venons maintenant à la pratique. Les lumières de la civilisation et l'esprit chrétien ont enfin rompu les chaînes des captifs; la liberté des esclaves a été proclamée dans toutes les colonies françaises. Nous avons donc en ce moment dans toutes nos colonies d'Amérique des noirs libres, habitués au travail, ayant l'expérience de la culture des denrées coloniales. Parmi eux se trouvent un grand nombre d'habiles ouvriers dans tous les états. La majeure partie de cette population libérée cultive les terres des anciens maîtres et n'a pas les moyens de devenir elle-même propriétaire. Tous ces hommes sont sortis des côtes occidentales de l'Afrique; plusieurs ont conservé des souvenirs de leurs familles, et surtout cet amour inné de la patrie. Que le gouvernement propose à ceux d'entre eux qui voudraient aller au Sénégal, de leur en faciliter les moyens, de les conduire au Walo, de leur assigner et donner des terrains en toute propriété, et de leur avancer les premiers frais d'outils aratoires, de graines et de plants, etc.; en un mot, qu'on leur offre tous les avantages

des anciennes cultures du Walo, qu'on leur donne connaissance du traité passé entre ce royaume et la France, on en trouvera un grand nombre qui suffiront pour commencer une colonisation modèle. Ayant, dans le Walo, de la terre excellente pour fabriquer de la brique, et des coquillages pour faire de la chaux, du bois de construction pour les charpentes, ils y bâtiront des maisons très convenables, au lieu des cases de terre ou de paille; s'installeront à merveille et feront fleurir le commerce par les arts, la culture de la canne à sucre, le café, le coton, l'indigofère, le palma-christi et l'arachide... Dans les différents canaux qui arrosent le Walo, ils établiront des moulins à canne. Les Toucoulaures du Fouta viendront chercher du travail chez eux, et les hommes du Dhiolof et du Cayor, acheter et se procurer tout ce dont ils ont besoin.

Quand les habitants de Saint-Louis et de Gorée auront vu de leurs yeux le succès de ces entreprises, ils commenceront à les imiter, et chacun cherchera à s'établir dans tout le Walo. La jeunesse des villages s'adonnera à apprendre les différents états par lesquels elle saura se créer des ressources assurées pour le présent et pour l'avenir.

Ce n'est pas tout : les noirs des Antilles, parlant tous le créole, qui n'est qu'un français grossier, pourront servir d'interprètes aux indigènes dans leurs rapports avec les commerçants français, en attendant

que par l'instruction, la langue française s'étende plus loin. Ils sont noirs comme les enfants de l'Afrique; ils seront, par là, mieux reçus des indigènes qui les traiteront comme des frères et des frères aînés, à cause de la supériorité de leurs connaissances. Ils sont tous chrétiens; c'est un avantage immense et un grand pas de fait pour commencer; ils se marieront dans le pays, feront instruire et baptiser leurs enfants, s'efforceront de propager leur croyance dans un royaume qui déjà est très indifférent pour la religion de Mahomet.

Alors on atteindra le but qu'on s'était proposé, en reprenant le Sénégal sur les Anglais, c'est-à-dire de faire des cultures par des bras libres. Dans peu de temps on y verrait des Français installer des magasins pour vendre des denrées d'Europe et se procurer celles d'Afrique. On sentira en même temps la nécessité d'établir des écoles primaires, au moins dans les principaux points d'habitations. Sur cette question, je proposerai un plan qui coûtera bien peu de chose au Gouvernement, et sera aussi facile à exécuter que la culture, les arts et métiers; mais il faut que je parle auparavant du rétablissement du collège.

Dans ce moment, les habitants de Saint-Louis et de Gorée réclament de toute leur force le rétablissement du collège. Ils en sentent la nécessité urgente pour les enfants destinés à des carrières plus relevées, et que tous n'ont pas le moyen d'envoyer

en France. Autrefois le gouvernement local retenait 2 du 100 sur les gommés traitées, pour secourir les traitants infirmes qui n'avaient pu monter aux échelles; plus tard on appliqua ce taux au soutien du collège; maintenant on le retient encore, quoique les infirmes n'en reçoivent aucun secours et que le collège n'existe plus. Ne pourrait-on pas l'appliquer de nouveau à relever un établissement que les habitants appellent de tous leurs vœux?

Quand le collège ne servirait qu'à fournir, un jour, des hommes instruits pour l'exploration de l'intérieur; des médecins indigènes, qui se fixeraient au milieu de la nouvelle colonie du Walo; des pharmaciens qui, à la connaissance des remèdes de France, joindraient l'étude des remèdes employés par les indigènes pour les maladies locales; des officiers capables de demeurer longtemps, et avec moins de danger, dans les postes du fleuve et de la côte, on obtiendrait des résultats bien grands.

Il y aurait de l'avantage à placer ce collège à Saint-Louis, centre du commerce avec les royaumes qui bordent le fleuve du Sénégal, et chef-lieu de la colonie. Les parents n'étant pas riches seraient moins gênés, parce que les élèves resteraient externes; les habitants de Gorée, comme par le passé, confieraient les enfants à leurs parents de Saint-Louis. Mais il faut ici considérer les choses sur une plus grande échelle: je ne veux exclure de l'établissement aucun point de la

côte occidentale de l'Afrique; il est donc nécessaire de choisir un lieu qui soit intermédiaire : or ce lieu serait Dakar. D'ailleurs Mgr. Kobès y a déjà établi un commencement de collège; le gouvernement voterait des fonds pour les professeurs, et des bourses pour un certain nombre d'élèves reconnus capables et dont les parents n'auraient pas assez de moyens pour payer la pension. Cet internat offrirait, par l'éloignement du toit paternel, l'avantage de corriger plusieurs vices dans les enfants, et de leur mieux inculquer les principes de la civilisation, de la morale et de la religion. Il me paraîtrait cependant indispensable d'avoir à Saint-Louis une école préparatoire pour l'éducation supérieure. Cette école serait annexée à celle des frères; un ecclésiastique serait chargé de s'y rendre pour enseigner les principes du latin et du grec, et les frères surveilleraient les enfants pendant le temps des études, comme leurs propres élèves.

Missions et écoles primaires.

Le plan que je propose pour les missions du Sénégal n'est pas nouveau chez moi; pendant tout le temps que j'ai passé dans ce pays, je n'ai pas manqué de l'examiner sur les lieux, de le comparer avec le caractère des différents peuples, avec leurs mœurs et avec leurs usages; il me semble, jusqu'à présent, qu'il serait très avantageux pour la conversion des peuples de l'intérieur. Je pense qu'une mission de Francis-

cains toucherait le cœur de ces pauvres peuples, parce que, outre la grâce que Dieu attache aux efforts des missionnaires, la vie de ces religieux ressemble, quant à l'extérieur, à celle des marabouts, en qui les indigènes ont une confiance sans bornes.

Afin de le faire mieux comprendre, comparons la vie du marabout à celle de ces religieux, les habitudes extérieures et les costumes des uns avec ceux des autres.

Le marabout, aux yeux des Sénégalais, est l'homme de Dieu, occupé uniquement à la prière, à la prédication, à l'instruction de la jeunesse, à la récitation du chapelet qu'il porte toujours à son bras ou à la main. Il est homme de privation et de mortification. Il n'est d'aucune réjouissance, d'aucune soirée; il jeûne rigoureusement pendant le carême, se prive alors d'un verre d'eau malgré les chaleurs excessives, prend sur son sommeil pour prier Dieu. Il ne fait point de commerce (je parle du vrai marabout), n'amasse point de fortune pour ses vieux jours, il vit d'aumônes; c'est la charité publique qui entretient ses élèves. Il est vêtu très simplement; ses jambes sont nues, il n'a que des sandales composées d'une semelle de cuir ou de bois attachée à des courroies qui la tiennent autour du pied.

Il est malheureux que ces marabouts soient dans l'erreur; mais, à ne considérer que leurs privations extérieures, leurs prières faites régulièrement et avec

tant de gravité, s'ils étaient éclairés du don de la foi, ils feraient honte à bien des *chrétiens* mondains, que le respect humain arrête. Le marabout qui n'a pas le bonheur d'être enfant de Dieu et de l'Église, sent-il l'heure de la prière arriver, il se prosterne où il se trouve, serait-ce au milieu de la rue, sur la place publique, peu lui importe ! Il fait sa prière sans se préoccuper de ce qui l'entoure, et ne se relève que quand elle est terminée. Aussi les peuples ont-ils pour lui le même respect qu'ils rendraient à un Dieu descendu sur la terre ; le marabout leur représente la Divinité, ils ont toute confiance en ses prières, et ils sont persuadés que ses oraisons sont exaucées à l'instant, même pour obtenir un miracle. Celui qui serait assez impie, dénaturé ou libertin, pour manquer à un marabout, encourrait, d'après leurs idées, une malédiction, et ne pourrait vivre pendant une année ; Dieu ne le souffrirait jamais. Le marabout voyage en tous lieux, n'ayant qu'un bâton à la main. Il frappe à toutes les portes et partout on lui ouvre ; on se trouve très honoré de le loger et de le nourrir ; sa présence seule doit sanctifier ses hôtes, et Dieu récompense au centuple les services qu'on lui rend. Ce prestige, qu'attire le marabout, est tellement gravé dans le cœur des habitants du Sénégal, qu'ils l'étendent encore sur les prêtres de toutes les religions ; il leur suffit qu'ils soient hommes de Dieu. Le missionnaire catholique est reçu partout avec la même

bienveillance et la même charité ; mais à plus forte raison accueilleraient-ils mieux des marabouts chrétiens vêtus à peu près comme les leurs et menant une vie semblable à celle des marabouts musulmans. Il est certain que malgré toutes leurs bontés à l'égard des ministres des diverses religions, des moines auraient la préférence chez eux sur le simple missionnaire. En effet, faisons maintenant la comparaison du religieux de Saint-François avec le marabout, point par point.

Le marabout, avons-nous dit, est occupé de la prière, de la prédication, de l'instruction de la jeunesse, il porte toujours son chapelet.

Le Franciscain a bien plus d'exercices de piété, il prêché partout des missions et spécialement aux infidèles ; il porte son chapelet pendu à une ceinture de corde.

Le marabout, aux yeux du public, est un homme de privations, il observe rigoureusement ses jeûnes et ses veilles.

Le Franciscain s'impose de plus grandes privations et des mortifications plus austères ; il jeûne plus souvent que le marabout, c'est-à-dire depuis la veille de la Toussaint jusqu'à Noël, tout le carême, aux jours de jeûnes prescrits par l'Eglise, les vendredis de toute l'année, les veilles des fêtes de la sainte Vierge.

Le marabout instruit la jeunesse ; les Franciscains, chez les infidèles, ont des Frères consacrés spécialement aux écoles.

Le marabout vit d'aumônes et de la charité des fidèles, il ne porte que des sandales aux pieds, et dans les voyages il demande l'hospitalité à ses confrères religieux.

Le Franciscain n'a rien en propre, il vit d'aumônes, porte des habits grossiers et une tunique de laine; il voyage à pied, sauf dans le cas d'une nécessité pressante; il couche sur la paille, marche nu-pieds dans de simples sandales, se donne la discipline.

Quelle différence trouveront les Sénégalais? Ils considéreront les uns et les autres comme des saints; et plus tard, l'instruction religieuse triomphant de leur incrédulité, ils finiront par comprendre enfin la vérité de la religion de Jésus-Christ, et ils l'embrasseront. De la part des jeunes gens, on éprouvera, pour les convertir, moins de difficultés encore: aussitôt qu'ils seront instruits suffisamment dans les écoles, ils demanderont d'eux-mêmes le baptême.

Je crois donc qu'une mission de Franciscains établie dans le Walo, sous la protection du gouvernement français, conformément au traité passé entre le *brak* et la France, serait non seulement fructueuse par les innombrables conversions qui en résulteraient, mais très utile à nos relations commerciales. Nous savons que ces religieux font vœu d'une pauvreté absolue; ils n'auront besoin, par conséquent, que de quelques secours pécuniaires du gouvernement et de la propagation de la Foi. On leur accorderait le pas-

sage gratuit à bord des navires pour se rendre au Sénégal, et l'entrée des hôpitaux de la marine, en cas de maladies. On les aiderait à construire quelques maisons et chapelles sur différents points, afin de se loger et d'y faire la classe aux enfants des infidèles. On leur fournirait en outre les livres classiques nécessaires.

Les missionnaires du Saint-Esprit, sous la sage direction de deux révérendissimes évêques, travaillent avec ardeur à propager la foi, les sciences et les arts, mais le terrain est si vaste qu'ils ne peuvent s'étendre partout; ils verraient volontiers se multiplier le nombre des ouvriers évangéliques, et surtout des ouvriers comme ceux dont nous parlons ici. Plus on aura de missionnaires, moins les uns et les autres se fatigueront et s'épuiseront. De plus, chez les Franciscains, les Frères ont aussi leur part de mission, ils font la classe aux enfants des infidèles, leur enseignent le catéchisme et les préparent aux confessions et à la première communion.

Mais, nous dira-t-on peut-être, les Franciscains, avec leurs vêtements de laine, pourront-ils supporter le climat et les chaleurs excessives?... Nous répondrons facilement à cette question :

Le climat du Walo est moins malsain qu'il ne paraît; qu'on examine tout ce qu'on a débité de calomnies sur les essais de colonisation de ce pays, on verra qu'il n'a jamais été question d'insalubrité, et

il me semble que c'est le point qu'on aurait dû attaquer en premier lieu; il y aurait eu plus d'apparence de vérité. Du reste, le Walo n'est pas si loin des secours médicaux, on peut à tout moment trouver des occasions pour Saint-Louis, en cas de nécessité, et se procurer les remèdes nécessaires. Les indigènes trouvent dans le pays même des simples efficaces contre les fièvres, les dyssenteries, etc., etc.; c'est là qu'on va chercher des sangsues pour l'hôpital de la marine et pour le chef-lieu de la colonie. Les vêtements de laine, loin d'être nuisibles, seraient à conseiller comme principe hygiénique contre les refroidissements qui sont cause de la plupart des maladies dangereuses. D'ailleurs, les négociants et autres Français qui s'y sacrifient, soit pour faire leur fortune temporelle, soit pour satisfaire au devoir militaire, ne redoutent pas le climat; à plus forte raison des religieux voués à la mortification, à la pénitence et brûlants de zèle pour le salut des âmes.

Le Walo est abondant en bœufs, en moutons, en volailles et en légumes indigènes, pour accompagner les aliments. Les navires de Saint-Louis portent du vin dans tous les *marigots* où ils vont commercer. Nos religieux recevraient tout ce dont ils ont besoin et trouveraient certainement une nourriture solide; de plus, le gibier y étant très abondant, on leur donnerait souvent des gazelles, des lièvres, des pintades, etc., etc. La reine du Walo les recommanderait

à la charité de tous ses sujets. Les habitants du Walo poussent la philanthropie si loin, que, lorsqu'ils prennent beaucoup de poissons à la pêche, ils en laissent une certaine quantité sur le rivage pour l'usage de ceux que la Providence pourrait y faire passer.

Mais, objectera-t-on encore, ces religieux ne sachant pas la langue auront le temps d'épuiser leur santé avant de la comprendre? Je ne répondrai à cette objection que par une courte observation. Le zèle du salut des âmes aplanit bien des difficultés. Les bons religieux, que je propose, apprendront la langue et se familiariseront avec elle en peu de temps. Comment en serait-il autrement?... Vivant au milieu des noirs, n'entendant parler que le wolof, ayant entre leurs mains des grammaires, des dictionnaires et des catéchismes wolofs, ils seront bientôt à même d'enseigner la religion. Mgr Kobès a fait imprimer à Dakar des catéchismes et des prières, il se propose aussi de publier dans ce moment un dictionnaire; j'ai fait une grammaire très explicative des principes de la langue, je me suis attaché spécialement à en simplifier les règles, afin de rendre cette étude plus facile. En attendant que ces deux derniers ouvrages soient imprimés, on pourra leur donner la grammaire et le dictionnaire de M. Dard, et les recherches philosophiques sur la langue woloffe, par M. le baron Roger. On me dira que je ne parle que de mission et de l'éducation des jeunes gens, et que je ne dis rien de

celle des jeunes filles. Je répondrai que, pour les jeunes filles, les sœurs de la Conception de Castres, déjà établies à Dakar et en Gambie, sont allées au Sénégal dans le but d'instruire les filles des infidèles. Que le gouvernement et la propagation de la Foi les aident à s'installer dans le Walo, et les écoles seront bientôt sur un bon pied.

Les missions d'Afrique avaient toujours préoccupé saint François, et nous voyons que de son vivant il envoya des missionnaires en Palestine et en Syrie, et que lui-même, pour donner l'exemple, voulut hasarder une mission en Égypte, dans le temps où les musulmans étaient plus ennemis du nom chrétien. En 1219, après le chapitre général tenu au couvent de Notre-Dame-des-Anges, près d'Assise, et qui fut nommé le chapitre des Nattes (*parce qu'on fut obligé pour loger les religieux qui s'y rendirent, de faire en pleine campagne des cases de joncs, de roseaux et de nattes*), se réunirent plus de cinq mille de ces religieux choisis parmi un plus grand nombre qui étaient restés dans les couvents; saint François se mit en chemin pour aller en Syrie, et après une navigation heureuse qui le mena au port d'Acre en Palestine, il passa à Damiette où était l'armée chrétienne des croisés contre le sultan d'Égypte. Ces derniers venaient de prendre la ville, après un siège de vingt-deux jours, lorsqu'il y arriva. Il y laissa dix de ses compagnons et alla hardiment, accompagné d'un

frère, au camp des infidèles qui le battirent cruellement, et après mille outrages le conduisirent devant le sultan, comme saint François le souhaitait. Ce prince parut disposé à écouter favorablement cet homme apostolique, et lui demanda ce qui l'amenait en Égypte. François répondit que c'était le désir de lui procurer le salut éternel ainsi qu'à tous ses sujets, que Dieu l'avait envoyé pour le tirer de l'infidélité et lui faire connaître la vérité de l'Évangile. Le sultan, sans vouloir se convertir, conçut néanmoins une si grande estime de la vertu de ce saint homme qu'il voulut lui en donner des marques par les présents qu'il lui offrit. Le refus généreux qu'en fit le saint acheva de le convaincre des mérites d'un homme si rare. Il insista à lui faire recevoir au moins une somme d'argent pour les pauvres chrétiens ou pour leur église ; mais ses instances furent inutiles. Enfin, ne pouvant rien gagner sur ce cœur insensible à tout ce qui n'était pas du salut des âmes, il lui octroya la permission de prêcher l'Évangile dans ses États ; c'était la plus grande marque d'estime qu'il pût lui donner, et on le comprendra facilement si l'on considère l'opposition que les infidèles avaient non seulement pour l'Évangile, mais même pour le nom chrétien.

Ce que saint François obtint du sultan d'Égypte, ses successeurs l'obtiendront, je ne dis pas seulement du *brak* du Walo ou de la reine, mais du *demel* du

Cayor et même de l'*almami* des Toucoulaures. Il y a tout à espérer d'un ordre, qui, par ses antécédents, montre ce dont il est susceptible. Ouvrez l'histoire et vous trouverez chez les Franciscains et sous leur habit pauvre et grossier, les plus grandes lumières de l'Église et des héros de la foi. Je vois sortir de cet ordre quatre papes illustres : Nicolas IV, Alexandre V, Sixte IV et Sixte V ; quarante-cinq cardinaux ; un nombre infini de patriarches, d'archevêques et d'évêques, et deux électeurs du Saint-Empire ; tant de personnages illustres par leur science et par la sainteté de leur vie, qu'il est presque impossible d'en faire le dénombrement ; des milliers de missionnaires qui se sont étendus dans tant de pays différents que l'on peut dire qu'ils ont fait entendre leur voix par toute la terre, en exceptant toutefois le Sénégal, et qu'ils ont porté la parole de Dieu jusqu'aux extrémités les plus reculées, sans parler de ceux qui sont présentement occupés dans les différentes parties du monde à la conversion des infidèles, des hérétiques et des schismatiques.

Je pense donc que des Franciscains, envoyés en mission dans le Walo, convertiraient bientôt les habitants de ce pays, et étendraient la foi, petit à petit, dans tous les royaumes du Sénégal, y compris même le Bambouk. En concluant ainsi, je ne veux exclure aucun autre missionnaire ; je pense, au contraire, que tout ecclésiastique animé du désir de l'apostolat

et du salut des Africains, y trouverait un travail propre à alimenter le zèle le plus ardent et le plus infatigable, sous l'étendard du Saint-Esprit et de Marie immaculée, comme sous la bannière de saint François.

Messis quidem multa, operarii autem pauci!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

NOTICE SUR L'ÎLE DE GORÉE.

Fondation de cette colonie	1
Origine des habitants.....	5
Costumes anciens et modernes.....	6
Du costume de la population noire.....	8
Des Européens.....	9
Des écoles.....	9
Discours pour la distribution des prix	11
Catéchisme wolof, de M. Fridoil. — Arrivée de Mgr. Monet à Gorée.....	18
Religion. — Mission des prêtres chargés de Saint-Louis et de Gorée, sur la côte occidentale de l'Afrique, depuis le cap Vert jusqu'à Sainte-Marie en Gambie.....	20
Philanthropie des habitants de Gorée.....	34
Commerce.....	37

CHAPITRE II.

RÉPUBLIQUES DE DAKAR ET DES NONES.

Dakar.....	41
Dévouement des habitants de Dakar pour les Missionnaires....	45
MM. Arragon et Siméon, prisonniers dans le Cayor.....	52
Notice sur Tangueth ou Rufisque.....	55
Superstitions,	57
République des Nones.....	59

CHAPITRE III.

PAYS HABITÉS PAR LES SÉRÈRES. — ROYAUME DE BAOL. RÉPUBLIQUE DE NDIÉGHEN.

Du royaume de Baol.....	61
Des arbres les plus remarquables de la forêt de Mbou.....	67
Des principaux animaux de la forêt.....	71
Départ de Mbou pour se rendre à Jol par la forêt.....	74

Arrivée des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie à Mbour. — Destruction des Canaris. — Aventures des abeilles ra- contées par M. Gallais	78
Caractère du peuple de Ndiéghem. — Pillage de Mbour. — Destruction des Missions de Mbour, de Saint-Joseph et de Yangol.....	89

CHAPITRE IV.

PAYS HABITÉS PAR LES SÉRÈRES. — ROYAUME DE SINE.

Notions historiques sur Joal.....	97
Cérémonies des formalités requises pour les mariages légitimes chez les Sérères.....	101
De la justice de Joal.....	102
De l'habillement.....	104
Établissement provisoire à Joal.....	117
Ambassade de Mgr. Kobès auprès du demel, au sujet du pillage de Mbour.....	162
Observations générales sur les Sérères.....	179

CHAPITRE V.

PAYS HABITÉS PAR LES SÉRÈRES. — ROYAUME DE SALOUM.

Notions. — Traité de paix avec la France. — Commerce.....	180
---	-----

CHAPITRE VI.

NOTICE SUR LE SÉNÉGAL.

Entrée et sortie de la barre.....	184
Guette ou Ndar.....	191
Ile de Sor.....	195
Notice historique sur la colonie du Sénégal.....	196
Description de la ville de Saint-Louis.....	206
Des Européens.....	208
Des habitants.....	209
Des signares.....	212
Des captifs libérés.....	215
Des progrès obtenus sous les différents préfets apostoliques à Saint-Louis.....	215
Collège du Sénégal.....	227
Discours prononcé à l'église de Saint-Louis à l'occasion de l'ou- verture du collège, dédié à M. Bouët, gouverneur du Sé- négai et dépendances. — Épître dédicatoire à M. Bouët..	230

TABLE DES MATIÈRES.

493

Discours pour la distribution des prix du collège du Sénégal fondé par M. le gouverneur Bouët.....	259
Lettre de trois jeunes Sénégalais à M. l'abbé Boilat, prêtre mis- sionnaire apostolique, proviseur du collège du Sénégal, inspecteur de l'instruction publique, etc., etc.....	254
Voyage scientifique de trois jeunes Sénégalais, élèves du collège de ce pays, sous la direction de M. Huart, et entrepris avec l'autorisation de M. Bouët, gouverneur du Sénégal et dépendances.....	258
Commencement du voyage.....	258
Départ de Boulébané aux mines de Kégnéba.....	262
Retour des mines à Bakel.....	266
Voyage de Bakel en Gambie, par Boulébané.....	271

CHAPITRE VII.

DES WOLOFS.

Pays habités par les Wolofs.....	278
Rois demels.....	282
Du Walo.....	284
Mœurs et coutumes des Wolofs.....	290
Mœurs et usages des rois.....	290
Walo.....	291
Demeure des rois wolofs.....	292
Demeures et logements des Wolofs.....	294
Préparation du sanglé.....	299
Occupations des hommes chez les Wolofs.....	300
Des marabouts.....	301
Des moles ou pêcheurs.....	304
Des cultivateurs.....	305
Des chasseurs.....	308
Des thiédos.....	308
Des tisscrands.....	310
Des bergers.....	311
Des forgerons.....	311
Des griots.....	313
Des sorciers.....	315
Principales superstitions des Wolofs.....	317
Hospitalité et charité.....	319
Du respect pour les morts.....	320
Mariages.....	321

Naissances.....	322
Plaisirs et distractions des Wolofs.....	325
Traits caractéristiques des Wolofs. — Leurs vêtements.....	324
Essais de culture dans le Walo.....	326
Conversations spirituelles des Wolofs.....	325
Proverbes trinitaires.....	356
Proverbes ordinaires.....	356
Calendrier des Wolofs.....	357
Des deux fêtes principales des Wolofs.....	359
Politesse des Wolofs.....	363

CHAPITRE VIII.

DES MAURES DU SÉNÉGAL.

Des Maures. — Traits caractéristiques.....	367
Du désert et des escales.....	368
Costumes.....	371
Nourriture.....	373
Sépultures.....	374
Mariages.....	375
Naissances.....	377
Des différentes professions.....	377
Forgerons.....	378
Corroyeurs.....	378
Marchands.....	378
Pasteurs.....	378
Marabouts.....	379
Des esclaves.....	379
De l'hospitalité.....	379

CHAPITRE IX.

DES PEULES DU SÉNÉGAL.

Des Péules.....	384
Des Lâwbés.....	387
Des Toucoulaures.....	388
Origine des Toucoulaures.....	388
Toucoulaures cuivrés.....	391
Toucoulaures noirs.....	393
Caractère général des Toucoulaures.....	393
Esprit de nationalité.....	394

TABLE DES MATIÈRES.

495

Autres habitants du Fouta.....	394
Costume militaire.....	394
Costume civil.....	395
Gouvernement.....	395
Produits et commerce.....	395

CHAPITRE X.

DES MANDINGUES, DES DHIOLAS ET DES BAMBARAS.

Des mandingues du Bambouk.....	413
Des usages particuliers du Bambouk.....	416
Commerce principal du Bambouk.....	418
Des funérailles chez les Dhiolas.....	431
Des Bambaras.....	433

CHAPITRE XI.

DES ROYAUMES DU NGALAM.

Du Ngalam.....	437
Type, caractère et costume.....	439
Traite du Ngalam.....	440
Fin de la traite.....	445
Mission du Ngalam.....	446
Réflexions sur les superstitions des peuples du Sénégal, les sociétés secrètes et leur magnétisme.....	447
Sociétés secrètes chez les Sénégalais.....	457
Du magnétisme sénégalais.....	462

CHAPITRE XII.

CONCLUSION DE CET OUVRAGE.

Depuis que la France occupe le Sénégal, les peuples de cette contrée ont-ils fait des progrès dans la civilisation, l'instruction, la religion et la morale? — Sont-ils plus heureux sous le rapport commercial? — Quels sont les moyens efficaces à employer pour obtenir des succès réels et durables?.....	466
Culture. — Arts et métiers, — Collège.....	474
Mission et écoles primaires.....	476

ERRATA.

<i>Pages.</i>	<i>Lignes.</i>	<i>Au lieu de :</i>	<i>Lisez :</i>
19,	22,	Coyer,	Cayor.
24,	14,	Noze,	Naze.
31,	6,	Assiné,	Assinie.
31,	10,	Gaban,	Gabon.
52,	6,	covert,	convert.
71,	22,	le lion,	les lions.
89,	6,	Baguick,	Bagnick.
90,	26,	trafique,	trafic.
94,	3 et 4,	importantes,	imposantes.
95,	17,	Ndhiony,	Ndhiong.
119,	16,	parcille,	pareille.
119,	19 et 20,	rien à voir,	rien à y voir.
122,	13,	Sura,	Sara.
126,	5,	Nelhiony,	Ndhiong.
131,	3,	Brounec (et partout où il se trouve),	Brønnec.
132,	19,	Gravier,	Gravière.
151,	18,	de troubles,	tant de troubles.
154,	5,	pique,	piqua.
159,	3,	Bonar ch,	Ronar'ch.
162,	4,	Gallois,	Gallaïs.
180,	10,	Tembouctou,	Tombouctou.
180,	10,	Bombaras,	Bambaras.
188,	2,	bâtit,	bâtie.
196,	10,	Bamboras,	Bambaras.
199,	15 et 17,	Soumougal (et partout où il se trouve),	Soumougal.
204,	23,	Arquin,	Arguin.
240,	18,	grâce,	grâces.
248,	21 et 22,	tuliba,	taliba.
267,	6,	Kégnéta,	Kégnéba.
327,	12 et 16,	Dagara (et partout où il se trouve),	Dagana.
354,	2,	Dhiamatit,	Dhiamatli.

ÉGAL.

18

mankour
de Trarxas

Richard-tol

Sénégal Pl.

Dugana

Schoukoul
anciennement (Chap. 17. 18. 19.)

WALO

17

